LIBRARY
NIVERSITY
TORONTO

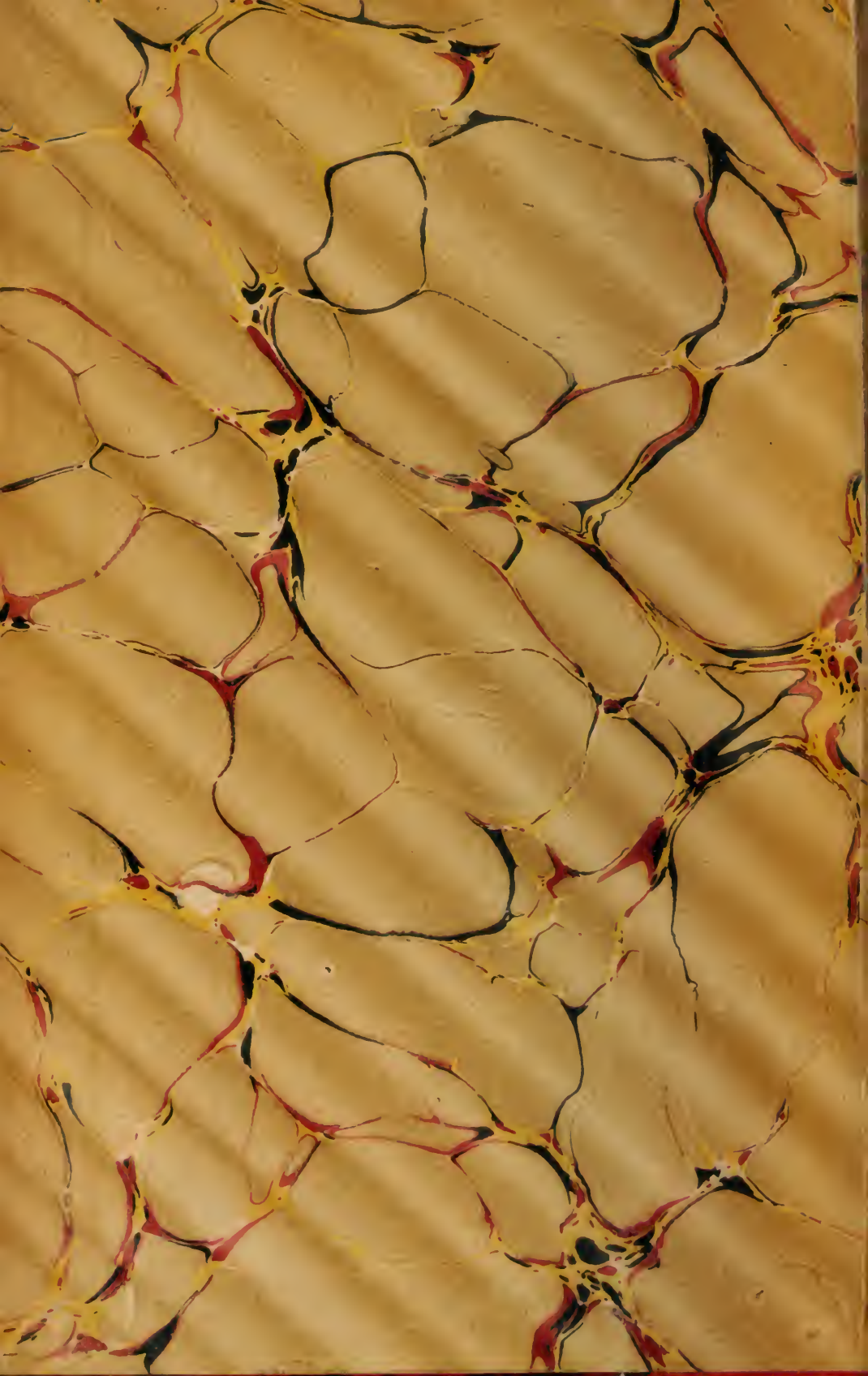

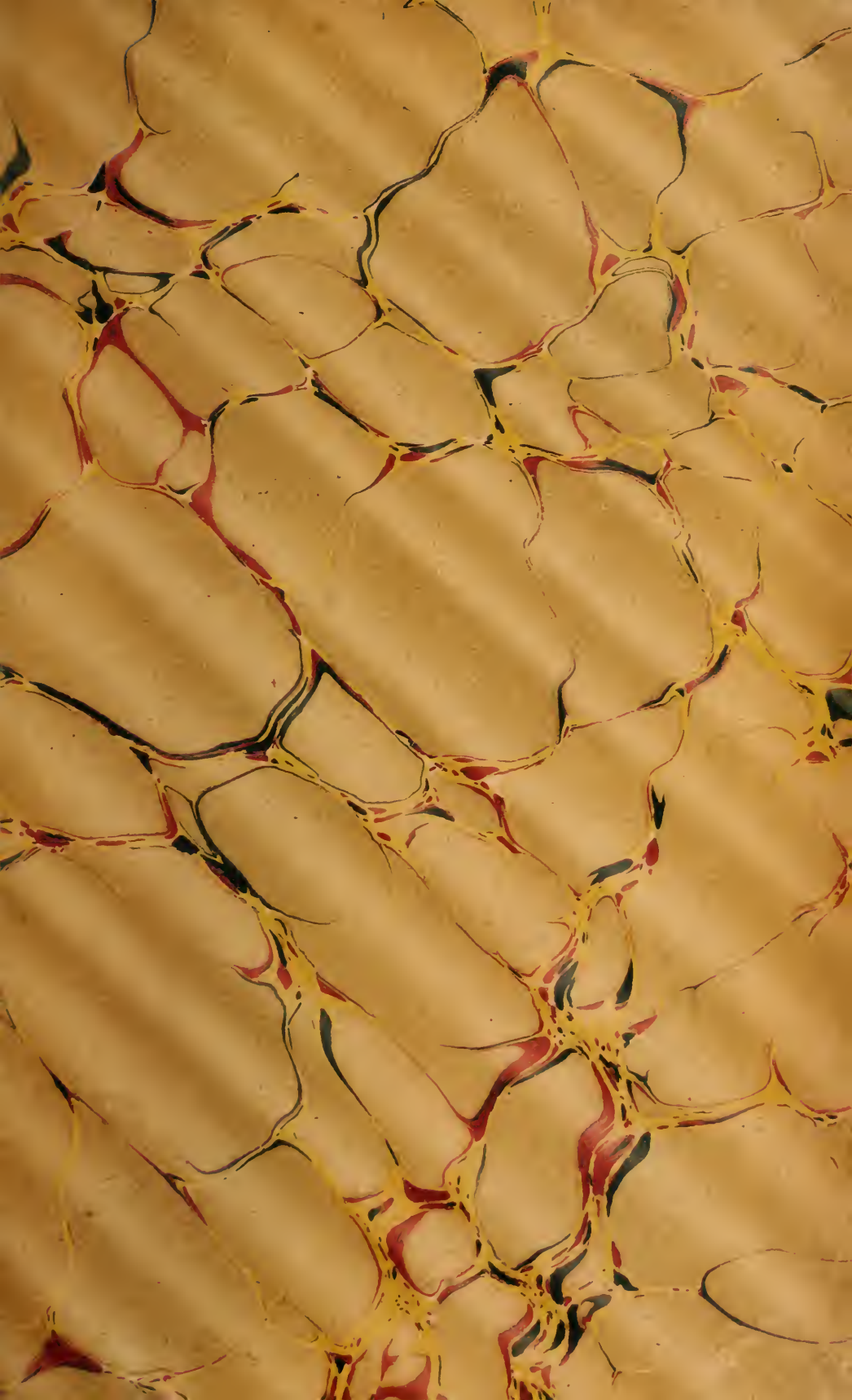

Les Français

d'aujourd'hui

HF.
D3836f

DU MÊME AUTEUR :

A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons, 14e mille.

En préparation :

Les Français d'aujourd'hui. — ** Les types sociaux du Nord.

Droits de reproduction et de traduction réservés
pour tous les pays,
y compris la Suède et la Norvège.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

EDMOND DEMOLINS

Les Français d'aujourd'hui

*

LES TYPES SOCIAUX DU MIDI ET DU CENTRE

LIBRAIRIE DE PARIS

FIRMIN-DIDOT ET Cie, ÉDITEURS, 56, RUE JACOB

44874
21/4/99

A

MES DEUX MAÎTRES :

FRÉDÉRIC LE PLAY

ET

HENRI DE TOURVILLE

PRÉFACE

J'entreprends d'expliquer les divers types sociaux dont l'ensemble forme la société française.

Je voudrais faire comprendre comment, — de science certaine, — se fabriquent, par exemple, un Auvergnat ou un Normand, un Provençal ou un Lorrain, un Limousin ou un Champenois, un Tourangeau ou un Corse, etc., etc.; comment et pourquoi ils diffèrent.

On verra qu'ils sont le produit de causes constantes qu'il est possible d'analyser exactement et dont la principale, la plus profondément agissante, est la nature du Lieu et du Travail. Je ne dis pas que ce soient là les seuls facteurs; il y en a bien d'autres, mais ils sont tous foncièrement influencés par ceux-là, non pas parce qu'ils ont moins de valeur en eux-mêmes, mais parce qu'il y a dans l'organisme social, comme dans l'organisme animal, une loi de subordination des or-

ganes : ce n'est pas toujours le plus noble qui a sur le tempérament général l'action la plus décisive.

Ainsi on arrivera à constater qu'il y a un type social dérivé de l'Art pastoral; un autre, de l'exploitation des Productions fruitières arborescentes — parmi lesquelles le châtaignier, le noyer, l'olivier, la vigne, etc., déterminent autant de modalités du type — ; un autre dérivé de la Petite Culture et un autre de la Grande Culture; un autre, de la Fabrication; un autre, des Transports et du Commerce.

L'analyse permet de noter des nuances encore plus délicates : on voit apparaître des variétés différentes et des sous-variétés dans chacune de ces catégories, dès qu'il se produit une modification assez notable dans la nature d'un même Lieu ou d'un même Travail.

Par exemple, que le Lieu ou le Travail de l'Art pastoral soient modifiés en certains points et aussitôt, au lieu du Pasteur Pyrénéen, vous avez le Pasteur du Causse, ou bien vous avez le Pasteur Auvergnat. Et ces variétés d'un même type social diffèrent entre elles dans la mesure exacte des modifications du Lieu et du Travail.

Ainsi de suite pour toutes les autres catégories sociales.

Ces Analyses, ces Comparaisons, ces Classifications constituent, en somme, la science sociale, car la science n'est pas autre chose que la mise en ordre des phénomènes observables.

Au point où elle est aujourd'hui arrivée, il est aussi impossible de nier la science sociale qu'il le serait de nier les sciences naturelles.

Si la science sociale s'est constituée après les autres, c'est qu'elle avait à observer et à mettre en ordre des phénomènes infiniment plus complexes, soit par leur nature, soit par le fait de la liberté humaine.

Cependant la liberté humaine n'est pas absolue — sans cela il n'y aurait pas de science sociale; — elle est subordonnée aux lois sociales, comme elle est subordonnée aux lois physiques.

Mais, par la connaissance scientifique de ces lois, l'homme peut arriver à les dominer, comme il arrive, par les sciences naturelles, à dominer les forces les plus redoutables de la nature. Pour l'ignorant, l'électricité est une force qui tue; le savant en a fait une force qui éclaire.

En d'autres termes, la science n'affranchit pas l'homme des lois sociales, pas plus que des lois naturelles, mais elle l'affranchit de leurs dangers et lui permet de tourner leurs forces à son avan-

tage, en lui donnant de ces lois une connaissance certaine.

Voilà en quoi l'homme est libre et en quoi aussi il ne l'est pas.

Ce livre a pour but de faire connaître quelques-unes de ces lois sociales et de montrer, en même temps, comment l'homme peut s'en servir pour améliorer sa condition morale et matérielle.

Pour amener la science sociale à l'état où elle est actuellement, il a fallu plus d'un demi-siècle de travaux collectifs, poursuivis sans interruption d'après une méthode commune et sans cesse perfectionnée, loin des Académies et du grand public.

J'ai dédié ce volume à mes deux maîtres, comme un faible hommage de notre reconnaissance à tous.

Le premier, Frédéric Le Play, — qui m'a accueilli à mes débuts il y a vingt-quatre ans, — a jeté, d'une main ferme, les fondements de la science sociale. C'est lui qui m'a confié la glorieuse mais difficile mission de diriger la Revue que nous avons fondée ensemble et qui devait continuer son œuvre scientifique.

Le second, Henri de Tourville, — qui n'est pas inférieur à Le Play, — a rectifié précisé et com-

plété la Méthode, par ses magnifiques travaux sur la Classification sociale (1). Depuis vingt-quatre ans, il a dirigé et soutenu l'Enseignement social avec un dévouement et un esprit scientifique incomparables (2).

C'est par cet Enseignement que s'est formée, c'est autour de cette Revue que s'est groupée peu à peu une phalange de collaborateurs qui assure la continuation et les progrès de la science sociale dans l'avenir.

Je souhaite que cet ouvrage, malgré ses nombreuses lacunes et ses graves imperfections, donne du moins au lecteur l'impression qu'il y a une science sociale et qu'il importe extrêmement de l'étudier.

Je lui demande seulement de considérer que cet exposé n'est qu'une première ébauche, une sorte de canevas, de la carte sociale de la France. Pas plus que la carte géologique, elle ne pouvait être établie du premier coup et par un seul homme.

Un pareil travail exige, pour être mis au point, de nombreux collaborateurs locaux.

Le principal objet de cette publication est pré-

(1) Voir le premier *Appendice* à la fin du volume.

(2) Cet Enseignement se donne dans l'Hôtel de la *Société de Géographie*, 184, boulevard Saint-Germain.

cisément de les susciter, en leur apportant un premier tableau d'ensemble et une méthode éprouvée (1).

*
* *

Je viens de signaler les lacunes forcées de cet ouvrage; aussi m'excusera-t-on d'invoquer, en faveur de sa publication, certains témoignages bienveillants. Je voudrais tant intéresser le public, je ne dis pas à mon œuvre en particulier, mais à la science sociale en général!

Ces études sur la France, après avoir fait l'objet de mon Cours pendant ces deux dernières années, furent publiées dans la *Science sociale*, sous le titre : *Géographie sociale de la France*. Cette publication provoqua un certain nombre d'appréciations parmi lesquelles je demande la permission de citer les suivantes :

Après la reproduction des quatre premiers arcles, M. Élisée Reclus, le célèbre géographe, voulut bien m'écrire :

« J'ai lu les quatre dernières livraisons de la *Science sociale*. L'intérêt que j'y ai trouvé n'a pas faibli un instant et certaines descriptions, notamment celle de l'Auvergnat, marchand de

(1) Voir, à la fin du volume, le second *Appendice :* Appel aux Collaborateurs locaux.

bœufs, m'ont paru de véritables chefs-d'œuvre. (Le lecteur fera la part de la bienveillance excessive de mon honorable correspondant.)

« Il me semble que le plan d'étude suivi par vous est, au point de vue d'une géographie sociale, le meilleur qu'il soit possible de se tracer, « l'ordre de la complication sociale croissante ». Mais combien difficile sera-t-il de s'y conformer toujours, vu le prodigieux enchevêtrement des industries et des conditions sociales! Pour ne pas quitter votre sujet, il vous faudra le don de l'omni-présence. Votre travail très ardu en sera d'autant plus beau, quand vous l'aurez achevé... »

C'est précisément pour acquérir ce don de « l'omni-présence » qui me manque que je fais appel à des collaborateurs locaux.

Dans un article d'appréciation sur mon livre, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, M. Maurice Barrès s'exprimait ainsi dans le *Journal :*

« ... Dès maintenant je voudrais signaler l'œuvre que, depuis une année, poursuit M. Demolins, parallèlement à ses études sur la puissance britannique.

« Dans sa Revue, *la Science sociale,* et, sous le titre de *Géographie sociale de la France,* il a entrepris de classer, de lier, d'expliquer les faits

utiles à la connaissance de notre pays. Il nous mène sur toutes les parties du territoire et recherche les causes des formes sociales qu'il trouve. Des hommes attentifs et compétents, avant Demolins, avaient décrit la France, mais lui, il prétend ne pas se borner à constater des faits; il se préoccupe d'en montrer l'enchaînement et d'en dégager des lois. C'est sa méthode qui fait la nouveauté et la puissance de cette œuvre, qu'on peut dès maintenant juger...

« Cette *Géographie sociale,* supérieure selon moi à *la supériorité des Anglo-Saxons* qui vient d'avoir ce grand succès, est un bel effort pour découvrir les causes des diverses formes sociales dont l'ensemble compose la société française... »

D'une lettre de M. René Bazin j'extrais l'appréciation suivante :

« ... J'ai interrompu mon travail accoutumé pour lire votre *Géographie sociale de la France* et je ne l'ai pas regretté. Vous serez aussi combattu pour ce livre et vous serez plus loué encore que pour le premier... (je passe ici quelques éloges trop personnels). Les critiques qu'on vous fera, vous les connaissez : système à priori, contrainte des faits que vous obligez à se plier à vos théories, impossibilité de ramener à des lois un état de choses où entrent comme élément la liberté humaine,

l'atavisme prodigieusement multiplié et dès lors confus, l'éducation qui contrarie les autres influences ou les accentue. Vous avez répondu à ces objections dans les notes sur les articles que la presse vous a consacrés. Je ne les crois pas invincibles. La complexité des faits n'empêche pas que certains d'entre eux obéissent à des lois et, parce que tout n'est pas expliqué, il ne s'ensuit pas que rien ne soit explicable ainsi... »

Les critiques que M. René Bazin pressent tomberont, je l'espère, à mesure que l'on avancera dans la lecture de cet ouvrage. On verra en même temps que la liberté humaine s'accorde avec les lois sociales exactement comme avec les lois physiques.

On sait avec quelle clarté de vision et avec quel art consommé Alphonse Daudet a réussi à décrire le type du Méridional. Bien qu'il se préoccupât plus de le faire vivre que de l'expliquer, son esprit si compréhensif était ouvert à toute tentative d'explication scientifique.

Je n'avais pas l'honneur de le connaître, lorsque je reçus un mot de lui : « Quand vous reviendrez à Paris, me disait-il, je serai bien heureux de causer avec vous... » En même temps, il m'envoyait son dernier volume, *Le Trésor d'Arlatan*, avec cette dédicace très flatteuse :

« A E. Demolins j'offre ce coin de Camargue avec ma vive sympathie littéraire. Sa nouvelle géographie de la France me transporte. »

Le grand écrivain mourut quelques jours après ; un de mes regrets les plus vifs est de n'avoir pu le connaître et causer avec lui.

Ces diverses appréciations sur l'œuvre que je présente aujourd'hui au public me décident à ne pas en différer plus longtemps la publication.

Et il me semble qu'en faisant connaître ces jugements, j'incline le lecteur à avoir plus d'indulgence pour l'auteur et pour l'ouvrage.

Edmond Demolins.

La Guichardière, par Verneuil, Eure.

Les Français

d'aujourd'hui

LIVRE I

LA ZONE DE L'ART PASTORAL

Nous devons nous astreindre à suivre un ordre méthodique, si nous voulons nous reconnaître et nous diriger facilement à travers la variété des types français qui vont défiler sous nos yeux.

Cet ordre doit faire apparaître d'abord les types les plus simples, par conséquent les plus faciles à dégager et nous acheminer graduellement vers des types de plus en plus compliqués.

Le type le plus simple que nous puissions observer, celui qui comporte le moins de complications sociales, qui résout le plus naturellement et le plus spontanément le problème fondamental du travail, nous est fourni par les populations qui tirent leur principale ressource de l'Art pastoral.

Parmi tous les travaux auxquels l'homme peut se

livrer, l'art pastoral est le plus élémentaire, car c'est un travail de *simple récolte*.

On peut presque dire que, pour le pasteur, la nature travaille plus que l'homme : l'herbe des prairies naturelles se reproduit d'elle-même chaque année; les animaux la broutent d'eux-mêmes et sur place; ils la transforment d'eux-mêmes en lait et en viande.

L'homme n'a guère à intervenir que pour recueillir le produit que lui offre libéralement la nature. Et ce travail n'est ni compliqué, ni intensif : il n'exige ni un grand effort des bras, ni des connaissances supérieures, ni des méthodes progressives, ni un outillage perfectionné.

L'art pastoral n'a guère varié, dans ses procédés, depuis l'époque des patriarches de la Bible, et il n'est pas susceptible de varier beaucoup dans l'avenir.

Ce travail simple, traditionnel et improgressif, donne naissance aux populations les plus simples, les plus traditionnelles et les plus improgressives que l'on puisse observer, car le travail met, ainsi qu'on va le voir, son empreinte sur l'homme profondément.

C'est donc cette variété sociale qu'il faut présenter d'abord, si l'on veut saisir, comme il convient, les phénomènes sociaux à l'état le plus simple, et voir un groupe social au moindre degré de complication.

En France, le type pastoral se développe surtout dans les trois grandes régions montagneuses des Pyrénées, des Alpes et du Massif central.

Au point de vue géographique, ces trois régions se rattachent l'une à l'autre et forment un ensemble

bien lié. Le Massif central est à peine séparé des Alpes par l'étroite vallée du Rhône et il se rattache, d'autre part, aux dernières pentes des Pyrénées, par ses contreforts méridionaux.

Au point de vue social, l'unité n'est pas moins accusée. Par suite de l'altitude générale, la production dominante de cette zone est l'herbe, le travail dominant est l'art pastoral. Les conséquences ordinaires de ce genre de travail se manifestent, ainsi qu'on le verra, par un ensemble de caractères communs.

Mais, à côté de ces caractères communs, on observe, entre les populations de cette zone haute, des différences sensibles qui permettent de déterminer des régions distinctes. Toute science progresse par la détermination de nouvelles variétés, puis de sous-variétés. Ici, il y en a peut-être des centaines, et c'est aux collaborateurs, auxquels je fais appel (1), de les découvrir et de les caractériser.

Pour le moment et pour commencer, je crois qu'il est possible, après un premier examen, de signaler trois grandes variétés : 1° celle des Pyrénées et des Alpes; 2° celle des Causses du Gévaudan et du Rouergue; 3° celle des Monts d'Auvergne. Je les énumère et je vais les présenter dans l'ordre où les deux caractères essentiels et communs de toute l'espèce, l'*Art pastoral et la Communauté*, vont en décroissant.

(1) Voir le deuxième *Appendice*, à la fin du volume.

CHAPITRE I

LA RÉGION DES GRANDES MONTAGNES

Le Type des Pyrénées et des Alpes.

I

Les Pyrénées et les Alpes sont essentiellement des grandes montagnes à pentes escarpées. Elles sont flanquées de contreforts qui vont en s'abaissant à mesure qu'ils s'éloignent de l'arête faîtière. Entre ces contreforts se trouvent des vallées hautes qui descendent des sommets et où la population est venue s'agglomérer en villages.

On peut dénommer ce type : *Type des vallées hautes à pentes escarpées.*

Par suite de l'altitude, ces vallées ainsi que les pentes qui les dominent produisent surtout de l'herbe. La culture y est rendue soit difficile, soit tout à fait impossible, à cause de la rigueur du climat.

Prenons comme spécimens deux points des Pyrénées qui ont été soumis à une observation méthodique et minutieuse, suivant les procédés de la Science sociale : la vallée de Saint-Savin, où se trouve Cau-

terets (1), et la vallée d'Ossau (2) dont nous reproduisons ci-après la carte.

Le territoire de la commune de Cauterets (3) comprend 536 hectares, sur lesquels 470 hect. 23 sont formés de prairies; les terres arables n'occupent que 57 hect. 79, qui produisent à peine la moitié des céréales nécessaires à la population, car la neige couvre le pays pendant six mois chaque année.

C'est également la vie pastorale qui règne dans la région d'Ossau : « Le royaume de l'herbe est partout, dans les clairières, sur les pentes, au fond des ravins. On se rend compte que tout le travail des populations doit converger à ces magnifiques pâturages. En effet, sur ces steppes verdoyantes règne une vie intense. De nombreux troupeaux les parcourent. Les 16.000 Ossalais ne pourraient évidemment nourrir la quantité considérable de bétail qu'ils entretiennent, sur les 8.200 hectares de la vallée inférieure, s'ils ne pouvaient y ajouter les immenses réserves de la montagne (4). »

L'influence du Lieu se fait toujours et directement sentir sur le Travail : ici, la prédominance de l'herbe

(1) Voir cette monographie dans l'*Organisation de la Famille*, par Le Play, livre II.

(2) Cette monographie, d'abord publiée dans la *Science sociale*, a été réunie en volume sous ce titre : *Une Vallée pyrénéenne : la Vallée d'Ossau*, par M. F. Butel, Firmin-Didot.

(3) Cauterets appartenait à l'ancien Lavedan, qui comprenait les six vallées de l'Extrême de Salles, d'Argelès, de Castalloubon, de Batsouriguerès, d'Azun et de Saint-Savin.

(4) F. Butel, p. 15.

a pour effet de faire de l'Art pastoral le travail principal.

Mais ce travail lui-même se pratique sous une forme particulière qui lui est propre, et qu'on appelle *la Communauté*.

L'herbe est, de sa nature, essentiellement communautaire : elle résiste obstinément à l'appropriation.

L'herbe est un produit spontané; elle se reproduit sans le secours de l'homme. Aussi le pasteur n'a pas les mêmes motifs que le cultivateur pour revendiquer l'appropriation du sol herbu; il n'a pas sur ce sol le droit que crée le travail personnel et intense; il n'a pas labouré, fumé, semé; il ne songe donc pas à réclamer le droit de récolter exclusivement à tout autre. Il lui suffit de pouvoir faire pâturer ses troupeaux librement et collectivement; il s'en tient au droit de libre parcours, qui lui donne les satisfactions essentielles de la propriété.

Ce caractère communautaire de l'herbe apparaîtrait encore plus complètement, si je pouvais dérouler ici le tableau des grandes steppes asiatiques, où, sur une surface presque aussi grande que l'Europe, le sol n'est pas approprié, chacun pouvant y faire pâturer librement ses troupeaux depuis l'origine des temps.

Mais, pour être moins étendu, le phénomène n'en est pas moins manifeste dans nos montagnes des Alpes et des Pyrénées, et il va nous permettre de vérifier ce qu'on pourrait appeler la grande loi de l'herbe.

Cette loi peut s'énoncer ainsi : *Tandis que les*

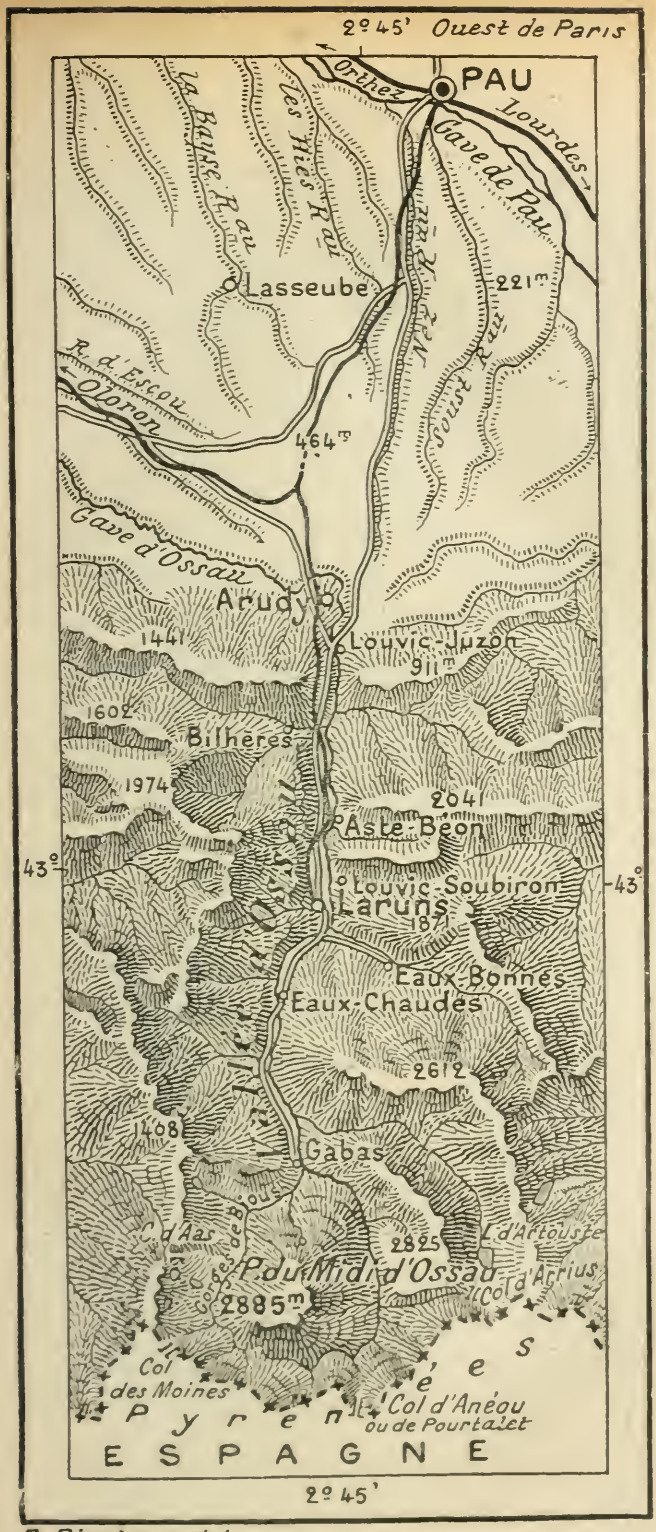

P. Bineteau del.

CARTE DE LA VALLÉE D'OSSAU.

parties cultivées sont appropriées, les parties herbues de la montagne restent à l'état de biens communs.

Voilà qui accuse nettement et immédiatement l'orientation sociale différente de ces deux natures de sol et de travaux. C'est à partir de là que le pasteur et le cultivateur sont projetés dans des directions sociales bien différentes, ainsi que nous aurons à le constater.

Dans la région de Cauterets, la communauté des herbages est tellement accusée qu'elle persiste non seulement entre les membres de la commune, mais entre les membres des sept communes voisines, qui possèdent indivisément 10.064 hectares de pâturages.

Ces biens communaux forment deux groupes principaux. « Le premier groupe, composé des montagnes contiguës au bourg de Cauterets, est spécialement réservé aux troupeaux des paysans de la commune; le second groupe, beaucoup plus étendu et comprenant toutes les montagnes situées entre le premier groupe et la frontière d'Espagne, sert, pendant l'été, au parcours des troupeaux appartenant aux six communes qui forment, avec celle de Cauterets, la communauté dite de Saint-Savin (1) ».

Nous constatons exactement le même phénomène dans la vallée d'Ossau : *la propriété des pâturages est commune entre tous les habitants :* « Pour la culture, au contraire, la propriété est individuelle. Tout chef de famille est propriétaire, d'un côté, de *pâturages*

(1) Le Play, *loc. cit.*, p. 119.

communs, qui sont l'élément le plus important, et, de l'autre, d'un peu de terre arable, d'un peu de prairies à faucher, qui sont l'élément complémentaire possédé individuellement (1) ».

Mais tandis que, dans les grandes steppes asiatiques, le libre parcours n'est limité que par les usages traditionnels qui règlent les migrations des nomades, ici, où la surface herbue est moins vaste, et la population plus dense, on a été obligé de réglementer plus strictement le parcours sur les pâturages communs.

Un syndicat, composé des délégués des diverses communes associées, règle les questions de dépaissance, les conditions de jouissance, les époques auxquelles le pâturage doit commencer et finir, etc. Il entretient à frais communs des agents chargés de constater les contraventions.

A Aste-Béon, dans la vallée d'Ossau, les vaches partent pour la haute montagne le 24 juin, à la Saint-Jean. La veille, on procède à la visite des animaux; le maire, assisté de deux conseillers municipaux, écarte les animaux malades. Le reste est réuni en un *seul troupeau,* de 4 à 500 bêtes, sous la garde de six pâtres *communs* désignés, chaque année, par le sort parmi les habitants de la commune. Chaque animal porte à l'oreille une petite entaille qui est la marque de son propriétaire.

Le troupeau va d'abord passer cinq semaines sur les hauts plateaux de Peyrelu (2.200 mètres d'altitude),

(1) F. Butel, *loc. cit.*, p. 59.

situés à la limite extrême de la frontière d'Espagne.

Le 1er août, les vaches descendent des hauts pâturages et sont conduites immédiatement au-dessus des villages, dans des pâturages plus rapprochés, où l'herbe a eu le temps de repousser et où elles restent jusqu'à la Toussaint.

A cette époque, on ramène à l'étable, pour y passer l'hiver, les vaches que l'on peut nourrir avec le fourrage récolté dans la vallée. Mais la plupart doivent aller hiverner dans des pacages situés dans la plaine. Les habitants de la vallée d'Ossau envoient les leurs dans les vastes landes du Pont-Long, au nord de Pau, à 30 kilomètres environ de leur région.

Ces landes, comme les pâturages de la montagne, sont, depuis un temps immémorial, *la propriété commune* des habitants de la vallée d'Ossau et elles sont également administrées par un syndicat. La jouissance gratuite de ces pacages constitue, comme on peut le penser, une ressource précieuse pour la saison d'hiver.

Le 1er mai, les vaches qui sont restées dans la vallée sortent de l'étable et sont conduites aux communaux, où, le 1er juin, celles que l'on ramène du Pont-Long viennent les rejoindre.

Le 24 juin, toutes ensemble repartent pour la montagne, ainsi que nous l'avons dit.

Les moutons accomplissent, à travers ces pâturages communaux, des pérégrinations analogues. Mais ils restent sous la garde de chaque chef de famille, car, pour ces populations essentiellement pastorales, la

garde et la direction du troupeau est considérée comme le travail le plus honorable. Ainsi que le dit M. Butel, « c'est presque une fonction familiale ».

Dans les Alpes, les pâturages communs ne sont pas moins étendus que dans les Pyrénées. Dans le seul arrondissement de Barcelonnette, sur une superficie totale de 115.156 hectares, on compte 38.211 hectares de pâturages communaux.

Les troupeaux y sont soumis au même régime de transhumance : pendant l'été, ils vont pâturer dans les herbages communs de la montagne; pendant l'hiver, ils descendent dans les plaines de la Crau, de la Camargue, du Var et des Basses-Alpes.

II

Je crois que nous tenons maintenant le point de départ de ce type social : la montagne fait prédominer l'Art pastoral et l'Art pastoral a pour conséquence la Communauté dans le *Travail* et dans la *Propriété*.

Le travail et la Propriété agissent à leur tour sur la *Famille*.

Dans les grandes steppes de l'Asie centrale et de l'Afrique septentrionale, l'art pastoral exclusif et intense crée un type de famille que la Science sociale appelle : la *Famille patriarcale*.

Ce type se reconnaît aux caractères suivants : le chef de famille, ou patriarche, conserve près de lui

tous ses fils, frères, oncles et neveux, mariés ou célibataires, ainsi que toutes les filles qui renoncent au mariage.

C'est la *Communauté familiale :* elle est la conséquence des habitudes communautaires créées par le travail et par la propriété. Les membres de la famille ne sont pas dans la nécessité de se disperser par simples ménages, puisque l'herbe entraîne l'exploitation et la possession en commun. Du moment qu'on peut travailler et posséder en commun, on vit en commun, parce qu'il est plus facile, plus agréable et plus économique de rester réunis que de se séparer.

D'autre part, par suite de l'isolement et de la vie nomade, chaque famille est obligée de produire elle-même tout ce dont elle a besoin. Elle a, par conséquent, intérêt à retenir dans son sein le plus grand nombre de ses membres, afin de disposer de plus d'aides et d'aptitudes diverses. Cette tendance est encore développée par le désir de charmer les longs loisirs de la vie pastorale.

Sauf quelques objets personnels, les troupeaux et les accessoires de la vie pastorale restent indivis entre tous les membres de ces communautés, qui comprennent parfois plusieurs centaines de membres. Le patriarche exerce sur toute la communauté l'autorité la plus étendue; il réunit dans ses mains les pouvoirs du père, du magistrat, du pontife, du souverain. Quand l'étendue ou la fertilité des pâturages n'est plus en rapport avec l'accroissement de la communauté, on organise un essaim, sous la direction d'un

vieillard. Enfin, le patriarche choisit, parmi ses frères, l'héritier qui doit le seconder dans sa vieillesse et le remplacer après sa mort.

Telle est la *Communauté familiale* intense que produit l'art pastoral intense.

Dans les Pyrénées et dans les Alpes, l'art pastoral amoindri et plus ou moins associé à une petite culture, ne produit plus qu'une communauté familiale amoindrie, mais cependant encore très reconnaissable, ainsi qu'on va le voir.

Voici d'abord la famille observée et décrite par Le Play, à Cauterets. « L'opinion publique a maintenu, dans cette localité et spécialement dans cette famille, une organisation fort différente de celle qui règne dans la majeure partie de la France. Le domaine de la famille, conservé intégralement de génération en génération, réunit, *dans une complète communauté d'existence, tous les membres qui n'ont pas voulu s'établir au dehors* (1). »

Au moment où cette famille a été observée, la communauté familiale ne comprenait pas moins de quinze membres, dont voici les noms et les relations de parenté :

1° Joseph Py, dit Mélouga, *chef de la communauté*, veuf de Dominique Dulmo, précédente héritière, soixante-quatorze ans.

2° Savina Py, dite Mélouga, fille aînée de Joseph Py, *maîtresse de maison*, depuis la mort de sa mère, *héri-*

(1) Le Play, *loc. cit.*, p. 122.

tière de la propriété, mariée depuis dix-neuf ans, quarante-cinq ans.

3° BERNARD OUSTALET, dit MÉLOUGA, mari de Savina, *chef de famille*, appelé à succéder à Joseph Py dans les fonctions de chef de la communauté, soixante ans.

4° MARTHE OUSTALET,	dix-huit ans	Enfants de Savina et de Bernard.
5° EULALIE, —	dix-huit ans	
6° GERMAINE. —	seize ans	
7° ÉLISABETH. —	quatorze ans	
8° SUZANNE. —	douze ans	
9° JOSEPH. —	neuf ans	
10° DOROTHÉE, —	sept ans	
11° JEAN DULMO,	cinquante-six ans	Oncle et tante de Savina, célibataires.
12° MARIE DULMO,	quarante-huit ans	
13° JEAN-PIERRE PY,	trente-huit ans	Frères de Savina, célibataires.
14° DOMINIQUE PY,	trente-deux ans	

15° ANTOINE R., berger-domestique.

La communauté familiale est donc bien accusée. Outre le ménage du chef de famille et ses sept enfants, elle comprend le grand-père, un oncle et une tante, et deux frères, c'est-à-dire tous les collatéraux célibataires.

Évidemment ce n'est plus là la grande communauté patriarcale des immenses plateaux de la Mongolie et de l'Arabie où l'on garde au foyer tous les fils mariés; c'est une communauté de petites steppes, une communauté qui est réduite exactement aux proportions de ce Lieu et de cet Art pastoral amoindris. Mais cette réduction elle-même est la meilleure preuve de la relation étroite qui existe entre le Lieu et le Travail d'une part, et l'organisation de la Fa-

mille de l'autre, puisque ces divers organismes se modifient simultanément et restent entre eux dans une relation constante.

La constitution de cette famille est, en effet, un spécimen exact du type traditionnel des Pyrénées et des Alpes.

Nous retrouvons, dans la vallée d'Ossau, les mêmes tendances à la communauté familiale. Là aussi, les oncles acceptent l'autorité de l'héritier choisi comme chef de la communauté. « Il n'est pas rare de voir des fils qui se vouent au célibat et continuent à travailler pour le profit exclusif de la communauté. Les enfants qui ont émigré et qui n'ont pas réussi reviennent au foyer où ils retrouvent leur place dans la communauté. « Dans les anciens contrats de mariage se retrouve à chaque instant une disposition stipulant qu'en cas de ruine ou de veuvage, la fille dotée reviendra dans la maison paternelle, avec droit à la chambre et aux herbes *deu caseu* (du jardin). »

En somme, le type de famille créé par cet art pastoral réduit repose, comme celui des grandes steppes, sur le principe suivant : *Tout ce que possède la famille est un bien commun, un bien de famille, et il faut, autant que possible, en jouir en commun.*

La différence essentielle, c'est que, dans les grandes steppes, cette jouissance en commun est généralement possible ; tandis que, dans nos petites steppes, elle est devenue très difficile : les pâturages sont trop limités et la population trop nombreuse.

Alors les familles, plutôt que de lâcher le grand

principe traditionnel de la communauté du bien et de la jouissance en commun, aiment mieux recourir à une sorte de compromis, de subterfuge, à une combinaison qui n'est qu'une atténuation du principe.

Elles s'efforcent obstinément de maintenir le cadre de la communauté, en conservant intact le bien de famille qui en est la manifestation extérieure. Le foyer et le domaine sont attribués intégralement à un des enfants, à l'héritier-associé à titre de représentant de la communauté. A ce titre, la coutume lui impose des charges formelles et nombreuses vis-à-vis de ses frères et sœurs : il doit les garder auprès de lui s'ils sont célibataires; les soutenir et les aider s'ils émigrent au loin; les recueillir au foyer de famille s'ils n'ont pas réussi dans leurs entreprises.

La communauté matérielle est diminuée, mais la communauté morale persiste, en ce sens que l'on continue à s'appuyer fortement sur le bien de famille, sur la maison de famille et qu'on demande aide et protection à l'héritier-associé qui continue à jouer, tant bien que mal, le rôle d'une sorte de patriarche, le rôle de chef de la communauté.

Il n'est réellement qu'un représentant de la communauté : le bien de famille ne lui appartient pas en propre. Il en est seulement le *dépositaire, l'administrateur au nom de la collectivité, qui ne meurt jamais.* « La propriété n'est considérée par la coutume (pyrénéenne) que comme un fidéicommis perpétuel. Les détenteurs successifs du sol se le passent de main en main comme un *dépôt sacré.* Pour obtenir ce ré-

sultat, la coutume est d'une rigueur qu'on peut dire inflexible et fait bon marché de la liberté des individus... L'héritier *ne dispose pas en toute propriété* des biens qui lui ont été transmis; à vrai dire, il n'en a que l'usufruit et *ne peut les aliéner, ou les échanger* qu'en cas de besoin ou de nécessité (1). »

Tout sacrifier au maintien du bien commun, tel est le grand principe qui domine cette organisation sociale : « Ce principe est, avec la religion et l'autorité paternelle, le premier mobile de cette population. Chaque famille y subordonne, en toutes circonstances, ses pensées et ses actes; c'est le grand intérêt commun que les parents signalent dès le plus jeune âge au respect de leurs enfants; c'est la préoccupation vers laquelle chacun se trouve constamment ramené, par l'expérience de la vie commune et par la pression de l'opinion locale (2). »

Cet effort pour maintenir la communauté, au moyen de la conservation intégrale du bien de famille, est tellement énergique, qu'il a triomphé, jusqu'à ces dernières années, des prescriptions du Code civil en faveur du partage égal. Grâce à l'entente des enfants et à la connivence des gens de loi imbus de l'esprit local, les familles arrivaient à tourner les prescriptions de la loi par toutes sortes de combinaisons et parfois même par des fraudes.

Pour maintenir intact ce bien de famille, signe sensible et dernier asile de la communauté, les membres

(1) *Organ. de la Famille*, p. 262, 272.
(2) *Ibid.*, p. 128.

de la famille étaient capables des plus grands sacrifices.

Beaucoup restaient volontairement célibataires pour éviter à la communauté de leur payer des soultes en argent et ils demeuraient au foyer pour aider l'héritier. Ils formaient le catégorie des « oncles » et des « tantes », si nombreux et si respectés chez ces montagnards. Cette préoccupation se manifeste encore par le nombre des vocations religieuses : « L'événement le plus heureux que puisse désirer une famille est de faire arriver à la prêtrise un de ses enfants. Le jeune prêtre, en effet, *renonce toujours en faveur de l'aîné à sa part de l'héritage;* il contribue ainsi à prolonger pendant une nouvelle génération la conservation intégrale du bien de famille (1) ».

On comprend combien il est difficile de maintenir la communauté dans des conditions aussi anormales ; on n'y réussit qu'à force d'abnégation, de privations et, parfois, d'héroïsme, en multipliant le nombre des célibataires et en se restreignant à une vie de jour en jour plus étroite.

Il n'est pas possible de lutter longtemps contre la force des choses. Aussi les communautés de famille des Pyrénées et des Alpes disparaissent-elles, d'années en années, emportées par une fatalité inéluctable.

C'est ce qui est arrivé à la famille Mélouga, depuis l'époque où elle a été observée par Le Play.

(1) *Organ. de la Famille*, p. 127.

III

Son histoire est celle de presque toutes les autres et, à ce titre, elle mérite d'être rapportée.

En 1856, au moment où cette famille était observée et décrite, les fonctions de patriarche étaient exercées, ainsi que nous l'avons vu, par Joseph Py.

La fille aînée, Savina, avait été désignée comme héritière-associée et chef de la communauté conjointement avec Bernard Oustalet, son mari.

D'après l'ancienne coutume pyrénéenne, l'héritier, à titre de représentant de la communauté, devait faire face à diverses charges fort lourdes : éducation et établissement des frères et sœurs, entretien au foyer de tous les célibataires, vieux parents, oncles et tantes, frères et sœurs.

Pour permettre de supporter ces charges, la coutume attribuait à l'héritier, ou à l'héritière, à titre de préciput et hors part, la moitié de la valeur du bien patrimonial. Les autres enfants recevaient, en se mariant, une part de l'autre moitié au moyen des économies réalisées par l'héritier sur le domaine de la famille.

On voit à quel point la coutume est en désaccord avec le Code civil, qui prescrit le partage égal et en nature, non seulement de tous les biens, mais même de chaque espèce de biens.

Le vieux Joseph Py n'avait qu'un espoir de faire triompher le mode traditionnel de succession, c'était,

grâce à l'autorité qu'il exerçait sur les siens, d'obtenir le consentement de tous les membres de la communauté. Il leur rappela ce qu'avaient fait leurs ancêtres; comment, grâce à la coutume, ils avaient pu élever la famille à l'état de prospérité où elle était arrivée; par quelle suite d'efforts ils étaient parvenus à constituer ce petit domaine, où chaque génération venait à son tour s'élever et puiser le principe d'une existence assurée et honorable. Il leur redit sans doute également avec quel soin religieux avaient été acquittées entre les mains des membres qui s'étaient établis au dehors, les parts d'héritage, aux époques fixées; enfin, il dut leur montrer l'acte de partage de l'aïeul, Pierre Dulmo, qui était demeuré comme « la charte » de la famille.

Cette touchante sollicitude d'un père qui s'efforce d'assurer à sa famille l'abri protecteur de la communauté traditionnelle sembla d'abord couronnée de succès. Tous acceptèrent de régler les choses suivant la coutume.

Dès lors les nouveaux chefs de la famille Mélouga, Bernard Oustalet et Savina Py, travaillèrent à constituer, au moyen de l'épargne, les dots nécessaires à l'établissement des frères et sœurs cadets. Ceux-ci étaient alors au nombre de six, trois fils et trois filles. Il fallait donc, avec un budget annuel d'environ 4.240 francs, nourrir et élever de douze à quinze personnes et, de plus, prélever chaque année une moyenne de 700 francs destinée à constituer peu à peu la dot de 1.628 francs fixée pour chaque cadet.

Heureusement pour la communauté, il se rencontra parmi ses membres, suivant un usage traditionnel, deux frères de Savina, qui résolurent de rester célibataires et de se fixer définitivement au foyer paternel, où le titre d' « oncle » leur assurait une sorte de magistrature domestique.

La communauté, qui comptait déjà deux célibataires de la génération précédente, Jean Dulmo et Marie Dulmo, en compta alors quatre, par suite de la décision de Jean-Pierre Py et de Dominique Py.

Ceux-ci, en effet, en s'établissant définitivement au foyer paternel, apportaient à leur sœur aînée le secours d'un travail volontaire, et lui abandonnaient, en partie pendant leur vie, et définitivement après leur mort, leur part d'héritage.

Tout semblait donc aller pour le mieux et Savina avait déjà désigné d'avance comme son héritière Marthe, sa fille aînée, lorsque Joseph Py, père de Savina, et le patriarche de la communauté, vint à mourir, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Avec lui disparaissait le représentant, le témoin et le défenseur du passé et de la tradition domestique.

Il y avait alors, parmi les membres établis au dehors, un oncle de Savina, dont la fortune était gravement compromise. Sur le conseil d'un homme de loi, il attaqua l'acte de partage fait par l'aïeul Pierre Dulmo, pour lésion de plus du quart.

Dans cet acte, Pierre Dulmo avait estimé fictivement sa propriété à la somme de 17.368 francs, afin de pouvoir attribuer à l'héritière plus du quart de la

valeur réelle et de maintenir intact le bien de famille. Chacun des huit enfants avait reçu des lots égaux de 1.628 fr. 25.

Le demandeur essaya de gagner à sa cause quelques membres de sa famille; il ne réussit qu'à entraîner une de ses sœurs. Tous les autres déclarèrent accepter le partage qui avait été fait : entre le Code civil et la tradition communautaire, ils se prononçaient pour cette dernière.

Le procès eut lieu et l'acte de partage fut condamné par le tribunal de Lourdes. Savina en appela à la cour de Pau, qui cassa le jugement du tribunal de Lourdes et maintint, au profit de la famille Mélouga, l'acte de partage de l'aïeul Pierre Dulmo.

Évidemment, ce n'était pas en faveur de la coutume et contre la loi que se prononça la Cour; elle se fonda simplement sur ce que le partage ayant été accepté par tous les héritiers devait être tenu pour valable. La Cour de Cassation, — car les demandeurs allèrent jusque-là, — confirma cet arrêt pour les mêmes raisons.

Ce procès, qui avait duré cinq ans, était terminé, mais il avait fortement compromis la situation de la famille. Les épargnes d'abord, les emprunts ensuite, enfin la vente du bétail et d'une partie des terres avaient été employés à payer les frais de la procédure. Plus de 4.000 francs avaient été dévorés ainsi.

Cependant Savina ne désespérait pas de reconstituer ou, tout au moins, de maintenir, la communauté. A l'époque du mariage de Marthe, sa fille aînée, elle

entreprit d'assurer la transmission du domaine à cette dernière. Suivant l'usage ancien, c'était toujours à l'époque du mariage du nouveau chef de famille que se concluaient ces arrangements.

Mais les vieilles idées communautaires perdaient de jour en jour leur influence : ce n'était pas seulement le Code civil, mais les mœurs elles-mêmes, les tendances vers l'indépendance personnelle qui les battaient en brèche. Sur les six enfants de Savina, trois filles, au lieu d'accueillir avec respect et soumission la volonté de leur mère, s'opposèrent formellement à l'acte de partage et aux arrangements pris à ce sujet.

Cependant, à force de pourparlers qui durèrent deux ans, on arriva à un compromis qui grevait Marthe, la future héritière, d'une dette d'environ 16.000 francs, soit 8.000 francs, pour emprunts divers, et 8.205 francs, pour soultes dues à ses frères et sœurs.

Afin d'y faire face, Marthe et son mari durent vendre pour 6.000 francs un pré d'environ 3 hect. 75 ares. Mais cette diminution du domaine le désorganisait. Il fallut réduire le nombre des vaches et renoncer à l'élevage si fructueux d'un troupeau de moutons. Et il restait encore à payer 10.000 francs.

Dans ces conditions, l'héritière n'était plus en état de faire face aux charges qui lui étaient imposées par la coutume vis-à-vis de ses frères et sœurs et même vis-à-vis de sa mère. La situation devint de jour en jour plus tendue entre ces gens que la tradition liait

les uns aux autres et que les circonstances nouvelles poussaient à se séparer. C'est le passé qui recula : la mère, Savina Py, céda et se retira devant sa propre fille. Elle fut obligée d'aller demander un asile à une autre de ses filles, Suzanne, logée, à titre de locataire, dans une pauvre habitation.

Ainsi sombra cette communauté familiale qui s'était perpétuée pendant tant de générations.

Multipliez ce drame domestique par le nombre des vallées des Pyrénées et des Alpes, et, dans chaque vallée, par le nombre des familles, et vous aurez une idée assez exacte de l'intensité de cette crise domestique qui emporte l'une après l'autre les vieilles communautés familiales de ces montagnes.

Mais si le cadre de la communauté familiale est ébranlé, son esprit subsiste et subsistera encore longtemps; il est entretenu, non seulement par la longue tradition, mais encore par l'organisation collective de l'art pastoral et par la jouissance collective des pâturages communaux.

Le Code civil, en imposant le partage égal, a rendu difficile l'ancien état familial; mais il n'est pas seul responsable de sa dissolution.

En réalité, il n'a été qu'un prétexte, une occasion, la chiquenaude qui fait tomber une chose branlante. Cela est si vrai, que les communautés Sud-Slaves, les Zadrouga, créées, elles aussi, par l'art pastoral, tombent les unes après les autres comme des châteaux de cartes, *à mesure que la culture se développe et exige plus d'efforts.* Il n'a pas été besoin d'une loi

écrite pour les désorganiser. Et il en est ainsi des communautés de paysans russes, et des communautés kabyles, et des communautés de paysans syriens, etc., etc. C'est une loi sociale.

Il n'y a donc pas à rêver la restauration de ces groupements qui ne répondent plus aux nécessités nouvelles. Il y a seulement à se demander comment les individus sortis de ces communautés, jetés hors de cet asile protecteur, livrés brusquement à eux-mêmes, mis dans la nécessité de déployer enfin leur initiative, vont réussir dans le grand combat de la vie moderne si nouveau pour eux.

On va voir qu'ils n'y sont pas très bien préparés.

IV

Dans le cas particulier de la famille Mélouga, nous constatons la décadence soudaine des diverses individualités qui composaient la communauté et qui désormais ne peuvent plus compter sur elle.

La fille aînée, Marthe, et son mari durent liquider, parcelle par parcelle, le vieux bien de famille et le troupeau. Le fils, à vingt-deux ans, s'engagea comme soldat. Les autres filles, sauf une seule, dérogèrent à l'ancien rang de la famille et s'allièrent à de simples journaliers domestiques, qui vivaient misérablement dans des appartements en location et sans posséder de biens au soleil. Il est clair que tous ces gens-là n'étaient maintenus que par la communauté et non par eux-mêmes.

Le fait d'ailleurs est général. Les populations des Pyrénées recherchent surtout les professions subordonnées : par exemple, elles fournissent des domestiques à toutes les villes du Midi, depuis Marseille jusqu'à Bordeaux et aux villes d'eaux de la région. Ce métier, qui n'exige aucune initiative, est bien adapté à ces issus de communautés.

Quant aux hommes, beaucoup cherchent à se caser dans les situations modestes et également subordonnées de douaniers. Ils passent ainsi de la communauté de famille dissoute à la communauté militaire, qui les encadre fortement, les dispense de toute initiative et supprime pour eux l'aléa de la vie. Ces communautaires font naturellement d'excellents douaniers.

Mais c'est surtout en observant l'émigration au loin que l'on apprécie exactement la valeur sociale d'une population. Lorsque des hommes sont enlevés de leur milieu, qu'ils sont mis en contact et en concurrence avec d'autres races, on peut les juger par comparaison et estimer exactement le degré d'énergie et de résistance qu'ils présentent.

A ce point de vue, l'émigration pyrénéenne est bien caractéristique : elle témoigne de l'influence imprimée par le caractère pastoral et communautaire.

Le *caractère pastoral* se manifeste par les *métiers* que ces émigrants recherchent par-dessus tout.

En Europe, ils s'adonnent en grand nombre au métier de hongreurs (1), qu'ils exercent dans tout le

(1) Le travail des hongreurs consiste à châtrer les chevaux et,

Midi, mais particulièrement en Espagne, où ils émigrent en grand nombre. D'autres vont s'établir, comme éleveurs de chèvres, dans les villes de la région, depuis Marseille jusqu'à Bordeaux ; matin et soir, ils parcourent les rues avec leur petit troupeau s'arrêtant de porte en porte, pour y vendre le lait.

Mais il n'y a plus beaucoup de place en Europe pour la vie pastorale ; aussi l'émigration pyrénéenne se dirige-t-elle surtout vers la République Argentine, où elle est attirée par les immenses territoires herbus de la Pampa. Là, du moins, il est encore possible de mener la vie pastorale. « Ou bien ils se placent comme bergers chez un propriétaire ; ou bien, propriétaires eux-mêmes d'un troupeau, ils afferment de vastes espaces pour en utiliser l'herbe (1). »

Mais ils ne se fixent pas au sol, ils ne l'achètent pas, surtout ils ne le défrichent pas. « Ceux qui afferment des herbages cultivent bien parfois quelques céréales, mais seulement pour la consommation du personnel. Nul ne fait, à proprement parler, de l'agriculture (2). »

On voit à quel point ces émigrants restent profondément et obstinément pasteurs, alors même qu'ils se transportent au loin et qu'ils sont mis en contact avec d'autres races.

Le caractère *communautaire* de cette émigration est encore plus accusé que le caractère pastoral, car il

par extension, à pratiquer un art vétérinaire empirique. C'est bien là une industrie de pasteurs.

(1) F. Butel, *loc. cit.*, p. 154.

(2) *Ibid.*, p. 156.

n'est pas toujours possible de se confiner dans les métiers qui se rattachent à l'art pastoral.

Le caractère communautaire se manifeste particulièrement sur trois points : 1° le départ a lieu par *groupes;* 2° le travail est organisé sous la forme d'*associations;* 3° l'émigrant *revient le plus tôt possible au pays.*

1° Chaque année, le plus souvent à l'automne, c'est-à-dire au moment où la rigueur de la saison ne permet plus d'occuper tous les bras, des *groupes d'émigrants* se forment. Ils ont à leur tête des anciens qui se chargent de les réunir, et de les conduire à destination, soit en Espagne, soit dans la République Argentine, soit ailleurs.

Ces émigrants, habitués à la vie collective, ne se résoudraient pas facilement à partir seuls. Ils ont besoin d'être entraînés et soutenus par la pensée qu'ils s'en vont en bande et que, s'ils quittent leur communauté d'origine, c'est pour entrer immédiatement dans une autre qui va les encadrer pendant le voyage.

2° Ils savent d'ailleurs qu'à peine arrivés à destination, ils trouveront, soit parmi leurs compagnons de route, soit surtout parmi leurs compatriotes précédemment établis au dehors, des groupes tout constitués auxquels ils pourront s'agréger pour former des *associations de travailleurs.*

Parfois même, ces associations sont très nombreuses. Les hongreurs, par exemple, « mettent tous les gains en commun et forment une masse que l'on partage par tête, avec la plus grande équité, sans oublier même la part des malades ».

3° Enfin, la plupart de ces émigrants *reviennent au pays,* quand ils le peuvent chaque année, en tous cas le plus tôt possible. Le communautaire ne peut se faire à l'idée d'être longtemps séparé des siens et éloigné de son pays. Il part avec *esprit de retour.*

Aussi ne s'établit-il jamais au loin comme colon : coloniser, ce serait s'implanter hors du sol natal, s'expatrier, car la colonisation est une œuvre de longue haleine ; pour l'entreprendre, il faut émigrer sans esprit de retour. Ce n'est pas là le cas de nos issus de communautés pastorales.

Pour nos Pyrénéens, « revenir riches, acheter un coin de terre afin d'y faire bâtir une de ces maisons qu'on désigne au visiteur comme la maison d'un « Américain » et finir ses jours dans une aisance relative : voilà le rêve. En somme, nos montagnards ne se fixent à l'étranger que malgré eux (1). »

Je signalerai, de cette expansion à forme communautaire, un exemple bien typique qui nous est fourni par une vallée des Alpes, la vallée de Barcelonnette.

La petite ville de Barcelonnette, sous-préfecture du département des Basses-Alpes, située sur le bord de l'Ubaye, à 1.135 mètres d'altitude, compte une population d'environ 1.800 habitants. Comme dans les Pyrénées et pour les mêmes causes, c'est l'art pastoral qui constitue la principale ressource de ces populations perdues au milieu de la montagne.

(1) F. Butel, *loc. cit.,* p. 158.

La pauvreté du sol et la limitation des ressources a, depuis longtemps, obligé les habitants de la vallée de Barcelonnette et de la région voisine à émigrer.

Mais ces Bas-Alpins ont cherché, plus que les Pyrénéens, un débouché dans le commerce.

D'abord le commerce est un travail auquel l'art pastoral prédispose, ainsi que je l'explique plus loin en décrivant le type de l'émigrant auvergnat (1). Mais, de plus, les populations des Basses-Alpes ont été particulièrement orientées vers le commerce par le voisinage de Marseille, où beaucoup vont s'établir et sont connus sous le nom de *gavots*. Dans cette ville, ces émigrants se livrent au petit commerce de détail et ils y réussissent surtout par la sobriété et l'économie dont ils ont acquis l'habitude dans leurs pauvres montagnes.

Depuis environ cinquante ans, une partie de cette émigration a pris la direction du Mexique par suite d'une circonstance fortuite. Un Bas-Alpin, étant allé à Mexico, s'associa avec un autre Français pour ouvrir un magasin de tissus. Il réussit dans ses affaires, appela auprès de lui ses deux frères. Ceux-ci, à leur tour, appelèrent d'autres compatriotes et, sous l'influence de cet entraînement mutuel, un mouvement important d'émigration se dessina.

Aujourd'hui, à Mexico et dans la plupart de grandes villes du Mexique, les Bas-Alpins tiennent entre leurs mains le commerce des tissus et articles de Pa-

(1) Voir livre I, ch. III.

ris. Au témoignage de l'un d'eux, on compte au Mexique cent trente-deux établissements tenus par des émigrants de Barcelonnette, parmi lesquels quatre-vingt-six magasins de nouveautés, dont le chiffre d'affaires représente annuellement plusieurs centaines de millions de francs.

Mais ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de constater la manière dont s'accomplit cette émigration. On va voir qu'elle présente les trois caractères essentiels de toute expansion communautaire : elle a lieu *par groupes, le travail* est organisé en *communauté* et les *émigrants reviennent au pays* le plus tôt possible.

Il se forme chaque année, à l'automne, de véritables bandes, bien encadrées et dirigées par des chefs. « Les plus avisés conduisent la petite troupe et la débrouillent à travers la France jusqu'à Bordeaux ou jusqu'au Havre. Logés à l'entrepont des navires, ils vivent de la nourriture des matelots à laquelle s'ajoutent quelques douceurs que leurs parents ont glissées dans un coin de la malle (1). »

A leur arrivée à Mexico, ils sont immédiatement saisis et encadrés par un nouveau groupe. « Les uns, raconte un de ces émigrants, se rendent directement chez le parent, chez l'ami qui les attend; les autres s'en vont loger dans une chambre d'hôtel, mais ils sont tous au moins invités à prendre leurs repas à la table hospitalière d'un compatriote. Ce jour-là, les

(1) Émile Chabrand, *les Barcelonnettes au Mexique*, p. 18.

membres de la colonie voient arriver l'heure de la fermeture des magasins avec impatience; on va pouvoir causer avec les *pays*.

« Et, le soir venu, c'est Barcelonnette à Mexico. Questions et réponses se pressent sur celui-ci, sur celui-là. Les jeunes émigrés racontent comment ils ont laissé le père, la mère, les frères, les sœurs, cousins et cousines *jusqu'au quatorzième degré* (1). » Voilà bien la tendance à étendre les liens de famille aussi loin que possible.

Mais ne croyez pas que ces jeunes émigrants vont être laissés à eux-mêmes, qu'ils vont être réduits à trouver par eux-mêmes une situation. Le groupe ne les lâche pas; ou plutôt ils sont ressaisis par un autre groupe qui va les encadrer encore plus solidement.

« ... *Le lendemain, toute la bande est casée,* sauf quelques-uns peut-être *qui seront répartis entre les maisons des compatriotes,* en attendant la réponse des chefs de maison de l'intérieur (également tenues par des compatriotes) *auxquels on a écrit* (2). »

Ces émigrants ont donc été conduits, accueillis et placés par le groupe; il semble que maintenant ils peuvent enfin être livrés à eux-mêmes. Nullement, les patrons auxquels on vient de les confier vont veiller sur eux et pourvoir directement à tous leurs besoins : ils seront logés, nourris, chauffés, éclairés. C'est l'encadrement tenace, rigide et persistant, qui supprime tout aléa. Vous allez en juger.

(1) Émile Chabrand, *les Barcelonnettes au Mexique*, p. 258.
(2) Id., *Ibid.*, p. 121.

« Les *cajones de ropa,* magasins dans lesquels nos jeunes gens font leur apprentissage et où les Barcelonnettes brassent des affaires par millions », comprennent, au rez-de-chaussée, une grande salle pour la vente, où se tient la petite armée des employés, tous originaires de la région de Barcelonnette. « Les étages supérieurs sont affectés *à la cuisine*, *à la salle à manger, au logement des chefs et de tous les employés.* »

Les débutants, les *nouveaux,* ne sont pas payés; « on les emploie à rouler, doubler, plier les étoffes et les remettre en place sur les étagères de la *trastienda.* Pendant cet apprentissage, ils couchent sur le comptoir et le soin de balayer et d'arroser le magasin leur est dévolu. » Ils doivent en outre employer leurs moments perdus à étudier la langue espagnole.

A sept heures du soir, la journée est finie, on dîne, puis chacun peut sortir, *mais il faut être rentré à une heure fixée par le règlement.*

Les plus intelligents de ces jeunes gens arrivent, après un certain nombre d'années, à s'établir à leur compte soit à Mexico, soit dans une ville de l'intérieur.

Mais pour cela ils ont encore recours à l'association.

C'est en effet une particularité bien caractéristique de toutes ces maisons de commerce tenues par des émigrants bas-alpins, qu'elles sont dirigées par un certain nombre de *chefs associés.* « A la tête de ces maisons, il y a en général plusieurs chefs entre les-

quels est partagée la direction, vente du détail, vente en gros, achats sur place, correspondance, caisses, tenue de livres, etc. Chacun a son service et ses attributions, mais tous s'aident et se suppléent au besoin (1) ».

Pour s'établir, il faut des capitaux et du crédit. C'est encore la communauté qui sert de caution. Les prêteurs et les fournisseurs savent que tous ces émigrants se tiennent étroitement et que la signature de chacun d'eux est garantie moralement et souvent matériellement par tous les compatriotes. « La mise de fonds est mince, mais le nom de Barcelonnette équivaut, auprès des maisons de gros, à un crédit huit ou dix fois supérieur; j'ai maintes fois assisté à des présentations de jeunes Barcelonnettes par un courtier chez les fabricants espagnols, chez les Anglais et les Allemands qui vendaient en gros les étoffes étrangères. Ces négociants ne connaissaient que le courtier lui-même, auquel ils répondaient invariablement, après quelques renseignements insignifiants. « Il suffit que vous les présentiez et *qu'ils soient « Barcelonnettes »* pour que notre maison soit à leur disposition ». Voilà comment nos compatriotes peuvent monter avec un petit capital une maison qui, du jour au lendemain, fera des affaires relativement considérables (2). »

Ainsi, c'est bien la communauté qui soutient toute cette émigration, depuis le départ de Barcelonnette

(1) Ém. Chabrand, *op. cit.*
(2) *Ibid.*

jusqu'au retour; ces émigrants n'ont pas été un seul instant livrés à eux-mêmes; ils ont formé comme un morceau du pays qui a été transporté au dehors d'un seul bloc, d'un bloc qui ne se brise pas, en dépit de tout.

Il ne fallait rien moins que cette persistance du groupement pour décider les jeunes émigrants à quitter le pays. Il fallait en outre la certitude que cet éloignement serait *momentané*. Et voilà bien en effet le troisième caractère de cette émigration, elle est faite avec *esprit de retour*.

L'auteur dont je suis le récit, et qui a été lui-même un émigrant de Barcelonnette au Mexique, a bien soin de noter le fait. Il y revient à plusieurs reprises, il y insiste. D'après lui, ses compatriotes sont « animés et soutenus par le désir de *revoir au plus tôt* leur patrie ».

« On peut actuellement, dit M. Chabrand, évaluer à quatre-cent cinquante environ le nombre des capitalistes barcelonnettes qui possèdent des fortunes variant de cinquante mille à huit cent mille francs, et à près de trente, celui des millionnaires; un de ces derniers vient de mourir à Nice laissant, dit-on, de quinze à vingt millions à ses enfants; il cultivait la terre et gardait les moutons avant son départ pour le Mexique. Sur le nombre, trois cents environ résident encore au Mexique; les autres, ou bien *ont fixé leur domicile dans la ville de Barcelonnette, et y habitent toute l'année,* ou bien, pour la plupart, y possèdent une villa où ils viennent passer les mois d'été.

M. Ardouin Dumazet constate qu'à leur retour ces émigrants « ne sont pas une cause de progrès pour le pays; ils n'ont rien fait pour l'amélioration du sol; ils auraient pu modifier les cultures barbares du pays, créer des prairies, amener l'irrigation et surtout attirer l'industrie. On n'a rien fait de tout cela (1) ».

Ainsi ce type, qui ne peut se résoudre à s'implanter au loin, ne réussit pas davantage à transformer dans le sens du progrès ces pauvres vallées des Alpes, où il revient se terrer comme en un gîte. En dépit de leur long séjour au dehors et dans une grande ville, ils sont restés des montagnards peu susceptibles de transformation.

Je crois que l'on peut bien saisir maintenant ce qui fait la force et la faiblesse de ce type d'émigrants.

Ils tirent leur force de la communauté, dont le patronage, ainsi que nous venons de le voir, ne les abandonne pas depuis le départ jusqu'au retour.

Mais si la communauté les soutient, elle est aussi, pour eux, pour leur œuvre personnelle et sociale, une cause d'affaiblissement.

Elle les empêche de fonder aucune œuvre durable, puisque « l'idée du prompt retour dans la patrie » est la préoccupation dominante de tous ces émigrants. Ils ne s'installent pas au Mexique, ils y sont seulement campés. Surtout ils ne s'y implantent pas par la culture, ils ne colonisent pas. Pour coloniser, il faudrait accepter deux choses auxquelles ces issus de

(1) *Voyage en France*, 10me Série, p. 287.

pasteurs répugnent par-dessus tout : il faudrait s'établir dans l'isolement de la vie rurale, loin de la communauté des parents, des amis, des « pays » ; il faudrait ensuite renoncer à l'idée de retour, car la culture n'est pas, comme le commerce, une entreprise que l'on peut prendre et quitter facilement.

Or une race ne s'implante au sol, n'en prend possession réellement et d'une façon durable que par la culture. Par conséquent il n'y a pas à compter sur ces émigrants bas-alpins pour étendre au dehors le domaine de la France, pour y créer une extension de la race, comme l'a fait, par exemple, le colon canadien, comme le fait actuellement le colon anglo-saxon. Et cependant ce n'est que par ce procédé-là qu'une race grandit dans le monde.

La situation des Bas-Alpins au Mexique est à la merci du premier échec commercial. Toujours prêts à se rembarquer pour leur vallée de Barcelonnette, ils lâcheront pied à la première *difficulté* sérieuse qu'ils rencontreront.

Jusqu'ici ils ont été servis par les circonstances au moins autant que par eux-mêmes. Ils se sont attirés et soutenus les uns les autres avec un entêtement de montagnards qui ont conscience de leur faiblesse individuelle. Or ils n'ont rencontré en face d'eux, au Mexique, que deux types peu dressés au travail, à l'économie et à l'initiative : l'Espagnol et l'Indien. Ces montagnards économes et finauds devaient avoir beau jeu en face d'une pareille clientèle, à laquelle ils sont manifestement supérieurs.

Mais voici que déjà cette situation est ébranlée. Ce commerce ne donne plus les gros bénéfices d'autrefois, parce que des concurrents nouveaux arrivent peu à peu des États-Unis et importent au Mexique les procédés du grand commerce. Contre cette concurrence redoutable et grandissante nos Bas-Alpins sont mal armés; ils ont, vis-à-vis du Yankee, trois infériorités qui résultent de leur formation communautaire pastorale :

1° Ils ne tiennent pas à leur pays d'adoption, par conséquent ils sont toujours plus disposés à décamper qu'à résister sérieusement.

2° Ces commerçants n'ont pas de réserves financières pour faire face à une crise sérieuse. L'argent gagné et économisé ne sert pas à alimenter les affaires, à les développer, à les renouveler; il est tout simplement importé en France et par conséquent perdu au point de vue commercial. L'entreprise, périodiquement interrompue, doit être périodiquement recommencée à nouveau et sur nouveaux frais. Tout esprit de suite est impossible et toute crise doit être fatale.

3° En cas de crise, ce commerce ne pourrait se sauver qu'en renonçant à ses procédés routiniers, en évoluant pour s'adapter aux conditions multiples et changeantes du marché. Pour cela, il faut beaucoup d'initiative, beaucoup d'audace; il faut ne pas craindre de risquer beaucoup pour gagner beaucoup.

Or l'organisation communautaire de ces maisons développe surtout l'esprit de tradition, de prudence

et d'économie. Les initiatives hardies sont comprimées et entravées par la nécessité d'agir toujours collectivement, d'obtenir toujours l'adhésion de la majorité ou de la totalité des intéressés.

Ces lourdes et traditionnelles machines ne peuvent lutter longtemps contre les évolutions hardies et rapides du commerçant yankee qui déjà pénètre le Mexique de toutes parts et qui, lui du moins, ne s'appuie pas sur la communauté, mais sur l'action personnelle portée à sa plus haute puissance, sur l'aptitude remarquable à renouveler rapidement et sans cesse les procédés au moyen desquels on saisit la clientèle et on la satisfait.

Et comme le Yankee ne vient pas seulement en commerçant, mais aussi en industriel et en colon, il s'implante solidement dans le pays, il y fait souche et il crée ainsi non seulement le type du fournisseur, mais encore le type de la clientèle la mieux adaptée à ce type de fournisseur.

Voilà la véritable manière de s'emparer définitivement d'un pays et d'y implanter une race.

Au train dont s'opère, dès maintenant, cette implantation, on peut prévoir que l'expansion des émigrants bas-alpins, déjà menacée, sera bientôt compromise.

Je crois que ceci met suffisamment en lumière en quoi la formation communautaire pastorale développe la puissance d'expansion, mais en quoi aussi elle la limite.

En tous cas, il est bien clair que ce mode d'expan-

sion n'est plus à la hauteur des conditions actuelles de la vie sociale.

Cette porte de sortie n'ouvre plus que sur certaines régions arriérées du globe, comme le Mexique; mais ces régions elles-mêmes se transforment de jour en jour. Pour s'y implanter, pour y triompher, les procédés routiniers de la formation communautaire ne suffiront bientôt plus.

CHAPITRE II

LA RÉGION DES HAUTS PLATEAUX CALCAIRES

Le Type du Gévaudan et du Rouergue.

On appelle « Causses » une région de hauts plateaux calcaires qui s'étend sur la partie méridionale du massif central et occupe une assez grande partie du Gévaudan et du Rouergue, c'est-à-dire des deux départements de la Lozère et de l'Aveyron. C'est la région que l'on rencontre d'abord quand, partant des Pyrénées, on gravit les premiers étages du massif central. Les principaux sont le Causse Méjean, le Causse de Sauveterre, le Causse Noir, le Causse de Larzac.

Le *Lieu* se présente ici sous un aspect très différent des Pyrénées et des Alpes : ce n'est plus un système de montagnes à arêtes vives, ce sont des plateaux élevés de 800 à 1.200 mètres et à disposition généralement horizontale. Mais le trait caractéristique, celui qui, au point de vue social, a une influence décisive, c'est la nature du sous-sol. Le sous-sol est calcaire, par conséquent extraordinairement perméable

à l'eau. L'eau filtre dans le sol et va ressortir à la base, dans les vallées, où elle forme des rivières. La popu-

lation n'a pas d'autre eau que celle de la pluie recueillie dans des citernes.

Le Causse n'est pas mieux partagé en ce qui concerne le climat : l'hiver est très froid à cause de l'altitude et des vents que rien n'arrête sur ces surfaces planes ; l'été est brûlant à cause de la latitude et de l'exposition générale au Midi.

En fait de productions végétales, ce sol ne donne qu'une herbe rare, dont le mouton seul peut se contenter. Le mouton du Causse sait se passer de boire, et ses lèvres sont usées par la nécessité de brouter une herbe courte et sèche sur un sol pierreux.

Le *Travail* dominant dans le Causse est donc *l'élevage du mouton.* Voilà, par rapport aux Pyrénées et aux Alpes, une notable réduction de l'art pastoral : le troupeau ne comprend plus normalement qu'une *seule et petite espèce.* Le département de l'Aveyron, élève jusqu'à 7 et 8 millions de moutons.

J'ai dit que l'herbe est rare, mais du moins elle est aromatique et substantielle à cause de l'abondance de la chaux, puisque le sous-sol est calcaire. Aussi ces moutons donnent-ils une laine très fine et un lait de qualité supérieure avec lequel on fabrique le fameux fromage de Roquefort. Le sol calcaire, qui communique au lait ses qualités remarquables, facilite également la bonne fabrication des fromages : pour les affiner, on les fait séjourner dans des caves qui sont creusées profondément dans le calcaire. On fait, chaque année, environ cinq millions de kilogrammes de fromage de Roquefort.

On comprend que, sur un sol aussi pauvre et aussi

desséché, la culture ne peut prendre un grand développement. Elle n'est guère pratiquée que dans certaines dépressions plus abritées et formant cuvette. Et encore on n'obtient ainsi qu'une maigre récolte d'avoine, d'orge et de pommes de terre. La Lozère et l'Aveyron sont au dernier rang pour la valeur des produits agricoles. Tandis que la production moyenne d'un département français est de 114.000.000 de francs, celle de la Lozère n'est que de 36.500.000 francs. Son chef-lieu, Mende, située à 750 mètres d'altitude, est bloqué par les neiges pendant une grande partie de l'hiver. Le Caussenard cultive de véritables champs de pierre, et encore a-t-il soin parfois de ne pas épierrer son champ, afin que la pierre, par son poids, maintienne les semailles, qui, sans cela, pourraient être emportées par le vent. Le Caussenard cultive avec des bœufs achetés en Auvergne, mais, le plus souvent, il est obligé de les revendre pendant l'hiver faute d'avoir assez de fourrage pour les nourrir.

Bien que la culture soit encore ici un produit secondaire par rapport au troupeau, elle est cependant plus développée que dans les Pyrénées et les Alpes : cela tient d'une part à ce que l'herbe est moins abondante, d'autre part à l'horizontalité du sol, qui est en somme plus favorable à la culture que les pentes rapides. A ce point de vue encore, cette variété est plus dégagée que la précédente de l'art pastoral et il convient de la placer en second lieu.

L'industrie pourrait être une ressource pour cette

région, grâce au filage et au tissage de la laine. Mais cette fabrication appartient aujourd'hui à la grande industrie, qui a trouvé plus avantageux de s'installer plus bas, dans le voisinage de la plaine et, par conséquent, plus à portée des voies de transport. Elle est concentrée principalement à Mazamet et à Castres, dans le Tarn.

Le commerce local est aussi peu développé que l'industrie. La laine n'est pas vendue sur le marché, mais achetée sur place, dans chaque exploitation, par des voyageurs qu'envoient de gros commerçants dont les maisons sont établies en dehors de la région. C'est à Saint-Affrique qu'est actuellement le principal commerce de la laine.

Ainsi, — et c'est là ce qu'il faut retenir, — le Caussenard ne trouve pas, dans les conditions du travail, l'occasion de développer en lui les aptitudes industrielles ou commerciales et l'esprit d'initiative qui en résulte; mais il développe un peu plus que l'habitant des Pyrénées et des Alpes les aptitudes agricoles. C'est sa porte de sortie, mais c'est encore une porte bien basse et bien étroite.

Ce resserrement de l'art pastoral et ce premier développement de la culture ont pour effet la *diminution de la Propriété collective* par rapport à ce que nous avons observé dans le type précédent. Le sol, étant plus cultivé, est plus complètement approprié et la surface des biens communaux plus restreinte.

C'est la confirmation de la loi que nous avons constaté dans les Pyrénées et dans les Alpes.

Le patronage exercé par l'herbe et par la propriété collective se trouve donc sérieusement diminué. Il en résulte, pour les populations, une difficulté plus grande à pourvoir aux nécessités de la vie. Comme, d'autre part, ce milieu encore demi-pastoral n'a pas développé l'habitude de l'initiative individuelle, les gens sont plus disposés à s'appuyer quand même sur le groupe, sur la famille, que sur eux-mêmes.

On sent très bien, dans ce type, comme dans le précédent, l'effort pour maintenir la *communauté familiale* en dépit des circonstances qui tendent à la dissoudre : on se cramponne véritablement à la communauté; mais c'est une communauté misérable; on s'efforce de rester dans l'indivision en maintenant au foyer le plus de ménages possible au prix des plus grandes privations.

J'ai reçu, au sujet de ce type, une note intéressante de M. Michel Lacombe, de Rodez. « Souvent, m'écrit-il, on reste dans l'indivision. » Quand elle n'est pas possible, on transmet le bien à un des enfants, qui est comme le représentant et le mandataire de la communauté. « Le sentiment de la conservation du bien de famille est dominant, *même dans l'esprit des cadets*. En conséquence, ceux-ci cèdent à bon compte leur part à l'aîné. De plus, ils acceptent que l'estimation du bien soit faite à une valeur inférieure d'un cinquième à la valeur réelle, selon un usage qui est général. Cette estimation est dite valeur en partage. Enfin, les oncles et les tantes font donation de leur part à la femme, ou aux enfants de l'héritier. » On

sent très bien l'effort de chaque membre pour maintenir intact le bien de famille, sur lequel on est habitué traditionnellement à trouver un abri ou un secours. « Ordinairement, *les parents restent dans la maison* et travaillent jusqu'au déclin de leurs forces. » Même esprit en ce qui concerne les célibataires. « Si la famille est nombreuse relativement à l'étendue du bien, on cherche à caser un ou plusieurs enfants, sans diminuer l'avoir de la maison : on fait un prêtre, un frère, ou une religieuse, qui font donation de leur part et de leurs économies à l'héritier. »

Mais tous ces efforts pour maintenir une ombre de communauté ne font qu'accuser l'impuissance de ce régime dans des conditions si défavorables. Aussi la vie est-elle misérable. « La population est affamée, étiolée, elle perd en nombre et surtout en valeur physique (1). » « On ne boit guère que de l'eau. L'alimentation, pas assez réparatrice, entraîne des conséquences fâcheuses : les paysans résistent moins qu'autrefois à une maladie prolongée; une saignée suffit à les abattre. Les habitations sont tout à fait malpropres; la cuisine, qui est la pièce où se réunit la famille et qui sert à tout, est attenante à l'étable et en a toutes les odeurs; elle est presque toujours noire de fumée, encombrée d'outils, de sacs, et d'ustensiles de toutes sortes; elle ne reçoit le jour et le soleil que par des ouvertures très petites (il est même rare qu'il y en ait plusieurs); le sol, point ou mal pavé, s'im-

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, II, p. 354.

bibe des débris de la laiterie et de la cuisine et exhale une odeur écœurante. Aussi les épidémies font-elles parfois de cruels ravages, malgré la pureté de l'air et la rigueur du climat. En général, les rares familles qui arrivent à faire quelques économies ne les doivent qu'à une excessive sobriété et à l'âpreté avec laquelle le paysan garde le moindre sou acquis (1). »

Ce type montre bien à quels pitoyables résultats aboutissent les populations qui veulent se maintenir dans le régime communautaire, lorsque les conditions qui le produisent normalement viennent à disparaître.

Ces populations, que ni l'herbe ni la communauté ne patronnent plus suffisamment, ne trouvent pas ailleurs des patrons capables de les protéger et de les soutenir : le type des Causses ne produit pas une *classe supérieure naturelle.*

Il n'y a de patrons *naturels* que ceux qui procurent directement aux populations des moyens d'existence, c'est-à-dire les patrons de la culture, de l'industrie ou du commerce. Ils patronnent, je veux dire qu'ils assurent de l'ouvrage, naturellement, en quelque sorte mécaniquement, par le fait même des conditions de leur travail qui exige l'emploi d'auxiliaires nombreux. Mais nous avons dit que la région des Causses ne développe en grand ni la culture, ni l'industrie, ni le commerce.

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 2e série, p. 492, 493.

Le pays ne produit qu'une classe supérieure artificielle, incapable de procurer aux populations des moyens d'existence. Cette classe ne comprend guère que les représentants de quelques professions libérales modestes : médecins, notaires, instituteurs, et les membres du clergé.

La note qui m'a été communiquée par M. Lacombe accuse bien l'importance prise par les personnalités de cet ordre : « Le nombre des médecins est proportionnellement considérable au Conseil général. Les notaires exercent de même une grande influence. » Voici maintenant pour ce qui concerne le clergé : « Le département compte beaucoup de prêtres, de religieuses et de frères. » C'est une des rares régions de la France qui donne des prêtres au delà des besoins du ministère local; elle en fournit aux autres diocèses. « Le curé jouit d'une influence sérieuse, surtout s'il ne la fait pas sentir en matière politique. De même race et de même origine que les paysans, il est des leurs et vit au milieu d'eux. Il est ordinairement assez instruit et a généralement beaucoup de droiture et de moralité. »

Malheureusement pour ces populations, les représentants de ces professions libérales ou du clergé ne peuvent exercer un *patronage* réel et efficace, puisqu'ils ne fournissent pas du *travail*. Tout au contraire, ils sont obligés de tirer de la population elle-même leurs propres moyens d'existence : ils sont ses clients et non ses patrons. Ils ne peuvent donc donner qu'un secours purement moral, sous la forme de conseils

ou d'encouragements. C'est en cela qu'ils ne sont que des patrons artificiels.

En somme, dans ce type, le patronage exercé par l'art pastoral et la communauté va en déclinant, par rapport au type précédent, et il n'est remplacé ni par le patronage efficace d'une classe supérieure naturelle, ni par l'esprit d'initiative individuelle : on vivote misérablement sans trouver à s'appuyer fortement ni sur les choses, ni sur les hommes, ni sur soi-même.

Après cela, on ne doit pas s'étonner si ce type ne produit qu'une *Émigration* inférieure.

Ou bien l'émigration se dirige vers les régions voisines, et elle manifeste bien le caractère profondément communautaire. Elle a lieu pour peu de temps, car on est attaché au pays, et par groupes de famille, car on redoute de se séparer des siens. « La population de la Lozère n'émigre pas; elle s'épanche *périodiquement* à jours fixes, par *familles entières* sans distinction de sexe. On part le dimanche après la messe avec la bénédiction du curé, en emportant, pour tout bagage, un peu de linge, une faucille, un fléau. On va à la foire voisine; on se loue *par familles entières* en nombre suffisant pour faire un travail donné dans un délai fixé, et chacun se trouve content s'il rapporte 20 ou 30 francs au logis (1). »

Les émigrants qui vont plus loin restent également dans des situations inférieures et subordonnées, dans les métiers qui n'exigent ni capitaux, ni initiative.

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, II, p. 351

Marseille, Nîmes, Montpellier attirent les femmes de la Lozère qui s'y placent comme servantes. Un certain nombre d'hommes vont à Paris, où ils font fonctions d'hommes de peine, de frotteurs, de commissionnaires. Enfin, les centres houillers de Saint-Aubin et de Decazeville, dans l'Aveyron, reçoivent un bon nombre de ces montagnards, qui sont bien préparés à ces travaux très subordonnés.

On voit que les conditions sociales créées par le milieu ne donnent à ce type aucun moyen puissant d'expansion : il n'a pas la puissance d'expansion du pasteur-nomade des grandes steppes, ni même les velléités d'expansion pastorale du montagnard pyrénéen, ou l'expansion commerciale des Bas Alpins de Barcelonnette; il n'a conservé de l'art pastoral et de la communauté que ce qui comprime l'individu et rien de ce qui, à certains moments, le pousse au dehors et en avant.

La science sociale n'explique pas seulement les phénomènes actuels; elle apporte aussi une utile contribution à l'histoire.

Or, l'histoire de cette région présente une particularité remarquable : je veux parler de l'importance extraordinaire qu'y ont prise les guerres de religion. Le Gévaudan a été la principale forteresse du protestantisme en France; il a été le théâtre de la guerre des Camisards, dans laquelle sont morts, de cette seule province, 15.000 hommes environ. Voilà des événements qui paraissent bien étonnants, à première vue,

chez ces paisibles et pauvres montagnards. Mais ils s'éclairent, quand on examine plus attentivement une des circonstances sociales que nous venons de constater.

Nous avons vu comment ce milieu ne constituait qu'une classe supérieure artificielle, dont le clergé forme encore et surtout formait autrefois l'élément principal. C'est dans le clergé qu'entrent la plupart des individualités qui tendent à s'élever au-dessus de la médiocrité commune. Par voie de conséquences, les questions religieuses prennent l'importance qu'occupent ailleurs les questions politiques. Elles deviennent même, en réalité, des questions politiques, lorsque le clergé, grâce à cette puissance sociale, arrive à détenir la puissance gouvernementale. C'est précisément ce qui s'est produit *fatalement* au moyen âge. Je dis fatalement, parce qu'il n'y avait pas alors, dans ces régions, d'autre classe supérieure que le clergé. C'est ainsi que les évêques de Mende eurent, du onzième siècle jusqu'à la Révolution, le titre de comtes du Gévaudan. Et ce n'était pas un vain titre. « A Mende, l'évêque, seigneur suzerain du Gévaudan depuis le onzième siècle, choisit les consuls, les juges ordinaires, les commissaires et syndics du pays, dispose de toutes les places municipales et judiciaires et, prié de venir à l'assemblée des trois ordres de la province, répond que sa place, ses possessions et son rang le mettant au-dessus de tous les particuliers de son diocèse, il ne peut être précédé par personne; qu'étant seigneur suzerain de toutes les terres et par-

ticulièrement des baronnies, il ne peut céder le pas à ses vassaux ; bref qu'il est roi, ou peu s'en faut, dans sa province (1). »

Le jour où une réaction se produisit contre ce pouvoir ecclésiastique, l'opposition devait prendre la forme religieuse. Dans un pays riche, au sein d'une population désorganisée, elle aurait tourné au scepticisme ; dans ce pays pauvre, pastoral, à moitié patriarcal, et par conséquent religieux, l'opposition prit la forme d'un changement de culte. La révolution politique devint une révolution religieuse. C'est aussi ce qui arriva à Genève, dont l'évêque avait également le titre de prince et exerçait les fonctions de la souveraineté : cette ville expulsa son évêque, accueillit Calvin et prit le titre de « Rome du protestantisme ». Ce fut, sous couleur religieuse, une véritable révolution politique.

De pareilles constatations, qu'il serait facile de multiplier, prouvent que, si le clergé peut désirer parfois la domination politique, l'intérêt de la religion est, normalement, qu'il ne l'exerce pas.

Cette vue rapide sur la variété sociale des Causses aurait besoin d'être mise au point par la détermination d'un certain nombre de sous-variétés. Il faudrait établir, entre les différents Causses, une gradation qui expliquerait les différences qu'ils présentent. Il est certain que les Causses les plus petits et les plus bas

(1) Taine, *l'Ancien Régime*, p. 26.

doivent présenter des différences importantes avec les Causses les plus grands et les plus élevés qui nous ont servi de type; les caractères que nous venons de constater doivent aller en s'affaiblissant.

Nous faisons appel à ceux de nos lecteurs qui habitent dans les Causses ou dans le voisinage et nous leur demandons de donner à cette ébauche les nombreux développements qu'elle comporte. Ils pourront trouver dans le clergé local, si nombreux et si dévoué, d'utiles auxiliaires, et celui-ci, à son tour, puisera dans ces études une connaissance plus profonde et plus exacte des populations et de leurs besoins.

CHAPITRE III

LA RÉGION DES MONTAGNES VOLCANIQUES

Le Type Auvergnat.

Il convient de placer cette variété après les deux précédentes, parce qu'elle est plus dégagée à la fois de l'Art pastoral et de la Communauté.

L'habitant des Pyrénées et des Alpes peut encore s'appuyer assez fortement sur l'art pastoral et sur la communauté; le Caussenard voit ces deux ressources lui échapper, mais il s'y cramponne néanmoins de toutes ses forces, comme le naufragé à une épave, sans être capable d'en trouver d'autres. L'Auvergnat, qui se sent également lâché par l'art pastoral et par la communauté, ne s'attarde pas en regrets superflus et en lamentations inutiles : triomphalement, il réussit à se créer d'autres ressources que les deux types précédents ne connaissent pas.

Pour cette variété, j'ai pu me guider d'après les notes et les souvenirs que nous avons rapportés, M. de Rousiers et moi, d'un voyage d'étude en Auvergne. Depuis lors, M. de Rousiers a fait dans ce pays un second voyage dont il publiera les résultats. Il suffit au

but que je poursuis ici de signaler les caractères les plus généraux du type, afin d'ouvrir la voie à ceux qui seraient disposés à l'étudier sous quelqu'un de ses aspects particuliers.

I

De même que la région des Causses continue vers le Nord la région des Pyrénées, de même l'Auvergne continue, plus au Nord encore, la région des Causses.

Il suffit d'un simple coup d'œil sur les conditions du *Lieu,* pour constater que les monts d'Auvergne sont éminemment favorables au pâturage.

D'abord l'altitude assez considérable (elle atteint à près de 1.900 mètres dans le Cantal) s'oppose à la culture ou du moins la rend difficile à cause du froid. Elle produit au contraire une humidité favorable à l'herbe. Pendant l'hiver, la neige est abondante et persistante : à Salers, petite ville située à la descente des pâturages, le service de la poste est parfois interrompu. Pendant l'été, les nuages se condensent le long des pentes et se résolvent en pluie.

Si le relief du sol tend à développer l'herbe, la nature du sous-sol a pour résultat de rendre cette herbe singulièrement riche et abondante. Le sous-sol est d'origine volcanique. L'Auvergne possédait un magnifique ensemble de volcans qu'elle a sagement laissé s'éteindre. Elle a seulement conservé l'épaisse couche de cendres qui fournit à l'herbe un terrain admirablement fertile. Les coulées de lave ont eu d'ail-

leurs pour effet d'arrondir les sommets de ces montagnes, ce qui les rend facilement accessibles aux hommes et aux troupeaux.

Dans ces conditions particulièrement avantageuses pour le pâturage, il s'est développé, sur les monts d'Auvergne, une race bovine remarquable, dont les bœufs de Salers, dans le Cantal, sont le plus beau spécimen. Ceux des montagnes voisines de l'Aubrac et du Mezenc sont également célèbres.

En réalité, la variété sociale que présente l'Auvergne en déborde les limites et s'étend dans toute la région des montagnes circonvoisines d'origine volcanique. Il y aurait à préciser exactement l'aire géographique qu'occupe ce type.

D'après les conditions du Lieu, on peut comprendre que l'élevage est le *Travail* dominant dans ce groupe de montagnes. Mais c'est un élevage riche, l'élevage des espèces les plus exigeantes : le cheval, le bœuf de choix et particulièrement le bœuf pour la boucherie. La culture est secondaire et réduite au strict nécessaire à cause de l'altitude et de la rigueur du climat. Le chou, qui est le légume le plus résistant au froid, est aussi le principal ornement de cette culture; il en est l'emblème avec la fameuse « soupe au chou » de l'Auvergnat.

Aussi, quand nous avons entrepris notre voyage en Auvergne, M. de Rousiers et moi, nous n'avons pas hésité à prendre comme point de départ de nos observations la région des plus beaux pâturages, celle dont Salers est le centre, bien convaincus que les mêmes

causes devaient développer à la fois le bœuf auvergnat et l'homme d'Auvergne à leur plus haute puissance. Partant de là, nous sommes ensuite descendus progressivement vers les parties plus basses; en faisant des observations d'étape en étape, pour constater, par différence, les divers degrés de décroissance du type auvergnat. En effet, il décroît à mesure que l'on descend de la montagne vers la plaine, c'est-à-dire du pâturage qui le caractérise essentiellement, vers la culture de plus en plus développée. Là où le bœuf d'Auvergne devient rare, on ne rencontre plus qu'un Auvergnat atténué.

Comment le bœuf d'Auvergne exerce-t-il une si grande influence sur la formation du type auvergnat? Ce phénomène est dû à une autre particularité du travail : *le bœuf d'Auvergne développe essentiellement l'aptitude au commerce.* N'oublions pas qu'il ne s'agit plus ici d'espèces animales pauvres et de l'élevage restreint des Pyrénées ou des Alpes, mais de l'élevage en grand sur des pâturages naturels d'une extraordinaire fertilité. Cet élevage donne naissance à un commerce considérable, car ces produits ne peuvent s'écouler que par la vente sur le marché. Je vous assure que c'est un spectacle inoubliable que celui d'un marché dans l'immense prairie qui longe, sur un de ses côtés, la ville de Salers. L'éleveur auvergnat est donc nécessairement doublé d'un commerçant. Mais l'Auvergnat n'est pas un commerçant quelconque : le commerce des bestiaux développe le tempérament commercial dans un sens très particulier.

Quand vous vendez du blé, par exemple, il n'y a pas grande matière à chicane ou à tromperie. L'acheteur se rend compte facilement du poids et de la qualité, et le prix est réglé par le cours, qui ne dépend ni du vendeur ni de l'acheteur. Il n'en est plus de même quand il s'agit des animaux. Ici, la matière à tromperie et à chicane est indéfinie. Les ruses des maquignons et des marchands de bœufs sont célèbres dans les deux mondes. On en a même fait un verbe, *Maquignonner*, que le Dictionnaire définit ainsi : « Cacher les défauts d'un animal qu'on veut vendre; au figuré : chercher à faire réussir une vente, une affaire. » Rien n'est plus facile, en effet, que de dissimuler les défauts d'un cheval ou d'une vache, et comme le prix d'un seul animal est considérable et peut varier de plusieurs centaines de francs, le vendeur est fortement incité à tromper sur la valeur de la marchandise. Ayant récemment à acheter un cheval et deux vaches, j'ai consulté, dans un ouvrage spécial, le chapitre intitulé : « Ruses des maquignons. » C'est une énumération à faire reculer l'acheteur le plus intrépide, d'autant plus qu'elle se termine par cette déclaration peu consolante : « Il ne serait pas possible de prévoir toutes les ruses employées par les marchands; ils savent toujours trouver de nouveaux moyens et de nouveaux prétextes pour cacher ou expliquer les défauts les plus graves. »

On voit quel est le genre d'aptitude commerciale qui se développe ainsi : c'est le commerce par petites ruses, par petits procédés, par toutes sortes de petits

moyens destinés à dissimuler la qualité de la marchandise et à tromper l'acheteur. Mais comme, d'autre part, la région haute de l'Auvergne est peu favorable au développement de la culture et de l'industrie, il en résulte que l'aptitude au commerce n'est atténuée par aucune autre influence.

L'Auvergnat est donc essentiellement *un éleveur doublé d'un commerçant rusé*. Voilà ce qui résulte des conditions du travail. Nous allons voir, à partir de ce point de départ, le type se développer logiquement.

La loi de ce développement peut se formuler ainsi : *l'Auvergnat, trouvant à s'appuyer sur son aptitude commerciale, n'hésite plus à se dégager de l'Art pastoral et de la Communauté pour demander au Commerce ses moyens d'existence.*

1° *L'Auvergnat se dégage de la communauté du Travail.*

Autrefois, les familles travaillant en communauté étaient nombreuses en Auvergne. Legrand d'Aussy signalait particulièrement, à la fin du siècle dernier, celles des Baritel, des Beaujeu, des Baurgade, des Tarenté, des Terme, des Quittard-Pinon. Cette dernière, établie près de la ville de Thiers, comprenait trente-deux membres appartenant à quatre ménages. Elle était gouvernée par deux personnes, le maître et la maîtresse, élus par les ménages réunis. Le maître avait l'autorité suprême ; il présidait surtout aux travaux et à toutes les affaires du dehors ; la maîtresse présidait aux affaires de l'intérieur : elle était toujours choisie

dans un ménage autre que celui du maître. Péniblement maintenue pendant ses dernières années, cette communauté a été finalement dissoute en 1825. Ainsi que le constate Le Play, « la dissolution fut plus prompte dans les communautés de l'Auvergne que dans celles des Pyrénées ». En effet, l'autorité patriarcale, comme il arrive quand le travail est plus fructueux, se trouvait déjà ébranlée en Auvergne, ainsi qu'on le voit dans le cas donné par cette élection du maître et de la maîtresse (1).

2° *L'Auvergnat se dégage de la communauté de la Propriété.*

Les pâturages des monts d'Auvergne étaient constitués autrefois en propriété collective, sous la forme de biens communaux ouverts au libre parcours, comme cela a encore lieu dans les Pyrénées et les Alpes. Cet état de choses a pris fin. La plupart des hauts pâturages de l'Auvergne sont aujourd'hui appropriés. Le commerce ayant donné naissance à une classe nombreuse de gens enrichis, ceux-ci ont offert des prix élevés et sont devenus peu à peu acquéreurs de ces pâturages; ils ont acheté « une montagne », suivant l'expression locale, c'est-à-dire l'étendue nécessaire pour nourrir pendant l'été de vingt à quarante bœufs ou vaches. Deux fois par jour, on réunit les vaches dans une enceinte en bois pour les traire et on fabrique sur place, dans les « burons », les fromages du Cantal, plus remarquables par leur grosseur que

(1) Le Play, *Ouvriers européens*, t. V, p. 188-191

par leur finesse. Des fromages aussi gros (ils mesurent environ 80 centimètres de diamètre) ne peuvent être faits que par de riches particuliers disposant à un même moment d'une assez grande quantité de lait.

3° *L'Auvergnat se dégage de la communauté de la Famille.*

La communauté familiale existait autrefois ainsi que nous venons de le dire; mais aujourd'hui elle est réduite, comme dans les Pyrénées, les Alpes et les Causses, à sa plus simple expression; elle comprend le ménage des parents, celui du fils héritier-associé et les frères et sœurs célibataires. Dans la plus grande partie de l'Auvergne, comme dans les deux types précédents, et toujours sous l'influence de l'art pastoral, on fait encore aujourd'hui « un héritier », représentant de la communauté. Pendant notre voyage, on nous a affirmé constamment que c'était un usage général.

M. Delbet, l'avait d'ailleurs constaté dans une note très intéressante de la Monographie du *Porteur d'eau auvergnat* (1). « L'ancienne habitude d'avantager celui des enfants qui continue la famille survit dans la montagne. Il faut que la maison fume, dit-on partout, c'est-à-dire il faut que la maison se maintienne à un certain degré d'aisance relative et, pour cela, on fait un aîné, un héritier auquel on laisse, avec la maison, le mobilier qui la garnit, les bestiaux de culture et, comme apanage, les champs, les prés qui l'entourent

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. II, p. 360.

ou lui tiennent de plus près. Le nouveau ménage apporte son contingent de travail et *vit en commun* avec les parents de tous âges et à tous degrés. Plusieurs générations se trouvent ainsi réunies sous le même toit, acceptant l'autorité du chef de famille aussi longtemps que ce dernier conserve l'aptitude du commandement. En outre des enfants, du père, de l'aïeul, il y a toujours dans la maison des *oncles et des tantes célibataires,* travaillant au profit de la maison, regardant comme leurs les enfants qui naissent, et cependant laissant presque toujours à l'héritier leur part de la succession des grands-parents et les économies qu'ils ont pu faire... Pour augmenter l'éclat de la maison, beaucoup de garçons renoncent à devenir chefs de famille. Beaucoup de filles ont le courage de se vouer au célibat et restent dans la maison avec la certitude de n'être jamais payées de leur travail, avec la certitude d'obéir plus tard à des enfants encore à naître. Un des effets matériels de l'application de ces idées est de maintenir la propriété presque toujours intacte entre les mains d'un des membres de chaque famille. Le morcellement est chose inconnue dans la montagne. »

D'après cela, on pourrait croire que le type auvergnat n'est pas plus dégagé que les précédents de la communauté de famile. Cela est vrai en partie, c'est-à-dire en ce qui concerne les parents, le fils héritier, les célibataires résolus qui restent au pays et représentent la vieille tradition pastorale et patriarcale. Mais si on considère les autres enfants, les émigrants, on aperçoit que, loin de s'attacher désespérément à

l'art pastoral et à la communauté comme dans les deux types précédents, ils manifestent une aptitude extraordinaire et tout à fait spéciale à se tirer d'affaire par eux-mêmes et en dehors de la famille. Très souvent ils sont plus désireux d'aller chercher fortune dans un pays même éloigné que de végéter sur le bien paternel; ils se sentent capables de réussir. Dans l'une des familles que nous avons observées dans la haute Auvergne, l'héritier nous dit qu'il avait accepté le domaine pour ne pas mécontenter son père, et il nous donna nettement à entendre qu'à la mort de ses parents, qui habitaient avec lui, il affermerait le bien paternel et irait à Paris pour « tirer des sous ».

Cette aptitude des enfants à se débrouiller est bien décidément le grand fait nouveau qui nous amène à classer ce type en dernier lieu, parce qu'il accuse l'évolution très nette dans le sens d'une certaine initiative individuelle.

A vrai dire, *il y a deux types distincts d'Auvergnats.*

L'un, représenté par les vieux parents, par l'héritier, et par tous les Auvergnats restés au pays, continue à s'appuyer franchement sur la tradition pastorale et communautaire; c'est le type du passé et il tend à décliner.

L'autre, représenté par les enfants émigrants, a lâché résolument les vieux supports traditionnels, il n'est pas jaloux de l'avantage fait à l'héritier, parce qu'il sent qu'il peut, par sa seule industrie, gagner vite plus que lui.

C'est cette seconde figure d'Auvergnat, l'*Auvergnat émigrant,* qu'il nous faut considérer maintenant, si nous voulons apprécier toute l'étendue de cette évolution.

II

Comme tous les pays de montagne, dont la production est limitée par la nature, l'Auvergne fournit un nombre considérable d'émigrants. Mais ici, — et c'est d'abord en cela que ce type tranche sur les précédents, — cette émigration n'est pas envisagée comme un malheur que l'on redoute, mais comme un événement heureux que l'on attend et auquel, dès l'enfance, on se prépare avec joie. « Riche ou pauvre, l'Auvergnat du village est élevé avec cette idée que l'émigration est un besoin, un devoir, le seul moyen d'acquérir ou d'augmenter l'aisance. Le premier enseignement de la mère est qu'il faut se hâter de grandir pour aller « *hors pays,* » voyager comme le père, comme l'oncle, comme le cousin; et la prière, soir et matin, se termine par la demande à Dieu d'un voyage heureux et productif pour ces parents qui sont allés au loin chercher l'argent nécessaire à la famille. Dans les longues veillées, il n'est pas d'autre sujet de conversation; on se demande, on se donne des nouvelles des absents... L'enfant, tout préparé pour le départ, attend que la première communion soit faite pour se mettre en route. La mère, les sœurs le conduisent elles-mêmes au maître qui doit le diriger; pas

une larme ne coule, on craindrait de se montrer faible (1). »

Ce dernier trait est bien caractéristique : il témoigne à lui seul combien ce type est déjà arrivé à se détacher de la communauté. Cette facilité, cette ardeur à partir, cette séparation sans larmes, cette préoccupation de se montrer fort, voilà bien tout le contraire des sentiments que développe la communauté, lorsqu'elle est encore dans sa force : elle ne pousse pas à partir, mais à rester.

Naturellement, ces émigrants vont se livrer au commerce. J'ai dit comment le milieu social développait exclusivement chez l'Auvergnat l'aptitude commerciale. Le jeune émigrant de douze ou quinze ans a déjà cette aptitude par le seul fait de l'éducation dans ce milieu; l'influence du milieu est beaucoup plus profonde sur la jeunesse que sur l'âge mûr.

Mais comment entreprendre le commerce sans capitaux, car si l'émigrant peut s'enrichir par le commerce, le montagnard, qui vit du produit de quelques animaux et de sa culture restreinte, est pauvre. L'émigrant est donc obligé d'entreprendre les *petits* commerces, ceux qui n'exigent pas une mise importante de capitaux. Il se fera colporteur, ramoneur, marchand de châtaignes, puis, quand il s'élève, marchand de bois, brocanteur, marchand de vieux habits; autrefois, à Paris, il était aussi porteur d'eau. Ces diverses spécialités des émigrants auvergnats sont

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. II, p. 352.

bien connues et il n'est pas nécessaire d'y insister.

Nous avons la monographie d'un Auvergnat brocanteur à Paris dont la famille peut servir de type pour l'espèce. Le fils est, lui aussi marchand, il est *marchand de meubles;* la fille est mariée à un autre commerçant, un *limonadier,* à la Chapelle Saint-Denis. La sœur de la femme, qui est célibataire, vit chez son beau-frère, le brocanteur, depuis vingt-trois ans. « Elle est parfaitement *au courant des affaires et remplace le chef de famille pour les achats et la vente* à la boutique. » Notre brocanteur a un frère qui est également établi à Paris comme *brocanteur en boutique,* dans le quartier Saint-Marceau. Son commerce est très prospère. Un autre frère est *marchand mercier*, près de Libourne. Enfin, une sœur cadette est restée en Auvergne. Elle est mariée à un cultivateur, qui, pendant l'hiver, laisse sa famille au pays, pour venir à Paris exercer le métier de *brocanteur ambulant* (1). »

Il me semble que voilà une famille qui présente un bon type du genre d'aptitudes commerciales qui caractérisent l'émigrant auvergnat.

Mais, en général, cet émigrant ne s'élève pas, ou, du moins, s'élève très difficilement, il reste petit commerçant; c'est là encore un trait caractéristique qui résulte des conditions développées par le milieu. L'Auvergnat a seulement l'aptitude, mais elle est remarquable, à « tirer des sous », suivant une ex-

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. IV, p. 284, 285.

pression qui nous a été répétée fréquemment en Auvergne. Le maquignonnage, le commerce des bestiaux vendus un à un, commerce à petits procédés et à petits trucs, ne prépare pas au grand commerce, au commerce à larges vues, qui vend à prix fixe, à bon marché, à bon poids et de bonne qualité, pour vendre beaucoup. L'Auvergnat en est resté au vieux commerce qui procède par marchandages sans fin, qui établit le prix suivant la tête du client, qui souvent rogne sur la mesure et trompe sur la qualité. « Il ne faut pas nous juger d'après les émigrants de notre pays, » nous a-t-on dit bien souvent en Auvergne. Et on nous citait les trucs les plus extraordinaires employés par les colporteurs pour tromper le client. « Aussi, nous a-t-on répété encore, beaucoup de colporteurs ne reviennent jamais deux fois dans le même village. »

Ce n'est donc pas par une pratique large et intelligente du commerce que l'Auvergnat gagne de l'argent; c'est par sa ténacité et surtout par son extraordinaire puissance d'économie, une économie de petits sous et d'extrêmes privations. « Épargner c'est gagner, » dit volontiers l'Auvergnat, et il épargne jusqu'aux limites de la faim. « Une seule chose est réputée nécessaire : du pain. Tout le reste est de luxe et ce luxe n'est permis, dans certaines mesures, que selon les circonstances. On couche sur la paille, dans les granges, sans se déshabiller pendant des mois entiers; on marche les pieds nus sur la route, afin de ne pas user les souliers réservés pour la ville; on accepte,

on demande un morceau de pain dans une ferme comme complément du prix convenu de la marchandise ou du travail qu'on a livrés (1). »

L'histoire de la famille de « l'Auvergnat brocanteur » donne assez bien l'idée du procédé par lequel l'émigrant arrive à la petite situation, qu'il ne dépasse ensuite que rarement. Le chef de famille, Bertrand L***, est né dans le Puy-de-Dôme, de pauvres cultivateurs ne possédant aucun bien et chargés d'enfants. Il commença par garder les bestiaux avec sa sœur aînée. A six ans, il émigra avec son père et un de ses frères, pour se livrer au ramonage. Comme ce travail est plus productif en hiver qu'en été, ils pouvaient revenir au printemps pour reprendre les travaux des champs et ils repartaient en automne, à pied, portant le racloir et la besace et n'hésitant pas à s'adresser à la charité publique (c'est là une tradition chère aux communautaires). Ils importunaient les *bons messieurs* jusqu'à ce qu'ils leur eussent jeté un *petit sou*. Cette action de tendre la main est si habituelle dans la race qu'on lui a donné un nom particulier; ils appellent cela : *faire la demi-aune*.

Le père étant devenu trop vieux pour voyager, Bertrand, alors âgé de quatorze ans, et son frère le laissèrent au pays et vinrent à Paris où ils continuèrent pendant quatre ans, l'industrie du ramonage, d'octobre à mars. Le reste de l'année, ils revenaient au pays pour s'y louer.

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. IV, ch. XXXIV, p. 296.

A dix-huit ans, Bertrand commença, avec son frère, le métier de brocanteur ambulant ou *chineur* (1). En moins de deux ans, ils parvinrent, à force de privations, à économiser 2.000 francs. Enfin, quand ils eurent constitué un capital plus important, Bertrand se maria avec une fille du pays, établie à Paris et qui exerçait aussi le commerce de brocanteuse. Pour accroître leurs bénéfices, la femme entreprit l'industrie de coupeuse de poil, qui consiste à séparer le poil des peaux que son mari achetait pendant ses tournées. Ce travail prospérant, elle dut même s'adjoindre plusieurs ouvrières.

Alors les deux époux se trouvant à la tête d'une petite fortune, purent s'établir brocanteurs en boutique dans les environs du Panthéon. Ils arrivèrent enfin à se rendre acquéreurs de cette maison, puis d'une seconde, à Paris, ce qui ne les empêcha pas de donner 5.000 francs à chacun de leurs deux enfants en les mariant.

Voilà bien comment et jusqu'à quel point peuvent s'élever les émigrants auvergnats. Mais ils arrivent rarement plus haut, parce que leur formation originelle au foyer paternel a développé un sentiment étroit du gain et de l'économie et qu'elle n'a pas développé l'habitude de la tenue, le besoin d'une vie confortable, les manières, les idées, les pratiques qui en sont la conséquence. Les populations de ce type peuvent parfois s'élever à la richesse, elles ont beaucoup

(1) Ce mot s'applique surtout aux brocanteurs qui achètent les os, les peaux, la ferraille et les chiffons.

de peine à s'élever socialement par une conception haute et large du travail et de l'installation au foyer; je me borne à cette courte et insuffisante indication, parce que j'ai donné ailleurs cette démonstration tout au long (1).

Il existe cependant, surtout dans la basse Auvergne, dans la Limagne, une classe bourgeoise qui s'est élevé par les fonctions judiciaires et administratives. On sait que Riom a été, depuis plusieurs siècles, une école célèbre de jurisconsultes. Or, il est remarquable que les hommes de cette école ont surtout envisagé le droit *au point de vue pratique,* ils l'ont envisagé en hommes d'affaires, en commerçants. Et ceux d'entre eux qui sont arrivés à la vie politique n'ont pas fait de la politique sentimentale, mais surtout de la politique pratique. M. Rouher pourrait donner une idée assez exacte de l'espèce. Le géographe Vivien de Saint-Martin dit fort exactement : « L'esprit pratique des Auvergnats se reconnaît dans le genre de célébrité des grands hommes qu'elle a produits. *Peu de littérateurs, presque aucun artiste;* mais des savants et surtout force jurisconsultes, législateurs, ministres, soldats et autres hommes politiques (2). » Un de nos amis me fait observer que l'Auvergne a été également un des centres les plus importants du jansénisme : il serait curieux de mettre ce fait en lumière et de le

(1) Voir *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons,* liv. II, ch. IV. Comment le mode d'établissement au foyer contribue au succès de l'Anglo-Saxon.

(2) *Dict. de géographie universelle,* art. AUVERGNE.

RÉGION DU PATURAGE EN FRANCE.

LES TROIS PRINCIPALES VARIÉTÉS CLASSÉES DANS L'ORDRE OÙ ELLES SE DÉGAGENT DE PLUS EN PLUS DE L'ART PASTORAL ET DE LA COMMUNAUTÉ.

TYPES	LIEU	TRAVAIL	PROPRIÉTÉ	FAMILLE	PATRONAGE	EXPANSION
1re Variété : **Pyrénées et Alpes.** *Type s'appuyant encore sur l'art pastoral et la communauté.*	Montagnes à pentes escarpées et à vallées hautes, produisant une herbe généralement médiocre.	Élevage des trois espèces : bovine, ovine et caprine, mais espèces inférieures.	Libre parcours sur de grandes surfaces appartenant exclusivement à une ou à plusieurs communes.	Communauté patriarcale maintenue artificiellement.	Patronage exercé par l'étendue des pâturages et de la propriété collective, et par la famille patriarcale.	Expansion dans l'élevage, ou dans des professions subordonnées, qui n'exigent ni effort musculaire ni initiative, ou dans le commerce en communauté.
2e Variété : **Les Causses.** *Type ne trouvant plus un appui suffisant dans l'art pastoral et la communauté, et ne trouvant pas encore un appui dans l'initiative individuelle.*	Plateaux calcaires, secs, produisant une herbe rare et maigre.	Élevage du mouton; fabrication du fromage de Roquefort. Culture plus développée.	Libre parcours réduit par la culture.	Communauté patriarcale rendue plus difficile par suite des difficultés de la vie.	Patronage susdit rendu insuffisant par la limitation du pâturage, de la propriété collective et de la famille patriarcale, et remplacé par le patronage artificiel et insuffisant du clergé et des petites professions libérales.	Expansion amoindrie dans les petits métiers subordonnés.
3e Variété : **Monts d'Auvergne.** *Type ne trouvant plus un appui suffisant dans l'art pastoral et la communauté, mais trouvant, dans son aptitude au commerce de brocantage,*	Montagnes arrondies et volcaniques, produisant une herbe riche et abondante.	Élevage et commerce des bœufs et des chevaux.	Libre parcours de plus en plus supprimé par l'appropriation des pâturages, à cause de leur fertilité et de la richesse produite par le commerce.	Communauté patriarcale rendue de plus en plus inutile par suite de l'aptitude des enfants à se passer de son appui.	Patronage du pâturage, de la propriété collective et de la famille patriarcale remplacé avantageusement par l'aptitude à se tirer d'affaire au moyen du commerce.	Expansion intense d'émigrants aptes à entreprendre individuellement le commerce de brocantage.

rattacher à ses causes sociales. Il serait intéressant surtout de déterminer, dans le type auvergnat, des sous-variétés bien distinctes.

Dès à présent, nous pouvons affirmer que les populations de ce type, lorsqu'elles arrivent à se dégager de l'art pastoral et de la communauté, n'en sortent ni par l'agriculture, ni par l'industrie, mais par le commerce, et par un commerce fait d'économie et de petits procédés; ou bien par certaines professions libérales dans lesquelles elles apportent surtout le caractère positif développé en elles par le commerce.

Si maintenant nous jetons un regard d'ensemble sur les trois grandes variétés que nous venons de déterminer dans la région du pâturage, nous constatons qu'elles forment bien une gradation progressive, qui peut se résumer dans le tableau que nous donnons à la page précédente.

Nous avons caractérisé, dans ce premier livre, le groupe le plus simple des populations de la France, celui qui tire essentiellement ses moyens d'existence du Pâturage et qui s'appuie encore, plus ou moins, sur la Communauté du travail, de la propriété et de la famille.

Voilà le point de départ à partir duquel nous allons classer les autres régions, suivant qu'elles s'éloignent de plus en plus de ce groupe et qu'elles vont se compliquant davantage.

LIVRE II

LA ZONE DES PRODUCTIONS FRUITIÈRES ARBORESCENTES

Nous avons déterminé, dans leurs limites générales et dans leurs traits les plus caractéristiques, les régions de la France où le travail, et par conséquent les phénomènes sociaux, se présentent sous la forme la plus simple : ce sont les régions pastorales. Elles comprennent nos trois grands massifs montagneux : les Alpes, les Pyrénées, le Massif central.

Le groupe qui se rapproche le plus de celui-là, par le caractère de simplicité sociale, est celui des Productions fruitières arborescentes.

A ce genre appartiennent chez nous les produits du châtaignier, du noyer, du pommier, du poirier, du prunier, de l'abricotier, du pêcher, du mûrier, de l'olivier, de l'amandier, de l'oranger, de la vigne, etc...

Ces productions sont parfois spontanées et ne requièrent presque aucun travail préalable. Elles ne donnent lieu alors qu'à un travail de simple récolte, qu'on appelle la Cueillette.

Bien que la cueillette soit une opération plus sim-

ple que celle du pâturage, elle est placée après celui-ci dans la Nomenclature, à la classification des méthodes de travail, parce que là où elle est l'unique ou presque unique ressource de la population, elle ne crée pas de type social prospère : elle ne crée qu'un type social très *défectueux,* qui ne résout pas la question essentielle du bien-être et de l'harmonie (1). D'ailleurs, les productions arborescentes spontanées ne fournissent d'ordinaire qu'un moyen *accessoire* d'existence et par conséquent ne créent pas, à elles seules, un type social : c'est une autre raison de les rejeter après l'art pastoral (2).

Quand les productions fruitières ne sont plus simplement spontanées et deviennent l'objet d'une culture, on peut dire en général que cette culture est, de toutes, la plus rapprochée des travaux de simple récolte, parce que le travail préalable qu'elle exige est ordinairement assez peu de chose; dans le cas même où ce travail se complique, il est encore la

(1) Tel est, par exemple, le type des sauvages à cueillette de l'Océanie.

(2) Après le Pâturage et avant la Cueillette, la Nomenclature mentionne la Pêche côtière, la Chasse et la Pêche fluviale. Mais la Chasse et la Pêche fluviale ne caractérisent plus aucun groupe de population en France, et cela depuis l'âge historique. Quant à la Pêche côtière, qui n'est pas du type fameux de la Norwège, elle n'est pratiquée en France que par des familles tellement influencées par la formation et les conditions d'existence de la population avoisinante à l'intérieur des terres, qu'il nous parait préférable, au moins dans cet exposé général et sommaire, de les étudier seulement à propos des régions contiguës aux rivages de l'Atlantique et de la Manche.

plupart du temps moins pénible, plus attrayant, que celui de la Culture proprement dite, c'est-à-dire de la culture des céréales et des plantes fourragères ou industrielles.

Ainsi, la région des Productions fruitières arborescentes se place méthodiquement après celle du Pâturage et avant celle de la Culture.

Dans cette région, il y a lieu de distinguer différentes variétés; dès à présent, nous allons en signaler quatre :

1° *La région du châtaignier et du noyer;*

2° *La région de l'olivier;*

3° *La région de la vigne;*

4° *La région de la simple récolte intense.*

Nous suivrons cet ordre, dont on verra la justification dans les chapitres suivants.

CHAPITRE I

LA RÉGION DU CHATAIGNIER ET DU NOYER

Les Types Limousin et Périgourdin.

Cette région est la première que l'on rencontre quand on descend des hauts pâturages des Alpes, des Pyrénées, ou du Massif central. La région du châtaignier forme, autour de ces trois massifs, comme une couronne, à l'altitude moyenne d'environ 500 mètres; elle se rattache donc à la région de l'art pastoral aussi bien au point de vue géographique qu'au point de vue social. Quant au noyer, il est souvent associé au châtaignier, ou bien il lui succède immédiatement. Il y aurait lieu, dans les travaux ultérieurs, à distinguer plus nettement ces deux espèces l'une de l'autre.

L'influence sociale du noyer étant moins étendue et moins profonde, par conséquent moins immédiatement constatable, nous porterons surtout notre attention sur le châtaignier.

I

Un voyageur qui tournerait autour du Massif central,

à l'altitude moyenne que nous venons d'indiquer, suivrait presque constamment la zone du châtaignier. A l'Ouest, il le rencontrerait dans le Limousin et le Périgord; au Sud-Ouest, dans le Quercy; au Sud et à l'Est, dans les Cévennes et le Vivarais. De ce dernier point, il pourrait presque l'apercevoir, de l'autre côté de la vallée du Rhône, sur les pentes des Alpes, où il occupe la même altitude. Il le retrouverait de même sur les pentes des Pyrénées.

On peut donc dire que le châtaignier caractérise surtout les *pentes montagneuses* de nos trois grands massifs.

« Le granit et le châtaignier, dit Arthur Young, nous apparaissent à la fois à notre entrée dans le Limousin. Les châtaigniers s'étendent sur les champs et donnent la nourriture au pauvre... Le feuillage du châtaignier donne aux collines la même verdure que l'herbe des prairies aux vallons (1). » Une large bande passant par la Haute-Vienne, la Corrèze, la Dordogne (c'est-à-dire le Limousin et le Périgord) contient 500.000 hectares de châtaigneraies, sans compter les arbres isolés. « Le Périgord est, avec le bas Limousin, la région des châtaigniers. Le seul département de la Dordogne en possède 100.000 hectares. Plus d'un canton du haut Périgord en est tout couvert et n'offre à l'œil qu'une forêt continue (2). » Cette contrée est également « le pays préféré des noyers. Le noyer et le châtaignier vont souvent ensemble. On évalue à

(1) *Voyage en France*, t. I, p. 26, 30.
(2) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 392.

plus d'un million de francs le produit brut annuel des noyers dans la Dordogne (1). » Ils sont aussi très nombreux dans le Lot (2). En continuant vers le Sud, nous rencontrons le Quercy (département du Lot),

(1) L. de Lavergne, *Economie rurale de la France*, p. 393.

(2) Le journal *le Temps* décrivait en ces termes la « fête des noix », qui se célèbre à Gourdon, dans le Lot : « Pan, pan... pan, pan... C'est surtout pendant les chaudes journées du mois d'août ou du mois de juillet que l'on entend, dans les rues de Gourdon, petite sous-préfecture du Midi, ce bruit régulier et point monotone. Les sons se suivent, pressés et rapides, si rapides qu'on pourrait à peine les compter. Ils vont vite, ils vont vite; ils volent. Ce sont les « dénoisilleuses », les femmes qui cassent les noix, pendant que d'autres les sortent de leur enveloppe ainsi brisée et que d'autres font le triage : mettant d'un côté le bon fruit, de l'autre le mauvais. Pendant l'hiver, les « dénoisilleuses » restent dans la maison, auprès d'un bon feu. A la lueur fumeuse du « calel », elles racontent de vieilles histoires de rois et de bergères, d'ogres et de loups-garous, de sorciers et de sorcières. Mais, dès qu'arrive la belle saison, que le soleil met le nez à la fenêtre, elles sortent devant la porte de la maison. Et, pendant l'été, elles cherchent un petit coin à l'ombre, un coin bien frais dans quelque ruelle étroite. Elles se réunissent par petits groupes. Elles sont généralement trois ou quatre. Et il fait beau les voir alors, les « dénoisilleuses ». Elles ont sur les genoux une pierre plate. Elles mettent la noix sur cette pierre et la cassent avec un petit maillet (*lo maluquo*), puis laissent retomber le maillet sur la pierre pendant qu'elles s'apprêtent à casser une autre noix. Et *lo maluquo*, frappant la noix et la pierre, produit le bruit que l'on entend. Les « dénoisilleuses » sont généralement vieilles et leur main tremble un peu en posant la noix sur la pierre. Elles sont nombreuses à Gourdon, car *les noix sont la principale et presque la seule ressource du pays*. Or, le 5 janvier dernier, les « dénoisilleuses » étaient en fête. Une animation extraordinaire régnait dans la petite ville de Gourdon, d'habitude si calme, si tranquille. Dans les rues et sur les places, les gens affairés passaient en courant, parlant haut et gesticulant, bien qu'embarrassés par les « maluques » et les sacs, les corbeilles et les pierres pla-

dont les montagnes sont à une hauteur moyenne de 400 mètres; le châtaignier (avec la vigne) y couvrent plus de 80.000 hectares (1).

La zone du châtaignier se continue le long des Cévennes et des montagnes du Vivarais. Dans cette dernière contrée, les châtaigniers produisent même des fruits d'une qualité supérieure, connus sous le nom de marrons de Lyon, car c'est vers cette ville qu'on les expédie pour les exporter. Les noyers sont égale-

tes qu'ils portaient. Un concours de cassage de noix avait lieu le jour même. Des prix en nature et en espèces devaient être distribués. La cour de l'ancienne école des Frères, où devaient se réunir les « dénoisilleuses ». avait été pour la circonstance ornée de drapeaux, de guirlandes en buis et de guirlandes en papier. Au milieu de la cour, était une table divisée en compartiments : un pour chaque dénoisilleuse. A une heure, les concurrentes arrivaient. L'une d'elles portait une grande branche de laurier, ornée de rubans aux diverses couleurs; derrière elle, marchaient un joueur de vielle et un joueur de musette, puis venaient les autres concurrentes. Aussitôt les « dénoisilleuses » prennent la place qu'on leur indique, et l'on met à côté d'elles les noix qu'elles auront à casser. Le président du jury se place à une extrémité de la table, monte sur une chaise. Il tient dans une main une pierre à casser les noix, dans l'autre une « maluque ». Les « dénoisilleuses » attendent le signal pour commencer leur travail. Une noix sur la pierre, la « maluque » prête à s'abaisser, elles prêtent l'oreille. Le président du jury élève les bras et pan, pan, pan, frappe trois coups. Aussitôt « maluque » de frapper, de frapper. On les voit s'abaisser et se relever, rapides. Le bruit qu'elles font sur les noix et les pierres ressemble au bruit de la grêle sur les vitres. L'héroïne de la journée, celle qui a gagné le premier prix, est promenée par la ville. Elle porte le laurier aux rubans multicolores. Les autres concurrentes l'accompagnent et toutes se rendent au banquet que leur offrent les organisateurs de la fête. »

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 303.

ment abondants et donnent lieu à une importante production d'huile.

C'est la pauvreté du sol de ces pentes montagneuses qui explique l'abondance du châtaignier ; sur un sol infécond, qui, sans lui, ne porterait que des fougères et des bruyères, cet arbre crée une abondante nourriture pour l'homme. Aussi, dans toutes les parties de cette région où on a réussi à améliorer le sol par l'introduction d'engrais commerciaux, on arrache le châtaignier pour lui substituer la culture des céréales et des plantes fourragères.

Le châtaignier est donc, par excellence, l'arbre des montagnes stériles, pourvu que le climat ne soit pas trop froid et trop sujet aux gelées printanières. C'est ce qui explique pourquoi cet arbre ne se trouve pas à une altitude plus élevée. En somme, il est repoussé des régions plus hautes par le froid et des régions plus basses par la culture. C'est ainsi qu'il est circonscrit aux pentes des trois grands massifs et à leur rayon de montagnes secondaires, le long desquelles il se développe en cordon autour des hauts sommets, toujours à une altitude sensiblement égale. Et si on ne le rencontre pas sur les pentes septentrionales du massif central, c'est parce que, à la même altitude, ou bien les froids du printemps sont trop vifs, ou bien la culture est plus profitable.

J'ai eu l'occasion de séjourner, à plusieurs reprises, dans une partie du Limousin où le châtaignier, bien que refoulé de jour en jour par la culture, résiste encore sur certains points et j'ai pu ainsi me

rendre compte par moi-même de son influence sociale.

J'ai dit que, par suite de la zone qu'il occupe, le châtaignier se trouve généralement associé à l'art pastoral, qui domine au-dessus de lui, et à la culture, qui domine au-dessous. Mais, par sa nature même, il tend plutôt à accentuer les effets sociaux de l'art pastoral que ceux de la culture.

Cela résulte de la nature même du *Travail*, comme on va le voir :

1° Le produit du châtaignier s'obtient sans aucun travail préalable : le seul travail consiste à recueillir le fruit. C'est un point de ressemblance avec l'herbe, dont la croissance ne requiert du pasteur aucun soin préparatoire. Par conséquent, l'exploitation du châtaignier ne développe pas plus que celle de l'herbe l'effort et l'initiative.

2° Le produit du châtaignier favorise le travail de récolte en communauté. Les individus plus capables, ou plus travailleurs, ou plus prévoyants, n'ont, dans l'exploitation de ce produit, aucune supériorité fondamentale sur les autres, puisque cette production toute spontanée n'est pas en proportion de la capacité, du travail préalable, ou de la prévoyance ; ils ne sont donc pas portés, de ce chef, à sortir de la communauté pour s'établir en simple ménage et à leur compte. Bien plus, pour la récolte et pour le pelage quotidien de la châtaigne, — ce qui est la grosse affaire, ce qui est presque toute l'affaire, — les femmes, les vieillards, les enfants sont aussi utiles que

les hommes faits, car ce travail ne nécessite pas de dépense de force.

Non seulement ces membres faibles n'ont aucune infériorité, mais il serait difficile de se passer de leur concours. En effet, lorsque les fruits commencent à tomber des arbres, en octobre et novembre, il faut, *chaque matin,* aller ramasser ceux qui sont à terre, si on ne veut pas que les passants ou les voisins s'en emparent. Or cette petite récolte journalière est bien un travail approprié aux membres les plus faibles de la famille.

Ces membres faibles jouent encore un rôle important dans le second travail qui consiste à peler les châtaignes. Et ce n'est pas là une petite affaire! C'est également un *travail quotidien :* chaque soir, à la veillée, on pèle les chataignes qui seront consommées le lendemain; c'est, en outre, un *travail très long,* qui exige de quatre à six heures. Il s'agit, en effet, de peler les châtaignes, non seulement pour nourrir la famille, mais aussi pour nourrir les porcs, car la châtaigne alimente bêtes et gens.

On le voit, la châtaigne est, pour ces populations, un produit de premier ordre : elle joue le rôle d'une céréale; elle remplace le pain. Et c'est un pain qu'on obtient sans culture, qui ne nécessite ni labours, ni semailles, ni fauchage, ni battage. La châtaigne est consommée soit bouillie, soit sous forme de farine, soit séchée et blanchie, ce qui permet de la conserver comme le blé. « En Limouzin, écrivait Scaliger au seizième siècle, on mange du pain de castagne, qui est fort bon, mais qui enfle fort. »

La châtaigne cependant, comme le blé, doit être annexée à un corps gras pour donner une alimentation suffisante. Ces populations ont à leur disposition deux corps gras : 1° le lait sous sa forme naturelle, ou transformé en fromages; il est fourni par l'art pastoral qui, bien que déclinant, donne encore sur ces pentes un produit parfois important; 2° le porc, qui, ainsi que nous venons de le dire, est libéralement nourri par la châtaigne, car ce fruit est très favorable à l'engraissement de cet animal. Reclus constate qu'on élève quantité de porcs dans le Limousin et dans le Périgord. Le Limousin vit en grande partie de châtaignes et de « salé ».

Voilà qui complète singulièrement l'importance de la châtaigne : grâce à elle, on a à la fois un succédané des céréales et un corps gras : le pain et la viande.

On comprend que ces populations ne soient pas très incitées à chercher un autre produit alimentaire au moyen d'un travail plus intense. Elles y sont d'autant moins poussées, que le fruit du châtaignier ne se prêtant au développement ni de l'industrie ni du commerce, ces deux débouchés leur sont fermés. La châtaigne, en effet, n'est pas susceptible de transformation industrielle. D'autre part, elle est un produit de trop faible valeur et trop peu recherché (sauf la variété des marrons) pour fournir un article d'exportation; en dehors de la zone du châtaignier, on lui préfère de beaucoup le blé.

II

L'influence communautaire du châtaignier se manifeste non seulement dans le Travail, mais dans la constitution de la *Propriété* et de la *Famille*, et dans les relations du *Voisinage*.

Évidemment, nous ne trouvons plus ici la *Propriété* collective du sol, parce que l'institution de la propriété personnelle a été introduite de temps immémorial, dans l'ensemble des trois massifs montagneux, par l'usage partiel de la culture et des pâturages d'hiver, et parce que le châtaignier ne se refuse pas, comme l'herbe des sommets neigeux, à une appropriation individuelle. Mais l'influence des produits spontanés du châtaignier ne se manifeste pas moins par une notion assez confuse de la propriété.

Ainsi, dans les environs de Rochechouart, on voit assez ordinairement un certain nombre de très honnêtes gens s'en aller, un panier sous le bras, pour faire leur provision de châtaignes sur les terres des voisins. Ce maraudage est si bien entré dans les mœurs qu'on me citait un propriétaire qui ne pouvait se donner le plaisir bien légitime de manger les fruits d'une châtaigneraie un peu éloignée de son habitation. Un autre trait, qui a une étroite analogie avec celui-là, est le développement extraordinaire de la mendicité. La mendicité est la dernière manière de vivre sur la communauté. Ici, elle a presque les proportions d'une institution régulière. Voici un cas dont j'ai été

témoin. Un jour, en revenant au logis, à la campagne, nous trouvons à la porte, assis sur un banc, deux pauvres. Ils s'approchent de la maîtresse de la maison, la saluent, lui demandent des nouvelles de sa santé, de celle de ses enfants : ils les « trouvent grandis », disent-ils. A leur tour, ils lui donnent des nouvelles de sa belle-sœur, chez laquelle ils sont allés la veille demander l'aumône; ils lui parlent des autres membres de sa famille qui habitent Rochechouart. Ils lui disent ce dont ils ont besoin : l'un désirerait une veste, la sienne est hors de service; l'autre, auquel on donne une paire de chaussures et je ne sais plus quoi, refuse l'argent; il dit que ce serait trop pour une fois. A Rochechouart, où les châtaigniers sont beaucoup plus abondants, les mendiants sont plus nombreux et reviennent plus fréquemment. On m'a affirmé qu'on en reçoit de dix à quinze chaque jour, dans les maisons bourgeoises; ils entrent comme chez eux, s'informent de la famille. On les connaît par leur nom, on sait d'où ils viennent; beaucoup viennent de la commune de Saint-Mathieu, où les châtaigniers sont encore plus abondants qu'à Rochechouart.

Dans cette dernière ville, la mendicité a une extension assez curieuse : les familles aisées s'empruntent fréquemment les objets qu'elles n'ont pas. Il y a, par exemple, une certaine poissonnière qui faisait, il y a quelques années, le tour de la ville.

Avec de telles manières de concevoir l'usage des choses, il n'est pas extraordinaire de rencontrer encore, çà et là, dans ces régions, la *Famille* sous le régime

de la communauté. J'ai vu une de ces familles appliquée à la culture en métayage, à Pressignac ; elle comprenait le père, la mère, et cinq enfants, dont deux mariés et établis au foyer avec leurs enfants : en tout, trois ménages, et treize personnes. J'en ai vu une autre, dans la commune de Saint-Maurice, comprenant également trois ménages, plus le grand-père et deux enfants célibataires. On m'a assuré que ces faits de communauté sont encore fréquents et qu'ils constituaient autrefois le type général.

Dans ces familles, la communauté proprement dite est réduite aux choses utilisées en nature (comme l'habitation, les ustensiles de ménage, etc.), et aux produits consommés en nature par tous les membres réunis au foyer. Les bénéfices, au contraire, sont partagés également chaque année, mais suivant un mode bien communautaire : ils sont partagés, non par ménage, mais par tête, par *têtée*, selon l'expression du pays. Tout membre de la famille, homme ou femme, âgé de plus de quatorze ans, forme une têtée et compte pour une part. Un enfant de quatorze ans se trouve donc sur le pied d'égalité avec les hommes dans la force de l'âge. Voilà un petit fait qui suffit à montrer que l'idée de l'égalité communautaire domine encore les esprits. Mais elle ne répond plus aux nécessités créées par le travail croissant de la culture, qui, exigeant plus d'effort, porte chacun à réclamer un salaire proportionné à son travail. Aussi les communautés du Limousin vont-elles se dissolvant de jour en jour. Elles ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

Autres faits de tradition communautaire familiale : l'extension et l'importance de la parenté, la facilité à se traiter de cousins, l'importance attachée aux généalogies. On m'a cité, à Rochechouart, un dîner de mariage où les convives ont été placés *strictement* suivant le degré de parenté et non suivant l'âge. Il en est de même pour les enterrements : un assistant qui prendrait une autre place que celle qui correspond à son rang dans la famille commettrait une faute lourde. A Confolens, où l'influence du châtaignier se fait moins sentir, on est moins observateur de ces règles. Aussi les habitants de Rochechouart disent-ils qu'à Confolens les enterrements se font « sans ordre ». Les lettres de décès témoignent des mêmes préoccupations ; elles sont très développées, on y fait figurer tous ses parents et alliés jusqu'à un degré invraisemblable. La moindre omission serait très grave ; on se rend compte que ce dénombrement de la parenté est un acte de la plus haute importance. Un jour, un jeune homme parlait légèrement devant moi d'une personne du voisinage ; sa mère l'arrêta aussitôt par ces mots : « Tu oublies que nous sommes parents ; » et elle lui établit, point par point, une parenté à la mode de Bretagne.

Le *Voisinage*, encore, présente un trait communautaire assez caractéristique : les habitations sont très rarement isolées au milieu des domaines ; elles sont presque toujours réunies par groupes, au moins dans la région que j'ai pu parcourir. Chaque commune se compose d'un groupe plus important, qu'on appelle

le bourg, et de groupes secondaires ou hameaux. On dirait que les familles ont horreur de l'isolement. Beaucoup de grands propriétaires, au lieu de résider sur leurs terres, aiment mieux habiter dans les petites villes de la région, d'où ils surveillent leurs domaines au prix de voyages incessants.

Après tout ce que nous venons de dire, on peut prévoir que l'exploitation du châtaignier ne favorise pas l'*Expansion de la race,* parce qu'elle ne développe, dans la population, ni les aptitudes agricoles, ni les aptitudes industrielles, ni les aptitudes commerciales. L'esprit d'initiative, déjà comprimé par ce travail de Simple Récolte et par la formation communautaire, ne trouve pas d'excitation dans la perspective d'entreprendre au dehors ces diverses professions. A ce point de vue, le type est nettement en recul par rapport à l'Auvergnat, dont nous avons vu l'expansion dans le commerce de brocantage. « Le bas Limousin, aujourd'hui département de la Corrèze (où les châtaigniers sont en plus grand nombre), reste tout entier en arrière. Aucune grande industrie n'a pu encore se développer (1). » Depuis que Léonce de Lavergne écrivait ces lignes, la situation ne s'est pas notablement modifiée : « L'industrie corrézienne dit Vivien de Saint-Martin, est assez peu développée. » Le principal établissement est la manufacture d'armes de Tulle; mais c'est une industrie d'État, qui a été créée par une initiative étrangère au pays. L'industrie de la

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 386.

porcelaine à Limoges a également un caractère accidentel : elle est due à la découverte des plus beaux gisements connus de kaolin. Son influence est d'ailleurs circonscrite à la région de Limoges, où elle a développé à la fois la richesse et une certaine initiative qui ont imprimé un réel essor à l'agriculture.

Mais, ailleurs, le Limousin et l'émigrant limousin ressemblent encore, par bien des points, au portrait-charge qu'en a tracé Molière. Cet émigrant va généralement se perdre dans des emplois subordonnés, qui n'exigent ni capitaux ni initiative. Quant à la classe supérieure, elle se répand surtout dans deux professions qui présentent des conditions analogues : l'armée et l'administration.

La population qui bénéficie du châtaignier ne trouve donc pas, en général, d'issue large au dehors : elle s'y élève, s'y enrichit rarement. Aussi ne remarque-t-on, dans la classe supérieure, aucune recherche du confortable : la classe inférieure vit misérablement, se contentant d'une habitation et d'une nourriture également rudimentaires. Ce qui fait dire à Léonce de Lavergne qu'on n'y rencontre que de pauvres villages fort semblables à ceux de la Kabylie (1).

Mais, je le répète, cet état de choses se modifie dans ces régions à mesure que le châtaignier est remplacé par l'élevage, ou par la culture, pratiqués d'une façon intelligente et lucrative : voilà qui suffirait à démontrer l'influence déprimante du châtaignier.

(1) *Loc. cit.*, p. 387.

CHAPITRE II

LA RÉGION DE L'OLIVIER

Le Type Provençal.

I

Je signale, sans insister, la *région des arbres fruitiers du climat tempéré.*

Cette région ne se présente pas, comme celle du Châtaignier et du Noyer, sous l'aspect d'une surface à peu près continue, mais sous une forme sporadique, c'est-à-dire par petites portions de territoire faisant enclaves. Cependant, on peut dire que c'est à mi-côte des vallées, sur le flanc des coteaux, que les arbres fruitiers se multiplient et prospèrent davantage.

Ce qui fait des coteaux le *Lieu* par excellence des arbres fruitiers, c'est leur disposition très favorable à la réception et à la réverbération des rayons solaires. Si les arbres fruitiers peuvent souvent s'accommoder d'un sol médiocre à cause du développement de leurs racines qui leur permet d'aller chercher leur nourriture au loin, ils exigent au contraire beaucoup de chaleur pour amener leurs fruits à com-

plète maturité. C'est pour cela que, dans les endroits où le sol n'est pas en pente, on établit souvent les arbres fruitiers en espalier, le long d'un mur.

Les variétés du climat tempéré sont nombreuses : ce sont l'abricotier, le cerisier, le poirier, le pommier, le pêcher, le groseiller, le framboisier, le prunier, le noisetier, etc., etc.

Le plus souvent, ces espèces sont cultivées dans les vergers contigus à chaque habitation rurale et fournissent tout simplement un article de consommation domestique. Dans ce cas, leur exploitation ne détermine pas de conséquences sociales facilement appréciables. Si elles introduisent plus de variété dans le dessert de la famille, elles n'exercent pas une grande influence sur ses moyens ou sur son mode d'existence, et nous n'aurions pas, dès lors, à nous en occuper ici.

Mais ces productions arborescentes ne sont pas toujours limitées à ce rôle modeste quoique agréable. Dans bien des endroits, la production des fruits est tellement abondante qu'elle constitue, pour les familles, une ressource importante et parfois même la ressource principale.

Par exemple, pour les pommes à cidre, on connaît la célébrité de certains crus de Normandie et de Bretagne. Beaucoup de coteaux du Maine, de l'Anjou, du Poitou, de la Limagne sont célèbres pour l'excellence de leurs pommes à couteau et de leurs poires. A Montreuil, dans certaines parties des environs de Paris, du Châlonnais, du Périgord, les pêches sont renommées et donnent lieu à un important commerce.

Les prunes de Seine-et-Oise, des Deux-Sèvres, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne atteignent une valeur commerciale de plus de quinze millions de francs. Les prunes mirabelles de Lorraine sont connues. Nous pourrions citer également les abricots du Bourbonnais, de l'Auvergne, de l'Agénois, du Lyonnais, de la Provence; les cerises de Montmorency, du Laonnais, du littoral de la Manche, etc., etc.

Mais ces fruits ne sont pas toujours consommés frais; souvent ils sont séchés et fournissent alors un élément non seulement de commerce, mais encore de fabrication. Des populations nombreuses vivent de la fabrication des pommes tapées de Châtellerault et de Saumur; des pâtes d'abricots de la Limagne d'Auvergne; des prunes d'Agen; des pruneaux de Tours, etc., etc. (1). Enfin, on sait qu'il s'est créé, dans les environs d'Angers, une industrie importante de pépinières d'arbres fruitiers. Certaines de ces plantations couvrent jusqu'à 50 hectares et donnent lieu à un commerce considérable.

Quand la production atteint ces proportions, elle constitue bien un élément essentiel des moyens d'existence, et il faut en tenir compte dans une classification du travail et des types sociaux.

Pour déterminer des variétés, il faudrait distinguer et caractériser les régions où les arbres fruitiers trouvent des conditions particulièrement favorables et fournissent aux populations une ressource impor-

(1) E. Levasseur, *La France et ses colonies*, t. II, p. 108.

tante. Il y aurait à rechercher les causes et les conséquences de cette culture, les particularités qu'elle présente, en ayant soin de noter les différences culturales et sociales qui sont propres à chacune des espèces cultivées. Il serait alors possible d'établir un classement de ces espèces et de ces régions.

Je ne puis donner ici cette étude, mais les observateurs qui voudraient l'entreprendre pour une de ces régions, pourraient procéder par comparaison avec le type que nous avons décrit précédemment et avec celui dont nous allons parler. Les arbres fruitiers du climat tempéré paraissent en effet donner un type social intermédiaire entre la région du châtaignier et du noyer, d'une part, et la région des arbres fruitiers du climat méridional, d'autre part.

II

Sous le climat méridional, les arbres fruitiers ne se présentent plus d'une manière aussi sporadique; ils sont une production commune, souvent dominante, qui s'étend notablement sur l'ensemble du territoire. Le Midi, — et nous allons indiquer de quel Midi il s'agit, — est essentiellement la région des arbres fruitiers. C'est donc là qu'il est le plus important et le plus facile de saisir les caractères essentiels de ce genre de productions.

La région du châtaignier et du noyer ne donne guère en abondance que ces deux espèces; la région fruitière du climat tempéré donne déjà une grande

variété d'espèces, mais qui ne constituent un produit lucratif et principal que sur certains points privilégiés; la région fruitière du climat méridional donne non seulement une variété encore plus grande d'espèces, mais elle les donne à peu près sur toute l'étendue du territoire. C'est donc ici que le type atteint son plus haut degré d'intensité.

Le *Lieu* dont il s'agit est assez bien délimité : c'est la partie moyenne et basse du tronçon de la vallée du Rhône qui va de Lyon à la mer. Cette région, qui produit d'ailleurs toutes les espèces du climat tempéré, produit *en outre* des espèces nouvelles très importantes dont les principales sont, dans la partie moyenne, le mûrier; dans la partie basse, le figuier, l'amandier, mais surtout l'olivier.

Il serait important de mieux distinguer que je ne puis le faire actuellement la région du mûrier de celle où domine l'olivier. La région du mûrier tend vers Lyon, où s'est établie l'industrie riche et magnifique de la soie. La région de l'olivier tend vers Marseille, où fleurit l'industrie et le commerce non moins importants de l'huilerie et de la savonnerie. On mesurera la valeur de ces deux seules productions arborescentes, si on calcule les pertes énormes que leur disparition causeraient à ces deux grandes villes. Voilà qui laisse bien loin en arrière les plus belles productions fruitières de la zone tempérée.

La partie moyenne et basse de la vallée du Rhône descendant vers le Midi est admirablement disposée pour la production des arbres fruitiers :

1° Le climat est favorable : c'est le climat méridional, et nous avons dit que les fruits ont surtout besoin de chaleur pour arriver à maturité. Le climat de la Provence est particulièrement chaud, non seulement à cause de la latitude, mais à cause de l'exposition au Sud.

2° La disposition du sol est favorable. Cette vallée réunit ensemble des vallées secondaires dont les versants s'étagent en *coteaux* très élevés ; puisqu'ils forment les dernières pentes soit des Alpes soit du Massif central. Ils présentent donc aux rayons solaires une surface inclinée considérable. Là où les coteaux sont trop rapides, les habitants ont établi des terrasses pour soutenir la terre, qui tend toujours à glisser vers la vallée : ils connaissent le prix de ces coteaux si bien disposés par la nature pour la culture des arbres fruitiers. « Au sortir de Sauve, dans le Gard, dit Arthur Young, j'ai été frappé de voir un grand amas de rochers enclos et plantés avec un soin industrieux, chaque interstice porte un mûrier, un olivier, un amandier, un pêcher ou quelques pieds de vignes répandus çà et là. »

3° Le faible rendement de la culture favorise les productions fruitières. Le sol est trop sec pour la culture. Le froment ne donne qu'un produit insuffisant : il ne talle pas comme dans le Nord, faute d'humidité. Seuls, les arbres fruitiers peuvent braver cette sécheresse, grâce à la profondeur de leurs racines.

Il n'est donc pas étonnant que l'exploitation des arbres à fruits constitue souvent le *travail principal*

et la ressource la plus importante. Cela est surtout vrai dans la région où domine l'olivier.

L'olivier est un arbre précieux : il fournit l'huile, et une huile de qualité incontestablement supérieure.

Pour les populations du Midi, l'huile remplace le beurre et la graisse. Elle est donc la base même de l'alimentation, ce qu'on exprime exactement par l'expression connue : « la cuisine à l'huile ».

Mais l'olivier concourt encore à l'alimentation par son fruit lui-même. Ce fruit n'est pas, pour le paysan du Midi, un simple « hors d'œuvre », comme pour l'homme du Nord ; il est un article essentiel de la nourriture et constitue souvent l'élément principal du repas. C'est d'ailleurs, à cause de la présence de l'huile, un fruit très nourrissant et qui porte, en outre, à manger beaucoup de pain.

Enfin l'huile est un produit riche. Elle est l'objet d'un commerce considérable et, jusqu'à ces dernières années, très rémunérateur. L'élévation de son prix tient à ce que la zone de production de l'olivier est relativement restreinte, puisqu'elle n'embrasse guère que le territoire de la Méditerranée. En dehors de cette zone, on ne trouve que des succédanés très inférieurs. Et comme l'huile est aussi facile à transporter qu'à conserver, elle constitue un excellent article de commerce.

Voilà donc un arbre qui donne un produit très important. Mais n'oublions pas qu'il est accompagné ici de presque toutes les variétés d'arbres fruitiers signalés dans la zone tempérée et, de plus, des variétés

nombreuses propres au Midi. « Dans le Var, sur un espace de quelques mètres, on voit en même temps des arbres fruitiers, des oliviers, des mûriers, des blés, des légumes, des vignes, des fleurs... La culture des fruits a pris une véritable importance, surtout depuis l'ouverture des chemins de fer. Tout le monde connaît les excellentes prunes de Brignolles. Les figues sont si abondantes qu'on s'en servait pour engraisser les porcs. La plupart de ces fruits se vendent secs; mais on peut de plus en plus les expédier à l'état frais. Hyères exportait autrefois beaucoup d'oranges; depuis une maladie qui a fait périr la plupart des orangers, on les remplace par des pêchers; tel propriétaire vend aujourd'hui pour 25.000 francs de pêches par an... Le Var occupe, avec l'arrondissement d'Aix, dans les Bouches-du-Rhône, le premier rang pour la culture de l'olivier. Cet arbre précieux y couvre environ 50.000 hectares dont la plupart seraient sans lui tout à fait improductifs, car il vient dans des terres arides peu propres à toute autre végétation. On ne peut pas en estimer le produit brut à moins de 200 francs par hectare. Les vignes y ont beaucoup d'étendue et donnent de bons vins. C'est le seul point de notre sol où l'on puisse cultiver avec succès le jujubier et le câprier... Parmi les cultures spéciales qu'autorise le climat de la Provence, il faut citer l'amandier; l'imprudence proverbiale de cet arbre qui ouvre ses fleurs avant la fin de l'hiver, n'a que peu de dangers sur la côte de la Méditerranée, où les gelées sont rares; on en plante des champs entiers

qui donnent jusqu'à 500 francs de revenu par hectare (1). »

Cette abondance d'arbres fruitiers contribue à éloigner les populations du Midi des travaux pénibles exigeant l'effort des bras. On comprend qu'elles préfèrent cette exploitation facile, cette sorte de cueillette, aux rudes travaux de la culture, qui, d'ailleurs, sont ici particulièrement ingrats. C'est pour ainsi dire à l'ombre de ses arbres fruitiers, que s'est formé, à la longue et de siècle en siècle, le type du Méridional indolent, ami des longs loisirs, du doux *far niente*, de la sieste, des plaisirs bruyants, et ennemi de la contrainte pénible et des durs labeurs.

En même temps, l'exploitation de ces arbres fruitiers à produit riche a eu pour effet de développer, chez le Méridional du Sud-Est, l'aptitude au commerce : commerce de l'huile et du savon, commerce des amandes qui jouent un si grand rôle dans l'art du confiseur et du pâtissier, commerce des figues et des autres fruits spéciaux au Midi. Mais, même pour les espèces qui se trouvent également dans la zone tempérée, le Midi a, depuis les chemins de fer, un avantage très notable au point de vue du commerce : ses fruits arrivent sur le marché un mois au moins avant ceux des pays situés plus au Nord, et ils s'y vendent comme « primeurs », par conséquent à des prix beaucoup plus élevés.

(1) Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 270, 271, 264.

L'aptitude au commerce a été d'ailleurs développée, chez nos populations méridionales, par leur origine historique. A ce propos, je rappelle que l'état social d'un peuple est influencé au plus haut degré par deux facteurs principaux : 1° le Travail actuel auquel se livre la population; 2° le Travail auquel elle s'est livrée dans ses habitats antérieurs et qui lui a imprimé des habitudes profondes et persistantes.

L'état social est, pour une grande part, la résultante de ces deux facteurs : l'un actuel, l'autre historique. On saisit ainsi le lien étroit qui unit la science sociale à l'histoire, ce qui, du même coup, apporte à cette dernière une méthode et des vues entièrement nouvelles.

Le bassin inférieur du Rhône, — plus particulièrement la Provence, — a été peuplé en partie et, en tout cas, dominé par des populations venues, à travers la Méditerranée, des rivages de l'Asie Mineure, de la Grèce ou de l'Italie. Marseille a été bien nommée « la porte de l'Orient ». Ainsi que je l'ai exposé ailleurs (1), dans toute la région méditerranéenne, les deux travaux dominants sont l'exploitation des arbres fruitiers, et le commerce. On connaît assez la splendeur des villes commerçantes de l'antiquité et l'aptitude commerciale des Grecs et des Levantins actuels. Les émigrants qui vinrent s'établir en Provence avaient donc déjà la double formation de gens adonnés à la cueillette des fruits et au commerce. Les conditions

(1) Voir, dans la *Science sociale*, les articles sur les *Types sociaux du bassin de la Méditerranée*, t. XVII et suivants.

de vie qu'ils trouvèrent en Provence s'adaptaient exactement à ces deux aptitudes et ne purent que les fortifier. Le type n'eut donc pas à se modifier; il put continuer à évoluer suivant la même formule sociale. Il était précédemment inapte à tout travail assidu et pénible et il se rencontra que la Provence n'exigeait pas ce genre du travail.

Ainsi, au point de vue du Travail, le présent continue exactement le passé. On va voir qu'il en est sensiblement de même au point de vue de la *Propriété*.

La Provence et le Comtat d'Avignon (car c'est là que le type est le plus pur et le plus intense) sont essentiellement des pays de *Petite Propriété*. La culture des arbres fruitiers développe la petite propriété, parce qu'elle n'exige ni grande main-d'œuvre, ni grands capitaux, ni connaissances supérieures. La taille des arbres à fruits constitue en effet une science élémentaire que chacun peut apprendre rapidement. Et, de plus, dans un pays aussi favorable à la production des fruits, on peut obtenir un produit important sur un petit espace.

On sait en outre que la féodalité ne s'est jamais profondément implantée dans le Midi, où dominait l'influence latine. D'ailleurs la culture fruitière ne pouvait pas donner beaucoup d'action au seigneur féodal comme chef d'atelier agricole, parce qu'elle n'exige pas les ressources et la direction d'un grand patron.

C'est ainsi que le Midi méditerranéen est resté, en

somme, une république de petits propriétaires, plus ou moins oisifs, se complaisant dans une vie facile, et sans ce développement de hiérarchie sociale qui caractérise plus particulièrement le Nord.

Cet état de choses a réagi sur la *Famille :* la vie facile a maintenu la communauté et l'a rendue agréable.

Dans le Midi, la vie est facile d'abord par cette abondance de productions presque spontanées; ensuite, parce que ces productions trouvent un débouché avantageux au moyen du commerce; enfin, parce que les besoins sont peu nombreux sous un climat aussi doux : on sent moins le besoin d'une habitation confortable et d'une nourriture substantielle. Avec quelques olives et une gousse d'ail, un Méridional peut, le cas échéant, faire un repas suffisamment réconfortant.

Or la vie facile est une condition essentielle au maintien de la communauté. Les individualités actives et travailleuses ne consentent à partager le résultat de leur travail avec les membres moins actifs, qu'autant que le travail n'est pas trop intense. Sinon elles trouvent plus avantageux de s'établir à leur compte : elles sortent de la communauté et la dissolvent par le fait même. Telle est la raison pour laquelle la communauté familiale ne prend naissance que chez les populations vivant de la Simple Récolte, et ne se maintient que parmi les populations peu avancées dans la voie du travail, par exemple, en Orient.

Au moment de la Révolution, la communauté pa-

triarcale était encore intacte en Provence. « Le chef de maison *gouvernait sa parenté tout entière; il convoquait ses enfants* dans les affaires importantes et *tenait conseil avec eux*. Les délibérations prises étaient gardées dans un Livre de Raison, véritable charte de la famille, où l'on inscrivait la généalogie, les titres, les inventaires des meubles, les limites des propriétés. Le père signait les divers articles et, à son défaut, le fils aîné seul était investi de ce droit (1). »

Cette persistance de la communauté familiale se traduisait souvent par l'habitude de rester dans l'indivison. Dans une de ces communautés, « il n'y avait jamais eu d'acte constatant ou établissant les droits des membres des diverses familles sur les biens patrimoniaux. Il fut reconnu qu'en vertu du testament paternel, et même *sans testament*, le fils aîné était investi de la totalité de la succession, que les puînés *avaient vécu et continuaient à vivre en communauté avec lui*, enfin que les filles se *bornaient presque toujours* à demander le trousseau constitué par contrat de mariage (2). »

Ainsi, l'aîné, « l'héritier », n'est, en somme, que le représentant de la communauté, le continuateur de l'autorité du chef de famille; les autres enfants restent unis à lui, au moins par un droit commun sur le bien paternel et par l'autorité effective qu'exerce sur eux « l'ancien », si respecté dans toutes les familles patriarcales.

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. III, p. 126.
(2) *Ibid.*, p. 129, 130.

Nous ne trouvons pas ici, comme dans la formation particulariste, cet empressement extraordinaire et irrésistible des enfants à aller s'établir en dehors de la famille, au loin, avec leurs seules forces, à leurs risques et périls; mais au contraire la tendance à rester groupés le plus possible, à s'appuyer les uns sur les autres, à laisser en commun tout ce qu'il est possible de laisser en commun, afin de mieux s'assurer contre les hasards et les difficultés de l'existence.

Ainsi l'habitude ou, tout au moins, la tradition de la communauté vient se combiner avec le développement des productions fruitières pour dissuader le Méridional de l'effort intense et soutenu.

Cette formation se manifeste nettement dans les relations de *Voisinage :* elle tend à les développer extraordinairement et à leur donner un grand attrait. Le Méridional a besoin de plaisirs extérieurs et bruyants : il a le goût des réunions et l'horreur de l'isolement. Il aime à se trouver en société, à causer. Dans ces familles qui comptaient autrefois, et souvent encore aujourd'hui, plusieurs ménages au même foyer, on était toujours nombreux à table, à la promenade, à la veillée. De plus, on se réunissait fréquemment aux membres de la famille établis dans le voisinage, et ils n'étaient jamais bien loin, car les gens de communauté, lorsqu'ils essaiment, aiment à essaimer au plus près.

Aujourd'hui, les communautés, en Provence, sont de plus en plus réduites, mais l'esprit communautaire persiste, ainsi que je l'ai dit, et quand on ne peut plus

se réunir entre parents, on se réunit entre voisins le plus souvent possible.

Ainsi s'est développé, chez le Méridional, le besoin de parler et de parler haut pour communiquer, au milieu des réunions habituellement nombreuses, ses impressions multiples et vives. On a dit que le Méridional avait besoin de parler pour penser; il est certain qu'il trouve tout au moins dans la parole un excitant puissant et souvent nécessaire. Cette vie au dehors et en commun a encore développé le besoin d'exagérer, si remarquable chez les populations du Midi : on exagère pour attirer l'attention, pour se faire écouter, au milieu de tous ces gens qui parlent à la fois et qui parlent haut.

Ainsi, à partir du point de départ que nous avons posé, — la formation communautaire et la cueillette, — on voit se dessiner peu à peu les traits caractéristiques de la race; ils en sortent comme l'effet de la cause.

III

Parmi ces traits caractéristiques, il faut mentionner le développement extraordinaire de la *Vie publique*.

La vie municipale est bien plus ancienne et fut bien plus intense dans le Midi que dans le Nord; c'était la vie du forum, la vie des anciennes villes de la Grèce.

Le Méridional est naturellement un urbain invétéré; il vit dans des villes ou dans de gros villages, d'où il peut aller, en se promenant, visiter ses arbres

fruitiers et en faire la récolte. La culture proprement dite est, pour lui, une affaire si secondaire!

Dans ces centres, où le régime féodal, — qui était une organisation *rurale* des pouvoirs publics, — ne s'est jamais établi, les habitants s'administraient eux-mêmes et se réunissaient, à tout propos et hors de propos, pour la gestion de leurs affaires communes. Tous les chefs de familles s'assemblaient, soit dans l'église, soit sur le champ de *foire*, et délibéraient en commun. Je trouve mentionnée une de ces assemblées qui fut tenue, en 1312, dans la toute petite ville de Manosque : quatre mille personnes étaient présentes (1).

« Un grand nombre de chartes provençales attestent l'ancienneté des Parlements, ou conseils généraux, en plein exercice depuis le treizième siècle; nommant à la pluralité des voix les syndics ou consuls, les conseillers de ville, les auditeurs des comptes chargés de surveiller les opérations du trésorier de la communauté, les maîtres de la police, le médecin, etc.; votant les impositions avec une telle souveraineté que toute levée de deniers y était réputée illégale, si elle n'était consentie par *l'assemblée des chefs de famille* (2). »

« La Provence, dit un auteur provençal du siècle dernier, est dans une position à part, à cause de la force qu'ont les communautés. L'institution des Conseils est ancienne; il est établi dans les esprits que

(1) *Hist. de la commune de Manosque*, par M. Damax-Arbaud.
(2) *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. III, p. 121.

chaque citoyen doit à sa patrie une contribution de peines et de soins, comme aussi que chaque citoyen doit *à son tour* participer aux honneurs de la magistrature (1). »

En somme, ce régime municipal procède directement du régime familial : ce n'est qu'une communauté plus étendue, mais c'est toujours une communauté.

On peut penser quelles dissensions agitaient ces petites républiques, où tout le monde prenait part directement au gouvernement. L'illustre Portalis en fait l'aveu, dans un discours prononcé en 1780, au sein d'une de ces assemblées : « L'influence qu'a chaque père de famille dans l'administration publique entraîne quelquefois des partis, des divisions, des cabales ; mais elle fait aussi que l'on trouve des hommes, des citoyens, des administrateurs même dans la dernière classe des sujets. »

Un exercice aussi direct de la souveraineté, une vie aussi mouvementée attiraient les populations dans les agglomérations, grandes ou petites. C'était là que tout le monde voulait vivre. « Il n'est personne, dit un vieil auteur provençal, qui ne s'estime plus heureux dans ces petites républiques qu'ailleurs. Ce sentiment est trop général pour n'être pas fondé sur des vérités. Ce qui ne serait qu'illusion ne peut si bien et si longtemps tromper les yeux (2). »

(1) *Réflexions importantes sur l'état présent des communautés de campagne en Provence*, etc., Avignon, 1772.

(2) *Ibid.*

On comprend combien cette existence sur la place publique devait augmenter l'incurable inaptitude au travail si profondément enfoncée dans la race par les diverses causes que nous venons d'énumérer.

Encore aujourd'hui, on sait quelle est, dans le Midi, l'ardeur des passions politiques. On est « blanc », ou on est « rouge », et on l'est à l'extrême, on l'est jusqu'à la lutte violente. C'est bien là le triomphe de l'esprit de clan. Cette passion politique s'explique par l'idée que chaque clan se fait du pouvoir; il le considère comme un moyen d'existence; on vit du pouvoir aussi simplement, aussi effrontément qu'un artisan vit de son métier. C'est le régime de la *politique alimentaire* dans toute sa splendeur; c'est encore une sorte de cueillette, qui ne demande pas plus d'effort que l'autre et qui est souvent plus productive. Aussi est-ce dans le Midi qu'est née et que se pratique avec le plus de cynisme la théorie des *frères et amis* que chaque parti doit caser après le triomphe. S'emparer du pouvoir, le détenir est donc une affaire de première importance.

On va, d'après cela, s'expliquer facilement le mode d'*Expansion* de ce type social. C'est vers les administrations publiques, et plus spécialement vers la politique, que l'émigrant provençal se dirige de préférence, et c'est là qu'il réussit supérieurement, grâce aux aptitudes spéciales développées en lui par le milieu natal.

La première de ces aptitudes est la facilité d'élocu-

tion. Cela ne saurait surprendre chez des urbains dont la vie se passe au dehors, en conversations et en réunions. Et leur élocution n'est pas seulement abondante, elle brille en outre par la clarté. La clarté est une des qualités d'esprit de la race. Elle dérive directement de la nécessité d'agir constamment sur les autres par la parole, dans un état social où la vie publique tient plus de place que la vie privée. Pour agir sur les autres, la première condition c'est de se faire comprendre.

Cette aptitude à la clarté est encore augmentée par la faible propension du Méridional à la réflexion. Il parle d'abondance, de premier mouvement, sans peser ses paroles. C'est là une faculté acquise par l'habitude de la conversation et de la discussion au milieu de groupes nombreux. Les esprits profonds, les esprits réfléchis, ceux qui sont habitués à l'analyse, manquent ordinairement de clarté dans l'exposition, parce qu'ils sont portés à faire passer leurs auditeurs par la série des raisonnements, des tâtonnements, qu'ils ont dû parcourir eux-mêmes. Les esprits superficiels, au contraire, n'étant pas embarrassés de ce lourd bagage, n'apercevant que le sommet, ne retenant que la quintescence des choses, que ce qui est immédiatement accessible à tout le monde comme à eux-mêmes, ces esprits, dis-je, sont immédiatement et facilement intelligibles. Leur élocution coule comme une eau transparente.

L'éloquence de M. Thiers est un des spécimens les plus remarquables en ce genre; on sait que « l'illustre homme d'État » pouvait, en une conversation,

s'assimiler , les connaissances des gens avec lesquels il causait : militaires, juristes, diplomates, industriels, commerçants, etc. Il était capable de traduire ensuite leurs idées avec une limpidité parfaite, mais acquise, en partie, au détriment du fond (1).

L'éloquence du Méridional n'est pas seulement abondante et claire, elle est, en outre, tour à tour. familière et théâtrale. Le caractère familier et bon enfant est un des traits de cette race qui n'a pas subi la superposition d'une classe supérieure de naissance, et chez laquelle les distinctions de classes n'ont jamais été profondes. Quant au caractère théâtral, il provient directement de la facilité à l'émotion, combinée avec l'habitude de l'exagération dont nous avons signalé plus haut les causes. A la tribune, comme dans la vie ordinaire, on exagère ses poses, on exagère ses gestes, on exagère sa voix, on exagère ses idées. Et l'émotion qu'éprouve l'orateur (car il se grise de ses propres paroles) fait paraître cette exagération si naturelle qu'on y est pris soi-même, qu'on est entraîné par ces diables d'orateurs du Midi.

Si Thiers fournit un spécimen de la manière familière, Gambetta peut offrir un bon exemple de la manière théâtrale. On sait comment, avec des mots, il a réussi à conduire la France, à l'entraîner, à la soule-

(1) Voici une anecdote qui m'a été racontée par le Play : Thiers lui ayant fait demander de lui exposer sa méthode et ses conclusions sociales, ils se réunirent l'un et l'autre chez un ami commun. « Je n'ai pas pu lui exposer sérieusement quoi que ce soit, me dit Le Play, il a parlé tout le temps. »

ver. Quand on a voulu lui élever un monument sur la place du Carrousel, à Paris, on a eu la malheureuse idée de graver sur le socle quelques-unes de ses phrases les plus célèbres. Le passant qui les lit a peine à comprendre aujourd'hui qu'elles aient pu produire tant d'effet, car elles sont vides d'idées, et sonnent creux. C'est qu'il leur manque maintenant le geste large, la pose théâtrale, la voix tonnante, c'est-à-dire ce qui faisait surtout leur valeur et leur puissance. Lorsqu'elles n'ont plus cela, elles tombent à plat. Qui relit, qui pourrait relire aujourd'hui les discours de Gambetta? L'ami qui les a publiés a joué à sa mémoire un bien vilain tour. On n'est jamais trahi que par les siens.

Le Méridional possède enfin une dernière aptitude qui contribue puissamment à son succès politique : il a, au plus haut degré, l'art d'attacher les gens à sa fortune, de se faire des amis. Il fait cela sans effort, comme une chose toute naturelle, par la simple application du procédé propre aux pays de clans.

La politique de clan ne groupe pas les gens en vue d'un intérêt public, mais en vue d'un intérêt privé, l'intérêt qu'a chacun à s'assurer pour soi-même, pour sa famille, pour ses amis, des moyens d'existence. C'est ce que nous avons nommé *la politique alimentaire*. Cette politique n'est pas nouvelle dans l'humanité, mais ce qui distingue le Méridional, et d'une façon plus générale les populations du bassin de la Méditerranée, les pays latins et grecs, où domine le régime de la cueillette, c'est l'habitude de pratiquer

cette politique en grand, presque à la façon d'un principe indiscutable, comme une chose toute naturelle et, pour tout dire, d'une manière cynique : c'est bien le système de la curée politique.

On reconnaîtra, car je ne veux parler que des morts qui appartiennent à l'histoire, qu'une des grandes forces politiques de Gambetta, par exemple, a été la générosité splendide avec laquelle il a su partager entre ses amis, entre les gens attachés à sa fortune, à son clan, les places et les faveurs du budget. On suit volontiers un chef aussi magnifique. Le langage a bien traduit cet attachement pour un homme plus que pour une idée, en désignant ce groupe de politiciens sous le nom de « Gambettistes » : ils appartenaient avant tout au clan de Gambetta. N'est-ce pas d'ailleurs Gambetta qui a poussé le cri fameux : « La République aux républicains! » Cela signifiait clairement : « Les places, les faveurs, le budget à nous et à nos amis; » cela signifiait que le clan vainqueur entendait vivre du pouvoir. Le culte, — le mot est exact, — que les amis de Gambetta ont conservé pour sa mémoire s'explique en grande partie par la curée politique qu'il a si largement ouverte. Il est évident que cette manière de pratiquer la politique donne une force immense aux politiciens du Midi (1).

(1) On me cite le fait d'un ancien ministre, représentant d'une petite ville du Midi, qui a si bien casé dans l'administration toute la jeunesse bourgeoise de cette localité, que l'agriculture, l'industrie et le commerce y sont paralysés pour longtemps. Mais il jouit dans sa petite ville d'une popularité inébranlable. Je tiens le fait

Les scandales parlementaires qui ont éclaté dans ces dernières années ont été l'explosion et comme l'épilogue de cette politique alimentaire, ou de cette cueillette politique.

Telles sont les diverses aptitudes qui poussent le Méridional vers la politique et qui lui donnent de grandes chances de succès, quand la politique prend le dessus dans un pays. Et, de fait, les Méridionaux sont les grands meneurs de la politique actuelle en France. Dans les divers Ministères, ils forment la majorité et, le plus souvent, occupent les premiers rôles, parce qu'ils savent mieux que les autres manier la parole et se créer des clients. Ils ont mieux conservé la tradition de la vieille *clientèle* romaine, qui créait des proconsuls et au besoin... des empereurs. C'est ainsi que le Midi a de nouveau « conquis la Gaule ».

Cette main-mise des Méridionaux sur la politique a eu une conséquence, qui se lie étroitement à celle que nous venons d'indiquer : elle a fait pénétrer plus à fond dans l'esprit français la théorie méridionale, ou communautaire, de l'omnipotence de l'État, de l'État chargé de faire le bonheur de tous, de l'État-Providence. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que le Midi pousse la France dans cette voie. La royauté a commencé; mais on sait qu'elle a été souvent encouragée et aidée par les légistes..., et les légistes étaient du Midi. Ils avaient mis au service de la royauté le droit du Midi, le Droit romain, le droit césarien, qui re-

d'un jeune homme qui a, lui-même, été casé dans l'administration par cet ancien ministre.

pose sur ce principe : *Quod principi placuit legis habet vigorem*, « Ce qui a plu au prince a force de loi » : *Princeps ab omnibus legibus solutus*, « Le prince n'est lié par aucune loi ». Et le titre IV du Digeste ajoute : « Le peuple a remis entre les mains du prince tous ses pouvoirs, toute sa puissance. »

L'œuvre des légistes a préparé les voies à un autre Méridional, Bonaparte, le grand architecte de notre édifice politique actuel; il a fait de la France le plus pur chef-d'œuvre de la centralisation administrative et de la bureaucratie. Sous ce régime, une grande partie de la nation vit sur le budget, c'est-à-dire aux frais de la communauté. La voilà bien toujours la politique alimentaire!

Par cette invasion des Méridionaux, la France s'est trouvée rejetée vers le régime politique des peuples à formation patriarcale, vers le régime politique des peuples de l'Orient, qui est caractérisé par le développement exagéré des pouvoirs publics et par la compression de l'initiative privée.

Du même coup, les Méridionaux ont développé chez nous l'influence exagérée des politiciens, des orateurs, des gens adonnés aux professions libérales, aux dépens des représentants des professions essentielles, l'agriculture, l'industrie, le commerce. Ils nous ont rendus plus impressionnables, plus portés à la phraséologie sonore et creuse, et nous n'en avions pas besoin! Ils nous ont inculqué la plupart des défauts de leur race, sans leurs qualités, car les qualités sont moins facilement communiquables.

Et n'est-ce pas une merveille que toutes ces conséquences si considérables aient pour point le départ et cause principale le développement extraordinaire des productions fruitières arborescentes dans le Midi? Le type sort de là : la vie facile, l'éloignement pour les travaux pénibles, pour la vie rurale, la résidence urbaine avec de longs loisirs, l'amour de la vie au dehors, sur la place publique, les habitudes de communautés invétérées, et, finalement, la conception de la toute-puissance de l'État, qui est comme un grand arbre dont chacun doit pouvoir librement cueillir les fruits.

Supprimez par la pensée cette facilité extraordinaire de vie, voilà le Méridional obligé de se livrer à un travail plus pénible et plus intense, de s'habituer à l'effort, de passer moins de temps en causeries, en réunions, en flâneries; il perd, par le fait même, ses traditionnelles habitudes de communauté et acquiert l'aptitude à l'action personnelle en dehors d'un groupe ou d'un clan; il arrive, dès lors, à compter moins sur ce groupe et plus sur lui-même; il devient un autre homme — moins brillant, il est vrai — mais plus énergique, plus maître de soi, moins capable des petites choses de la politique, mais plus capable des grandes choses de la vie pratique, par lesquelles, somme toute, on transforme le monde et on établit définitivement la prédominance d'un type social.

On voit qu'il n'est pas indifférent de cultiver ou de ne pas cultiver l'olivier!

Je crois pouvoir dire que j'ai apporté, dans la des-

cription et l'appréciation de ce type social, une absolue impartialité et tranquillité d'esprit, car, personnellement, je m'y rattache; en notant ses défauts, je me suis bien souvent observé et reconnu moi-même. Par là, je réponds péremptoirement à ceux qui pourraient, pour telle partie ou pour telle autre de ces études, trouver mes jugements sévères. Il suffit à la science qu'ils soient justes.

Nous pouvons mesurer maintenant la gradation qui existe entre les trois types des productions fruitières dont je viens de dessiner les caractères généraux.

Le type dû au châtaignier et au noyer laisse à peine apercevoir les premières conséquences propres à la cueillette, parce qu'il est encore trop engagé, d'un côté dans l'art pastoral, de l'autre dans la culture : c'est le type élémentaire.

Le type dû aux arbres fruitiers du climat tempéré est déjà plus accusé à cause de la variété des espèces fruitières, mais il est encore très atténué par le fait qu'il ne se présente guère qu'à l'état sporadique, noyé par conséquent au milieu d'une série très variée de types sociaux différents, qui influent sur lui et le déforment.

Avec *le type dû aux arbres fruitiers du climat méridional,* nous sommes enfin en présence de toutes les conséquences qui découlent de la cueillette, parce que, ici, ce genre de travail se manifeste sur une surface vaste et continue, où il est réellement dominant. Aussi est-ce là que nous avons surtout essayé

de saisir et de caractériser les traits essentiels des populations de ce groupe.

Je dis les traits essentiels, car pour pousser à fond la connaissance de ce type de populations, il faudrait, d'une part, circonscrire l'observation à des régions plus restreintes et formant chacune une unité bien définie; il faudrait, d'autre part, déterminer séparément les conditions d'exploitation et les conséquences sociales de chacune des diverses espèces fruitières. C'est par une série d'analyses méthodiques et distinctes que l'on arrivera à saisir toutes les données du problème.

Je le signale à tous ceux de mes lecteurs qui peuvent observer dans leur voisinage quelque spécimen de ce genre.

Mais nous n'en avons pas fini avec les régions des cultures fruitières : nous avons encore à examiner la région de la vigne. Le type du vigneron diffère sensiblement de ceux que nous venons d'étudier et doit, pour cette raison, être examiné à part.

CHAPITRE III

LA RÉGION DE LA VIGNE

Les Types Tourangeau et Gascon-Armagnac

Le type du Vigneron constitue, parmi les populations qui vivent des productions fruitières arborescentes, une variété bien tranchée.

Il convient de placer cette variété en dernier lieu, parce qu'elle s'éloigne beaucoup plus de la Simple Récolte et de la Communauté et qu'elle se rapproche davantage de la Culture, vers laquelle elle marque une sorte de transition. Par le fait même, elle accentue l'évolution dans le sens d'une plus grande complication sociale.

Nous avons vu que le *Lieu* le plus favorable au développement des productions fruitières arborescentes était les *coteaux*. Les surfaces déclives, bien exposées à l'action du soleil, mieux à l'abri de l'humidité qui règne dans le fond des vallées, ou des courants d'air froid qui se font sentir dans les plaines et sur les plateaux, sont particulièrement favorables à la maturité des fruits.

Mais, de toutes les productions fruitières, c'est encore la vigne qui se plaît le mieux sur les coteaux, parce qu'elle exige au plus haut degré une chaleur intense et sèche.

Nous reproduisons, à la page suivante, une carte des zones de la vigne en France; les vignobles, indiqués par des hachures, *suivent exactement le tracé des vallées*, dont ils couvrent les coteaux. Le territoire de la vigne ne s'étale donc pas sur de larges surfaces, *il serpente, comme un ruban, le long des parties déclives du territoire, où il pénètre par d'innombrables ramifications*. Je prie le lecteur de bien noter ce phénomène, dont il verra bientôt l'importance sociale.

Cependant la vigne ne se rencontre pas sur tous les coteaux de notre pays; elle est éliminée de deux régions :

1° Elle est éliminée des massifs montagneux, Alpes, Pyrénées, Massif central, à cause de la rigueur du climat produite par l'altitude.

2° Elle est éliminée de toute la région du Nord, et du Nord-Ouest, depuis la Flandre jusqu'à la Normandie et à la Bretagne, à cause de l'humidité du climat produite par le voisinage du Gulf-Stream. Dans toute cette région, le vin est remplacé soit par la bière, soit par le cidre.

Les deux grands ennemis de la vigne sont en effet le froid et l'humidité.

Cependant la vigne ne redoute pas le froid d'une façon absolue; elle supporte assez bien les rigueurs de l'hiver. Elle craint seulement les gelées du printemps,

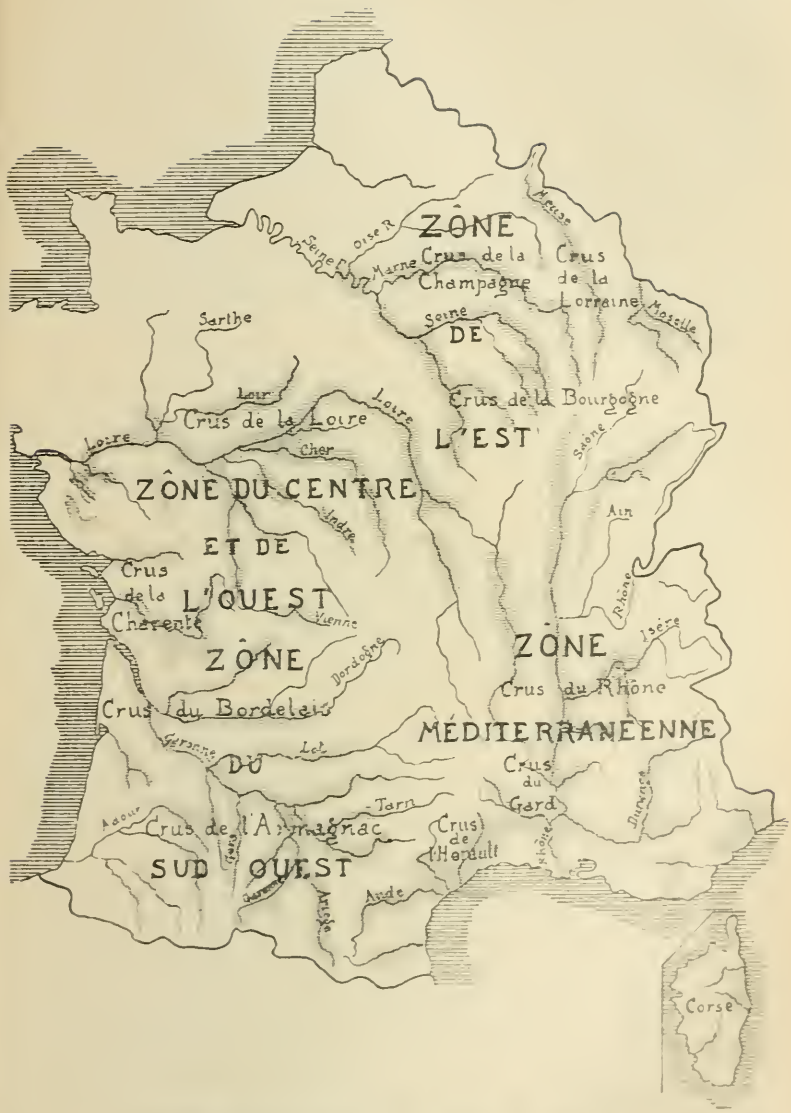

CARTE DES ZONES DE LA VIGNE EN FRANCE.

mortelles pour les bourgeons; les pluies et les gelées de l'automne, mortelles pour les fruits.

Quant au sol, la vigne n'est pas exigeante; elle s'accommode des terres les plus médiocres. Elle préfère même les sols calcaires et siliceux, qui sont souvent improductifs pour les autres espèces cultivées.

D'après les exigences climatériques de la vigne, on peut distinguer, au point de vue de la production du raisin, quatre grandes zones, qui sont indiquées sur la carte ci-dessus :

1° *La zone méditerranéenne,* chaude et sèche; la vigne s'y développe même en plaine. Les principaux crus sont ceux des coteaux du Rhône, de l'Hérault et du Gard.

2° *La zone du Sud-Ouest,* très favorable encore; la chaleur y est suffisante et l'humidité tempérée. Les principaux crus sont ceux du Bordelais et de l'Armagnac.

3° *La zone du Centre et de l'Ouest,* moins favorable; la chaleur y est parfois insuffisante et l'humidité parfois trop abondante. Les principaux crus sont ceux des coteaux de la Loire et de la Charente.

4° *La zone de l'Est,* la plus septentrionale; elle est, par le fait même, dans des conditions plus difficiles, car la vigne est exposée aux gelées de mars et d'avril. Mais, par suite de l'éloignement de la mer, l'été est généralement très chaud et l'automne est moins pluvieux que dans le Nord-Ouest. Les principaux crus sont ceux de la Bourgogne, de la Lorraine et de la Champagne.

Il y aurait, en tenant compte des différences climatériques, de la nature du sol, du mode d'exploitation et des conséquences sociales qui en résultent, à déterminer un grand nombre de variétés et de sous-variétés de la vigne. Pour donner une orientation générale à ces travaux ultérieurs, je vais seulement dessiner à grands traits deux variétés extrêmes qui nous fourniront un spécimen, l'une du type le plus simple, l'autre du type le plus compliqué des populations vinicoles.

I. — LE TYPE SIMPLE DES POPULATIONS VINICOLES.

On peut considérer comme appartenant au type le plus simple les populations qui exploitent la vigne principalement en vue de la production du vin et sans opérer la transformation plus compliquée en eau-de-vie.

Mais ce type lui-même peut se subdiviser en variétés nombreuses allant des vignobles qui donnent des produits ordinaires, soit comme qualité, soit comme quantité, et le plus souvent consommés dans le pays, aux vignobles qui donnent, à l'un de ces deux points de vue, des produits de plus en plus supérieurs.

Parmi ces dernières, on peut ranger, d'une part les vignobles du Midi, d'autre part les vignobles du Bordelais, de la Bourgogne, de la Champagne; les premiers sont remarquables surtout par l'abondance, les seconds surtout par la finesse de leurs produits.

Naturellement, les variétés à produits plus ordinai-

res développent moins la richesse et, par le fait, entraînent de moins grandes complications sociales. Telles sont, par exemple, les variétés des coteaux de l'Allier, ou de la Limagne, et de la Loire, moins favorisées par les conditions du sol et du climat. Elles peuvent donc nous fournir un spécimen du type le plus simple des populations vinicoles.

D'une façon générale, la Limagne comprend les vallées de l'Allier et de ses affluents entre Langeac (Haute-Loire) et la limite septentrionale du Puy-de-Dôme. Les coteaux, jusqu'à l'altitude de 600 mètres, sont couverts de vignobles, où s'entre-mêlent les poiriers, les pêchers, les abricotiers. La culture de la vigne est ici assez aléatoire, par suite de l'altitude qui rend trop fréquentes les gelées de printemps ou d'automne. On signale cependant l'existence de la vigne dans la Limagne dès le premier siècle de notre ère.

De la Limagne, la zone de la vigne se déroule tout le long des coteaux de l'Allier, presque jusqu'au confluent de cette rivière avec la Loire. Elle reprend ensuite, à partir de l'Orléanais et de la Touraine, sur la double rangée des coteaux de la Loire, jusqu'à Nantes.

Ces vins sont estimables sans être très remarquables. « La fortune de la Touraine est surtout attachée à la vigne. Lorsque les diverses maladies qui l'atteignent sur plusieurs points lui épargnent leurs rigueurs, la vigne seule couvre, par ses bénéfices, l'in-

suffisance trop fréquente des autres parties du revenu. Aussi toute la préoccupation est-elle portée de ce côté (1). »

« Les coteaux crayeux de la Touraine sont couverts de vignes. Le vignoble de la Loire n'a pas moins de 100.000 hectares, qui se divisent à peu près également entre les deux rives. Le Tourangeau Rabelais a vanté les vins légers de son pays natal. La récolte s'élève annuellement à deux millions d'hectolitres de vin, consommés pour la plupart dans le pays; une partie sert à former d'excellents vinaigres qui s'expédient au dehors (2). »

Mais, en Touraine comme en Limagne, le climat est trop tempéré et, de plus, la vigne est exposée aux gelées de printemps et d'automne par suite de la latitude septentrionale. C'est ce qui limite la production et la maintient dans la catégorie du « type simple ».

Malgré ces inconvénients, les populations n'hésitent pas, partout où cela est possible, à planter de la vigne et à lui donner la préférence sur la culture. Cette préférence tient à quatre causes :

1° *La vigne présente certains caractères de la cueillette.* — Une fois plantée, elle continue à produire pendant de longues années. C'est même vers l'âge de vingt-cinq à trente ans qu'elle donne les plus beaux produits. Jusqu'à l'invasion du phylloxéra, elle demandait relativement peu de façons. Encore au-

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France* 2e série, p. 123.

(2) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*. p. 179

jourd'hui, ces façons n'exigent pas, comme pour la culture, un grand déploiement de force et de main-d'œuvre : c'est du jardinage. Les principales façons sont la taille, l'ébourgeonnement, l'effeuillage, le pinçage et le binage. Et ces divers travaux, au moins dans la variété simple, n'occupent guère que pendant quatre mois chaque année : ils laissent donc de longs loisirs.

2° *La vigne donne un produit riche.* — Sur le même espace, elle donne un produit très supérieur à celui de la culture; c'est ce qui explique l'attrait qu'elle a toujours exercé sur les populations. Quelle séduction, par exemple, pour les pauvres pasteurs descendus des montagnes d'Auvergne sur les coteaux de la Limagne! Ils sont déjà habitués à vivre de la libéralité de la nature, mais d'une libéralité mesurée, car l'art pastoral n'enrichit pas; et voilà qu'ils trouvent un autre produit, qui, comme l'herbe, se renouvelle de lui-même, mais d'une valeur infiniment supérieure! Il est vrai qu'il exige plus de façon, mais la richesse du produit diminue l'effort en soutenant l'ardeur au travail. La vigne rend travailleurs les plus paresseux. Cela explique comment les individus les moins dressés à l'effort sont cependant aptes à entreprendre cette culture. Il y a du mérite à donner une grande somme de travail pour obtenir un petit produit; il n'y en a pas quand il s'agit d'obtenir un produit considérable très supérieur à l'effort exigé. Et tout vigneron est soutenu par l'espoir d'une bonne récolte, de la fameuse récolte qui doit payer en une année plusieurs

années de travail. C'est en cela que la vigne ne développe qu'une certaine aptitude au travail : *l'aptitude à un travail très rémunérateur.* Aussi, dans les pays phylloxérés où les vignes n'ont pu être reconstituées, les vignerons ont tout fait plutôt que de se mettre au travail trop pénible et trop peu rémunérateur de la culture. Le vigneron a donc une aptitude spéciale, et non générale, au travail.

3° *La vigne est adaptée à la petite culture.* — Chacun peut entreprendre cette exploitation par ses seules forces et avec ses seuls moyens. Elle se fait à bras, à la bêche, parce qu'elle donne un gros produit sur un *petit* espace, parce qu'elle exige un travail plus minutieux qu'énergique. Par là, elle est bien adaptée à de petites gens, par conséquent à la masse de la population.

4° *La vigne dispense du patronage cultural.* — Elle patronne elle-même, comme l'herbe, comme tous les produits plus ou moins spontanés, qui se reproduisent d'eux-mêmes ou à peu près d'eux-mêmes. On s'appuie sur eux, on compte sur eux, on est, en un mot, patronné par eux. Ils vous soutiennent en dépit de votre imprévoyance et de votre faible ardeur au travail. Le phylloxéra a bien diminué, il est vrai, l'efficacité de ce patronage. Mais c'est là un fait accidentel, tout au moins récent, qui peut modifier le type en certains points, sans changer cependant ses caractères essentiels. Cela est si vrai que l'on rencontre peu de grands patrons dans le type simple des pays de vignes : on n'en a pas besoin ; on peut s'en passer.

Voilà qui contribue encore à faciliter l'accès des populations vers ce genre de culture.

Si les populations arrivent facilement à entreprendre la culture de la vigne, elles sont du moins notablement influencées par cette culture, ainsi que nous allons le constater dans toute la série des phénomènes sociaux.

D'abord, la vigne modifie, d'une manière très caractéristique, les conditions du *Travail.*

1° *La culture de la vigne éloigne des grands groupements de personnel.* — Elle crée presque toujours, nous venons de le voir, de petites exploitations, à personnel réduit. Le simple ménage y suffit ordinairement, puisque le domaine est restreint et cultivé le plus souvent à la bêche. Voilà qui rompt décidément les habitudes du travail en communauté; non seulement il n'est plus nécessaire de s'associer en grand nombre, mais on a intérêt à se séparer. La vigne n'est pas communautaire; elle est individualiste (je ne dis pas particulariste; on verra plus loin la différence). Elle atténue le sentiment de la solidarité : l'individu se sent patronné sans avoir besoin de recourir à l'assistance de la communauté.

2° *La culture de la vigne éloigne des méthodes puissantes et de l'emploi des grands engins.* — Par là, cette culture est restée en dehors de la plupart des progrès accomplis grâce au perfectionnement des méthodes et des engins. On sait que la culture des céréales a été renouvelée et a singulièrement progressé par

l'emploi de charrues, de herses, de rouleaux plus puissants ou plus perfectionnés; par l'introduction du semoir mécanique, qui économise la semence, permet les semis en lignes et rend par conséquent possibles les sarclages et les binages mécaniques; par l'emploi de faucheuses, de faneuses, de râteaux automatiques, de moissonneuses-lieuses; par le battage à la vapeur; par toute une série d'instruments de ferme, hache-paille, coupe-racines, concasseurs de grains, etc., etc., qui tendent à remplacer de plus en plus le travail des bras par le travail mécanique et à augmenter la puissance de production.

La culture de la vigne est restée en dehors de la plupart de ces progrès, parce que, de sa nature, elle est essentiellement un travail à la main. Le vigneron se trouve ainsi détourné de toute tendance au perfectionnement des méthodes; il est porté à s'en tenir à la routine traditionnelle et, en somme, cette routine lui suffit à peu près.

3° *La culture de la vigne ne contribue pas au développement de l'industrie.* — Elle n'y contribue pas en ce qu'elle n'a pas besoin d'un grand outillage et aussi en ce qu'elle ne fournit pas d'éléments au recrutement de la population ouvrière. Le vigneron répugne au travail de l'usine, qu'il trouve à la fois trop dur, trop peu relevé et trop subordonné; un petit propriétaire, habitué à vivre indépendant sur son bien, ne se transforme pas facilement en salarié. Nous verrons plus loin qu'il émigre vers d'autres professions que celles de l'industrie.

La culture de la vigne exerce, sur la forme de la *Propriété*, une action tout aussi caractérisée.

Elle tend à développer exclusivement la *petite propriété*, la très petite propriété. A vrai dire, elle porte à diviser le sol en carrés minuscules puisqu'un tout petit espace suffit à occuper une famille et à la faire vivre. *La vigne engendre la culture parcellaire.*

Dans la Limagne, « le morcellement de la propriété et des habitations, ainsi que le constate M. F. Roux (1), est porté aux dernières limites. » Les vignerons en arrivent même à remonter dans des paniers la terre que la pluie fait descendre des hauteurs pour se constituer, au flanc des coteaux, des domaines microscopiques.

Pareillement, « les vignobles des coteaux de la Touraine sont divisés à l'infini ; les vignerons creusent leurs maisons et leurs chais dans le roc tendre qui porte leurs vignes, et quand la vigne est abondante et de bonne qualité, on vit heureux dans ces modestes tanières; bien peu de terre plantée en vignes suffit au travail et à l'aisance d'une famille » (2).

Il en est de même dans les régions vinicoles de l'Orléanais, où les parcelles n'ont parfois que cinq mètres, ou même trois mètres la largeur (3). Le vigneron de l'Orléanais décrit dans les *Ouvriers des Deux Mondes* possède 67 ares 50 centiares de vignes,

(1) La *Science sociale*, livr. de février 1894, p. 33 du *Mouvement social.*

(2) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 179.

(3) *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. II, « Le tailleur de silex et vigneron de l'Orléanais », p. 347.

et ils sont répartis en cinq parcelles, dont trois n'ont que 5, 7 et 8 ares.

Même morcellement du sol dans les régions vinicoles de la Bourgogne, de la Champagne et de la Charente : « En Bourgogne, règnent la petite propriété et la petite culture. La division parcellaire, dont la culture de la vigne est évidemment la cause principale, y est poussée encore plus loin qu'en Champagne (autre pays de vignobles). L'Yonne a trois millions de parcelles; un seul département en a davantage, et il est plus riche et plus fertile : la Charente-Inférieure (toujours pays de vignobles). Il ne faut pas croire que cette extrême division soit d'origine moderne; de tout temps, on s'en est plaint et l'on a cherché les moyens d'y porter remède (1). » Elle est manifestement aussi ancienne que la culture de la vigne. L'auteur de la monographie du *Manœuvre-vigneron de la basse Bourgogne* (2) fait la même constatation. « La propriété est très divisée dans la commune, dit-il. A l'exception de deux domaines, les plus grandes propriétés n'excèdent pas 25 hectares. Il n'y a pas une seule ferme dans la commune; chaque propriétaire exploite son propre bien lui-même, ou aidé de quelques ouvriers journaliers. » Le tableau suivant donnera une idée de ce morcellement; sur 760 propriétés, il y en a :

569	de moins de 1 hect.	occupant une superficie de	175	hect.
75	de 1 à 2 —	—	106	—

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 191.
(2) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV, ch. XXXII.

61 de 2	à	4 h et.	occupant une superficie de	167 hect.
24 de 4	à	6 —	—	117 —
20 de 6	à	10 —	—	150 —
7 de 10	à	20 —	—	92 —
4 de 20	à	50 —	—	86 —

Le caractère vinicole est bien accusé par ce fait que, dans cette petite commune, il n'y a pas moins de treize tonneliers.

« Les vignes de la Saintonge sont divisées en innombrables parcelles; ce pays est, avec les coteaux du Rhin (eux aussi pays de vignobles : les « vins du Rhin »), le plus morcelé de France. Les vignerons se disputent le sol à prix d'or. La valeur moyenne des vignobles a triplé depuis 1815, comme la quantité des produits. Ils valent aujourd'hui de 3.000 à 10.000 francs l'hectare. Cette richesse se partage entre un grand nombre de propriétaires aisés, car les cotes de 30 à 300 francs ne sont nulle part aussi nombreuses (1). »

La région vinicole du Rhin suit la loi commune des pays de vignes : « Dans toute l'Alsace, la propriété est très morcelée. L'amour pour la terre en général est proverbial. Quand le vigneron a pu réaliser au bout de l'année un certain bénéfice, fruit de son travail et de ses labeurs, il s'empresse d'acheter une nouvelle vigne... Dans la commune de Ribeauvillé, on compte 894 hectares de propriétés particulières ; ils sont partagés en 8.967 parcelles. La contenance moyenne de

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. IV, p. 216.

chaque parcelle est donc de 9 ares 96 centiares! Qu'on s'imagine la perte de temps pour aller d'une pièce à l'autre, surtout quand ces pièces se trouvent aux deux extrémités opposées d'une banlieue (1)! »

Ces citations, qu'il serait si facile de multiplier, suffisent à montrer que la vigne produit naturellement le type de la très petite propriété. Elle rend le sol facilement accessible à tous; chacun peut devenir propriétaire en achetant parcelle par parcelle. Ainsi s'est développé au plus haut degré, parmi ces populations, le sentiment de la propriété du sol. Et comme la vigne, — cette observation est importante, — est répandue sur presque tous les points de la France (voyez la carte), s'insinuant le long des mille sinuosités des vallées et des coteaux, elle est une des causes qui ont créé un peu partout ce type de petit propriétaire. On a souvent répété que la France, par opposition à l'Angleterre et à l'Allemagne, était essentiellement un pays de petits propriétaires; il faut ajouter que c'est surtout à la diffusion de la vigne qu'elle doit ce caractère. En Allemagne, la très petite propriété a été surtout développée dans la région du Rhin, qui est précisément la région vinicole; par contre, en France, la région du Nord et du Nord-Ouest, d'où la vigne est absente, est aussi la région par excellence de la grande propriété.

La vigne différencie également la France des pays situés plus au sud, dans la région méditerranéenne,

(1) *Ibid.*, 2e série, t. III, p. 129.

par exemple. Ces pays cultivent, il est vrai, la vigne; mais elle est presque partout associée à l'art pastoral qui prédomine dans les montagnes de la Turquie, de la Grèce, de l'Italie centrale et méridionale et de l'Espagne : cette influence considérable de l'art pastoral a pour effet de maintenir davantage, à l'encontre de la vigne, avec les influences communautaires et patriarcales, la propriété en communauté.

Ainsi la *vigne a largement contribué à faire, de la France, le pays par excellence de la petite propriété.* Mais c'est une petite propriété à vues essentiellement étroites et à tendances routinières, précisément parce que la vigne s'accommode très bien d'une culture à petits moyens et à procédés traditionnels, ainsi que nous venons de l'indiquer et que nous le verrons mieux un peu plus loin.

On peut maintenant pressentir quelle est l'action particulière qu'exerce la vigne sur la constitution de la *Famille :* elle développe spécialement la *famille instable.*

Ce type de famille est le produit naturel de la désagrégation des communautés familiales. Tandis que, sous le régime de la communauté, la tendance est de rester groupés autour du chef de famille, ou de l'héritier-associé, ainsi que nous en avons vu tant d'exemples dans les régions précédentes; sous le régime de la famille instable, les enfants ont une tendance à sortir le plus tôt possible du foyer pour s'établir à part, en simple ménage.

Par là, ce type familial semblerait évoluer vers la famille particulariste; mais il présente par rapport à cette dernière une différence fondamentale. Tandis que, dans la famille particulariste, les enfants ont été préalablement formés à se suffire à eux-mêmes, et par eux-mêmes, dans n'importe quelle profession, à se retourner dans n'importe quelle situation, à entreprendre avec une égale énergie et souvent avec un égal succès les travaux les plus divers, ceux du colon aussi bien que ceux du fabricant ou du commerçant; dans la famille instable, les enfants ne reçoivent aucune formation énergique. Ils ne sont pas dressés à l'obéissance, au respect de l'autorité paternelle, à l'esprit d'économie, comme dans les familles communautaires. Ils ne sont pas dressés davantage à l'initiative individuelle, à l'ardeur au travail, au progrès des méthodes, comme dans les familles particularistes. Ils sortent donc du foyer sans avoir acquis préalablement les aptitudes nécessaires à réussir par soi-même.

Tel est le type de famille que la vigne développe essentiellement, partout où son influence n'est contrebalancée par aucun autre travail. En France, ce type est déjà accusé chez le vigneron de la Limagne, mais il l'est surtout, et au plus haut degré, chez les petits vignerons de la Touraine, chez ceux de la Champagne, de l'Aunis, etc. Je ne crois pas qu'il y ait, dans notre pays, de régions où la famille instable soit plus nettement caractérisée.

Comment la vigne produit-elle ce type de famille?

La vigne désagrège la communauté, par ce fait

qu'elle permet *à chacun*, avec ses seuls bras, avec un tout petit capital et sur un tout petit espace, de se créer une exploitation. Et, comme elle donne un produit riche. qu'elle surexcite les plus belles espérances, chacun est poussé irrésistiblement à s'éloigner le plus tôt possible du foyer paternel pour s'établir à son compte.

Cet établissement à part prospère tant que la vigne répond aux espérances que l'on a conçues. Ne perdons pas de vue en effet que la vigne, comme toutes les productions fruitières, soutient l'individu, le patronne, *bien plus qu'elle ne l'incite à se soutenir, à se patronner par lui-même*. Cette culture n'a donc pas pour effet de développer chez les individus l'énergie fondamentale au travail et l'aptitude radicale à surmonter par soi-même les difficultés. C'est là l'infériorité inhérente à tous les travaux de cueillette. En somme, ici, la vigne se substitue à la communauté pour patronner l'individu ; mais son patronage est plus instable, parce que le produit de la vigne, on ne le sait que trop, est essentiellement aléatoire.

Aussi, quand ce patronage vient à faire défaut, on assiste à la débandade lamentable dont tant de régions de vignobles ont été le théâtre, lorsqu'il s'est agi de préserver les vignes du phylloxéra ou de les reconstituer. On voit alors à quel point est insuffisant, dans ce péril de la vigne, ce petit vigneron sans capitaux, sans grand esprit d'entreprise, sans intelligence des procédés perfectionnés : il s'abandonne lui-même et abandonne à la destruction ce qui était la ressource de sa vie.

C'est en cela que ce type de famille est dit « instable » : il n'est soutenu, il n'est rendu stable, ni par la communauté qui est dissoute, ni par l'initiative individuelle que les travaux de cueillette ne développent pas.

La rupture de la communauté a pour effet de relâcher les liens de famille et de restreindre l'action de l'autorité paternelle; d'autre part, l'absence d'initiative porte chacun à chercher dans un égoïsme étroit le succès qu'il ne sait pas demander au travail intense et progressif. Ces traits sont bien marqués chez toutes les populations de vignerons :

« Dans la Limagne, le type de la famille instable est devenu normal. On ne voit presque jamais deux ménages sous le même toit. La condition des vieillards est particulièrement affligeante. Lorsque les enfants sont mariés, ils ont peine à obtenir que l'un d'eux les reçoive à son foyer et prenne à sa charge la culture de leurs biens, à moins d'avantages exceptionnels, qui soulèvent les protestations des futurs héritiers (1). »

Cet affaiblissement des liens de famille, cet abandon des vieux parents, cette âpreté au partage sont encore plus accusés parmi les petits vignerons de la Touraine. J'ai eu l'occasion de faire un séjour dans cette province et j'ai entendu de tous côtés les personnes les plus dignes de foi parler des procédés révoltants, parfois à peine croyables, employés pour

(1) F. Roux, « la Limagne d'Auvergne », dans la *Science sociale*, livraison de février 1891, p. 43 du *Mouvement social*.

amener les parents à partager leurs biens de leur vivant, et l'abandon ou les mauvais traitements dont ils sont ensuite victimes de la part des enfants (1).

La monographie du *Manœuvre-vigneron de l'Aunis* (2) dépeint une situation familiale tout aussi instable. « Les liens de famille se sont relâchés à ce point que les parents n'ont d'affection pour leurs enfants que lorsque ceux-ci sont en bas âge. Ces derniers, de leur côté, perdent, en grandissant, tout sentiment filial; quelques-uns même voient sans regret s'approcher le moment où ils pourront partager le patrimoine, ou cesser de payer la rente viagère à laquelle, le plus souvent, la loi les a contraints. Les parents étalent sans scrupule devant leurs enfants leur aversion et leur méfiance contre les personnes qui tendent à améliorer les mœurs; ils ne cherchent pas non plus à dissimuler leurs propres vices. » La famille spécialement étudiée n'est pas une exception au type courant : « Les parents de l'ouvrier étaient de petits propriétaires-vignerons, dont les mœurs étaient assez relâchées et qui, ne se préoccupant que du bien-être matériel, ne songèrent à procurer à leur fils aucune éducation morale. Aussi celui-ci tomba-t-il bientôt dans des habitudes de débauche, et, dès l'âge de dix-huit ans, il quittait le toit paternel. Désireux de jouir au plus vite de l'intégralité des fruits de son

(1) On peut constater la même désorganisation de la famille chez le vigneron de l'Orléanais. Voir la monographie citée plus haut, p. 347.

(2) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 210.

travail, il entra comme domestique chez un propriétaire-vigneron et mena joyeuse vie pendant quelques années. Il épousa ensuite la fille de pauvres vignerons, mais reprit bientôt sa vie de désordres. Sa femme en fut tellement affligée, qu'elle tomba malade et mourut. L'ouvrier se remaria. Sa seconde femme, née de petits cultivateurs-vignerons, a contracté, dès son enfance, des habitudes empreintes d'un matérialisme grossier. L'absence, chez les deux époux, de tout sentiment moral amena le désordre dans le ménage. Les querelles commencèrent, les coups suivirent et, depuis lors, ils ne cessent de se maltraiter réciproquement : c'est entré dans leurs habitudes (1). » L'auteur de la monographie nous dit ensuite que les deux époux n'ont fait aucune épargne, ne songeant pas à améliorer leur sort et vivant au jour le jour. On peut considérer cette famille comme représentant assez exactement le dernier degré de désorganisation sociale auquel tendent certaines populations vinicoles : là, disparaît même la puissance d'économie et d'épargne qui, à défaut de l'ardeur au travail, caractérise du moins le type du paysan. En cela, la déchéance du vigneron se rapproche plus de celle de l'ouvrier que de celle du paysan.

Et, de fait, le *Mode d'Existence* du vigneron explique ce rapprochement : la vigne développe spontanément l'imprévoyance et les habitudes de luxe. Mais

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 219, 220.

c'est un luxe plus voyant que réel, plutôt extérieur que domestique : on tient à briller aux yeux des voisins. Dans les pays de vignes, on peut observer plus ou moins ce que constate M. L. de Lavergne au sujet des habitants de l'Hérault : « Dans l'Hérault, dit-il, on reconnaît les habitants des villages à vignes au luxe que déploient les femmes : elles se couvrent de bijoux (1). »

C'est que la vigne est un produit riche, qui, dans les bonnes années, donne des bénéfices considérables. Naturellement, le vigneron escompte toujours une « bonne année »; il est porté à régler ses dépenses ordinaires d'après ce revenu extraordinaire. Et quand l'habitude de la dépense est prise, il est très difficile de la modifier. Chez le vigneron, la difficulté est d'autant plus grande, que la grosse partie de la récolte est transformée en argent : il n'est donc pas retenu dans la voie de la dépense, comme le petit paysan qui consomme en nature la plupart de ses produits. Les populations qui sont obligées de passer par l'intermédiaire du commerce contractent non seulement l'habitude de vendre, mais encore celle d'acheter. Et on en arrive facilement à acheter au delà de ses besoins, pour le seul plaisir.

Ces habitudes de dépense et d'imprévoyance mettent souvent les vignerons dans l'impossibilité de faire face aux mauvaises années; et elles sont nombreuses. Ils n'ont pas de réserves comme le paysan, dont l'éco-

(1) *Loc. cit.*, p. 259.

nomie est ordinairement la vertu dominante. Ainsi que me l'écrivait M. Laudet, « les vignerons de l'Armagnac, grisés par la fortune subite des bonnes années, ont dépensé à tort et à travers, s'imaginant que l'âge d'or durerait toujours. Une fois les mauvaises années venues, comme ils s'étaient accoutumés à jeter l'argent de droite et de gauche, ils se sont trouvés plus malheureux et plus misérables que d'autres populations moins favorisées par la nature, mais habitués à mettre de côté et à connaître la valeur de l'argent (1). »

Mais c'est peut-être dans la constitution de la *Vie publique* que l'influence de la vigne produit ses effets les plus caractéristiques et les plus étendus : elle est un des principaux facteurs des tendances *égalitaires et démocratiques* en France.

Nous avons déjà vu que la vigne créait spontanément, dans toute une région, le type du petit propriétaire. Le sentiment le plus cher aux petites gens est celui qui leur permet de se considérer comme les égaux de ceux qui les dominent par la fortune. Mais, chez le vigneron, le *sentiment de l'égalité se double et s'exagère* facilement d'un sentiment d'envie à l'égard de toutes les supériorités qui s'élèvent au-dessus de lui. Il est envieux par suite de la disproportion qui existe entre ses « prétentions » et la réalité (2). C'est

(1) La *Science sociale*, livraison de septembre 1894, p. 204 du *Mouvement social*.

(2) « La boisson et le jeu constituent les deux principales ré-

un propriétaire qui a des loisirs et auquel peuvent arriver de bonnes fortunes ; par conséquent il a des prétentions, des aspirations au luxe, il a une bonne opinion de lui-même, il se considère comme supérieur au paysan, qui travaille âprement pour un gain toujours modeste. Mais, en réalité, il est très petit propriétaire, ce qui limite ses bonnes fortunes elles-mêmes ; et, par là, se creuse, entre ses prétentions et la réalité un fossé infranchissable. Il en souffre, il est porté à l'envie.

De là à être porté à la critique de ce qui est au-dessus de soi, et, en général, de l'état politique et social, il n'y a qu'un pas, et il est souvent aisément franchi. Le vigneron est enclin à critiquer, il est railleur, il est sarcastique, il voit facilement le côté ridicule des hommes et des choses, car la raillerie est l'arme le plus à la portée des petites gens à grandes prétentions. Chez le vigneron, cet esprit caustique est affiné par les longs loisirs que laisse la culture de la vigne, par l'habitude d'aller fréquemment aux foires et marchés (puisqu'il a des loisirs et qu'il doit tout vendre et tout acheter) ; il y acquiert l'usage de la conversation et de la répartie. Le vigneron représente au plus haut degré ce qu'on est convenu d'appeler, « l'es-

créations du vigneron de l'Aunis ; il passe souvent de longues heures au cabaret à boire et à jouer aux cartes. Le dimanche, on se réunit au cabaret et, quand les têtes sont excitées par la boisson, on serait assez tenté de faire une émeute, de se soulever contre les classes supérieures de la société. » (*Ouvriers des Deux Mondes*, « le Manœuvre vigneron de l'Aunis », t. III, p. 219.)

prit gaulois », qui est fait à la fois de finesse et de plaisanteries un peu grosses.

Si maintenant on veut bien se rappeler que la vigne est cultivée dans beaucoup de parties de la France; que, dans d'autres, elle était encore cultivée, il y a peu de temps; qu'elle pénètre profondément dans le pays le long des coteaux; que, dans aucun autre pays, elle n'est aussi diffuse et ne couvre des surfaces aussi étendues, on reconnaîtra une des causes pour lesquelles cet esprit égalitaire et démocratique est plus répandu chez nous que chez nos voisins et plus uniformément admis dans le Midi, le Centre et l'Est, que dans le Nord et le Nord-Ouest, d'où la vigne est absente.

Mais cet état d'esprit n'est pas également accusé dans toutes nos régions de vignes. Il y a certains points où, par suite de circonstances locales, cette conséquence sociale de la culture de la vigne a atteint son maximum d'intensité, par exemple, en Touraine. Ce fait me paraît tenir à deux causes :

1° Les plateaux dont se compose la plus grande partie de la Touraine sont formés d'un sol médiocre, peu profond, qui, pour cette raison, est resté pendant longtemps couvert de forêts et *inhabité*. Aujourd'hui encore, la forêt y recouvre de vastes étendues, sur lesquelles on se livre à la chasse. La culture s'est donc développée en Touraine plus tard que dans d'autres régions, et la population s'est accumulée d'abord dans les vallées et le long des coteaux, où le produit

principal a toujours été la vigne. Les effets de la vigne ont donc été très peu atténués par ceux de la culture des céréales.

2° La Touraine a été, depuis des siècles, le séjour préféré des rois et de la cour, attirés dans ce pays par les vastes forêts si favorables à la chasse. On connaît assez le nombre et le luxe de construction des châteaux de la Touraine. Aujourd'hui rois et seigneurs ont été remplacés par les gros financiers de Paris, qui y viennent en villégiature.

Depuis des siècles, on mène donc joyeuse vie en Touraine.

Voilà donc un pays, où, par une circonstance fortuite, se sont de tous temps rencontrés et heurtés ces deux types si différents : l'étranger riche, oisif, ayant les moyens de dépenser beaucoup et le petit vigneron ayant également le désir de dépenser beaucoup, mais n'en ayant pas les moyens. On comprend sans peine que la tendance naturelle du vigneron à la critique, à la raillerie, à l'opposition ait été encore aigrie et comme exaspérée *par ce contraste*. Il a senti davantage la distance qui séparait ses prétentions de la réalité.

Un de ces châtelains de Touraine me faisait un jour la confidence des sourdes oppositions, des suspicions, des jalousies qu'il rencontrait parmi cette population et qui dénaturaient ses meilleures intentions. « C'est à se sauver de ce pays, me disait-il. » En parcourant la contrée, j'ai appris que beaucoup de grands propriétaires éprouvent le même sentiment.

Cet esprit de critique est bien caractérisé chez les

trois littérateurs tourangeaux les plus célèbres : Rabelais, Paul-Louis Courier et Balzac.

Tous les trois ont vu le monde en laid et l'ont plus ou moins caricaturé et criblé de leurs sarcasmes; ce sont des railleurs, des sceptiques et des frondeurs : Rabelais, l'auteur des *Faits et dits du géant Gargantua et de son fils Pantagruel,* roman satirique dirigé contre les moines, les princes, les rois et toute espèce d'autorité politique ou religieuse; Paul-Louis Courier, qui signait du titre de « vigneron » sa célèbre « *Pétition à la Chambre des députés pour les villageois que l'on empêcher de danser* », et qui mania si bien l'ironie et le sarcasme qu'il est resté le roi du pamphlet; Balzac, enfin, qui intitula son œuvre romantique, *La Comédie humaine,* et qui, en effet, peignit surtout la société par ses côtés bas et répugnants.

Jules Moineaux, l'auteur des *Tribunaux comiques,* était aussi un Tourangeau. Il s'est fait l'historiographe narquois des tribunaux correctionnels, s'attachant à mettre en relief les gros ridicules des procès courants. Son fils, Georges Courteline, est lui-même un de nos auteurs fantaisistes et ironistes.

Cette tendance à l'ironie et à la critique est si bien un phénomène développé par la vigne qu'on la constate également chez les vignerons de la Champagne et de la Bourgogne. Elle frappe même les géographes les plus étrangers aux notions de science sociale : « L'habitant de la *région vinicole* de la Champagne, dit Joanne, est actif, gai, expansif et un peu *sceptique.* Il a une tendance marquée à la *raillerie*,

mais sans fiel ni méchanceté, *saisissant promptement les défauts et les ridicules, qu'il chansonne volontiers, comme le fait son voisin le Bourguignon* (autre type de vigneron), *avec lequel il a plus d'un rapport de caractère* (1). » On sait d'ailleurs que la Champagne a produit surtout des littérateurs critiques et satiriques, comme Thibaut-le-Chansonnier, le sceptique Desperriers, les auteurs de la *Satire Ménippée,* La Fontaine, Diderot.

Notons un dernier caractère de cette variété de vignerons : la faible puissance d'*Expansion.* On peut en indiquer les causes :

1° *La vigne porte la population à s'accumuler sur place.* Nulle autre culture ne peut faire vivre une population aussi nombreuse sur un aussi petit espace. On peut constater le fait pour les vignerons de l'île de Ré, dont la population est aussi dense que celle du département du Nord. L'attrait qu'exerce la vigne contribue à retenir les jeunes gens, qui aiment mieux se disputer sur place les parcelles de terre, que de chercher fortune ailleurs. Et ils peuvent d'autant mieux se créer une petite exploitation que, sous le régime de la famille instable, la natalité est généralement réduite, car on redoute le partage de ces domaines déjà si exigus. On n'a plus besoin d'aller au dehors; dès lors on n'en a pas l'idée. Ainsi la race tend plutôt à se replier sur elle-même, rivée au petit

(1) *Dict. géogr. de la France.* Art. *Champagne.*

métier et au petit pays ; son horizon est borné. Elle ne peut donc exercer une grande influence hors de chez elle.

2° *La vigne éloigne des entreprises compliquées.* La culture de la vigne est essentiellement simple : elle se compose de peu d'éléments : travail à la bêche, sur un petit espace et pour un objet unique; elle comporte peu de transformations du produit : la fabrication du vin est aussi peu compliquée que la culture de la vigne. Le vigneron devient ainsi inapte à tout ce qui n'est pas une entreprise simple. La culture proprement dite, l'industrie, le commerce sont trop compliqués pour lui, et on ne le voit pas émigrer vers ces professions.

3° *La vigne ne développe pas les hautes aptitudes qui permettent de gouverner les choses et les hommes.* Le vigneron a peu de choses à gouverner, puisqu'il se livre à une culture commode, traditionnelle et restreinte. Il a peu d'hommes à gouverner, puisque le personnel est réduit le plus souvent au mari et à la femme. Il n'acquiert donc pas l'aptitude à la direction; aussi est-il plus porté, — comme il arrive dans ce cas, — à la critique qu'à l'action : « la critique est aisée, mais l'art est difficile. » En effet, on ne voit pas que la vigne ait jamais seule engendré de grandes races d'hommes, c'est-à-dire d'hommes capables de prendre l'initiative des grands mouvements de l'humanité, de se mettre à la tête des évolutions économiques, politiques, intellectuelles.

4° *La vigne développe seulement l'émigration vers les*

professions urbaines. Le vigneron est plus attiré vers la vie urbaine que vers la vie rurale, par ses tendances au luxe et à la dépense, par ses prétentions demi-bourgeoises, qui lui font dédaigner les emplois manuels. Aussi recherche-t-il de préférence les professions libérales et administratives.

« Dans la Limagne, un cultivateur aisé ambitionne infailliblement pour son fils l'accès des professions libérales ou des emplois publics; sa fille refuse presque toujours un mariage à la campagne (1). » En Touraine, j'ai pu constater la même tendance.

Les vignerons de la basse Bourgogne « recherchent avant tout l'apparence du luxe. On remarque également chez eux une tendance assez générale à sortir de leur condition. Ils considèrent le travail de la terre comme plus vil que celui d'un métier quelconque; les garçons veulent aller dans les villes pour y apprendre un état. Il en est de même des filles, elles se font couturières. Elles trouvent que le travail des champs est trop fatigant, et qu'il ne se prête pas assez à la toilette et à la coquetterie. Enfin, pour se marier, elles préfèrent les ouvriers de l'industrie aux cultivateurs. Cet état de choses menace sérieusement de priver de bras l'agriculture (2) ».

D'après ces divers traits, on peut calculer exactement l'apport social de cette variété de vigneron dans la formation du caractère national; en dehors du tra-

(1) Le *Mouvement social*, t. II, p. 36.

(2) *Ouvriers des Deux Mondes*, « le Manœuvre-vigneron de la basse Bourgogne, » t. IV, p. 234.

vail très spécial de la vigne, elle ne développe pas la puissance de la race dans le sens de la culture, de l'industrie ou du commerce; le type ne s'élève que dans les professions urbaines ou libérales, et, dans ces dernières, il brille surtout par l'esprit critique. Mais il ne s'agit là que d'une élite très restreinte; en général, le type reste enfermé traditionnellement dans son petit travail et dans son petit domaine.

En somme, il a contribué, dans une très grande mesure, à développer en France le caractère égalitaire, démocratique, frondeur et casanier.

II. — LE TYPE COMPLIQUÉ DES POPULATIONS VINICOLES.

J'en parlerai plus brièvement et seulement pour provoquer à ce sujet des observations spéciales.

Parmi les nombreuses variétés de vignerons qui seraient à déterminer, il en est quelques-unes qu'il convient de classer en un groupe à part comme présentant plus de complications; je veux parler des régions où l'on fabrique spécialement l'eau-de-vie, comme la Charente, le Bordelais, l'Armagnac.

Prenons pour spécimen le Gascon de l'Armagnac.

Dans l'Armagnac, les conditions du *Lieu* sont éminemment favorables à la culture de la vigne. D'une façon générale (1), l'Armagnac s'étend dans la région

(1) Voir dans la *Science sociale*, livraisons d'août et de septembre 1894, l'article de M. Laudet, pour le détail des limites précises.

de collines, coupées de *nombreuses vallées*, comprise entre le bassin de la Garonne et celui de l'Adour. Il y a donc là un développement considérable de coteaux, qui, sous le climat méridional, se prêtent admirablement à la maturation du raisin. Aussi, le seul département du Gers possède-t-il plus de 100.000 hectares de vignobles. L'influence de la vigne y est d'autant plus dominante que l'industrie est peu développée : de tous nos départements, c'est celui qui consomme le moins de houille.

C'est probablement la difficulté de transporter le vin au loin, par suite de l'absence de routes empierrées, compliquée par l'abondance de la récolte, qui a amené autrefois ces populations à fabriquer de l'eau-de-vie, la célèbre eau-de-vie, dite « Armagnac ». Six à neuf barriques de vin se réduisent à une seule barrique d'eau-de-vie, ce qui constitue une grande économie de transports.

La substitution de l'eau-de-vie au vin détermine, au point de vue du *Travail*, plusieurs conséquences importantes :

1° Le produit requiert un travail surajouté et, par là, acquiert une plus grande valeur : c'est un produit plus riche.

2° La Fabrication, quoique simple encore dans cette opération transformatrice, prend cependant un certain développement, elle devient plus savante, elle exige des alambics, des cornues. Ce travail peut bien encore se faire en petit atelier, mais souvent on a avantage à traiter de grandes quantités à la fois : ce

qui tend à développer le grand atelier. C'est ce que l'on observe dans l'Armagnac, où, à côté des petites exploitations qui forment la masse, comme dans le type précédent, on rencontre un certain nombre de grandes exploitations, Les premières distillent au moyen d'alambics ambulants; les secondes possèdent des alambics fixés à demeure. De même, dans l'Aunis (1), autrefois, chaque propriétaire d'environ 4 hectares de vignes avait un alambic, distillait lui-même son vin et livrait son eau-de-vie au commerce. Depuis une soixantaine d'années, l'art de distiller s'est tellement perfectionné (ceci est bien un trait caractéristique de ce genre de travail) que la plupart des propriétaires ont renoncé à s'en occuper; ils vendent leur vin à des bouilleurs de profession, qui, à l'aide de nouveaux procédés, en élaborent des quantités considérables.

3° Le Commerce est également plus développé. Le vin, malgré sa valeur déjà notable, doit être expédié en assez grande quantité pour donner de bons bénéfices, et il est, par là, un objet encore lourd et encombrant pour le transport. Avec la distillation, on obtient du même coup une diminution de volume et une augmentation de valeur : double avantage pour le commerce. De plus, ce produit est d'une conservation indéfinie; il s'améliore même en vieillissant, beaucoup mieux que le vin. Aussi le vigneron producteur d'eau-de-vie est-il plus essentiellement com-

(1) V. *Ouvriers des Deux Mondes*, t. III, p. 297, le Manœuvre-vigneron de l'Aunis.

merçant que le simple producteur de vin : ce fait se traduit par la multiplication des foires et des marchés. Dans l'Armagnac, ces réunions se tiennent principalement à Eauze, à Condom, à Pont-de-Bordes : M. Laudet en a signalé l'importance. Eauze est le point central du pays : les négociants y arrivent du Nord et de l'Est; les propriétaires, surtout du Midi et de l'Ouest.

Au point de vue de la *Propriété,* le type dominant reste toujours la petite propriété : c'est l'effet propre de la vigne. Mais, concurremment, — et voilà le fait nouveau, — on voit se superposer beaucoup plus de grandes propriétés, par suite de l'extension de la fabrication et du commerce. Là est si bien la raison d'être de ces grandes propriétés, que, pour ce qui est de leur culture seulement, elles restent morcelées : elles sont, sous ce rapport, exploitées généralement en métairies d'une étendue très restreinte.

Ce type est donc surélevé, par rapport au précédent : on y rencontre le grand propriétaire, le grand fabricant, le grand commerçant. Nous verrons plus loin les effets de cette surélévation.

Mais pour les comprendre, il faut d'abord nous rendre compte de la constitution de la *Famille.*

Nous avons vu que l'action propre de la vigne est de rompre la communauté, de l'émietter, de la réduire au type de la famille instable. Or — phénomène intéressant — cette action ne se produit pas dans

l'Armagnac : la communauté persiste sous une forme atténuée :

« L'Armagnac, nous dit M. Laudet, est peut-être la région de France qui lutte avec le plus de ténacité contre le régime successoral du Code civil. On s'ingénie pour échapper au partage égal. L'institution d'un héritier auquel on attribue la quotité disponible est courante dans toutes les classes de la société. C'est l'aîné qui, d'habitude, est avantagé. Cependant le choix du testateur se porte quelquefois sur le cadet, voire même sur la fille au détriment du fils. Avant tout, il faut tendre à éviter le morcellement du domaine paternel... Les frères et sœurs non avantagés continuent à vivre sous le même toit. L'indivision est un état qui plaît... Dans beaucoup de familles, il n'est pas rare de rencontrer le vieux garçon ou la vieille fille, autrement dit l'oncle ou la tante, qui a fait l'abandon presque intégral de ses droits, pour favoriser l'établissement d'un frère ou d'une sœur et sauvegarder l'intégralité du domaine familial (1) ».

Il est clair que la vigne ne produit pas ici, sur la Famille, son effet ordinaire et naturel. Rien n'est intéressant, dans les sciences, comme de constater une exception à une loi : cette constatation vous met toujours sur la voie d'une découverte.

En effet, nous sommes amenés à rechercher la cause de cette déviation. Dès lors qu'elle n'est pas due au travail actuel, la culture de la vigne, elle doit prove-

(1) *Loc. cit.*, p. 202-204.

nir du travail antérieur auquel se livrait la race, c'est-à-dire de circonstances historiques qui ont préalablement fait passer la famille du pur régime partriarcal à un régime plus résistant, au lieu de l'acheminer à une simple désagrégation des ménages.

La transmission éventuelle des biens à la fille, que signale M. Laudet, est déjà une indication. La science sociale a, en effet, établi que ce mode de transmission est caractéristique des populations issues des Déserts, et particulièrement des populations arrivées des déserts de l'Afrique dans le Midi de la France, à travers le détroit de Gibraltar et l'Espagne. Les Pyrénéens, anciens Ibères, appartiennent à ce type. Nous sommes donc amenés à penser que le type s'est étendu sur l'Armagnac, ce qui est tout naturel, puisque les coteaux de l'Armagnac terminent la projection centrale des Pyrénées sur la France. L'histoire et la géographie s'accordent pour justifier cette opinion : « La population du département du Gers, dit Reclus, *d'origine ibère*, se trouvait en dehors des grandes voies historiques (ce qui a facilité la conservation du type ancien), car les mouvements des peuples et des armées devaient surtout s'accomplir dans la vallée de la Garonne, de Toulouse à Bordeaux, et le long de la base des Pyrénées. D'ailleurs la disposition même des rangées de collines eût rendu jadis le pays difficile à traverser dans la direction de l'Est à l'Ouest. Il n'était facilement accessible que dans le sens des vallées. Auch, chef-lieu du Gers, porte un *nom basque*, qui semble être encore celui des Ausques, ou Eskua-

ras, qui la fondèrent, sous le nom d'Elliberre (1) ».

Les populations qui sont arrivées en France par cette route de steppes pauvres présentaient deux caractères tout à fait typiques :

1° Elles se livraient non seulement à l'art pastoral, mais de plus, au commerce. Encore aujourd'hui, l'Arabe, le Touareg, le Berbère sont obligés de demander aux transports par caravanes, par conséquent au commerce, le supplément de ressources qu'ils ne trouvent pas dans un art pastoral trop pauvre (2).

2° Chez ces populations, la femme jouissait d'une situation plus élevée, plus indépendante, comme gardienne des entrepôts et des cultures dans les oasis, pendant les longues absences du mari. La filiation s'établissait même, et s'établit encore, par la femme et non par le mari : c'est le matriarcat.

Dans ces deux traits, on voit se formuler en grand l'organisation de famille de l'Armagnac. D'une part, un point fixe, correspondant à l'oasis, un établissement solide sur le sol, qui est le centre de ralliement de la famille, et qui est aussi bien gardé par la femme que par l'homme. D'autre part, l'envoi au loin d'une partie des membres de la famille, pour aller chercher leur vie dans le commerce et les aventures L'Armagnac paraît offrir une réduction de ce régime familial. Déjà nous avons vu ce qui regarde le point fixe, l'établissement stable de la famille. L'autre élé-

(1) Reclus, *Géographie*, t. II, p. 153, 154.

(2) Voir, dans la *Science sociale*, « Les sociétés issues de Déserts », par Edmond Demolins, t. XV, p.315 et suiv.

ment n'est pas moins caractérisé : l'émission des émigrants dans le commerce et les aventures. Cette pratique existe à l'état intense, et on s'explique qu'ayant préexisté à l'exploitation de la vigne, elle ait préservé la famille des inconvénients qu'engendre ailleurs ce genre de culture.

Nous avons dit, en effet, que la vigne amenait le partage des biens de la communauté par les facilités qu'elle donne à chaque enfant de se créer et d'exploiter, avec le seul effort de ses bras, un tout petit domaine suffisant pour le faire vivre. Évidemment la vigne tend à agir dans l'Armagnac comme dans la Limagne, comme en Touraine, comme dans la Charente, la Bourgogne et la Champagne. Seulement, ici, cette tendance a été tenue en échec par une tendance préétablie, procédant du travail antérieur et qui porte les jeunes gens à émigrer au loin, soit temporairement, soit définitivement vers deux sources de bénéfices séduisantes, le commerce et les aventures, au lieu de rester dans le pays pour y exploiter un petit domaine. Ce petit domaine est au-dessous de leur ambition, parce qu'ils se sentent capables de se livrer à un travail plus lucratif, qu'ils estiment du moins devoir être plus lucratif, et qui est, en tout cas, mieux adapté à leur formation traditionnelle.

En fait, les populations de cette région sont douées d'une extraordinaire puissance d'expansion.

Cette puissance d'expansion est aussi accusée dans la classe inférieure que dans la classe supérieure.

Dans la classe inférieure, elle se traduit par un dé-

veloppement remarquable du *colportage*. L'émigration temporaire en vue du colportage enlève parfois toute la population mâle de certains villages; quelques-uns de ces émigrants vont jusqu'en Allemagne. Comme leurs lointains ancêtres et comme les Touaregs actuels, ils laissent les femmes gardiennes et maîtresses du logis pendant leur absence. Le baron d'Encausse, m'a signalé, en particulier, cette extension du colportage pour le Comminges, mais elle caractérise toute la région du Sud-Ouest. « Il y a des villages où il serait difficile de trouver un homme valide à certaines époques de l'année. » Autre trait bien net de cette aptitude au commerce : « Il y a de très nombreux types de voyageurs : on peut dire qu'ils exercent tous les genres de commerce, depuis le simple chiffonnier qui va le sac sur le dos, de porte en porte, recueillir les peaux de lapins ou d'autres objets de même genre, jusqu'au marchand d'étoffes en relation avec les fabriques du Nord, parcourant les marchés de Bordeaux à Nice avec plusieurs voitures qui contiennent sa cargaison. Quelques-uns même restent plusieurs années hors de chez eux (1).

Dans l'ensemble de ces populations pyrénéennes, on remarque cependant que le colportage est plus restreint là où la vigne est plus développée et plus lucrative, et c'est ce qui arrive dans l'Armagnac. Mais la communauté de famille, réduite à la forme que nous avons dite, persiste néanmoins grâce à la puissance de la tradition qui domine toute cette région et que

(1) Note communiquée par le baron d'Encausse.

la vigne elle-même n'a pas encore réussi à abolir.

Dans la classe supérieure, la puissance d'expansion est tout aussi accusée et tout aussi générale. Elle se manifeste par le type caractéristique du « cadet de Gascogne », ce cadet fameux, dont d'Artagnan est le type romanesque, dont le type historique nous est fourni par les Armagnacs, par Xaintrailles, Montluc, Henri IV, Cyrano de Bergerac, Bassompierre, Grammont, par les Girondins, par Lannes, Marbot, Martignac, Cassagnac, etc. Les uns, gens d'épée; les autres, gens de plume et de parole; mais, le plus souvent, les uns et les autres maniant à la fois et également bien l'épée, la plume et la parole. Tous plus ou moins portés vers les aventures, mais vers les aventures brillantes, retentissantes, et capables d'y réussir. Encore aujourd'hui, la Gascogne est le plus grand centre de recrutement pour l'armée, le barreau et le journalisme, c'est-à-dire pour les professions où, avec des armes diverses, on bataille et on lutte.

Ces « cadets » de haute et moyenne condition, tout comme les colporteurs d'en bas, semblent poussés par un esprit d'aventure implanté depuis des siècles chez ces issus de caravaniers et qui les porte à préférer bien des risques au travail prosaïque et paisible de la culture. On suit comme à la trace cette formation à travers l'Espagne, si éprise, elle aussi, de l'esprit d'aventure, si « hâbleuse » et dont le fameux Don Quichotte est la caricature.

Mais, ici, en Gascogne, à l'extrémité de la route suivie par ce groupe de population, le type a rencon-

tré, chez ceux qui en ont gardé l'empreinte, une sorte de perfectionnement qui est spécialement dû aux avantages que procure la vigne. Cette culture a eu pour effet d'affiner le type.

Nous avons constaté et expliqué cette propriété de la vigne, en étudiant le type simple des populations vinicoles; mais ce n'était là, à vrai dire, qu'un affinage au premier degré. La vigne donnait bien, en bas, une sorte de demi-bourgeois, mais envieux et mal dégrossi; en haut, un lettré, mais plus enclin à la critique acérée, à la « gauloiserie », qu'aux grandes idées et aux belles manières. En Gascogne, le type est réellement suraffiné, il prend une grande allure, un réel cachet de distinction jusque dans les dernières classes de la société.

M. Laudet a bien mis en relief ce caractère : « Nous sommes en présence d'une population à coup sûr intelligente, spirituelle, douée d'une compréhension facile. Il est inutile d'insister sur sa facilité d'élocution. Ce n'est pas pour rien que l'Armagnac est enclavé en Gascogne. Le paysan le plus illettré porte la parole avec une aisance étonnante. Les réunions publiques, en temps d'élection plus que jamais, sont particulièrement brillantes. C'est surtout en comparant cette race affinée, à la physionomie mobile, à la démarche nette et légère, avec le paysan du Nord, de dehors lourds et massifs, sans recherche aucune, que l'on aperçoit la différence des deux races : L'extérieur révèle le caractère (1). »

(1) *Loc. cit.*, p. 206.

Sans doute, les précédents historiques ont commencé l'affinage de la race : le pasteur de steppes pauvres, mis en contact, par les transports et le commerce, avec les sédentaires civilisés, est déjà dégrossi. Comparez, par exemple, la distinction si réelle de l'Arabe avec la rudesse du Tartare-Mongol, ce pasteur sans alliage de commerce, et vous saisirez la différence. Il y a une civilisation arabe; il n'y a jamais eu de civilisation tartare au sens policé de ce mot.

Mais l'origine historique n'a donné qu'un fond général commun à tout le groupe. Ici, en Gascogne, dans l'Armagnac, le type est réellement suraffiné, et cela, il le doit à la vigne.

Et ce n'est plus, comme en Touraine, le type simple de la vigne, mais le type riche avec la fabrication et le commerce de l'eau-de-vie. Il en est résulté, nous l'avons vu, des contacts plus fréquents dans les foires et les marchés, une richesse générale plus grande, enfin la superposition (ceci est très important) d'une classe supérieure ayant des loisirs, imprimant une direction aux esprits et aux habitudes, donnant le ton que chacun s'efforce d'imiter.

« L'Armagnac, m'écrit encore M. Laudet, est un des pays qui compte le plus de foires et de marchés. On s'y rend avec empressement, quelques-uns pour leurs affaires, la plupart pour avoir une occasion de se rencontrer et de bavarder. Dans un pays où le « home » ne joue aucun rôle, ces natures expansives aiment la vie au dehors, sur la place publique ensoleillée. Du printemps à l'automne, ce sont les fêtes locales, si

gaies et si pittoresques, qui, avec leurs courses de vaches landaises, attirent la population d'un village à l'autre. Toutes les classes de la société font assaut de toilettes. La mise dénote une élégance spéciale à l'Armagnac. *Dans le reste du département, le type n'a plus le même cachet* (1). » Cette dernière remarque relève bien ce que la vigne vient ajouter au type général.

La richesse et les loisirs créés, ici, par la vigne, sont bien accusés par la facilité même de sa culture. « Les vignes, favorisées par un beau climat, indemnes de maladies jusque dans ces dernières années, *auraient poussé sur les routes,* ainsi que me le disait un vieillard! Une famille de cinq personnes gardait pour sa provision douze barriques de vin. « Vive la prodigalité et le plaisir (2)! »

Voilà qui différencie nettement du type des petits vignerons de la Limagne ou de la Touraine. Comme chez ces derniers, l'émigrant fuit bien les professions qui exigent l'effort et il recherche les professions libérales. Mais, — et c'est en cela qu'il diffère, — il n'émigre pas dans les emplois ordinaires, il tend à s'élever aux rôles brillants, parce que son vin plus riche lui a donné plus de richesses, plus de loisirs, plus de distinction. Surtout, il n'est pas envieux, pas porté à la critique, à voir le monde en laid, comme Rabelais, Paul-Louis Courier, ou Balzac. Il le voit en beau, il le voit brillant, parce qu'il ne doute de rien

(1) *Loc. cit.*, p. 206.
(2) *Ibid.*, p. 205.

et surtout qu'il ne doute pas de lui-même : tous les Gascons ont plus ou moins du sang de d'Artagnan dans les veines.

Et pour déterminer cette différence entre ces deux types de vignerons, il a suffi de faire arriver une de ces populations par une certaine route; puis de faire abonder sur un sol plus favorable, sous un climat plus chaud, un vin plus généreux; enfin, de faire passer ce vin dans un alambic. Ainsi la nature des choses incline-t-elle une race à ceci plutôt qu'à cela, en lui fournissant ceci, ou en lui soustrayant cela. L'homme est libre, en principe, de se placer dans telle condition ou dans telle autre, dans tel milieu ou dans tel autre, mais il faut bien qu'il sente les influences de la condition et du milieu où il se pose, et, la plupart du temps, il y cède.

C'est ce qui crée la diversité des types sociaux et ce qui constitue et justifie la science sociale.

CHAPITRE IV

LA RÉGION DE LA SIMPLE RÉCOLTE INTENSE

Le Type Corse.

Dans ce travail de mise en ordre et d'explication des grandes régions sociales de la France, nous avons jusqu'ici passé en revue les variétés principales de la Simple Récolte : d'abord l'*Art pastoral*, dans les Alpes, les Pyrénées et le Massif central; ensuite les *Productions fruitières arborescentes*, en prenant plus particulièrement comme spécimen les types du châtaignier, du noyer, de l'olivier et de la vigne.

Il existe cependant une région où ces diverses variétés sont si étroitement combinées et amalgamées, qu'on peut y observer en quelque sorte leur synthèse. Par le fait même de cette juxtaposition, les caractères communs à tout le groupe de la Simple Récolte y prennent un relief et une intensité très remarquables.

C'est en Corse surtout que se produit cette combinaison, si précieuse pour l'observateur.

I

Au point de vue géographique, la Corse est le prolongement méridional des régions que nous avons déjà étudiées. Non seulement elle est la seule terre française au-dessous de la Provence, où nous sommes descendus en partant de nos trois grands massifs montagneux; mais, de plus, elle est, à travers les affaissements de la Méditerranée, une partie méridionale émergeante du système des Alpes, auxquelles les Cévennes appartiennent elles-mêmes comme un rejet au delà du fossé du Rhône. On s'explique, dès lors, que la Corse puisse être la suite naturelle des phénomènes constatés antérieurement dans la région dont cette île n'est, en somme, que le prolongement au delà d'un bras de mer.

Mais elle est plus que cela :

1° Comme elle réunit, dans une *forme abrupte*, les hauteurs des Cévennes et des Alpes et leurs pentes (qui ne sont plus ici étalées et allongées), elle reproduit en raccourci et rapproche les régions précédemment étudiées.

2° Comme elle est située plus au midi, elle accentue encore la production fruitière méridionale.

Quelques indications sur le *Lieu* suffiront pour mettre ces deux faits en évidence.

La Corse n'est, en réalité, qu'un vaste système montagneux (1). « Dans son ensemble, l'intérieur de

(1) Principaux sommets : Mont Cinto, 2.707 mètres; Rotondo,

l'île n'est qu'un labyrinthe de montagnes et de vallées et l'on ne peut se rendre de village à village que par des *scales,* ou sentiers en échelles. La grande route de l'île, celle d'Ajaccio à Bastia, passe à plus de 1.100 mètres de hauteur; même les chemins qui longent la côte occidentale, la plus populeuse, ne sont qu'une succession de montées et de descentes contournant les promontoires qui hérissent le littoral. Telle est la raison qui a forcé la Corse à rester en arrière de son île sœur, la Sardaigne, pour la construction des chemins de fer (1). »

Aussi la vicinalité est-elle peu étendue : « Si vous exceptez les environs immédiats d'Ajaccio et de Bastia, vous pourrez traverser l'île de part en part, faire cent cinquante kilomètres sans y croiser dix charrettes. C'est qu'il n'y a point de chemins vicinaux pour aborder aux villages; on continue à aller à mulet sur ces belles routes carrossables, comme on allait dans les anciens sentiers, parce que, quand on les quitte, ce sont ces sentiers que l'on retrouve. Il n'y a point d'argent pour construire des chemins (2) ».

Par le fait même de cet étagement abrupt du sol, la Corse présente, à mesure que l'on s'élève du littoral vers l'intérieur, *toutes les variétés de climats* et, par conséquent, *toutes les variétés de productions.*

2.624; Paglia Orba, 2.525, Cardo, 2.154; d'Oro, 2.391; Incudine, 2.063; col de Vizzavava (route d'Ajaccio à Bastia), 1.145; col de Vergio (chemin du val du Golo au golfe de Porto), 1.532.

(1) E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. I, p. 634.

(2) Paul Bourde, *le Temps*, 2 mai 1887.

On rencontre d'abord, dans les parties basses, la zone où domine l'olivier, associé aux autres espèces des pays chauds, l'oranger, le citronnier, le cédrat, l'amandier, le mûrier, etc.; puis, sur les coteaux, la vigne (300.000 hectolitres par an), associée à toutes les espèces des pays tempérés; plus haut, sur les pentes montagneuses, le châtaignier; enfin, dans la montagne, les pâturages et les forêts.

Jusqu'à l'altitude de 500 à 600 mètres, les côtes et les collines inférieures ne sortent pas d'un printemps et d'un été perpétuels; elles n'ont rien à envier aux contrées les plus favorisées de la Provence, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Algérie. La seconde zone, qui s'élève jusqu'à 1.800 mètres, offre l'alternative régulière des quatre saisons, comme les provinces tempérées de la France continentale, comme la Bourgogne et la Guyenne. Enfin, de 1.800 mètres au sommet des montagnes, c'est la zone froide, assez analogue à celle des Pyrénées et des Alpes.

Mais, ce qui accentue encore les conséquences produites par cette *variété de climats et de productions*, c'est d'abord qu'elle est concentrée sur une *surface relativement restreinte : en quelques heures de marche, on peut en parcourir les divers étages;* c'est ensuite, que cette végétation atteint ici, *à cause de la latitude*, des *proportions vraiment extraordinaires.*

L'olivier, par exemple, pousse à l'état de forêt; il couvre environ 10.000 hectares et se développe en un arbre magnifique, dont l'olivier de Provence ne peut donner qu'une faible idée. On le trouve jusqu'à la

hauteur de 1.160 mètres, c'est-à-dire qu'aucune région habitée de l'île n'en est complètement dépourvue. Tandis qu'en Provence l'olivier donne le maximum de récolte vers l'âge de quarante à cinquante ans, en Corse, son produit peut aller en augmentant jusqu'à l'âge de cent cinquante ans !

Le châtaignier et le noyer prennent également en Corse un développement énorme. Il est peu de contrées où le châtaignier soit plus répandu et où il réussisse mieux. On le rencontre partout, sur les coteaux, sur les montagnes élevées, dans les bas fonds. Pour les Corses, la châtaigne remplace le blé. Tandis que, dans le Limousin, on la consomme à l'état naturel, ici, on la transforme en farine pour en faire soit du pain, soit une pâte, la *polenta*. « Les châtaignes sont une des principales ressources des bandits et, pendant les diverses guerres civiles et étrangères, elles ont fréquemment permis aux vaincus de continuer longtemps la résistance. Elles sont l'élément le plus important de l'alimentation et dispensent l'indigène, assez nonchalant de sa nature, de labourer péniblement des champs de céréales (1). »

A la variété des climats et des productions végétales vient s'ajouter, par voie de conséquence, la variété des productions animales : elles suivent les productions végétales. La châtaigne nourrit le porc; les pâturages bas et riches nourrissent la vache; les pâturages moyens et pauvres, le mouton; les pâturages élevés ou abrupts, la chèvre.

(1) E. Reclus, *loc. cit.*, p. 636.

Nous voilà bien dans le pays par excellence de la Simple Récolte, de toutes les variétés sans exception de la Simple Récolte : Art pastoral de l'espèce bovine, ovine, caprine et porcine ; productions fruitières arborescentes à la fois des pays tempérés et des pays chauds.

II

Ces conditions du Lieu vont influencer directement et profondément les conditions du *Travail.*

La formule du Travail en Corse est très simple : *Le pâturage et la cueillette constituent la ressource fondamentale;* l'agriculture, l'industrie et le commerce sont délaissés et ne se développent pas.

Le Corse demande d'abord au troupeau une grande partie de ses moyens d'existence. Chaque famille possède en général des porcs, une vache, quelques moutons et surtout quelques chèvres, que l'on envoie paître, pendant l'été, dans les pâturages situés sur les hauteurs.

« La plupart des habitants se nourrissent de lait de chèvre et de châtaignes, qui s'obtiennent sans travail (1). » L'art pastoral en Corse exige d'autant moins de travail que les animaux restent habituellement dehors : « Chevaux, cochons, troupeaux de toute espèce ne couchent jamais à l'étable ; ils naissent, vivent et meurent en plein air, exposés aux rafales et aux

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 277.

neiges sur les montagnes, aussi bien qu'aux orages et aux ardeurs du soleil dans les prairies (1). » Voilà qui supprime, du même coup, les frais d'installation et d'entretien des bâtiments ruraux, et les cultures fourragères pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver. Mais on ne peut ainsi jouir à la fois de la ressource de la montagne et de celle de la plaine, que parce qu'en Corse la *déclivité brusque du sol* met ces deux régions à *une faible distance* l'une de l'autre, ce qui permet aux familles de *se transporter* facilement de l'une à l'autre. Voilà le fait caractéristique, sur lequel j'appelle tout particulièrement l'attention, parce que, en faisant prédominer à la fois le pâturage et la cueillette, il explique le Corse et le différencie nettement de toutes les variétés précédemment étudiées.

On peut en effet définir le Corse : *un demi-nomade de l'art pastoral et de la cueillette.* Vous allez en juger par le tableau que nous trace l'auteur de la monographie des *Paysans corses en communauté de Bastélica :* « Comme celle qui est ici décrite, les familles de paysans qui peuplent Bastélica, ont *double résidence,* pour satisfaire aux doubles conditions de vie que leur impose la nature du pays. Lorsque, le père en tête, une famille descend à la plaine, au mois de septembre ou d'octobre, une charrette louée à un voiturier et attelée de deux mulets transporte les lits, les matelas, les pommes de terre, les marmites du ménage;

(1) « Les Paysans corses en communauté de Bastélica », *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. II, p. 438.

les chevaux portent sur leur dos le blé nécessaire à l'alimentation et d'autres objets de consommation renfermés dans deux grands sacs en peau de chèvre pendant de chaque côté du bât. Sur la croupe du cheval, on attache un petit enfant en lui passant une longue courroie derrière le dos; ainsi fixé, il mange et dort à son gré tout le long du chemin. Le retour à la montagne (*montanata*) se fait de même. Les hommes vont à pied poussant devant eux le bétail; les femmes portent sur leur tête des paquets ou des corbeilles. Le curé, l'instituteur, le garde champêtre, au mois d'août, accompagnent à la montagne le reste des gens de la plaine qui rentrent chez eux; ils redescendent avec eux au mois d'octobre (1). » Ainsi, ce ne sont pas seulement les familles, c'est la commune tout entière avec ses autorités et ses rouages qui émigrent périodiquement de la montagne à la plaine et réciproquement.

En vue de cette émigration périodique, la famille décrite possède deux habitations, l'une au village de Bastélica, dans la moyenne montagne, et une autre plus petite dans la plaine. « D'octobre à mai, la famille habite la plaine et ne s'occupe guère que de l'industrie du bétail. L'un des enfants surveille les porcs à la forêt; un autre laboure les quelques morceaux de terre que l'on possède à la plaine. Le père, la mère et les autres enfants s'emploient à la garde du troupeau. Tous les soirs, le père trait les chèvres

(1) *Loc. cit.*, p. 497.

(la profession d'éleveur de bétail est tenue en grand honneur) : une partie du lait est, chaque matin, portée à la ville par les filles ou la mère. Une autre partie sert à faire le fromage, appelé *broccio,* qui est porté et distribué aux clients avec le lait ; le reste est converti en fromage proprement dit. Autour de la maison située à la plaine, on entretient, pendant l'hiver, un cochon domestique (*mannerino*) et des poules. Au mois de mai, on ramène le tout à la montagne; le porc est conduit en laisse; les volailles sont portées dans des paniers. La famille possède à la plaine quelques oliviers, dont les fruits sont remis au moulin d'un industriel; moyennant rétribution, il en extrait l'huile et la livre à ceux qui lui ont confié le fruit. En mai, se fait la tonte des laines; on les vend en suint, soit aux marchands qui viennent à Ajaccio, soit aux femmes du pays, qui les nettoient, les cardent, les filent au fuseau comme du lin, et en font du drap corse (1). »

Cependant, de ces deux habitations, celle de la montagne est la plus importante, c'est la maison patrimoniale, parce qu'on y jouit de pâturages plus étendus et de châtaigneraies plus abondantes.

J'ai signalé plus haut l'abondance des châtaigniers; leur récolte constitue un des travaux principaux. Elle a lieu du 25 octobre au 20 novembre. « Durant cette période, chaque matin, hommes, femmes et enfants, se répandent dans les châtaigneraies pour ramasser

(1) *Loc. cit.*, p. 465.

les fruits tombés pendant la nuit. La châtaigne fraîche se mange bouillie à la marmite, ou rôtie. Elle entre dans la nourriture des familles; elle sert à l'alimentation des porcs ou des bestiaux domestiques, cheval, mulet, ou chèvre. Chaque famille emporte son excédent de châtaignes fraîches ou sèches pour l'échanger contre du blé, dans les pays voisins. La farine de châtaigne ne pourrait être exportée au loin, car cette denrée doit se consommer fraîchement moulue (1). »

Pouvant suffire à ses besoins avec ces productions presque toutes spontanées, le Corse a une aversion et un dédain profonds pour les travaux plus durs, plus astreignants et plus compliqués de la culture, de l'industrie et du commerce. « L'agriculture corse, dit Paul Bourde, en est encore aux procédés de Virgile. » Elle est plutôt au-dessous, car on laboure généralement le sol à la pioche.

Les céréales occupent à peine 80.000 hectares, et cette surface serait considérablement réduite sans la nécessité d'alimenter la population des villes. De préférence aux céréales, on fait la culture potagère, beaucoup plus facile et qui a, pour la Corse, cet avantage particulier de pouvoir être laissée aux femmes; la pomme de terre et les pois sont le principal objet de ce jardinage.

Il suffit d'ailleurs de voir une commune corse pour comprendre le peu d'importance de la culture. Tandis

(1) *Loc. cit.*, p. 439.

que les vergers, les arbres à fruits de toutes sortes couvrent tout le territoire à proximité du village, les céréales sont généralement au loin, parfois à plusieurs heures de marche, sur les hauteurs, comme en un lieu d'exil, où l'homme va le moins souvent possible. Et même, à vrai dire, un bon Corse, un vrai Corse, n'y va guère : défricher péniblement la terre est un travail indigne de lui.

Qui donc va y aller? Des étrangers, des Italiens, des Lucquois, c'est-à-dire des gens formés au travail rude dans un autre milieu social, où ne se fait pas sentir l'influence amollissante de l'art pastoral et de la cueillette (1).

« Presque tous les travaux agricoles sont confiés à des journaliers italiens, auxquels on donne le nom de *Lucchesi,* ou « Lucquois », parce qu'ils venaient tous autrefois de la campagne de Lucques; ces immigrants temporaires, qui sont parfois au nombre de 22.000 (!!), font toute la pénible besogne du sarclage et de la moisson, puis s'en retournent dans leur pays avec leur salaire durement gagné, tandis que les propriétaires, appauvris d'autant, *se croisent paresseusement les bras* (2). »

Et, fait caractéristique, non seulement le Corse n'est pas capable de faire ce travail « pénible », mais

(1) Ces Lucquois sont, selon toute vraisemblance, des Lombards descendus sur Lucques par la voie traditionnelle de Bologne et Pistoie; ou des Toscans du même type que les Lombards. Les Lombards sont des cultivateurs travailleurs, un peu à la manière des Belges flamands.

(2) E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. I, p. 642.

il méprise le travailleur qui met à sa disposition son énergie et ses bras vigoureux : « Lucquois » est, dans la bouche d'un Corse, un terme de mépris. C'est bien là le dédain de tous les hommes vivant facilement des productions spontanées pour ceux qui cultivent péniblement le sol.

En 1867, lors de l'enquête agricole, le gouvernement posa cette question : « Quelles sont les causes qui éloignent la population corse des travaux agricoles? » — « La diffusion de l'instruction et une ambition démesurée, » répondit la *Société d'agriculture de Sartène,* qui ne pouvait apercevoir la cause première du phénomène.

Au siècle dernier, quelques économistes proposèrent « de faire disparaître les châtaigniers de la Corse, afin d'obliger ainsi les habitants au travail et, pendant deux années, à la fin du dix-huitième siècle, il fut en effet défendu de planter d'autres arbres de cette espèce (1) ».

L'industrie n'est guère plus développée que la culture; « elle est encore, pour ainsi dire, à créer (2). » Les établissements industriels un peu importants sont dirigés par des *étrangers*. La statistique peut donner une idée du caractère de l'industrie corse : elle signale 6.691 établissements industriels et seulement 3.522 ouvriers! soit la *moitié d'un ouvrier* par établissement. Mais, par contre, elle compte 7.881 patrons,

(1) E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. I, p. 636.
(2) P. Joanne, *Dict. de la France,* au mot Corse.

c'est-à-dire deux fois plus que d'ouvriers et plus d'un patron par établissement. Tous veulent être chefs, tous veulent commander; aucun ne veut obéir. C'est là un caractère distinctif de la race qu'il faut retenir et dont nous verrons plus loin les causes et les conséquences. « En Corse, dit un voyageur, tout le monde est directeur, inspecteur, vérificateur, contrôleur et receveur (1). »

Ce faible développement de la culture et de l'industrie maintient nécessairement le commerce dans d'étroites limites. La plupart des produits de la simple récolte sont consommés dans le pays; les autres sont difficilement exportables à cause du mauvais état des routes, ou de l'exploitation défectueuse. C'est ainsi, par exemple, que le traitement trop rudimentaire que l'on fait subir aux olives, leur enlève une partie de leur valeur pour l'exportation.

III

C'est une des lois sociales les mieux établies que l'appropriation du sol (la *Propriété*) est d'autant plus faible, flottante et indécise, que la Simple Récolte est plus développée, et que, par conséquent, le travail est moins intense. La Corse, où l'on rencontre *toute la gamme* des simples récoltes presque sans mélange des autres travaux, confirme cette loi d'une façon éclatante.

(1) A. Andrei, *A travers la Corse*, p. 43.

1° Dans chaque commune, le régime de la communauté s'est perpétué sur de vastes espaces (1) : les pâturages et les bois ne sont pas appropriés ou, tout au moins, sont à la disposition de tous. On a dû faire, en 1854, une loi contre le libre parcours et la vaine pâture, mais la coutume a été plus forte que la loi : « L'opposition intéressée des possesseurs de troupeaux appuyée par les partisans des vieux usages, même quand il est difficile de les justifier, entrava les effets de cette loi dans la plupart des districts ruraux montagneux. Les bergers sont demeurés, pendant des siècles, maîtres de toutes les propriétés non closes (2) ».

Les propriétés closes, elles-mêmes, sont souvent exploitées sous une forme assez communautaire : le sol, d'une part, et les chênes ou châtaigniers d'autre part, appartiennent à des propriétaires différents, ce qui est une source de contestations perpétuelles.

2° La surface couverte par les arbres à fruits, châtaigniers, oliviers, etc., et même par les cultures potagères, n'est généralement pas entourée de clôtûres; c'est de l'appropriation à sa première période. En fait, on laisse volontiers le voisin user de ses produits à soi, quand on n'a pas un intérêt spécial à en user personnellement; sur ce point, le Corse, comme tous les communautaires, est très large.

3° A toutes les époques de l'histoire de la Corse, et

(1) *Paysans Corses en communauté de Bastélica*, loc. cit., p. 440, 441, 462.

(2) *Ibid.*, p. 441.

jusqu'à ce jour même, le principal moyen d'influence a été de permettre à ses voisins de venir prendre sur ses terres ce dont ils ont besoin. Comme dans la clientèle romaine, chaque patron doit nourrir ses clients : c'est à ce prix que ceux-ci se feront au besoin tuer pour lui.

M. Paul Bourde ayant demandé à un de ces propriétaires corses comment il maintenait son influence, celui-ci lui répondit : « Nous donnons, mon frère et moi, notre vie, et je pourrais presque dire *notre fortune* à nos clients, et nos clients nous donnent leurs voix ; tel est notre secret. Nos terres sont louées à une cinquantaine de ménages de colons partiaires, à des conditions *assez douces et dont nous n'exigeons pas toujours la rigoureuse exécution*. Ces cinquante ménages, qui vivent par nous, nous sont *entièrement dévoués*. Voilà bien près de deux cents voix déjà. D'autre part, nous laissons le *sol en friche* pendant un an et souvent deux ans, sur trois ; pendant ce temps, *nous laissons librement pâturer*. Nos bois sont, de même, *à l'abandon ; y va ramasser qui veut, de nos amis*. Cette tolérance, indispensable à leur genre d'existence, nous attache encore trois cents autres électeurs. Ils forment, avec les premiers, le noyau des fidèles, de ceux dont nous sommes sûrs. Jadis, ils nous auraient suivis à la guerre ; maintenant, ils nous suivent au scrutin. Ajoutez-y des familles, qui, soit *à cause d'un lien de parenté*, soit *par tradition*, sont habituées à suivre la nôtre et à prendre son mot d'ordre. *La vie individuelle indépendante est inconnue en*

Corse; c'est une tradition des temps anciens, où *il n'y avait d'autre protection sociale que celle des clans.* Chacun se cherche un patron, doit être d'un clan, afin de pouvoir disposer de l'influence de ce clan dans les moments critiques de sa vie (1). »

Voilà qui nous amène à constater deux autres formes de la communauté, superposées à celle du travail et de la jouissance du sol : la communauté de la Famille et la communauté du Clan.

IV

Nous savons assez, par tout ce qui a été dit des types précédents, comment l'Art pastoral et la Cueillette développent la communauté de la *Famille.* En Corse, où ces deux moyens d'existence se trouvent combinés, la communauté de famille a naturellement persisté.

Dans les parties hautes et centrales de l'île, on constate encore fréquemment la cohabitation de plusieurs ménages collatéraux, et c'est précisément dans ces régions que se sont maintenus avec le plus de pureté les anciennes traditions de la Corse. « C'est au centre de l'île que la race a dû se conserver dans sa pureté primitive ; les hommes de Corté et les superbes montagnards de Bastélica surtout se vantent d'être les Corses par excellence (2). » Précisément l'esprit communautaire est bien marqué dans la monographie du

(1) Paul Bourde, *En Corse*, p. 10.
(2) E. Reclus, *loc. cit.*, p. 637.

Paysan de Bastélica (1). « Dans la contrée, dit l'auteur, un homme est estimé autant par le grand nombre de ses fils ou de ses neveux que par le nombre de ses châtaigniers ou de ses porcs. Or le chef de la famille dont je parle, outre son bon sens et ses qualités personnelles, s'appuie sur les fils qu'il a avec lui, sur les gendres qu'il ne manquera pas d'avoir et qui, sauf exception, marcheront avec lui; il s'appuie encore sur plusieurs neveux, fils de ses frères puînés déjà morts et dont il est le tuteur et le guide (2). »

Dans la plus grande partie de l'île, la communauté a persisté jusqu'à nos jours. Elle a pour chef ordinairement l'aîné des fils, qui est toujours ou presque toujours avantagé du quart disponible. « Les filles, qui ont été mariées sous le régime dotal, ne réclament que rarement, même lorsque l'égalité que prescrit la loi n'a pas été bien observée. L'amour du nom patronymique, le désir de le perpétuer et, avec lui, l'influence de la famille, sont tels que l'on voit parfois le père de famille faire des ventes simulées, pour permettre ainsi le retour à l'aîné d'immeubles qui, par l'effet d'un partage légal, seraient ou vendus, ou divisés à l'excès (3). » Le chef de famille, qui porte le nom de *padrone,* « jouit d'une grande autorité et sa femme est la première à donner l'exemple de la soumission ».

Mais ce n'est là qu'une déformation récente, pro-

(1) *Loc. cit.*
(2) *Loc. cit.*, p. 458.
(3) *Ibid.*, p. 452.

duite sous l'influence du continent, des anciennes communautés beaucoup plus nombreuses. On peut en juger par les habitations. Elles sont vastes et comprennent souvent deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les grands-pères des hommes d'aujourd'hui disaient que, de leur temps, on voyait fréquemment, dans chaque maison, plusieurs fils ou filles mariées. On se distribuait le logement par étage, ou sur la longueur. M. Bourde a également été frappé de la grandeur des habitations riches : « J'ai reçu l'hospitalité, à Saint-Florent, chez M. de M..., dit-il. Une grande maison décorée à l'italienne, d'*immenses* salons vides et sonores *faits pour des réunions de clans.* »

Le clan est, en effet, en Corse, le groupement spontané et de combat qui, à la fois, supplée et s'oppose à l'organisation pacifique et combinée de la *Vie publique.*

La communauté dans le travail et dans la famille ne caractérise pas essentiellement la Corse; elle marque tout au plus une nouvelle manifestation des phénomènes constatés dans les types précédents. Avec le clan, au contraire, nous voyons s'accentuer avec intensité un phénomène de la plus haute importance et qui est bien le trait le plus caractéristique du type social de la Corse.

L'intensité du clan en Corse s'explique par la *proximité de la montagne et par la domination qu'elle exerce sur la plaine*

Dans les types communautaires précédemment étudiés, en Limousin, en Provence, par exemple, la montagne et la plaine forment deux régions distinctes et éloignées l'une de l'autre. L'action de la montagne sur la plaine se manifeste seulement par l'envoi d'émigrants qui viennent chercher des moyens d'existence dans les régions plus basses et qui, peu à peu, finissent par se fondre dans la population.

En Corse, — et c'est là le grand fait nouveau sur lequel j'appelle toute l'attention du lecteur, — la montagne, les vallées et la plaine sont *étroitement contiguës* et, de plus, *entremêlées* d'une façon inextricable. La montagne *surplombe* partout les parties basses du territoire, elle les *domine*. Et cette domination s'exerce non seulement géographiquement, mais socialement : il n'y a pas moyen de la fuir. Tel est le phénomène qui va achever d'expliquer ce type social.

A toutes les époques de l'histoire de la Corse, et de nos jours encore, la montagne a été, pour les habitants de cette île, un *lieu de refuge*, ouvert à tous ceux qui avaient à se soustraire à une action privée ou à une action publique. Les fameux bandits corses sont des aventuriers qui se sauvent des vallées pour aller chercher un refuge dans la montagne. « Gagner le maquis, » est une ressource toujours prête et souvent employée. On estime qu'il y a encore *actuellement* dans le maquis cinq à six cents Corses, une véritable armée.

Mais il faut vivre, dans le maquis. Or, si la haute

montagne offre peu de ressources, pour vivre par le travail, elle est du moins, — notez bien ceci, — une excellente citadelle d'où l'on peut tomber à l'improviste sur les populations des terres basses et où l'on peut se réfugier ensuite en bravant toutes les poursuites. Mais ce moyen d'existence n'est possible que grâce au *voisinage immédiat* qui met les populations des vallées à la merci des bandits de la montagne? Supprimez ce *voisinage* et le type s'évanouit.

Vous pouvez penser que ce genre de vie a pour effet d'imprimer à ces réfugiés un caractère nouveau : elle développe en eux le goût des aventures, l'*esprit guerrier*, mais surtout l'*esprit et les habitudes de la domination*. Ainsi se constituent, face à face, deux groupes de populations : en bas, des populations vivant de l'art pastoral et de la cueillette; au-dessus, des bandits vivant de razzias et de brigandages, et exerçant la domination par la force.

J'ai dit que ces fugitifs du maquis sont nombreux : ils l'étaient bien plus autrefois. D'abord, ils sont attirés par la proximité de la montagne et par les avantages qu'elle offre. Ils se multiplient ensuite en vertu même de leur formation originelle : la cueillette les a plus prédisposés à vivre sur la communauté que par leur travail; et quel plus triomphant moyen de vivre aux dépens de la communauté, et sans travailler, que le métier de brigand?

Mais ce sont des brigands *civilisés* : ceci est tout à fait important à noter. Ils ne sont montagnards et bandits que *par circonstance*. Ils sortent des villes et

des villages d'en bas, où ils ont été policés par la vie urbaine et les habitudes de communauté. Ils exercent donc le brigandage non sans une certaine élégance de manières, non sans certaines formes courtoises. Ils sont en révolte contre certains ennemis personnels, mais non contre l'ordre social en général, non contre la civilisation. La civilisation, ils la comprennent, quoiqu'ils en soient sortis et précisément parce qu'ils en sont sortis; ils ne demandent même qu'à en être les chefs.

En effet, *ils ont tout ce qu'il faut pour être des chefs :* ce sont des civilisés; ils ont l'habitude du commandement, acquise dans l'organisation des coups de main; ils ont la force. En fait, ils sont supérieurs aux paysans d'en bas, au point de vue matériel et mental. Au point de vue matériel, par leurs habitudes guerrières; au point de vue mental, par leur aptitude à commander et à se faire obéir, par la crânerie de leur attitude. Ces bandits, pour devenir les dominateurs de l'île, pour lui fournir ses chefs de clans, n'ont qu'à rallier à eux leurs parents et leurs amis restés dans les villes et dans les villages, chose d'autant plus facile, que les habitudes de communauté leur créent déjà avec ceux-ci des liens étroits, que cette société repose essentiellement sur les liens de la parenté, et que chacun peut se trouver dans l'obligation de gagner lui-même le maquis.

Par l'autorité quasi souveraine qu'exercent, même actuellement, les bandits corses, on peut juger de la puissance dont ils disposaient autrefois : « Il a un

bandit à son service, » est la locution qui donne la plus haute idée de la puissance d'un homme; c'est comme si on disait : Il est au mieux avec un ministre.

« La loi étant impuissante, la justice étant méprisée, le bandit les remplace, dit Paul Bourde. Vous nourrissez, payez et protégez un bandit, et le bandit met son fusil à votre disposition. C'est un échange de services. Vous avez un débiteur qui n'est pas pressé de payer, le bandit se chargera de hâter le remboursement; ses arguments sont irrésistibles. Si, au contraire, vous êtes poursuivi par un créancier, le bandit vous procurera des délais. Si vous êtes en contestation pour une propriété, ce qui est si fréquent en Corse, le bandit démontrera à votre adversaire qu'il a tort. Si vous êtes berger et qu'un propriétaire vous conteste le droit de pâturage, le bandit lui fera entendre raison. Si vous êtes propriétaire et que les bergers dévastent vos domaines, le bandit les repoussera. Si votre fille ou votre sœur est trompée, le bandit amènera le séducteur au repentir et à la réparation. Que voulez-vous? ils nous font respecter, avouait naïvement un propriétaire. Le bandit, en un mot, se transforme en une sorte de régulateur social. La crainte qu'il inspire plane au-dessus des villages (1). » Parfois même les bandits sont pensionnés par des communes en témoignage de sympathie (2).

Voilà l'action souveraine qu'exerce encore aujourd'hui le banditisme en Corse, alors qu'il est en déca-

(1) Paul Bourde, *loc. cit.*, p. 210, 211.
(2) *Ibid.*, p. 198.

dence, alors que la domination française lui fait, au moyen de ses gendarmes, de ses fonctionnaires, de ses tribunaux, une guerre à mort. Jugez par là de la puissance que devaient exercer autrefois ces hommes. Tout naturellement, la population se groupait autour d'eux : ils étaient une pépinière de chefs de clans.

Mais pour constituer des clans, il ne suffit pas qu'il y ait des chefs et des clients ; il faut encore que le pays se prête au fonctionnement de cet organisme. Or la Corse est un théâtre naturellement préparé pour le clan.

Il n'a jamais existé en Corse d'autorité générale solidement établie. La population y est fractionnée en petits groupes, aussi bien au point de vue géographique qu'au point de vue social.

Au point de vue géographique, nous avons constaté un extraordinaire enchevêtrement de *petites* vallées, *isolées* les unes des autres par de hautes montagnes et formant chacune un petit pays à part. Chaque vallée avait, au moyen âge, son gouvernement particulier, indépendant, autonome. « La population de chaque vallée constituait une *pieve* (*plebs*), groupe à la fois religieux et civil, qui choisissait elle-même son podestat et les « pères de la commune ». Ceux-ci à leur tour nommaient le « caporal », dont la mission expresse était de défendre les droits du peuple envers et contre tous (1). » Ainsi, les conditions géographiques créent une multitude de petits groupements locaux indépendants.

(1) E. Reclus, *loc. cit.*, p. 641.

Au point de vue social, le fractionnement n'est pas moins accusé. J'ai indiqué plus haut le rôle important que jouent, dans l'organisation du pays, les relations de famille. Mais ces relations s'appliquent à bien autre chose qu'à ce qui regarde la vie domestique, parce qu'elles ne sont pas contre-balancées et atténuées par le développement et la viabilité des territoires, par la facilité de groupements plus étendus. C'est donc à elles qu'on recourt à chaque instant; elles sont le grand moyen d'action, le grand refuge des individus.

Dans toutes les tentatives qui ont été faites pour substituer à cet état de division une organisation régulière et générale, la préoccupation de chacun a été de faire triompher son clan, de le porter au pouvoir. Assurer l'autorité communale à son clan est la grande ambition de tout Corse. Il ne voit dans le régime administratif qu'une occasion offerte de régner en maître absolu et de vivre sur la communauté, au moyen des places, des fonctions et des passe-droits. J'ai montré comment le développement de la cueillette avait donné naissance, en Provence, à la politique alimentaire. En Corse, la loi continue à se vérifier : *un plus grand développement de cueillette donne naissance à une pratique encore plus éhontée de la politique alimentaire.* C'est en Corse qu'il faut aller si l'on veut savoir jusqu'à quel point une population peut vivre de la politique.

Quand un clan a réussi à s'emparer du pouvoir, il s'y fortifie et s'y maintient par tous les moyens. Il y

est le plus souvent arrivé de vive force; il s'y maintient de vive force, comme dans une citadelle. « Un maire doit mourir dans son écharpe! Cet axiome corse veut dire qu'une fois installé dans la mairie, un parti serait bien sot d'en sortir et que tous les moyens sont bons pour y rester. Et la possession du *sugile* (sceau de la mairie) assure de tels avantages qu'il n'est point de risques auxquels on ne s'expose pour l'acquérir ou le conserver. Un sous-préfet morigénait un maire de la montagne condamné à un mois de prison pour une fraude électorale cynique. « Comment avez-vous pu « faire cela, vous? lui demandait-il. — Hé! dit l'au- « tre, que voulez-vous? Ça aurait pu réussir. » Qu'est-ce qu'un mois de prison auprès de quatre ans de pouvoir, de ce pouvoir absolu de vizir, dont parle Blanqui? Et puis, la prison, si l'on est du bon clan, le patron saura bien vous dispenser de la faire. En vérité, on ne risque donc rien, ou l'on croit ne rien risquer, ce qui revient au même. En 1884, on a poursuivi 226 personnes pour délit électoral; 173, en 1885 (et on sait qu'en Corse la plupart des délits électoraux restent à l'abri de toute poursuite). Le récit des élections cassées formerait le plus complet manuel de fraudes électorales qu'on puisse imaginer (1). »

Et franchement le pouvoir vaut bien tout le mal qu'on se donne pour s'en emparer. On laisse ses amis prendre dans les biens communaux les parties qui sont à leur convenance. On leur donne les adjudica-

(1) P. Bourde, *loc. cit.*, p. 84.

tions, et, s'ils ne peuvent payer, on leur délivre un certificat d'insolvabilité signé du maire et du receveur municipal, qui est naturellement du clan vainqueur. Mêmes faveurs pour les droits de pacage. « D'après un système de numération original, dix bêtes des amis comptent pour une, tandis qu'une bête des ennemis compte pour dix. En d'autres termes, les amis payent le moins possible et les ennemis le plus possible. On m'a procuré l'état des contributions pour la jouissance des biens communaux de Casamaccioli en 1886 : 34 partisans du maire et 37 adversaires y sont inscrits. Or les 34 partisans du maire sont inscrits à eux tous pour 87 fr. 55 de rétribution, tandis que les 37 adversaires sont inscrits pour 1.002 fr. 60, et cependant on m'assure qu'ils possèdent moins d'animaux (1). »

Et comme ces luttes, ces compétitions, ces spoliations réciproques se produisent sur un tout petit théâtre, au fond d'étroites vallées entourées par de hautes montagnes, elles s'augmentent, elles s'enveniment, elles s'exaspèrent par le contact perpétuel. On ne peut sortir de sa demeure sans rencontrer face à face un homme de la faction rivale; les yeux se cherchent, se rencontrent et se lancent la menace, la haine, qui couvent au fond des cœurs. Et entre parents, entre amis, de quoi causer, à ce bout isolé du monde, si ce n'est de ces mêmes haines, qui s'enflamment encore dans ces interminables causeries?

(1) P. Bourde, *loc. cit.*

Elles sont en effet interminables, car ces gens-là n'ont rien à faire; leurs châtaigniers, leurs oliviers, leurs arbres à fruits, si nombreux et si variés, poussent seuls, sans qu'ils aient à s'en occuper; leurs vaches, leurs moutons, leurs chèvres, broutent tout seuls dans la montagne, sous la conduite du berger commun; quant au rudiment de culture, on s'en est déchargé sur les femmes et sur les « méprisables » Lucquois. « Presque tous les villages ont une belle place, où les habitants passent la meilleure partie de leur vie à « causer politique », se promenant un parti d'un côté un parti de l'autre, sans jamais faire plus d'une dizaine de pas en long ou en large. Cette habitude prudente de tourner sur soi provient sans doute de ce que, en temps d'inimitiés, on prend l'air devant sa porte, sans dépasser le coin de sa maison (1). »

Il n'est pas étonnant, après cela, qu'à un moment donné ces haines, perpétuellement surexcitées par le contact et par l'abus du triomphe, finissent par éclater et par se traduire en actes de vengeance, en terribles *vendetta*.

Au siècle dernier, « la vendetta, qui régnait entre les familles de génération en génération, coûtait chaque année à la Corse un millier de ses enfants; des villages entiers avaient été dépeuplés. En certains endroits, chaque maison de village était devenue une citadelle crénelée, où les hommes se tenaient sans cesse à l'affût, tandis que les femmes, protégées par

(1) Paul Bourde, *loc. cit.*

les mœurs, sortaient librement et vaquaient aux travaux de la campagne. Terribles étaient les cérémonies funèbres, quand on apportait à sa famille le corps d'un parent assassiné. Autour du cadavre, se démenaient les femmes, en agitant les habits rouges de sang, tandis qu'une jeune fille, souvent la sœur du mort, hurlait un cri de haine, un appel furieux à la vengeance. Ces *voceri* de mort sont les plus beaux chants qu'ait produits la poésie populaire de la Corse (1). » La littérature est, elle aussi, un produit de l'état social.

Il se commet en Corse quatre fois plus d'attentats contre les personnes que dans le département de la Seine, où afflue cependant une multitude d'aventuriers et de gens sans aveu. Le chiffre de ces attentats s'explique par ce fait qu'un seul meurtre met en état de vendetta tous les parents de la victime, et, par voie de conséquence, tous les parents de l'agresseur. A la suite de l'inimitié des Rocchini et des Tafani, vingt-quatre membres des deux familles, se sentant menacés, ont gagné le maquis. Cette inimitié a déjà fait onze victimes.

Les deux frères Bellacoscia sont un bon type des rois du maquis à notre époque. Pendant quarante ans, ils ont tenu le maquis. « Ils y ont construit deux maisons, ils y élevaient des troupeaux, ils y ont amassé des richesses et ils y ont vécu au milieu de leurs familles, redoutés et respectés de leurs voisins, aussi

(1) E. Reclus, p. 638. — V. Marcaggi, *les Chants de mort de la Corse.*

libres dans leur domaine volé qu'un souverain absolu dans ses États. Ils avaient la conscience de cette sorte de royauté. L'un d'eux s'était fait graver, au pénitencier de Chiavari, où il avait placé un de ses gendres (comme gardien, pas comme détenu), un sceau dont il timbrait ses lettres à l'instar des princes : *L'Indépendant, Jacques Bonelli, dit Bellacoscia* (1). » Toutes les expéditions dirigées contre eux échouèrent; une d'entre elles, composée de cent vingt hommes de ligne et de soixante-dix gendarmes, ne put réussir à s'emparer des deux bandits.

En somme, la politique, en Corse, n'est qu'une autre forme du brigandage et le sentiment national se borne tout simplement à faire triompher le groupe de familles qui constitue le clan dont on fait partie.

Une pareille conception du pouvoir explique comment les luttes se succèdent sans interruption dans toute l'histoire de la Corse. En effet, dès qu'un clan triomphe dans une commune, le clan adverse ne se croit nullement tenu à suivre l'autorité du moment, qui n'est pour lui qu'un ennemi et le pire de tous, un ennemi héréditaire, un ennemi de famille. Aussi, tous les clans vaincus n'ont-ils rien de plus pressé que de se soulever contre les clans vainqueurs et d'offrir leur pays à l'étranger, à condition qu'on les délivre de leurs rivaux. Voilà l'explication des révolutions de la Corse, où l'on voit se succéder le parti d'Octave et de Sextus Pompée, d'Othon et de Vitellius, des Grecs de

(1) P. Bourde, *loc. cit.*

Byzance et des Goths conduits par Totila, des Lombards et des Francs, de Boniface marquis de Toscane et d'Othon II empereur d'Allemagne, des Pisans et des Génois, des Aragonais, des Anglais et des Français.

On peut résumer l'histoire entière de la Corse dans le récit suivant : En telle année, on en vint aux armes, pour une raison qu'on ne connaît pas bien. Tel personnage, renommé pour le nombre de ses parents, fit alliance avec les Génois (ou avec tout autre peuple étranger), il favorisa leur entrée dans l'île et fut sur le point de triompher grâce à leur concours. Mais, tout à coup, un autre Corse, également puissant par le nombre de ses parents, se déclara contre lui et appela à son aide un autre peuple étranger (les Pisans par exemple). Ici, récit interminable et confus de luttes, embuscades, etc. Après quoi, on en vint à un accord cordial. Mais, l'année suivante, on ne sait pas bien pourquoi, tel nouveau personnage, également puissant par sa parenté, fait un appel héroïque aux armes... La suite comme précédemment, et ainsi de même pendant des siècles, depuis les Romains jusqu'à Paoli.

Aussi, *les seuls* grands hommes de l'histoire de la Corse sont-ils des *hommes de guerre*, des *chefs de partisans*, des *chefs de bandes*, vivant au milieu des conspirations et des coups de mains, tour à tour affranchissant leur pays et le livrant à l'étranger. Tels sont, par exemple, Sambucuccio, qui, en l'an 1007, mena le soulèvement le plus célèbre des communes; — Sampiétro, qui, à la tête d'une bande, essaya d'en-

lever la Corse aux Génois : il fut poignardé en 1567, après avoir assassiné sa femme, pour avoir demandé sa grâce au sénat de Gênes. Son fils et son petit-fils, Alphonse et Jean-Baptiste d'Ornano, furent également des gens d'épée compromis dans des conspirations : le premier continua la lutte contre les Génois; le second, après avoir été impliqué dans la conspiration de Chalais, fut enfermé à Vincennes, où il périt, dit-on, étranglé. Philippe-Antoine d'Ornano, qui appartient à la même famille, fit toutes les campagnes de l'Empire, et fut créé maréchal de France par Napoléon III.

Hyacinthe Paoli, après avoir dirigé, de 1734 à 1739, l'insurrection de ses compatriotes contre les Génois, offrit successivement la Corse au Saint-Père, puis à l'Espagne, qui la refusèrent, et fut vaincu par les Français. Pascal Paoli, son fils, réussit à enlever aux Génois tout l'intérieur de l'île; après la cession faite par Gênes à la France, il souleva ses compatriotes, mais fut contraint de se réfugier en Angleterre; rappelé par l'Assemblée nationale avec le titre de lieutenant général de la Corse, il ne tarda pas à rompre avec la Convention, expulsa tous les Français, et... offrit la Corse à l'Angleterre, qui l'accepta. Jacques Abbatucci lutta contre Paoli et les Anglais. Charles Abbatucci, Lucien et Raphael de Casabianca, Sébastiani, Arrighi furent des officiers au service de la France. Il faut bien aussi ranger parmi les hommes célèbres de la Corse, l'assassin Fieschi, ancien berger, qui ne fit qu'appliquer sur le continent les procédés traditionnels de la vendetta corse. Enfin, Bonaparte,

dont le caractère et les procédés un peu vifs de gouvernement s'expliquent si bien par son origine.

En dehors de ces agitateurs, la Corse n'a produit qu'un seul homme célèbre, le pape Formose. Or il est curieux de constater que sa destinée a été aussi agitée que celle de ses compatriotes : un de ses successeurs, Étienne VI, l'accusa d'avoir usurpé la tiare, (voilà qui est bien Corse), le fit exhumer, traîna en plein concile son cadavre revêtu des habits pontificaux et, après lui avoir fait trancher la tête par le bourreau, le jeta dans le Tibre. Il ne fut réhabilité que par Jean IX. Dans son ensemble, le clergé corse, lui aussi, s'est surtout illustré dans les rôles politiques et militaires.

La cueillette, comme moyen d'existence dans la vie privée; le clan, comme organisme dans la vie publique : tels sont les deux termes qui peuvent résumer l'état social de la Corse. C'est, en somme, de la cueillette privée ou publique.

Ces deux termes expliquent le mode d'*Expansion* de cette race.

V

La Corse est remarquable par l'action que ses émigrants exercent au dehors.

Nous n'avons pas besoin de dire que ces émigrants ne se dirigent ni vers l'agriculture, ni vers l'industrie, ni vers le commerce; ils n'en ont ni le désir, ni le goût, ni l'aptitude. Le Corse n'émigre pas non plus

comme domestique : le milieu que nous venons de décrire l'a trop habitué au commandement et à l'indépendance et trop peu au travail. Même dans le pays, « les domestiques n'existent pour ainsi dire pas. L'homme qui est pris pour conduire un troupeau est à peu près sur le même pied que les enfants au point de vue des relations privées. A Bastélica, l'opinion publique est si contraire à l'idée de servage, qu'il est pour ainsi dire impossible de trouver une femme qui consente à entrer dans une famille comme domestique à gages (1) ».

Les seuls débouchés de l'émigrant corse sont l'armée, la police (où il est remarquable), l'administration et certaines professions libérales, en un mot les fonctions qui le rapprochent du pouvoir, qui lui donnent une portion, si minime qu'elle soit, de l'autorité publique. « Ordinairement, l'aîné reste à la tête de la maison patrimoniale et de la famille; un autre fils est destiné à l'armée, un autre aux emplois publics, un autre à l'Église (2) ».

Dans l'armée et l'administration on compte environ dix mille Corses, ce qui est une proportion énorme pour le chiffre de la population. « Le Trésor a payé l'an dernier dans l'île seulement 3.253 pensions civiles et militaires. Supposer trois personnes en fonctions pour une en retraite n'est point exagéré. Un dépouillement de l'*Annuaire militaire* a donné un total de 815 officiers corses dans l'armée active; et

(1) *O. M.*, *loc. cit.*, p.449.
(2) *Ibid.*, p. 444.

un dépouillement de l'*Annuaire de la gendarmerie*, 402 sous-officiers de la même origine. Toute l'intelligence, toute l'activité de la population s'en vont aux emplois. Le pays est vide. On y voyage des lieues et des lieues à travers les plus belles terres du monde, sur lesquelles les ronces et la brousse poussent plus drues que des toisons (1). »

Dans la seule petite commune de Bastélica, perdue dans la montagne, on comptait « trois capitaines en retraite, plusieurs sous-officiers retraités également, médaillés ou décorés; on y comptait en activité, seize officiers, capitaines, sous-lieutenants et lieutenants; un seul, parmi eux, sortait de l'École de Saint-Cyr (2) ».

L'émigrant corse est plus porté que notre Méridional vers les fonctions militaires, parce qu'il y est prédisposé par les perpétuels conflits et par les coups de main de la vie de clan. Comme lui, il est porté vers la politique, mais il la comprend et la pratique autrement.

Nous avons vu (3) que c'est surtout par la parole que le Méridional exerce l'action politique; c'est un orateur né; il a la parole facile, abondante, imagée, entraînante. Mais, au fond, il est un peu naïf et surtout très confiant, il se livre au premier venu et fait de la politique, en quelque sorte à ciel ouvert. C'est en exploitant ces défauts que des adversaires peuvent avoir raison de lui.

(1) P. Bourde, *loc. cit.*
(2) *O. M.*, *loc. cit.*, p. 453.
(3) Voir livre II, ch. II, *le Type provençal.*

Le Corse, lui, n'est ni naïf, ni confiant, ni orateur; il est surtout, et avant tout, conspirateur et homme d'action. Il pratique essentiellement la politique d'intrigues; il excelle à faire de longues combinaisons qui doivent lui livrer ses adversaires et le pouvoir. C'est ainsi que, sur toutes les places publiques de toutes les communes de la Corse, chaque clan combine longuement et avec mystère les ruses qui doivent le faire triompher du clan rival.

Mais lorsque ces ruses échouent, lorsque ces savantes combinaisons sont éventées, le Corse ne se tient pas pour battu. Il a recours alors à sa ressource suprême, à son procédé traditionnel, la violence. Dans la vie privée, c'est le poignard; dans la vie publique, c'est le sabre, c'est le coup d'État.

Pour le Corse, homme de clans guerriers, il n'y a que deux situations possibles : être au pouvoir ou à la révolte.

L'influence politique du Corse s'explique par l'aptitude qu'il a à conduire les hommes et à les attacher à sa cause. En cela, il est supérieur à notre Méridional. Celui-ci, nous l'avons vu, les entraîne par l'éloquence, il les séduit par l'appât de la curée politique, qui est le grand ressort de la politique alimentaire; il se livre lui-même et on se livre à lui.

Le Corse a moins d'éloquenec, il est vrai, parce qu'il est plus fruste, plus montagnard; mais il a beaucoup plus d'ascendant personnel; parce qu'il ne se livre que dans la mesure où il veut bien se livrer. La réserve est une des qualités essentielles du conspira-

teur, et le Corse a été habitué à conspirer; même quand il ne conspire pas, il a les apparences d'un conspirateur. Accoutumé à vivre au milieu des intrigues de clan, il s'est fait de cette habitude une seconde nature. Contrairement à notre Méridional qui est homme d'inspiration et de premier mouvement, qui s'emballe et qui emballe les autres, lui ne livre rien au hasard, il calcule tout et peut, pendant des années, préparer le succès d'une *combinazione*. Et, tandis que le Méridional aime à se mettre en évidence, le Corse, qui tient plus à la réalité qu'à l'apparence du pouvoir, peut conduire sa *combinazione* en se dissimulant, en restant dans la coulisse, sauf à se montrer au moment décisif. C'est bien toujours le procédé du conspirateur.

A ces qualités de conducteur d'hommes, le Corse joint, comme notre Méridional d'ailleurs, l'habitude de la largesse et de la générosité. Sorti d'un pays de cueillette, où la propriété est vague et flottante, où on se fait des clients par des libéralités de tous genres, il sait donner largement de son bien. Il sait, à plus forte raison, distribuer largement le bien de l'État, le jour où il tient une fraction quelconque du pouvoir. C'est là, en politique, une force énorme. On sait comment Napoléon distribua l'Europe à ses parents et à ses généraux. Il agit en vrai chef de clan.

Enfin, le Corse a une dernière force, qui, pour le maniement des factions politiques, le met bien au-dessus du Méridional inconstant et confiant : il est constant et terrible dans ses amitiés et dans ses ini-

mitiés. Ceux qui ont éprouvé une amitié corse, ou une haine corse, savent à quoi s'en tenir. Soutenir ses amis envers et contre tous, à tort ou à raison ; se venger de ses ennemis quand même, sont des conditions essentielles pour avoir du prestige, pour maintenir sa situation, comme chef ou comme membre d'un clan. N'oublions pas, en effet, que le clan est fondé uniquement sur la confiance mutuelle que l'on peut avoir les uns vis-à-vis des autres : le clan n'existe plus, si on ne peut compter les uns sur les autres en tout et pour tout, jusqu'à la mort.

On le voit, l'influence du Corse n'est pas plus heureuse que celle de notre Méridional. A vrai dire, elle est plus fâcheuse, parce qu'elle introduit dans les mœurs privées et publiques non seulement l'éloignement pour le travail et les professions utiles, l'attrait vers le fonctionnarisme et le militarisme, le développement de l'État autoritaire et centralisateur, mais, de plus, l'appel à la violence comme un dernier et décisif argument.

Ces procédés ne sont pas de ceux qui contribuent à orienter dans le sens de l'avenir, dans le sens des peuples qui fondent aujourd'hui le progrès et la puissance sociale sur le travail ; ils orientent au contraire vers le régime de l'antiquité, vers le césarisme.

On peut dire vraiment que la France a été annexée à la Corse, plus que la Corse n'a été annexée à la France. Mais il ne faudrait pas trop multiplier les annexions de ce genre.

LIVRE III

LA ZONE DE LA CULTURE EN PETITE PROPRIÉTÉ

Nous avons déterminé et caractérisé jusqu'ici les diverses régions où domine la Simple Récolte : Art pastoral et Productions fruitières arborescentes. C'est là que l'homme rencontre le plus de facilités naturelles pour vivre : la part de la nature est plus grande que celle du travail.

Il n'en est plus de même dans les régions où nous allons maintenant pénétrer. Les longs loisirs et le doux *far niente* deviennent plus rares, car, avec la culture, la part du travail augmente, tandis que celle de la nature diminue. La nature ne vous apporte plus la récolte en quelque sorte toute servie; il s'agit de la préparer, de la confier au sol, de la faire germer par toute une série de travaux longs, compliqués, pénibles, aléatoires et qui doivent se renouveler chaque année. L'homme ne peut plus vivre qu'au prix d'un grand effort, lorsqu'il passe des Travaux Simples aux

Travaux Compliqués de l'Extraction, ou Culture, de la Fabrication et des Transports.

En d'autres termes, les populations étudiées dans les deux premiers Livres demandent surtout leur subsistance aux productions spontanées du sol, c'est-à-dire aux forces de la nature. Nous allons mainte-

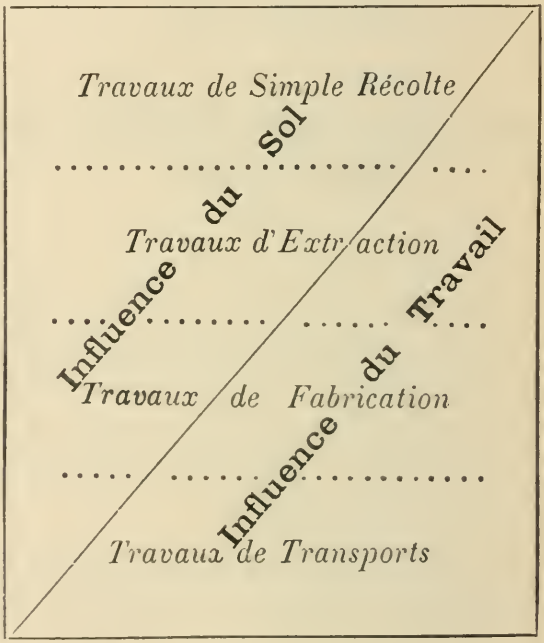

nant étudier des populations de *plus en plus indépendantes des conditions premières du sol* et nous les décrirons *dans l'ordre où le Travail se substitue progressivement à l'action des forces naturelles.*

On peut représenter cette influence décroissante du Sol et cette influence croissante du Travail par le graphique ci-dessus.

Supposons que la partie supérieure de ce tableau limitée par une ligne pointillée, représente les régions où dominent les travaux de *Simple Récolte;* nous indiquons, au moyen d'une ligne oblique, que l'influence du sol y est presque exclusive, tandis que celle du travail se manifeste à peine, puisque l'homme se borne à récolter ce que le sol lui fournit plus ou moins *spontanément.*

Avec l'*Extraction,* dont la Culture est le type le plus important, l'influence du travail s'accuse davantage, ainsi que l'indique le tableau; cependant l'influence du sol est encore considérable.

Ici, en effet, bien que l'homme excite par son travail les forces productives de la nature, cependant il subit encore, dans une large mesure, les lois du sol, l'action du milieu physique. Il doit tenir compte de la nature du terrain, du climat, des productions du pays. Il ne peut, quelque désir qu'il en ait, quelque travail qu'il s'impose, cultiver normalement dans le Nord les produits du Midi et réciproquement; il ne peut traiter de la même manière les terres légères et perméables et les terres compactes et imperméables, etc. Transportez en Provence un paysan normand, il sera hors d'état de se livrer à la culture, tant qu'il ignorera les conditions de ce sol nouveau; son travail est nécessairement subordonné à cette connaissance.

Il résulte de ces faits que l'Extraction rend encore les familles étroitement dépendantes du sol et qu'elle limite, par conséquent, les transformations et les complications sociales, qui pourraient résulter du tra-

vail et de la libre action de l'homme. C'est pour cela que la Culture vient se placer immédiatement après la Simple Récolte.

La *Fabrication* n'est pas liée aussi étroitement au sol que l'Extraction; elle laisse au travail de l'homme une part beaucoup plus large. En effet, *elle n'agit plus directement sur les forces productives du sol;* elle opère sur les objets précédemment récoltés ou extraits, afin de les adapter à un plus grand nombre d'usages. Ce n'est plus de la production, mais de l'adaptation. Ainsi je transforme du bois en meubles : je l'adapte aux commodités du repos, de la conversation.

Par l'Extraction, j'ai produit du grain; pour cette opération j'ai dépendu étroitement du sol. Mais si, au moyen de la Fabrication, je tire de ce grain soit de la farine, soit de l'eau-de-vie, je dépends beaucoup moins du sol, car je puis, au besoin, exécuter cette fabrication loin du lieu de production; je puis centraliser dans une usine les produits de pays très différents. C'est tout au plus si l'influence du lieu se fait sentir pour les usines qui emploient les forces motrices naturelles, l'eau, le vent.

Avec les *Transports,* l'influence du sol devient presque nulle, tandis que la part du travail est tout à fait prépondérante, ainsi que l'indique le tableau. Qui ne sent en effet que le développement des moyens de transport affranchit au plus haut degré les populations des nécessités du milieu et amène les transformations sociales les plus rapides et les plus complètes?

Voici un pays d'accès difficile, les routes y sont peu nombreuses et en mauvais état; dès lors les populations sont obligées de se nourrir, de s'habiller avec les produits locaux; elles ne subissent pas le contact des pays voisins; elles ne se transforment pas, parce que toute leur existence est réglée impérieusement par les conditions du milieu.

« Mais, dans ce pays, ouvrez des routes, établissez des voies ferrées, en un mot, développez les moyens de transports et revenez quelques années après. Tout est transformé : on se nourrit de produits en parties importés du dehors; on a abandonné les anciens costumes, les vieilles habitudes; le commerce, l'industrie, les écoles se sont développés. Le pays est méconnaissable, une autre société a pris naissance, bien autrement compliquée que l'ancienne. Les blés de Russie, les viandes d'Amérique, les laines d'Australie, ne viennent-ils pas de nos jours, changer la culture, transformer les conditions d'existence de nos paysans français? On peut en dire autant des conséquences opérées sur la situation des ouvriers par le transport rapide et à bas prix des produits fabriqués à l'autre extrémité du monde.

On sent combien, dans ces conditions, l'homme échappe à l'influence du sol et du milieu physique. On a pu voir, par exemple, au moment de la construction du canal de Suez, une population énorme d'ouvriers vivant à l'européenne au milieu des sables de l'Égypte et abreuvée presque uniquement avec de l'eau minérale expédiée de Paris. Cela n'a été possi-

ble qu'à cause de la facilité et de la rapidité des transports.

Les villes, qui sont les points d'aboutissement des grandes voies de transports, présentent, au plus haut degré, les caractères développés par ce genre de travail : aussi est-ce dans ces agglomérations humaines que l'on peut observer le plus nettement les transformations et les complications sociales. Les habitants des villes sont en quelque sorte indépendants du sol où ils vivent; ils ne lui demandent aucun produit et tirent tous leurs moyens de subsistance du dehors et parfois de très loin. Qui pourrait dire, par exemple, où s'arrête le rayon d'approvisionnement de villes comme Paris, Londres, Berlin, ou New-York.

Évidemment nous sommes ici à l'autre pôle des populations qui vivent de la Simple Récolte. Tandis que ces dernières, dont les précédents chapitres nous donnent des spécimens, sont, en tout et pour tout, soumises aux conditions du milieu et invariables comme lui, les types sociaux qui subissent le plus l'action des transports sont essentiellement mobiles, comme déracinés du sol et exposés aux fluctuations les plus imprévues du travail humain. Ils constituent par conséquent le groupe de populations le plus compliqué que l'on puisse observer parmi les sociétés humaines.

Il résulte de cette classification des grandes formes du Travail que la Culture, travail d'Extraction, vient immédiatement après les travaux de Simple Récolte, et qu'il convient de l'étudier maintenant.

Mais, parmi les formes de la Culture, c'est la *Petite Culture en Petite Propriété*, qui est le type le plus simple. Nous allons donc l'examiner en premier lieu.

CHAPITRE I

LA VALLÉE ET SON ROLE SOCIAL

Nous avons vu qu'il y a un *Lieu* par excellence pour l'Art pastoral, la Montagne, et un autre pour les Productions fruitières arborescentes, le Coteau.

Il y a, de même, un Lieu par excellence pour la Petite Culture en Petite Propriété : c'est *la Vallée*.

La plupart du temps, quand on parcourt une vallée qui ne s'étend pas en plaine et dont la concavité est nettement prononcée, on constate que les cultures et les propriétés y sont réduites et divisées par petits domaines. C'est qu'en effet la vallée est éminemment favorable à l'installation de petites gens. Ils y trouvent une *variété de ressources* qui ne se rencontrent pas sur les grandes surfaces planes et qui sont une aide puissante pour des familles qui disposent de faibles moyens.

1° *Le fond* de la vallée est ordinairement occupé par une ligne de prairies irriguées au moyen des eaux d'une rivière. Voilà une première ressource : *l'herbe*.

2° *Les pentes basses* de la vallée, qui longent les prairies, sont le plus souvent formées d'un sol d'al-

luvion éminemment fertile déposé par les eaux et qui constitue par excellence une terre arable. Voilà une seconde ressource : la *culture facile et productive.*

3° Sur *les coteaux,* nous l'avons vu, se développent, dans les conditions les plus favorables, les diverses

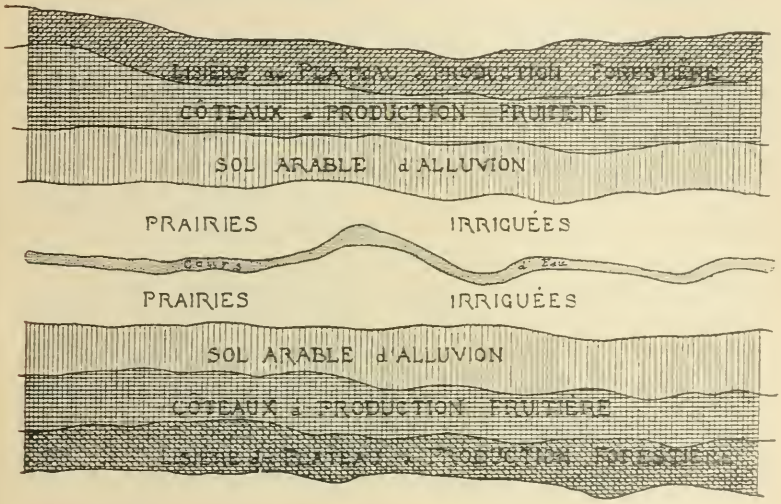

PLAN IDÉAL D'UNE VALLÉE.

productions fruitières arborescentes. Voilà une troisième ressource : la *cueillette.*

4° Enfin, *au-dessus des coteaux,* à la lisière des plateaux qui les dominent et qui forment la ligne de faîte de la vallée, il existe souvent et il existait presque toujours autrefois, des bois ou même des forêts. Voilà une quatrième ressource : le *bois,* pour la construction, le chauffage et la fabrication.

Vous remarquerez que, sur ces quatre ressources, il y en a trois qui sont plus ou moins spontanées et

qui n'exigent par conséquent qu'un travail de simple récolte. On comprend que, dans ces conditions, de petites gens puissent se mettre plus facilement à la culture.

Ils ont en outre l'avantage de ne pas rencontrer la concurrence de la grande propriété, car ce sol est trop étroit, trop accidenté, trop en pente, pour la grande culture, qui recherche, au contraire, les vastes surfaces planes où elle peut largement se développer.

Ces facilités d'établissement et de vie nous expliquent pourquoi les vallées ont été occupées avant les plateaux et dès l'antiquité la plus reculée. Dans beaucoup de nos provinces, les plateaux sont encore aujourd'hui en partie recouverts de forêts; il y a deux ou trois siècles, ils l'étaient bien davantage. On ne les a entamés par la culture que graduellement et depuis une époque relativement récente.

On peut dire que les *vallées ont été les premières routes suivies par l'humanité* et, pendant longtemps, les seules fréquentées. Elles jouent, dans le monde social, le rôle des artères dans le corps humain.

Dans le passé, le courant humain, refoulé de proche en proche par les nouveaux arrivants, a généralement *remonté* les vallées, allant de la vallée basse vers la vallée haute et, de là, dans la montagne.

Dans le présent, nous assistons au mouvement inverse; nous voyons le courant d'émigration se faire en *descendant* les vallées : de la montagne vers les parties basses, des sommets intransformables, où les

moyens d'existence sont limités, vers les fonds cultivables où la population peut s'accumuler.

Mais si, à la montée comme à la descente, les populations ont surtout suivi les vallées, elles n'ont pas suivi exactement les mêmes parties de la vallée, ou, du moins, elles ne les ont pas suivies de la même manière.

Dans le passé, les émigrants, plus formés à la vie pastorale et à la simple récolte qu'au travail pénible de la culture, tiraient surtout leur existence des parties herbues de la vallée, et des fruits de la cueillette; ils restaient, en somme, autant pasteurs que cultivateurs. C'est ainsi, par exemple, que nous apparaissent nos ancêtres, les Celtes, au temps de César. Ils trouvaient dans les vallées un milieu admirablement approprié à leur genre de vie : dans le fond, l'herbe pour leurs troupeaux de bœufs; dans le haut, à la lisière des bois, les glands pour leurs troupeaux de porcs, car nous savons que le Celte pratiquait ce double élevage (1). Aussi César nous dit-il expressément que « la plupart des Gaulois » (*plerumque*) établissaient leurs demeures « dans le voisinage des *forêts* et des *fleuves* » (2). Cela désigne bien les vallées, où ils trouvaient, le long des « fleuves », des pâturages pour leurs bestiaux et, sur les hauteurs, formant lisières, des « forêts » pour leurs porcs.

Dans le présent, les émigrants qui descendent de la

(1) Voir, dans la *Science sociale*, Les Celtes, par H. de Tourville et Edmond Demolins, t. XI, mai et juin 1891.

(2) *Commentaires*, VI, 30.

montagne ne trouvent plus dans la vallée, comme autrefois, le sol vacant. Tout l'espace est occupé, et l'étendue de la simple récolte a été généralement limitée par la culture envahissante. Ils sont donc bien obligés, eux aussi, de demander à la culture, leur principal moyen d'existence. Le travail « d'extraction », qui était autrefois l'accessoire, est devenu maintenant le principal.

Ainsi, sur la même route, et suivant les époques, les populations ont pratiqué deux manières de vivre différentes, car la vallée se prête également à l'une et à l'autre.

Mais si les vallées sont le lieu le plus naturel de la Petite Culture, la culture ne s'est cependant pas développée également dans toutes les vallées de la France.

Dans les vallées du Midi et du Centre, *elle a été plus ou moins tenue en échec par les influences de l'Art pastoral et de la Cueillette.* Aussi devons-nous examiner séparément les vallées des trois grands bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire (1).

(1) Il faut naturellement rattacher à ce groupe les petits bassins intermédiaires, comme ceux du Var, de l'Hérault, de l'Adour, de la Charente, etc., qui se trouvent dans les mêmes conditions géographiques et sociales.

CHAPITRE II

LE TYPE DES VALLÉES DU BASSIN DU RHONE

Il convient de classer d'abord les vallées du bassin du Rhône, parce que c'est là que la culture a pris le moins de développement par suite des obstacles opposés par le *Lieu* et par les *Origines historiques*.

1° *Obstacles opposés par le Lieu.* — Les valléés du bassin du Rhône sont généralement parcourues par des rivières dont le débit est très irrégulier et qui, pendant l'hiver, se transforment souvent en torrents dévastateurs. Cette irrégularité des cours d'eau provient de plusieurs circonstances.

La première est la rapidité des pentes, due à la proximité des montagnes. Il suffit de jeter les yeux sur la carte placée en tête de ce volume pour remarquer que la vallée du Rhône et les vallées qui y aboutissent sont profondément et étroitement resserrées entre deux grands massifs de montagnes, les Alpes à l'Est, le Massif central à l'Ouest. Lancées sur ces pentes rapides, les eaux se précipitent en torrents d'autant plus terribles que ces hautes montagnes tiennent en suspension et laissent ensuite échapper

brusquement d'énormes masses de neiges liquéfiées.

Ces avalaisons d'eau sont d'autant plus soudaines et dévastatrices que les pentes de ces montagnes ont été généralement déboisées par l'imprévoyance de ces populations demi-pastorales. Pour comble de malheur, ces régions sont exposées périodiquement à des pluies d'orage occasionnées par la différence de température entre les Cévennes et les parties basses de la vallée du Rhône ; il règne alors une sorte de *gufl stream* aérien, qui précipite sur tout le pays et en peu de temps d'énormes masses d'eau. En voilà plus qu'il n'en faut pour rendre la culture aléatoire.

L'illustre Portalis, assesseur d'Aix et gouverneur du pays dans l'Assemblée des communautés, signalait, en 1780, ce danger perpétuel : « L'état de la Provence, disait-il, n'est pas assez connu. Dans les temps les plus calmes et les plus heureux, notre existence n'est que précaire... Dans la moitié de la Provence, les campagnes sont menacées par les rivières et par les torrents : il faut se défendre par des digues contre les débordements et retenir, par artifice, un sol penchant, toujours prêt à s'échapper. Telle est la position de la Provence, que les biens y sont périssables, l'entretien onéreux, les récoltes incertaines, les accidents fréquents et périodiques, et, par intervalles, la dévastation entière et désolante. »

Et cependant cette irrigation, qui constitue un danger, est un élément de fertilité indispensable sous ce climat sec et chaud. *Ce n'est qu'à ce prix qu'on peut obtenir de belles cultures.* La partie de la vallée du

Rhône qui appartient au département du Vaucluse n'a dû sa prospérité agricole qu'à une irrigation artificielle compliquée et qui a été très coûteuse à établir. La Sorgue fut autrefois divisée par l'administration pontificale en mille dérivations qui distribuent la fertilité sur un vaste territoire. C'est également par des canaux ouverts depuis plus de six cents ans que la vallée de Cavaillon a été fertilisée. Plus récemment, un canal de dérivation de la Durance, exécuté aux frais d'une association locale, a fertilisé la région de Carpentras.

La Durance est, pour toute la vallée qu'elle parcourt, soit le pire des fléaux, soit la source de la richesse : tout dépend d'une canalisation et de rigoles plus ou moins bien faites, plus ou moins bien entretenues. De même, la vallée de l'Huveaune a décuplé de valeur et de fertilité depuis l'achèvement du canal de Marseille qui irrigue toutes les terres sur son parcours. Les canaux de Craponne, de Boisgelin, des Alpines ont également amené avec eux la fertilité.

En somme, dans le bassin du Rhône, la nature torrentielle des rivières combinée avec la sécheresse du climat s'opposent à la culture, et on ne peut en triompher qu'en recourant à une canalisation et à une irrigation artificielles toujours compliquées et coûteuses. En fait, cette canalisation ne peut être entreprise que par les pouvoirs publics ou par une collectivité quelconque disposant de ressources importantes. Nous dirons plus loin comment cette condition a pu se réaliser à certains moments et faire défaut à d'autres.

Une autre difficulté qui s'oppose à la culture est le manque d'engrais. Par suite de la sécheresse, la création de prairies naturelles, et par conséquent l'élevage d'animaux de l'espèce bovine, sont rendus très difficiles en dehors des régions soumises à l'irrigation. Le cultivateur n'a donc, en général, à sa disposition que l'engrais fourni par les moutons, ce qui diminue notablement la puissance productive du sol.

L'habitant de ces vallées est enfin détourné de la culture par l'abondance des productions spontanées que nous signalons dans les deux livres précédents : sur les hauteurs circonvoisines, ce sont les hauts pâturages des Alpes et du Massif central; sur les coteaux, ce sont les productions fruitières arborescentes les plus variées, depuis le châtaignier et le noyer dans les vallées hautes, jusqu'à l'amandier, l'olivier et la vigne dans les vallées basses. Des populations ainsi favorisées par une nature généreuse sont naturellement peu portées au travail pénible de la culture, surtout lorsqu'il est rendu particulièrement difficile et aléatoire par les conditions physiques.

Voilà donc une première constatation : le Lieu n'est pas favorable au développement de la culture.

2° *Obstacles opposés par l'Origine historique.* — La formation antérieure d'une race peut la rendre plus ou moins apte à lutter contre les difficultés d'un lieu déterminé. L'Indien de l'Amérique du Nord n'a su tirer aucun parti d'un sol que les émigrants européens ont mis en culture d'une façon si remarquable : c'est

que les uns et les autres n'avaient pas la même origine.

Nous connaissons la formation historique des populations qui sont venues s'établir dans le bassin du Rhône. C'était d'abord un mélange de Celtes et d'Ibères, auxquels vinrent ensuite se superposer, en dominateurs, des commerçants grecs et latins arrivés à travers la Méditerranée. Ces commerçants étaient attirés dans la vallée du Rhône par la perspective de faire le commerce avec les pays neufs. On sait assez que le trafic avec des populations peu civilisées est particulièrement avantageux, parce qu'on leur achète très bon marché des objets de grande valeur et qu'on leur vend très cher des objets qui ont peu de prix. C'est ainsi qu'actuellement, en Afrique, les trafiquants des comptoirs européens obtiennent de la gomme, de l'ivoire, des épices, etc., contre de petites quantités de verroterie, de très mauvaises eaux-de-vie, ou des tissus grossiers.

Pour les commerçants phéniciens, grecs et latins de l'antiquité, la Gaule représentait les « pays neufs » et le bassin du Rhône était la grande voie, l'unique voie d'accès facile vers ces pays. En remontant la vallée du Rhône, puis celle de la Saône, on atteignait, au moyen d'un court « portage », soit la vallée de la Loire, soit celle de la Seine que l'on descendait jusqu'à l'Océan ou jusqu'à la Manche, pour gagner la Grande-Bretagne. Ces routes fluviales étaient alors la grande artère commerciale de la Gaule. C'est ce qui explique l'empressement extraordinaire des peuples

commerçants de la Méditerranée à établir des comptoirs dans la vallée inférieure du Rhône et à en jeter d'autres, de distance en distance, le long de ce cours d'eau qu'ils jalonnaient ainsi pour s'en assurer le trafic. Massilia (Marseille), Arelate (Arles), Nemausus (Nîmes), Arausio (Orange), Vienna (Vienne), Lugdunum (Lyon), Augustodunum (Autun), étaient les étapes les plus fameuses et les plus anciennes de cette route commerciale.

Tels furent, dans l'antiquité, les dominateurs de ces vallées si peu favorables à la culture. Les Celtes et les Ibères, populations semi-pastorales, avaient peu de prédispositions pour les travaux agricoles : ils n'apparaissent nulle part comme des défricheurs intrépides. Quant aux Grecs et aux Romains qui avaient été attirés par le commerce, si, à cette époque, ils s'étaient détournés de la culture, du moins ils étaient aptes à y plier les autres : ils savaient pratiquer la culture au moyen de colons, ou d'esclaves, gouvernés par un intendant, le *villicus*.

D'ailleurs, le développement des villes de commerce, dans la vallée du Rhône, surtout dans sa partie inférieure, donnait à cette culture un débouché certain et rémunérateur.

Il est vrai que l'exploitation du sol était subordonnée, ainsi que nous venons de le voir, à une irrigation compliquée et coûteuse. Mais ces commerçants enrichis par le trafic pouvaient employer des capitaux considérables à ces travaux d'utilité publique et nous savons qu'ils n'y manquèrent pas, comme en témoi-

gnent les ruines d'aqueducs qui subsistent encore sur plusieurs points.

C'est ainsi que les dominateurs de cette région, dans l'antiquité, triomphèrent des obstacles qu'opposaient à la culture les conditions du Lieu. Mais c'était un triomphe éminemment précaire, car cette irrigation artificielle et coûteuse ne pouvait être entretenue qu'à grands frais. Or, dans la débandade sociale qui suivit la chute de l'Empire et les invasions des Barbares, les travaux de conservation furent abandonnés et la culture dépérit du même coup.

Il se passa, pour la basse vallée du Rhône, ce qui s'était passé pour l'Égypte et pour l'Assyrie. On sait que la vallée du Nil, comme celle du Tigre et de l'Euphrate, également à cause de la sécheresse, n'ont pu être cultivées autrefois qu'au moyen d'un système compliqué d'irrigation, dont les ruines imposantes étonnent encore les voyageurs (1). Aussi, lorsque la puissance des Pharaons et celle des monarques de Chaldée et d'Assyrie s'évanouirent, le sable ne tarda pas à recouvrir ces grands travaux de construction et le désert reprit l'espace qu'on lui avait disputé un moment.

Depuis la chute de l'Empire romain et jusqu'à nos jours, les vallées du bassin du Rhône sont revenues tranquillement à la culture rudimentaire imposée par les conditions du Lieu. On peut la caractériser en

(1) Voir, dans la *Science sociale*, les études de M. Ernest Babelon sur l'Assyrie, t. I, et celles de M. Préville sur l'Égypte, t. IX et suiv.

disant que c'est de la *petite culture très extensive pratiquée à l'ombre des arbres fruitiers :* nous avons vu, en effet, que cette région est, par excellence, celle où dominent les productions fruitières. Appuyées sur cette ressource, si spontanément offerte par la nature, les populations peuvent se dispenser d'une culture plus intense et, en général, elles n'y manquent pas.

C'est surtout depuis Vienne jusqu'à la mer que s'accuse la partie la plus caractéristique de cette région. A partir de ce point, « le Rhône s'enfonce entre deux rangs de montagnes arides qu'illumine un soleil brûlant. Les prairies disparaissent et avec elles le gros bétail; les neuf départements riverains du fleuve n'ont pas ensemble la moitié du bétail que possède le seul département de Saône-et-Loire. Les pluies d'été manquent absolument. Le froment perd en quantité ce qu'il gagne en qualité; il ne talle plus, comme dans le Nord, faute d'une humidité suffisante; la population ne récolte plus de quoi se nourrir et se voit forcée de faire venir du dehors un supplément de grains. En revanche, les cultures arbustives, qui bravent la sécheresse par la profondeur de leurs racines, se multiplient, la vigne d'abord, qui donne des produits de plus en plus généreux, puis le mûrier et l'olivier (1). »

On voit que, dans ces vallées, la culture n'est presque qu'un travail accessoire : les simples récoltes restent la ressource principale et leurs effets sociaux

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 242.

que nous avons précédemment décrits ne sont pas sensiblement atténués par cette petite culture si hésitante. Le bassin du Rhône est bien plus influencé par les productions fruitières que par la culture. Il convenait donc de le signaler avant les autres, comme le point où l'on peut le mieux observer les premiers efforts de la Petite Culture pour se dégager des travaux de la Simple Récolte.

Mais ce classement se justifie par une autre raison : c'est dans le bassin du Rhône que la petite culture en petite propriété domine le plus exclusivement, qu'elle est le moins associée à la grande culture et à la grande propriété. Ce fait s'explique par la disposition géographique de ce bassin, étroitement resserré entre de hautes montagnes et qui, pour cette raison, *ne comprend guère que des vallées,* à l'exclusion de tout plateau étendu.

La grande culture et la grande propriété n'ont donc pas trouvé le moyen de s'y développer. Ainsi le caractère égalitaire et démocratique implanté dans cette région par la prédominance de l'Art pastoral et des Productions fruitières n'est pas modifié; il est, au contraire, encore accentué par le fait de l'existence à peu près exclusive de la petite culture.

Pour pousser, comme il conviendrait, cette rapide ébauche des caractères de la culture dans le bassin du Rhône, il faudrait maintenant le subdiviser suivant un certain nombre de variétés distinctes.

Ces variétés se détermineraient vraisemblablement

suivant l'altitude, le climat, ou la nature des productions spontanées associées à la culture. On saisirait ces différences en décrivant chacune des régions naturelles et historiques qui se partagent ce bassin, et en y pratiquant quelques sondages profonds au moyen d'une ou deux monographies de famille exactement choisies d'après les caractères généraux que nous venons d'indiquer.

Voici, par exemple, la partie supérieure de la vallée de l'Isère, connue sous le nom de Grésivaudan. Par son voisinage des Alpes, qui lui assure une humidité plus persistante, et par sa profondeur, qui la met à l'abri de l'intempérie des saisons, elle jouit d'un climat remarquablement tempéré. Elle échappe ainsi à la sécheresse et aux difficultés culturales qui sont le trait dominant des vallées de ce bassin. C'est là une différence essentielle, dont les conséquences seraient à déterminer. Mais en même temps, cette vallée présente certains des caractères généraux que nous venons de signaler, par exemple la culture étroitement associée aux productions fruitières : « Les champs sont complantés d'érables, de mûriers, de cerisiers, que la vigne entoure de ses tiges flexibles. *Sous cet ombrage,* on cultive le froment, l'orge, le maïs, les pommes de terre, le colza, le trèfle, la luzerne, le sarrasin, les légumes, et l'on assure que tous ces produits s'associent sans se nuire; je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est de la petite culture, elle seule peut entreprendre et réaliser de pareils tours de force. On y fait un grand usage de l'engrais

humain, le seul qu'il soit possible de recueillir avec une culture si intensive. » Il est clair que voilà une variété qui tranche sur les autres et qui doit être décrite et classée à part.

On ne saurait la confondre, par exemple, avec les vallées du Vivarais, qui lui font pendant un peu plus au Sud, de l'autre côté du Rhône. Celles-ci ne descendent plus des Alpes, mais du Massif central. Elles sont plus étroites, plus escarpées, les céréales réussissent difficilement et une partie du sol résiste même à la culture. Aussi se rejette-t-on, avec d'autant plus d'énergie, vers celles des productions fruitières qui conviennent à cette altitude et à ce climat; la culture est associée à l'exploitation du noyer dont on extrait l'huile, du châtaignier dont les fruits d'une qualité supérieure servent à faire les « marrons de Lyon », du mûrier, qui sert à l'élevage des vers à soie.

Si on descend plus bas vers le Comtat et vers la Provence, on trouvera des vallées où la culture s'associe à des productions fruitières plus méridionales, l'olivier, l'amandier, etc., et on notera, par le fait même, entre ces diverses variétés, certaines différences caractéristiques qui viennent trancher sur leurs caractères communs.

La détermination et l'explication de nouvelles variétés sociales constituent, en somme, le mode naturel de progression de la science.

CHAPITRE III

LE TYPE DES VALLÉES DU BASSIN DE LA GARONNE

C'est dans le *bassin de la Garonne*, encore plus que dans celui du Rhône, qu'il serait nécessaire de diviser et de subdiviser, car les vallées du Sud-Ouest se différencient en un grand nombre de variétés.

On peut, cependant, discerner certains caractères généraux qui permettront du moins de s'orienter.

Les vallées du bassin de la Garonne sont, en général, plus favorables à la culture que celles du bassin du Rhône.

Néanmoins, le Lieu et l'Origine historique des populations apportent encore de graves obstacles au développement de l'exploitation agricole.

1° *Obstacles opposés par le Lieu.* — Bien que certaines de ces vallées soient exposées à des inondations désastreuses, le débit des rivières est ordinairement plus régulier que dans le groupe précédent : cela tient à ce que les pentes sont moins rapides, par suite de la plus grande largeur du bassin.

Le climat est aussi moins sec, moins chaud et plus

tempéré, parce que ce bassin, mieux abrité des influences du Midi par la chaîne des Pyrénées, est, au contraire, largement ouvert vers le Nord. Aussi les prairies naturelles sont-elles plus étendues dans le fond des vallées, ce qui permet d'élever plus de bétail que dans le Sud-Est. Cependant ce bétail est encore insuffisant pour fournir à la culture tout l'engrais dont elle aurait besoin. Les quatorze départements compris dans ce bassin ont moins d'animaux que les cinq départements de la Bretagne. Sur quelques points même l'insuffisance de fourrage est telle qu'on prend le parti de nourrir les bœufs à la main pour qu'ils n'en perdent rien.

Enfin, les productions fruitières sont moins abondantes et moins variées; la culture y est donc d'une nécessité plus urgente pour la population; de fait, elle y occupe plus de place.

Et cependant elle est aussi arriérée que dans le bassin du Rhône : les terres incultes, les jachères y couvrent d'immenses étendues. Non seulement on manque d'engrais pour entretenir la fertilité du sol, mais l'homme lui-même, l'*homme surtout, se dérobe à la culture;* il fuit l'effort et le travail pénible, qui retombent en grande partie sur les femmes. Ainsi que le constatait M. Baudrillart, en parlant de la Haute-Garonne, les hommes sont amollis et peu disposés à supporter la fatigue. « Ils évitent les longues marches, et même, quand les distances ne sont pas très grandes, ils préfèrent user des véhicules qui sont à la disposition du cultivateur; une des premières

satisfactions qu'ils s'accordent dès qu'ils le peuvent, c'est une petite voiture avec un cheval. A plus forte raison, voit-on les menuisiers, les plâtriers et autres gens de métier du village, user de ces moyens de transport pour se rendre sur les points où on réclame leurs travaux (1). »

Les travaux de transports exercent beaucoup plus d'attraits que la culture et, dans la partie de la région la plus rapprochée des Pyrénées, *c'est par ce genre d'entreprise et non par la culture qu'on s'élève.* Ainsi, dans le *Labourd,* « les cultivateurs les *plus intelligents* se livrent à l'industrie des transports avec succès. Ils conduisent à Bayonne les charbons des forêts voisines, les vins et les laines d'Espagne, et ils en ramènent des planches et de la chaux (2) ». J'ai signalé plus haut le développement extraordinaire du colportage dans cette région (3), ce qui constitue un moyen analogue de se dérober à la culture, car le colportage tient à la fois du transport et du commerce. Dans une note sur le Quercy, M. Bourjade, m'écrit que les femmes et les jeunes filles se livrent au défonçage du sol avec la bêche et la fourche; « elles y perdent une partie des charmes de leur sexe et y acquièrent ces formes robustes trop masculines qui frappent les voyageurs (4). La tendance des hommes à faire peser sur les fem-

(1) Baudrillart, *Les populations agricoles de la France*, 3e série, p. 391.

(2) V. la monographie du « Paysan basque du Labourd », *Ouvr des Deux Mondes*, t. V.

(3) Voir livre II, ch III, p. 157.

(4) V. le *Mouvement social*. livr. d'octobre 1894.

mes une partie des travaux de la culture, ou à s'y dérober, quand ils le peuvent, pour entreprendre les travaux plus faciles des transports et du commerce est bien accusée. Elle explique d'ailleurs en partie « le génie brillant et léger des Aquitains, que les pénibles travaux de la culture ne viennent pas alourdir. »

D'où provient cette aversion pour l'exploitation du sol?

2° *Obstacles opposés par l'Origine historique.* — On peut se rendre compte de cet éloignement pour la culture, surtout chez les hommes, par ce que nous avons dit précédemment, à propos du vigneron de l'Armagnac, et relativement à l'origine historique des populations du Sud-Ouest (1). Ces populations ont subi moins directement et moins profondément que celles du Sud-Est l'influence des commerçants grecs et latins; le travail de la culture y a été moins organisé par ces dominateurs habitués à conduire des hommes. D'autre part, ces populations sont venues en grande partie à travers l'Afrique du Nord, l'Espagne et les Pyrénées, c'est-à-dire par la plus grande route connue de steppes pauvres. Et nous savons que, sur cette route, les populations vivent autant du commerce et des transports que de l'art pastoral : c'est le type des *pasteurs-caravaniers*. Aussi est-ce sur la femme, chargée de la garde de l'oasis, que retombe le soin de la petite culture qui s'y fait.

Cette formation est tellement enracinée qu'elle a

(1) Voir livre II, ch. III, p. 154

persisté sur les sols cultivés du Sud-Ouest, où nous retrouvons aujourd'hui les descendants de cette race. Ils sont plus portés vers les transports et le commerce que vers la culture, à laquelle ils essayent de se dérober autant qu'ils le peuvent.

Cet éloignement pour la culture n'a même pas cédé devant les facilités et les attraits de la propriété. C'est en effet la petite culture en petite propriété qui domine ici comme dans la région précédente. Les petits propriétaires détiennent les trois quarts du sol. C'est la région de France qui en a le plus, comme le remarquait déjà Arthur Young en 1788. L'étendue moyenne des exploitations, même sans compter les petites propriétés, est de 25 hectares, et l'on en voit beaucoup au-dessous. « Ni la noblesse ni le clergé n'y possédaient autrefois de grands biens. L'intendant Baville, en 1700, comptait 4.486 familles nobles en Languedoc, et remarquait qu'il n'y en avait pas 15 qui eussent 20.000 livres de rentes; ces familles vivaient à la campagne économiquement; très peu d'entre elles avaient des charges de cour où de grands emplois militaires. De son côté, Expilly évalue, en 1765, le revenu total du clergé du Languedoc à 4.500.000 livres; même en admettant que ce revenu eût doublé en 1789, ce n'était pas beaucoup pour une province qui comprenait le douzième de la monarchie. La distinction des ordres, si marquée dans le Nord, n'existait presque pas dans le Midi (1). » De

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 332.

même, dans le Béarn, les fortunes étaient presque égales. « Dans nos campagnes, disait en 1788 le Parlement de Pau, tout le monde est propriétaire (1). » En Béarn, et surtout en Navarre, ajoute le même document, 400 livres sont souvent la dot de la fille d'un gentilhomme.

Actuellement, « le progrès de cette division des terres s'est fait sentir, quoique inégalement dans les différents arrondissements de la Haute-Garonne. Il a été très sensible dans celui de Toulouse, grâce au nombre des petits acquéreurs pourvus d'économies que fournissent les grandes villes. On le remarque aussi dans l'arrondissement de Muret. Sur le territoire de Villefranche, dans l'ancien Lauraguais, on trouve un plus grand nombre des domaines étendus. D'une manière générale, il suffit de voir quelle dimension désigne, dans le département, le terme de grande propriété pour acquérir la conviction qu'elle y est en minorité. Dans tel arrondissement, 80 hectares sont réputés grande propriété, mais le plus souvent 50 hectares suffisent pour justifier cette désignation (2). »

Ce développement de la petite culture en petite propriété s'explique bien par la configuration géographique du bassin de la Garonne.

Si vous consultez une bonne carte orographique de cette partie de la France vous serez frappés du grand

(1) Remontrances du Parlement de Pau contre l'établissement de la Cour plénière.

(2) Baudrillart, *loc. cit.*, p. 401.

nombre de cours d'eau qui descendent des Pyrénées. Ils forment comme un gigantesque éventail, qui va en s'élargissant dans la direction du Nord, jusqu'à la Garonne, dans laquelle la plupart de ces cours d'eau vont se perdre.

Ainsi, dès leur entrée en France, ces populations ont trouvé tout un réseau de vallées rapprochées les unes des autres et presque parallèles, où elles pouvaient se livrer soit à l'art pastoral dans les parties hautes, soit à une petite culture facile dans les parties basses, surtout dans l'admirable vallée de la Garonne, « située sous la même latitude que la Toscane et en rappelant tous les aspects : fécondité, lumière, population, accidents pittoresques, rien n'y manque. » A Montauban, dit Arthur Young, s'ouvre une des plus riches plaines de l'Europe, c'est comme un océan où l'œil se perd, une scène d'agriculture presque sans bornes... Les mêmes scènes se reproduisent dans les vallées de l'Adour et du Gave. »

Malgré ce réseau de vallées fertiles et si favorables à la petite culture, l'exploitation du sol est restée très arriérée dans tout le Sud-Ouest. On en est généralement encore à l'assolement biennal, blé et jachère, qui nous vient des Romains, et à l'araire antique à peine modifié. Le Sud-Ouest, qui possède une plus grande quantité de plantes fourragères que le Nord, en y comprenant le maïs et le sorgho, pourrait nourrir autant d'animaux que la Flandre, ou l'Angleterre, et il compte encore environ un million d'hectares de jachères. La petite culture n'a pas fait ici les

prodiges qu'elle accomplit parfois ailleurs sous l'aiguillon de l'intérêt personnel et de l'attrait qu'exerce la petite propriété. Et elle n'a pas réalisé ces prodiges, *parce que la formation sociale antérieure de la race la prédisposait moins que partout ailleurs à l'exploitation du sol et l'inclinait plutôt, soit vers les spéculations intellectuelles, soit vers les spéculations commerciales.*

Pour déterminer, dans cette région, des variétés distinctes de la petite culture, il y aurait lieu de noter d'abord trois groupes principaux :

1° *Les Vallées descendant des Pyrénées;* elles sont très rapprochées les unes des autres; aussi est-ce là que la petite culture en petite propriété est la plus prépondérante.

2° *Les Vallées descendant du massif central;* elles sont plus espacées les unes des autres, à cause des plateaux assez étendus qui s'interposent entre elles; aussi la petite culture en petite propriété y est-elle moins prédominante.

3° Enfin, *la Vallée de la Garonne,* qui recueille, à droite et à gauche, les eaux de ces deux groupes de vallées et qui s'en distingue par sa largeur et sa fécondité; elle offre à la petite culture un admirable théâtre.

Pour pousser l'observation plus loin et arriver à déterminer des sous-variétés, il y aurait, ici comme ailleurs, à distinguer, les caractères physiques et sociaux propres à chacune de ces vallées et qui les distinguent. Il y aurait, en outre, à noter, pour chacune

d'elles, les différences qui se produisent, suivant qu'on considère la partie haute, la partie moyenne ou la partie basse de la vallée, c'est-à-dire à mesure qu'on descend des parties plus pastorales aux parties plus cultivées. Il faut, en effet, arriver à rendre à chaque vallée, et même à chaque portion de vallée, sa physionomie et sa caractéristique sociale par des monographies faites méthodiquement.

CHAPITRE IV

LE TYPE DES VALLÉES DU BASSIN DE LA LOIRE

Les Types du Val de Loire et de la Marche

La vallée de la Loire est le type de la vallée large et très irriguée. Elle est large, parce que, sous l'influence du mouvement de la terre, les eaux du fleuve sont constamment poussées vers la rive droite, qui est ainsi battue, entamée et finalement effritée. Par le fait même, les eaux tendent à se retirer de la rive gauche, qui, lentement mise à sec, se trouve élargie et nivelée.

Cette vallée est très irriguée, à cause de l'écart considérable qui existe entre les hautes et les basses eaux. On sait que la Loire est exposée à des crues rapides qui atteignent jusqu'à 6 et 7 mètres et qui viennent s'étaler tout au large sur la plaine nivelée. La rapidité de ces crues est due d'abord à ce que ce fleuve et ses principaux affluents prennent leur source dans le Massif central, où ne se trouve aucun glacier pour emmagasiner et régulariser les eaux. Elle est due ensuite à la nature granitique de ces montagnes où

dominent les porphyres et autres formations cristallines ; ces roches imperméables laissent couler rapidement les eaux à leur surface. Une troisième cause vient encore exagérer les deux précédentes : par suite de leur orientation parallèle, la Loire et son principal affluent l'Allier subissent les mêmes influences atmosphériques et débordent en même temps.

Non seulement ces inondations sont abondantes, mais elles se produisent en hiver, à la saison des plus grandes pluies, puisque les eaux ne sont pas retenues par des glaciers ; cette irrigation naturelle arrive donc au moment le plus favorable pour la fécondité du sol.

Voilà, semble-t-il, d'excellentes conditions dont la culture devrait profiter. On va voir que ces avantages se tournent, en réalité, contre elle.

1° *Obstacles opposés par le Lieu.* — Je viens de dire que la vallée de la Loire est élargie et nivelée par la lente mais persistante action des eaux, ce qui ouvre, tout le long du fleuve, un large espace aux inondations périodiques et abondantes. Il en résulte que la bande des prairies irriguées qui longe les rives atteint une largeur inaccoutumée. On sait, en effet, que la vallée de la Loire est renommée pour la fertilité de ses prairies et pour leur étendue.

Notons donc un premier obstacle au développement de la Culture : la facilité de continuer le travail pastoral, en profitant des ressources spontanées offertes par l'herbe.

Mais, il y a un second obstacle qui résulte de la

douceur et de la tiédeur bien connue du climat : c'est cette lumière sereine, cet air tiède qui ont fait appeler cette vallée «.le jardin de la France ». Ses coteaux sont, en effet, renommés par leurs fruits, par leurs primeurs qui comprennent toutes les variétés du climat tempéré et surtout par l'abondance de leurs vignobles dont nous avons donné une description dans un précédent chapitre (1). La vigne court sans interruption tout le long de ces coteaux crayeux.

Et voilà bien un second obstacle au développement de la culture : la facilité de joindre aux ressources du pâturage celle des productions fruitières. On n'est guère tenté de courir après la culture, toujours pénible, quand on peut vivre facilement des produits de la Simple Récolte.

En fait, dans la vallée de la Loire, la culture proprement dite ne s'élève guère au-dessus du type du *Varennier*.

Le *varennier* est un maraîcher qui a utilisé, pour la production des légumes de première saison, une partie du sol d'alluvion déposé par les débordements de la Loire.

« D'Orléans à la mer, sur une longueur d'environ 100 lieues, s'étend une longue plaine d'alluvion conquise sur les eaux par la main de l'homme et que les eaux essaient souvent de reconquérir. Ces terres, d'une fertilité extraordinaire, sont envahies, comme toutes celles du même genre, par la petite propriété ;

(1) Voir livre II, chap. III.

de plus en plus découpées en *étroites parcelles*, elles se vendent jusqu'à 10.000 francs l'hectare et présentent le spectacle de la culture la plus jardinière. Tout un peuple de petits cultivateurs, qui trouve dans les villes riveraines un débouché pour ses produits, habite une foule de villages et de hameaux situés sur les pentes de la vallée et jusqu'aux bords du fleuve, sous la protection des levées séculaires qui remontent à Charlemagne (1). »

Ce travail du varennier mérite plutôt le nom de jardinage que celui de culture; il se rapproche même sensiblement de la Simple Récolte, en ce qu'il donne des produits très rapidement et presque chaque jour, ce qui excite l'effort et le soutient.

Si nous nous reportons au *plan idéal d'une vallée* reproduit plus haut, nous pouvons dire que les deux bandes des *prairies irriguées* et des *côteaux à productions fruitières* se sont élargies aux dépens de la bande de *sol arable* consacrée à la culture proprement dite.

Cette prédominance de la Simple Récolte sur la Culture a eu pour effet de maintenir jusqu'à nos jours, dans la vallée de la Loire et dans les vallées affluentes, des traditions singulièrement vivaces de communauté.

Les prairies qui longent les cours d'eau étaient autrefois et sont même souvent encore aujourd'hui sous le régime de la communauté au moins partielle.

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 178.

Même les prairies qui sont appropriées sont très fréquemment livrées au *libre parcours* après la première fauche : *tous les habitants de la commune peuvent y envoyer paître leurs animaux*. J'ai eu l'occasion de séjourner dans la vallée de l'Indre, non loin de son confluent avec la Loire : c'était après la première coupe, et, chaque jour, les larges prairies de la vallée étaient librement envahies par les animaux. Pour faciliter cette libre pâture, il est interdit aux propriétaires d'entourer leurs herbages de clôtures. C'est donc la communauté qui fait la loi à la propriété individuelle, et qui semble la tolérer seulement.

Cet état de choses se maintient malgré les efforts énergiques des propriétaires pour lutter contre l'usage traditionnel et immémorial et pour recouvrer la pleine possession de leurs prairies.

On en arrive parfois à un état aigu, dont M. Ardouin Dumazet rapporte un trait, qui met mieux les choses au point que tout ce que je pourrais dire (1). La scène se passe dans la vallée de la Vègre, un des petits affluents de la Loire. L'auteur fait part à un habitant de son projet de suivre cette vallée à partir de Tennie.

« Vous allez à Tennie, vous, un monsieur de Paris? Mais on va vous prendre pour un géomètre !

— Quel mal y aurait-il?

— Mais vous allez être lapidé !... Il y a là une affaire de vaine pâture qui dure depuis longtemps et pourra faire venir les soldats comme garnisaires !

(1) *Voyage en France*, 2e série, p. 36; Berger-Levrault.

« L'aventure était pour piquer ma curiosité, je suis donc allé à Tennie. Mais j'ai trouvé partout bouche close. A l'auberge, on me regardait avec défiance; dans la rue, avec hostilité. Devant l'impossibilité d'obtenir le moindre renseignement, j'ai dû me borner à contempler les vastes prairies qui font l'objet des revendications tennisiennes. Elles s'étendent sur les deux rives de la Vègre et d'un petit affluent, sur une bande variant de 300 à 500 mètres et couvrant 60 hectares. Pas d'arbres, pas de haies. Dans ce pays où chaque parcelle est jalousement close de talus de terre, de taillis et de grands chênes, c'est là un phénomène. Ces prairies sont en ce moment couvertes de bétail : bœufs, vaches, veaux, ânes, chevaux y paissent. Près d'un millier d'oies y vaguent. Tous ces animaux appartiennent aux gens de Tennie; c'est en vertu d'un droit d'usage qu'ils prétendent avoir qu'ils les font pâturer.

« Pendant que je contemple la prairie, une bande de gamins s'y rendent en chantant. La prairie est non seulement terrain de pâture : c'est encore la promenade publique. La chanson est sur l'air de la *Marseillaise;* mais les paroles sont bizarres. Les galopins paraissent s'adresser à moi, en accentuant le refrain. C'est la *Marseillaise* de Tennie; c'est l'exposé même des prétentions tennisiennes.

« Et ne croyez pas que ce soient là des menaces lyriques : chaque fois qu'on a voulu faire exécuter un jugement de 1858 déclarant nuls les droits de vaine pâture, on a vu les Tennisiens s'insurger et se

préparer à repousser la force armée. On n'a pas osé aller jusqu'à l'exécution brutale, et, depuis trente-deux ans, la loi est bravée.

« Le plus singulier, c'est qu'on ne peut trouver nulle part dans les archives l'origine, ou mieux, la trace des droits revendiqués par Tennie. »

Cela n'a rien d'étonnant si ces droits sont fondés sur une coutume immémoriale. Notez maintenant l'indication historique suivante, dont nous verrons plus loin l'importance.

« La population a tous les caractères de la race celtique. Alors que les villages voisins paraissent avoir été mélangés de sang latin, Tennie est restée à part. J'ai entendu émettre cette idée que les droits de Tennie remonteraient à l'époque gauloise. Quoi qu'il en soit, on ne les voit codifiés qu'en 1816. A cette époque, le conseil municipal prit une décision en vertu de laquelle, à partir du 25 mars, il serait interdit d'entrer dans les prairies. Dès cette date, les propriétaires rentreraient en possession de leurs biens jusqu'au 24 juin pour la grande prairie, dite de la commune, au 29 juin, pour la prairie dite des Places; au 20 juillet, pour la prairie des Jumeaux. Passé ces dates, les propriétaires des quatre-vingt-quatre parcelles n'auraient pas le droit de couper le moindre brin d'herbe et, s'ils étaient étrangers à la commune, n'auraient pas même le droit de faire pacager sur leur propre fonds. En somme, ce n'est pas là de la vaine pâture; le conseil édicterait une sorte de co-propriété.

« On comprend que les propriétaires aient refusé d'admettre ces prétentions. Après des luttes sans fin, quelques-uns obtinrent le jugement de 1858. Mais autre chose était de faire proclamer son droit, autre chose de l'exercer. Un vieillard de Sillé prétendit cependant faire borner et clore sa parcelle. A peine apparut-il à Tennie qu'une bande de sept à huit cents individus, composée en majeure partie de femmes ayant à leur tête une virago, l'entoura, le houspilla, et, après l'avoir bien battu, le força à prendre part à une ronde. Le maître, effrayé, déguerpit et ne reparut plus. On condamna bien quelques-uns de ses agresseurs, mais ils passent pour des martyrs. Depuis lors et jusqu'à ce jour, les habitants ont maintenu leur possession, mais ils craignent toujours qu'on vienne la leur enlever. Il faudrait un régiment pour mettre Tennie à la raison et l'on aurait du sang répandu. Les prairies sont la vie de la commune.

« Cette question de la vaine pâture a été soulevée *dans toute la région* et a même causé mort d'hommes à Brulon et à Loué; à Bernay, le conseil municipal, plus avisé, adjuge, à prix d'argent, le droit d'usage et les propriétaires l'ont acquis.

« A Tennie, rien n'est possible. Ce ne sont pas les mêmes gens qu'ailleurs. « Que ferait-on, me disait « un archéologue du Mans, contre une population qui « doit conserver ataviquement la conscience de ses « droits, où l'on est resté gaulois, tant par la consti- « tution solide des hommes et la beauté des femmes, « superbes de « bâtissure » et de santé, que par

« des allures gouailleuses et un entêtement de sau-
« vage ? »

J'ai voulu citer tout au long ce curieux épisode, parce qu'il a une portée sociale considérable. Ce qui se passe aujourd'hui à Tennie et dans un certain nombre d'autres localités, a dû certainement se reproduire, tantôt ici, tantôt là, dans les vallées du bassin de la Loire. Nous y saisissons sur le vif le passage difficile et orageux de la communauté, qui était autrefois la coutume générale de ces herbages, à la propriété individuelle atténuée qui est devenue aujourd'hui le fait prédominant.

Et si, dans cette œuvre de lente et progressive dépossession du sol, les habitants de Tennie se sont montrés plus résistants et plus heureux, ils paraissent le devoir, ainsi que le constate M. Ardouin-Dumazet et son archéologue, à leur origine plus profondément et plus exclusivement celtique. En effet l'origine historique de ces populations a contribué, avec les conditions du lieu, à les attacher aux travaux de Simple Récolte et à les éloigner de la Culture.

2° *Obstacles opposés par l'Origine historique.* — Nous avons constaté, dans le bassin du Rhône, l'influence prépondérante du type grec et latin; dans le bassin de la Garonne, l'influence prépondérante du type ibère; dans celui de la Loire, c'est l'influence celtique qui l'emporte décidément.

C'est qu'en effet la vallée de la Loire a été, en France, la grande route des Celtes. Les Celtes qui sont des-

cendus dans le bassin du Rhône ont été plus ou moins modifiés par les influences grecques ou latines; ceux qui sont descendus dans le bassin de la Garonne ont été plus ou moins modifiés par les influences ibères; ceux qui sont remontés dans le bassin de la Seine on été plus ou moins modifiés par les influences germaines ou franques.

Au contraire, les Celtes n'ont rencontré, dans le bassin de la Loire, aucun groupe prépondérant de populations d'origine différente; ils y sont restés l'élément prédominant (1).

En effet, si le bassin de la Loire se trouvait, par sa situation géographique, à l'écart de la route suivie par les autres groupes ethniques, il était, au contraire, dans la ligne que suivait le courant principal des Celtes, d'Orient en Occident. C'était la vallée du Danube, continuée, dans la même direction, par la vallée du Rhin, entre le lac de Constance et Bâle, la trouée de Belfort, à laquelle correspond, de l'autre côté du bassin de la Saône, large et plat comme celui de la Loire, la trouée d'Autun. L'importance qu'avait, chez les Gaulois, Autun ou Bibracte, capitale de la célèbre nation des Éduens, vient précisément de sa situation au défilé conduisant dans la vallée de la Loire, c'est-à-

(1) Dans les temps préhistoriques, et avant l'arrivée des Celtes il est possible, quelques-uns disent même probable, que les Ibères se soient répandus du Sud au Nord de la Gaule, surtout dans la partie Ouest, et que, par conséquent, ils aient été dans le bassin de la Loire, au moins de la Loire-Inférieure. Mais les Celtes les ont submergés.

dire à un des points stratégiques de la route suivie par les Celtes (1).

On comprend comment cette large vallée de la Loire, si abondamment pourvue d'humidité et si herbue, si favorable au pâturage et à la communauté, a dû être, pour les Celtes, hommes des vallées, une route magnifique et appropriée (2). Ils ont pu continuer à y mener et même y accentuer leur vie plus pastorale qu'agricole, se maintenant, suivant leurs traditions si bien indiquées par César (3), sur les coteaux, entre les pâturages du fond et les forêts des plateaux limitrophes, faisant paître leurs bœufs dans la vallée, leurs porcs dans la forêt (nous avons signalé la grande place que tient le porc dans le troupeau celte) et se livrant à mi-côte à une petite culture très rudimentaire destinée à compléter les ressources fournies par leur double art pastoral.

De fait, c'est dans le bassin de la Loire que les caractères purement celtiques se sont le mieux conservés. C'est là, au grand Pressigny, qu'était l'atelier gaulois

(1) Sur la route suivie par les Celtes et sur leur état social, voir, dans la *Science sociale*, *Les Celtes*, par M. H. de Tourville et E. Demolins, t. XI.

(2) Voir, pour l'arrivée des Celtes en Gaule, dans les *Commentaires* de César, la marche vers la Loire (au début), la distribution des *civitates* gauloises sur ce fleuve et l'importance des Éduens à la bifurcation de la route vers le bassin de la Loire. C'est à Bibracte que se rend Vercingétorix quand il s'agit de traiter des affaires intérieures de la Gaule. Le vergobret des Éduens disait que ce peuple était *imperio natus*, né pour exercer le pouvoir suprême.

(3) Voir plus haut, page 211.

le plus considérable de pierres taillées et polies, qui paraissent avoir donné lieu à un trafic considérable, car on a retrouvé jusqu'en Belgique des silex provenant de cet atelier et reconnaissables à leur taille particulière.

Nous savons d'ailleurs par César que les Celtes occupaient plus spécialement le centre de la Gaule : au Nord, il place les Belges; au Sud, les Aquitains (1). Strabon confirme cette division et la précise sur certains points (2).

L'occupation du bassin de la Loire par le groupe principal des Celtes est d'ailleurs confirmée par le caractère éminemment celtique de l'Ouest de la France, c'est-à-dire de la région qui se trouve précisément au débouché de ce bassin, et où ce flot de population est venu en quelque sorte s'écraser contre le rivage de l'Océan, refluant, au Sud et au Nord, dans l'Anjou, le Poitou et la Bretagne.

Nous savons que les populations celtiques, au moment de leur installation en Gaule, étaient plus dégagées de la cueillette que les populations du bassin du Rhône et plus dégagées de l'art pastoral que les populations du bassin de la Garonne, par conséquent plus dégagées que les unes et les autres de la communauté de famille. Ce qui caractérise les Celtes, cela a été démontré dans la *Science sociale* (3), c'est

(1) *De Bell. Gall.*, I, 1.

(2) Liv. IV, p. 176, 189, 190, 194, in-fol.; Paris, 1620.

(3) Voir les études citées plus haut de MM. H. de Tourville et E. Demolins.

la communauté de clan : on se groupe par clans, au lieu de se grouper par familles.

Mais cet état social doit être distingué de celui que nous avons rencontré dans les régions méridionales à production fruitière, notamment en Corse. En Corse, le chef de clan, formé originairement dans la montagne, est, pour ainsi dire, extérieur à la famille; il exerce sa domination sur elle, mais celle-ci reste fortement constituée, l'autorité paternelle est entière, la famille est toujours patriarcale. Ici, l'évolution est complète, le clan n'est pas juxtaposé à l'organisme familial, *il se substitue décidément à lui.* Le groupement familial est désorganisé, c'est la famille instable; un autre groupement le remplace pour la protection des individus, c'est le clan. Dans les études que nous avons publiées sur les Celtes, M. de Tourville et moi, la cause de cette évolution de la famille au clan a été suffisamment expliquée pour que je me borne à y renvoyer le lecteur.

Le phénomène nouveau que l'origine celtique apporte à ce groupe de populations et qui le différencie des deux précédents, c'est donc *l'instabilité plus grande de la famille et la tendance plus accentuée à se constituer en clans.* Cette marque d'origine est restée bien accusée jusqu'à nos jours, parmi les petits cultivateurs de la vallée de la Loire et des vallées affluentes : ces populations peuvent fournir à l'observateur un des types les mieux conservés de la famille instable et des rivalités de clans.

C'est au groupement en clans et à l'esprit batailleur

qui en dérive, qu'il faut attribuer en grande partie la résistance opposée aux tentatives d'appropriation des pâturages dont nous avons raconté plus haut un épisode si curieux. On a pu remarquer en effet que ce sont les localités reconnues *comme les plus celtiques* qui ont le mieux résisté et le mieux réussi à conserver l'usage du libre parcours.

Ce résultat est facile à expliquer.

Lorsqu'un groupe de Celtes s'établissait dans une portion de vallée, chacun de ses clans, dont César nous décrit si bien le fonctionnement et la puissance, s'attribuait en commun une certaine étendue de prairies et de forêts; les parties cultivées étaient seules appropriées, au moins jusqu'à l'époque de la récolte. Ces terres communes n'appartenaient donc pas à des communautés de familles, mais à des communautés de clans.

Or, le clan, par son groupement plus nombreux, par son organisation plus guerrière, par son esprit plus combattif, était infiniment mieux outillé pour maintenir, envers et contre tous, ses droits d'usage, que n'auraient pu le faire de simples communautés familiales. On comprend donc très bien que ces droits d'usage aient mieux résisté dans les vallées du bassin de la Loire, où la communauté était à base de clan, que dans les vallées du bassin du Rhône et de la Garonne, où elle était plutôt à base de famille.

On peut conclure de ce fait que si la communauté de famille est plus forte pour maintenir tout ce qui touche aux traditions domestiques et, en général, au

mode d'existence au foyer, la communauté de clan l'emporte pour organiser l'action publique et la résistance collective. La première est un meilleur instrument de résistance privée; la seconde, un meilleur instrument de résistance publique.

Et si on voulait partir de là pour s'élever à des considérations plus générales, on pourrait constater que, dans son ensemble, le peuple français, si profondément influencé par les Celtes, se fait aussi remarquer par une aptitude plus grande à l'action publique qu'à l'action privée; il est resté, en dépit des mélanges qui se sont opérés dans son sein, particulièrement enclin aux luttes de la vie publique et très porté à introduire dans la politique les idées, les procédés et les traditions batailleuses des clans gaulois.

Aussi est-ce avec raison que les populations du bassin de la Loire sont considérées comme représentant au plus haut degré l'esprit français; elles le représentent bien plus encore qu'on ne croit généralement et nous venons d'en indiquer la cause. Comme le dit M. Reclus, « si l'on veut chercher la moyenne, le vrai centre d'équilibre de la nation, ce n'est point à Paris, c'est aux bords de la Loire qu'il faut aller : là se trouvent fondus dans leur harmonieux ensemble les contrastes si violents qu'offriraient le Breton à côté du Provençal, le Béarnais à côté du Lorrain (1). »

Comme pour les deux groupes précédents, il y au-

(1) *Géographie universelle*, t. II, p. 5.

rait à déterminer ici bien des variétés. La vallée même de la Loire se divise, au point de vue géographique, d'une manière très nette, et cette division doit correspondre à des différences sociales.

La Vallée supérieure, jusqu'au confluent avec l'Allier, est enfermée dans les roches du Massif central.

La Vallée moyenne décrit une grande courbe à travers les sables, les argiles, les marnes de l'ancienne mer tertiaire du bassin de Paris.

La Vallée inférieure s'étend à travers les granits du Poitou et de la Bretagne.

On constaterait d'autres différences, et par conséquent d'autres variétés, en portant ses observations sur l'une ou l'autre des nombreuses vallées qui aboutissent à la Loire. Dans mon Cours, j'ai essayé d'en donner un exemple, en prenant pour spécimen la vallée de la Creuse, c'est-à-dire le type de la Marche. Elle m'a servi à caractériser la vallée étroite, pauvre et faiblement irriguée, par opposition à la vallée si riche de la Loire, et à voir ce que devenaient, dans ce milieu plus ingrat, les Celtes qui y avaient été refoulés à mesure que la vallée de la Loire devenait plus encombrée. La Marche conserve en effet beaucoup de restes celtiques; c'est près de Boussac qu'on voit encore les débris d'une grande cité gauloise, qui était protégée autrefois par une triple enceinte.

Là aussi, les populations ont réussi pendant longtemps à maintenir une partie du territoire en communauté. Encore récemment, de larges étendues étaient indivises à titre de communaux. Aujourd'hui,

ces communaux tendent à disparaître et, suivant les traditions de la famille instable, ils sont émiettés par le partage parcellaire : c'est bien là la forme de la liquidation celtique qui aboutit au type du tout petit propriétaire indigent. Nous ne retrouvons plus ici l'effort énergique des communautés familiales de nos massifs montagneux du Midi pour conserver intact le bien patrimonial au moyen de la transmission intégrale. Ce n'est plus la petite culture *familiale*, mais la petite culture *individuelle*, ce qui est très différent.

« Il y a quelques années seulement, dit l'auteur de la monographie du *Paysan émigrant de la Marche*, le village habité par la famille possédait une assez grande étendue de champs communaux, qui servaient de pâturages aux vaches et surtout aux brebis de tous les propriétaires. Ces terrains ont été partagés entre tous les habitants par *parcelles très petites* (quelques-unes n'ont que 20 ares), *chacun voulant un morceau des parties les plus fertiles; ce morcellement extrême* empêcha que ce partage produisît le bien qu'on en espérait (1). » Dans le département de la Creuse, sur un total de 550.000 hectares, 300.000 appartiennent à une multitude de petits cultivateurs à raison de 5 ou 6 hectares par famille, et 100.000 sont indivis entre les mêmes à titre de communaux. Voilà bien toujours le mélange de très petite culture instable et de propriété collective qui caractérise ce groupe de populations. Un cinquième environ du sol est possédé

(1) *Ouvriers des deux Mondes*, 2e série, t. II, p. 238.

en commun! Et cependant l'indigence est universelle.

Dans une vallée étroite et pauvre comme celle de la Creuse, la communauté tend à se fragmenter davantage, parce que les productions spontanées, — prairies et production fruitière, — se trouvent restreintes comme étendue et comme fécondité.

En effet, ce n'est pas la petite culture qui, par elle seule, rompt la communauté, attendu que celle-ci se maintient à raison des productions spontanées subsistantes. La petite culture ne détache les familles de la communauté qu'en ce qui concerne la production culturale; elle ne modifie rien en ce qui concerne les autres ressources d'existence.

On peut formuler ainsi la loi de l'action de la culture sur la communauté :

1° La petite culture, chez des pasteurs ou des cueilleurs, procède de la diminution de leurs productions spontanées, soit en herbe, soit en fruits : *mais c'est de la petite culture de gens en communauté;* la communauté subsiste hors le travail de culture, *qui est le seul fait en familles simples distinctes.*

2° L'étroitesse de la vallée produit non pas la petite culture (puisqu'on trouve également la petite culture tout le long de vallées plus larges), mais *le fractionnement de la communauté,* parce que les productions spontanées moins groupées, plus distendues, rompent le groupement important en plus petits groupements, *en plus petites communautés,* qui, de dislocations en dislocations, arrivent à la famille simple

instable : famille simple qui est seule *à la fin*, non plus seulement pour cultiver, *mais pour pourvoir à tous les travaux*, ou à peu près.

La petite propriété n'est productive que dans les sols fertiles, qui ne demandent que du travail ; elle réussit moins dans les sols pauvres, qui exigent beaucoup d'engrais. Et c'est bien là l'infériorité de la Marche vouée à la petite culture en sol pauvre. Aussi les Marchois sont-ils obligés de recourir en grand nombre à l'émigration, d'autant plus que la pauvreté du sol excluant les grands propriétaires, le paysan trouve difficilement à louer ses bras dans le voisinage.

Cette émigration est *périodique*, par suite de la formation communautaire, qui tend toujours à ramener les gens vers le groupe originaire de la famille ou du village. Cette émigration est *inférieure*, par suite de la faible capacité développée par ce milieu pauvre et instable.

Le Marchois émigre surtout comme maçon : la plupart des maçons dits limousins sont des Marchois. Pourquoi maçon ? — On peut bien dire que ce métier est imposé par la nature du sol. « Le sol de la Marche se compose d'une légère couche de terre végétale, qui repose sur un tuf jaunâtre *servant de mortier* pour les constructions, ou, le plus souvent, immédiatement sur le granit. Ce granit se montre souvent à nu ; son *grain est très fin* et il fournit de *belles pierres de taille pour la construction*. Aussi les habitations sont-elles généralement *bien bâties* et généralement à un ou deux étages (au-dessus du rez-de-chaussée). Elles

sont construites en moellons avec les encoignures plus ou moins bien taillées (1). »

Ainsi ce milieu fournit le mortier, la pierre de taille et développe l'habitude de s'en servir pour la construction. Voilà un métier tout trouvé au bout des doigts. Et, de plus, ce métier a, pour le Marchois, l'avantage d'être périodique, puisqu'on ne peut l'exercer que pendant la belle saison; il pourra donc revenir chaque année au pays. En outre, le métier est facile et subordonné, par conséquent à la portée de petites gens aussi dépourvus de capitaux que d'initiative.

La monographie du *Paysan émigrant de la Marche* est très significative au sujet de l'émigration : « Les émigrants partent, chaque année, dans le courant du mois de mars, passent la belle saison à travailler et, au mois de décembre, reviennent dans leurs familles. Dès que les enfants ont atteint quinze ou seize ans, ils accompagnent leur père et apprennent son métier. Les enfants plus jeunes, les femmes, les vieillards doivent, pendant ce temps, s'occuper des travaux de la propriété, qui souffre évidemment de ce manque de bras plus solides. Actuellement, sur 140 ouvriers environ, la commune compte 60 émigrants, maçons ou tailleurs de pierre, 44 seulement s'adonnent exclusivement aux travaux des champs, et presque tous sont âgés. Depuis longtemps la plupart des habitants se livrent au métier de maçon, déjà ancien dans ce

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, loc. cit., p. 230.

bourg. Dans un terrier de 1682, nous trouvons *tous* les habitants de la paroisse, qui comparurent devant le notaire, portés comme *laboureurs et maçons*. Nous avons pu en parcourir un autre de 1725, les mêmes qualifications s'y rencontrent et un certain nombre sont signalés comme *hors de province* (1). »

L. de Lavergne estime que la *moitié* de la population de la Marche émigre ainsi chaque année et que 26.000 hommes partaient tous les ans au mois de mars, pour aller travailler comme maçons à Paris et en Champagne, et revenaient à la fin de novembre (2). Nous n'avons pas besoin de dire que cette émigration, qui éloigne la jeune population virile précisément pendant la belle saison, c'est-à-dire au moment des travaux des champs, est très préjudiciable à la culture et même à l'industrie locale, qui ne peut se développer faute de bras. Aussi un tiers du sol est-il encore inculte et la seule ville industrielle, Aubusson, n'a que 6.000 habitants.

Ainsi ce type, entravé à la fois par les caractères résultant du lieu et des conditions historiques, en a été réduit à végéter pauvrement sans pouvoir s'élever.

Si maintenant on voulait généraliser et formuler en quelque sorte la *loi des Vallées*, on constaterait que les avantages, les facilités de vie que présentent les vallées, particulièrement celles du Midi et du

(1) *Ouvriers des Deux Mondes*, loc. cit., p. 231.
(2) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 380.

Centre, ont entravé le développement de ces populations de petits cultivateurs.

Ces vallées leur offraient le moyen de s'appuyer encore, au moins en partie, sur la simple récolte, grâce aux pâturages des bas-fonds, aux productions fruitières des coteaux et aux ressources forestières des sommets, sans parler de la pêche fluviale, qui pouvait être, çà et là, une ressource aussi facile qu'agréable. Elles trouvaient là un biais commode pour aborder un travail nouveau et plus dur sans lâcher complètement le travail ancien. Quand on connaît quelle est, dans l'humanité, la puissance et la ténacité des habitudes, on comprend la séduction que devaient exercer les vallées sur ces populations si profondément pastorales et communautaires.

L'inconvénient de cette situation favorable, c'est que les gens sont peu stimulés au travail; ils continuent trop à compter sur la libéralité de la nature. En fait, ces populations sont généralement restées dans un état plus primitif que celles des plateaux. Elles ignorent les progrès des méthodes, les efforts et les grandes entreprises. Leur énergie physique effective, et surtout leur énergie intellectuelle, leur hardiesse de volonté sont très peu poussées, très peu excitées, très peu entretenues. Aussi se trouvent-elles très surprises, très prises au dépourvu, très incapables de se retourner, le jour où les ressources faciles sur lesquelles elles comptaient viennent à leur manquer.

Cette culture minuscule, dépourvue des moyens

qui peuvent seuls aujourd'hui majorer le revenu de la terre, serait elle-même une ressource perdue, elle ne fournirait pas l'intérêt de son capital, et tout, sauf l'herbe des bas-fonds, serait ainsi arrivé à sa fin, si on n'avait vu, par bonheur, apparaître, sur les plateaux contigus à ces vallées, un phénomène qui donne à l'exploitation de la terre une forme à la fois plus étendue et plus puissante : il s'agit de l'exploitation du sol par la grande propriété.

Fort heureusement, la grande propriété a fait sentir son action, en fournissant à ces populations confinées dans la petite culture un travail accessoire qu'elles étaient incapables de constituer elles-mêmes. Elles sont venues faire des journées de travail sur les grands domaines, particulièrement à l'époque des moissons. Elles ont fourni des ouvriers à demeure à ces vastes entreprises. Elles ont trouvé à s'approprier des terres nouvelles que le voisinage de ces installations puissantes rendaient exploitables.

On peut, après cela, définir les caractères de cette petite culture : elle est faite par de petites gens, avec de petits moyens, une petite intelligence et peu d'ouvriers, aussi donne-t-elle peu de résultats et ces caractères-là sont très marqués dans la culture du Centre et du Midi, *parce que les effets propres à la vallée sont encore exagérés par l'origine pastorale des populations.*

Cette origine fait également sentir ses effets sur la *Propriété.*

Les vallées de cette partie de la France remontent

jusqu'à nos trois massifs montagneux, Pyrénées, Alpes et Plateau Central, qui constituent nos grandes régions de pâturages. Cette situation a eu pour effet de maintenir ces populations dans les traditions de la communauté pastorale. Or, on sait assez que les issus de communauté ne créent qu'une seule forme d'appropriation du sol : *la petite propriété*. Comment feraient-ils autrement? Ils sont sans grandes ressources, car la communauté n'excite pas l'ardeur au travail; sans grande initiative, car la communauté la comprime; sans hiérarchisation de familles patronales et de familles subordonnées, car le propre de la communauté est de maintenir l'égalité, non seulement entre les familles, mais encore au sein de chaque famille : on partage également les produits du travail. Encore aujourd'hui, en France, l'esprit égalitaire est bien plus développé dans le Midi que dans le Nord; les distances entre les classes y sont moins grandes.

Et comme, d'autre part, — nous l'avons dit, — les vallées sont naturellement adaptées à des exploitations réduites, ces populations se sont mises naturellement au régime de la culture en petite propriété, auquel elles étaient préparées à la fois par les conditions du Lieu et par leur formation sociale.

Mais si, dans les vallées, le sol cultivable est exploité sous le régime de la petite propriété, il n'en est généralement pas de même des bois et des prairies, dont nous avons signalé la présence et la situation respective.

Les bois, *étant une production spontanée,* ont d'abord été exploités en communauté par l'ensemble des habitants qui allaient plus ou moins librement y faire pâturer leurs animaux, ou y couper les arbres dont ils avaient besoin. Cette communauté a même persisté dans certaines localités où cette partie du sol est restée jusqu'à ce jour à l'état de « biens communaux ».

Mais dans la plupart des localités, elle n'a pas tardé à passer du régime de la communauté à celui de la grande propriété. Cette évolution s'explique par ce fait que la communauté des habitants n'a pas su user avec modération de ce produit qui exige, pour être conservé, le souci des années à venir et éloignées, et qu'elle tendait à détruire par une exploitation inconsidérée. On sait assez que l'exploitation commune est, de sa nature, beaucoup plus une exploitation de jouisseurs que de producteurs. Aussi les bois ont-ils été réclamés par des gens puissants comme une nature de biens qui exigeait l'administration de propriétaires entendus et capables de se faire respecter. La perspective de la chasse poussait d'ailleurs ces personnages à mettre la main sur ces territoires.

Peu à peu cette propriété des forêts est devenue tout à fait exclusive ; elle a admis de moins en moins les prélèvements qu'elle avait d'abord tolérés dans une certaine mesure de la part des petites gens. Mais du moins ces derniers ont bénéficié de l'organisation d'un travail rétribué, très peu difficile, auquel tout le monde peut se rendre apte, celui de bûcheron.

Enfin, le temps est venu où ces bois ont été rasés et défrichés. Et voilà une ressource disparue pour ces petites populations trop peu avisées.

Les prairies du fond de la vallée ont généralement mieux résisté que les sommets boisés à la mise en culture, parce que leur sol très humide est plus avantageusement exploité pour la production de l'herbe, que pour toute culture. Elles ont également mieux résisté à l'appropriation, parce que l'herbe, nous le savons suffisamment, n'exigeant aucune prévoyance et se renouvelant d'elle-même annuellement, s'accommode très bien de l'exploitation imprévoyante de la communauté. Aussi les prairies sont-elles, bien plus fréquemment que les bois, restées à l'état de « biens communaux ». Ailleurs, elles ont été appropriées, mais avec la servitude d'un droit de parcours pour les bestiaux de toute la commune, par exemple, après la première coupe. C'est là encore de la communauté partielle et intermittente.

Ces prairies sont ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, la grande et souvent la dernière ressource des habitants des vallées. Et il est bien à noter qu'elles les stimulent peu au travail. Cette persistance partielle de la communauté au fond de ces vallées est comme un témoignage de la manière dont ces populations sont arrivées et se sont installées sur le sol. Manifestement, elles sont arrivées en bandes, et, suivant leur tradition, ont exploité en commun tout ce qui pouvait s'accommoder de ce mode de propriété, c'est-à-dire les bois et l'herbe; mais l'herbe, par sa

nature, est demeurée plus longtemps dans l'indivision que les bois.

Ainsi, dans les vallées dont nous parlons, le domaine, par suite de la variété et de la disposition des sols, n'est pas aggloméré, il n'est pas tout entier sous le même mode de possession : d'un côté, se trouve la prairie plus ou moins communale; d'un autre côté, le bois du grand propriétaire; entre les deux, les terres cultivables partagées en petites parcelles, parce qu'on dispose de peu de capitaux, qu'on ne peut acheter que par petites portions et qu'on se les dispute. Voilà qui facilite singulièrement les divisions de domaines, les partages après décès, les ventes au détail. Rien n'est plus facile que de liquider périodiquement, en tout ou en partie, ces terres réduites et morcelées d'avance. Ainsi s'expliquent les partages plus fréquents, les mutations plus rapides et l'instabilité plus grande que l'on constate dans les vallées.

C'est en effet, dans les vallées, que s'accuse surtout la désorganisation de la communauté *familiale*. Si, absolument parlant, la culture s'accommode, bien qu'à des degrés divers, de toutes les formes de famille, du moins elle tend à restreindre les communautés que l'art pastoral au contraire crée et fortifie. Cette action de la culture s'explique par ce fait que, le travail devenant plus intense, les individus travailleurs et capables aiment mieux s'établir à leur compte que de continuer à partager les bénéfices qui provien-

nent surtout de leur travail personnel. *Si l'art pastoral est naturellement communautaire, la culture est plus naturellement individualiste.*

Mais c'est surtout dans les vallées que se produit la désagrégation de la communauté. Elle y est accélérée par la facilité de la culture, de la vente et du partage de ces domaines déjà morcelés par la configuration du sol. A ce point de vue, *la Vallée tend à détruire ce qu'a fait la Montagne; elle incline les familles du type de la communauté à celui de la famille instable.*

Les vallées sont donc le principal théâtre de la banqueroute de la communauté *familiale.*

Mais il n'en est pas de même de la *communauté publique,* ou extra-familiale.

La communauté publique s'est généralement mieux maintenue dans les vallées que sur les plateaux; elle s'y est substituée à la communauté familiale détruite. Cette évolution s'est produite sous l'influence de trois causes :

1° *Les prairies communes nécessitent des règlements administratifs.* Du moment que ces prairies sont livrées à la jouissance commune, les droits d'usage doivent être réglementés. Il faut fixer l'époque où les familles auront le droit d'y envoyer leurs bestiaux, le nombre que chacune pourra envoyer, et, s'il y a lieu, la redevance qu'elle aura à payer. Il faut en outre juger les contestations qui se produisent nécessairement entre tous les ayants-droit. Voilà une porte largement et fréquemment ouverte à l'ingérance ad-

ministrative, soit de l'autorité municipale, soit de l'autorité judiciaire.

2° *Les cultures morcelées avec jachère et libre parcours nécessitent une police commune.* Le morcellement des domaines et la multiplicité des parcelles obligent souvent à adopter, pour toute la commune, un assolement uniforme, afin de faciliter, sans dommage pour les récoltes, l'accès dans chacune des parcelles. Voilà, pour l'autorité communale, une nouvelle cause d'ingérance. Cet assolement est souvent triennal avec jachère sur laquelle on autorise le libre parcours des animaux. Et, ici, la police et les règlements municipaux ont de nouveau à intervenir. On comprend combien cette intervention doit être incessante et minutieuse, puisqu'il ne s'agit pas seulement de faire régner l'ordre et de pourvoir aux intérêts généraux, mais de régler les conditions même du travail, de veiller aux moyens d'existence des familles, d'intervenir, par conséquent, dans les questions les plus délicates de la vie privée. La direction des moyens d'existence passe ainsi de la famille aux pouvoirs publics.

3° *Ces petits propriétaires ont besoin du patronage de la collectivité publique.* Lorsqu'il y a, dans une région, quelques grands propriétaires, les familles de condition modeste peuvent se grouper autour d'eux, pour en obtenir du travail et un patronage. Mais, dans les vallées, où s'accumulent les petits propriétaires et d'où les grands propriétaires sont généralement absents, ce travail et ce patronage manquent à la fois. Il faut donc se retourner encore une fois vers l'auto-

rité publique qui peut, seule, jouer ici le rôle du patron. Malheureusement, elle n'est qu'un patron factice. artificiel, car elle ne dispose, en somme, que des ressources prélevées sur les habitants eux-mêmes. Ce patronage est d'ailleurs d'autant plus insuffisant que les besoins sont ici plus considérables, puisque l'ensemble de la population est composé de familles disposant de moyens d'existence très réduits.

On doit distinguer maintenant l'action très différente qu'ont exercée, dans cette région du Centre et du Midi, les Montagnes et les Vallées.

Dans les Montagnes, *la communauté familiale a prédominé sur la communauté publique;* dans les Vallées, *la communauté publique a prédominé sur la communauté familiale,* presque complètement désagrégée et le plus souvent dissoute.

LIVRE IV

LA ZONE DE LA CULTURE EN GRANDE PROPRIÉTÉ

La Culture en Grande Propriété doit être classée après la Culture en Petite Propriété, parce qu'elle amène de plus grandes complications sociales.

Elle exige une surface beaucoup plus étendue, un outillage plus puissant et plus perfectionné, des méthodes plus progressives, des capitaux plus considérables, un personnel plus nombreux. De plus, — et ceci est très important, — ce personnel comprend deux catégories d'individus dont l'une est subordonnée à l'autre : le propriétaire, ou patron, et les ouvriers exploitants. Ce dualisme, cette hiérarchie, entraîneront des complications toujours, des heurts souvent, des luttes parfois. Dans la culture en petite propriété, le même individu est ordinairement à la fois patron et ouvrier, ce qui supprime tout antagonisme : dans la culture en grande propriété, le patron et l'ouvrier sont distincts et leurs intérêts parfois divergents se dressent l'un vis-à-vis de l'autre, quand ce n'est pas l'un contre l'autre.

C'est ici que commence à se poser nettement la *question ouvrière.*

Voilà bien des problèmes nouveaux à résoudre que les types précédents ne connaissaient pas, ou, tout au moins, ne connaissaient pas avec une pareille intensité.

CHAPITRE I

LE PLATEAU ET SON RÔLE SOCIAL

Notre carte sociale de la France au Sud de la Loire se dessine peu à peu ; on en aperçoit déjà les grandes lignes. Elle se développe méthodiquement et presque symétriquement autour de nos trois grands MASSIFS MONTAGNEUX des Pyrénées, des Alpes et du Plateau central, qui constituent le Lieu par excellence de l'*Art pastoral*. De ces trois centres, descendent, par doubles rangées, les COTEAUX, qui nous sont apparus comme le Lieu par excellence des *Productions fruitières arborescentes*. Enfin, entre ces Coteaux, descendent également les VALLÉES, qui forment le Lieu par excellence de la *Petite Culture en Petite Propriété*.

Une seule nature de sol reste encore en dehors de notre classification, dans cette région de la France, ce sont les PLATEAUX, c'est-à-dire ces grandes surfaces, plus ou moins planes, qui alternent avec les Vallées, qui les séparent les unes des autres et qui les dominent.

Si on voulait représenter par une figure idéale la situation respective de ces diverses natures de sol, on

pourrait adopter la forme d'une roue : chacun de nos trois Massifs montagneux, comme l'indique la figure ci-jointe, formerait le moyeu; les Coteaux et les Vallées seraient les rais ou rayons; enfin, les Plateaux représenteraient l'espace compris entre chacun

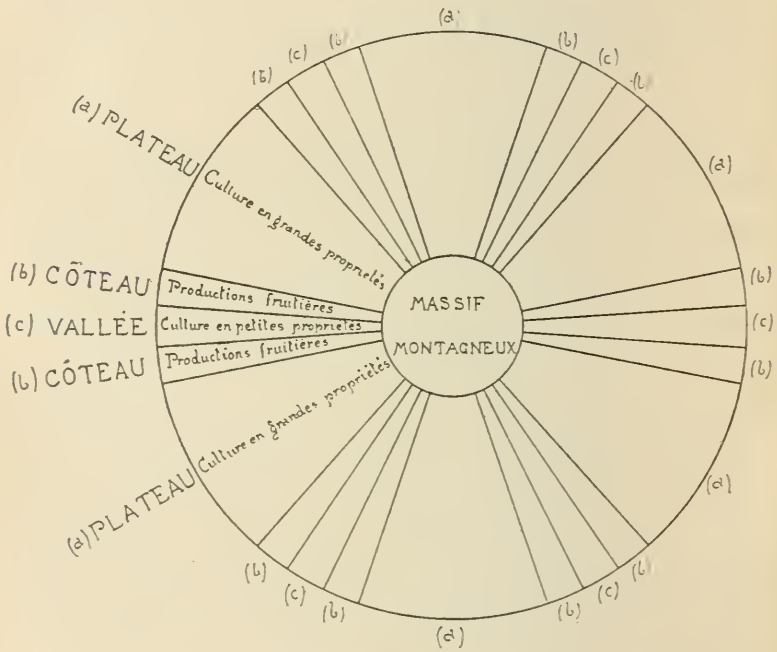

PLAN IDÉAL DE LA DISPOSITION DES PLATEAUX PAR RAPPORT AUX VALLÉES.

de ces rayons. Et de même que cet espace est beaucoup plus large que celui qu'occupent les rayons, de même aussi les Plateaux sont incomparablement plus étendus que les Vallées et les Coteaux; ils occupent des surfaces beaucoup plus vastes.

Comme les Montagnes, comme les Coteaux, comme

les Vallées, les Plateaux ont une caractéristique sociale : ils sont, par excellence, le Lieu de la *Culture en Grande Propriété.*

Ainsi, un voyageur qui descendrait de la zone pastorale des Pyrénées, des Alpes, ou du Massif central, traverserait, ou bien la région des Productions fruitières, s'il suivait les Coteaux; ou bien la région de la Petite Culture en Petite Propriété, s'il suivait les Vallées; ou bien la région de la Culture en Grande Propriété, s'il suivait les Plateaux. Si, au contraire, changeant de direction, il entreprenait de décrire un cercle autour de l'un de ces massifs, il traverserait successivement et alternativement les Coteaux, les Vallées et les Plateaux et se donnerait ainsi le spectacle d'une plus grande variété de milieux et de productions.

Pourquoi la Culture en Grande Propriété se développe-t-elle de préférence sur les Plateaux?

C'est ce qu'il nous faut expliquer immédiatement, en indiquant les différences physiques que présentent ces surfaces par rapport aux Vallées précédemment décrites.

Tandis que les Vallées se développent et serpentent comme un ruban étroit et allongé, les Plateaux s'étendent en grandes masses superficielles, longues, larges, compactes. Par le fait même de leur étendue et de leur masse, ils sont moins accessibles et offrent aux populations agricoles moins de facilités d'établissement que les Vallées.

Nous avons vu que le petit cultivateur était particulièrement attiré dans les Vallées par la présence de l'eau qui court dans le fond, de l'herbe qui couvre les parties basses, des arbres et arbustes fruitiers qui s'étagent sur les pentes. Ces trois ressources font généralement défaut sur les Plateaux. L'horizontalité de la surface s'oppose à l'écoulement des eaux; l'absence d'irrigations empêche le développement des prairies; enfin l'altitude et l'absence d'abri contre le vent contrarient la végétation des arbres fruitiers.

A ces difficultés permanentes s'ajoutait autrefois un obstacle d'un autre genre, qui, décidément, rendait les Plateaux presque impénétrables pour les petites gens : je veux parler des *vastes forêts qui les recouvraient.*

Le cultivateur pouvait facilement venir à bout des bouquets de bois qui parsemaient les vallées, parce qu'ils étaient moins compacts, coupés de clairières herbues, et plus accessibles, puisque les vallées, nous l'avons vu, ont été les grandes routes des peuples. Mais, sur la vaste étendue des Plateaux, la forêt immense se dressait comme un obstacle à peu près insurmontable pour de petites gens, n'ayant à leur disposition que leurs bras. C'est une œuvre longue, difficile, que d'abattre des arbres, de les débiter et surtout d'arracher les souches, pour mettre le sol en état de culture. Et pendant ce temps, il faut vivre, sans avoir à sa disposition les ressources variées et plus ou moins spontanées offertes par les vallées.

Aussi, en fait, le défrichement sur les plateaux

s'est-il opéré beaucoup plus tard que dans les vallées; il est même loin d'être terminé aujourd'hui encore. Sur la plupart des plateaux, qui forment comme une couronne autour du Massif central, les bois sont encore nombreux. J'ai sous les yeux une carte de la Touraine forestière qui présente le tableau comparatif de l'état forestier au onzième et au dix-neuvième siècles. Au onzième siècle, presque tous les plateaux, qui constituent la plus grande partie du pays, sont couverts de forêts; les vallées et leurs abords sont seuls dégagés d'arbres. Depuis cette époque, le défrichement a pratiqué de larges éclaircies sur ces plateaux, mais néanmoins la forêt occupe encore, à l'heure actuelle, près d'un tiers du territoire; ce sont, en allant du Nord au Sud, les forêts de Château-la-Vallière, de Châteaurenault, de Binars, de Chançay, d'Amboise, de Montrichard, d'Aigues-Vives, de Bourgueuil, de Chinon, de Bellevau, de Bort, de Chenevose, de Loches, de Preuilly, de Brionne, de Bernhart, etc., etc. On saisit bien là la marche ininterrompue, mais difficile et lente, du défrichement.

Et cependant, dans toute la région au Sud de la Loire, la forêt a reculé plus rapidement que dans le Nord, parce que ces populations à formation plus pastorale ont eu, comme auxiliaire très puissant, la dent des aninaux, qu'ils envoyaient pâturer dans les forêts. Mais c'était là de la destruction et non du défrichement, ce qui n'est pas la même chose.

Que d'efforts il a fallu pour amener le sol de ces

plateaux à l'état de culture où nous le voyons! « On ne saurait douter, dit Maury, que la Gaule, à l'époque de la conquête romaine, ne présentât encore, sur beaucoup de points, l'aspect d'une vaste forêt; elle devait offrir alors à peu près la même physionomie que l'Amérique du Nord, il y a un siècle. Pomponius, qui écrivait au commencement de notre ère, qualifie la Gaule, d'*amœna lucis immanibus*, et tout ce que nous rapporte César, en ses *Commentaires*, est d'accord avec les paroles du géographe latin (1). »

On saisit très bien la marche du défrichement : des vallées, d'abord mises en culture, il gagne peu à peu et progressivement la lisière des forêts situées sur les plateaux. C'est ce que Maury constate pour la Touraine : « Le grand développement que prit *de bonne heure la culture sur les bords de la Loire* n'eut pas cependant pour effet de faire disparaître les vastes forêts qui recouvrirent, à l'époque gauloise, le territoire des *Turones*. Sans doute, leur lisière *s'écarta de plus en plus des rives du fleuve*, mais elles conservèrent pendant longtemps une extension remarquable, et, au siècle dernier, plusieurs des forêts de la Touraine figuraient encore au nombre des grandes forêts de la France (2). »

Pour pousser le défrichement au delà de la lisière, pour entamer à fond ces grands massifs forestiers, surtout pour s'y installer et s'y maintenir, il fallait d'autres ressources que celles dont pouvaient dispo-

(1) *Les Forêts de la Gaule*, p. 41.
(2) *Ibid.*, p. 274.

ser les petits cultivateurs des vallées. Il fallait des gens capables d'organiser de grandes entreprises et de surmonter de grosses difficultés.

En dehors du défrichement lui-même, ces difficultés sont bien confirmées par ce fait que, sur les plateaux, on ne peut avoir un bétail nombreux et le nourrir qu'en produisant, au moyen d'une culture plus intensive, les fourrages que la libéralité spontanée de la nature ne donne plus. Aussi les petites gens qui sont obligés de résider sur les Plateaux, soit pour faire des journées sur les grands domaines, soit pour exercer vis-à-vis du personnel de ces domaines diverses spécialités de l'industrie ou du commerce, arrivent-ils difficilement à nourrir les quelques animaux qu'ils entretiennent. Souvent les femmes et les enfants sont obligés de les faire paître le long des chemins. Cette nécesssité, cette vie plus étroite, favorisent les habitudes de maraude, de paresse, de vagabondage. Une telle dégénérescence du type, causée par la nature du lieu, prouve bien que les plateaux ne sont pas, naturellement et par eux-mêmes, favorables au développement de la culture en petite propriété.

Aussi est-ce par de grands propriétaires, par de grands défricheurs, par des hommes puissants, que les plateaux ont été mis en culture.

Le défrichement des plateaux, dans le Midi et le Centre de la France, est dû à quatre groupes principaux de défricheurs.

1° *Les grands propriétaires gallo-romains.*

Je n'ai pas à rappeler ici comment les Romains occupèrent en dominateurs le Centre et surtout le Midi de la Gaule; mais ce qu'on sait moins, parce que les histoires sont généralement muettes sur les faits de la vie privée, c'est qu'ils défrichèrent une partie du sol boisé que les Gaulois avaient laissé inculte. C'est ce genre de territoire que les Latins appellent *saltus*. Naturellement, il n'avait presque aucune valeur. L'État en garda pour lui certaines parties et y mit des colons. Les villes en prirent d'autres parties à leur compte et les affermèrent. Les particuliers en occupèrent d'autres encore et les mirent en valeur. Une inscription mentionne treize *saltus* qui sont devenus propriétés privées et, d'après le prix d'estimation, ils paraissent fort étendus. C'est à de grandes propriétés de ce genre, créées par le défrichement, que Columelle faisait allusion lorsqu'il parle de « ces grands propriétaires qui possèdent le territoire de tout un peuple et qui ne pouvaient pas faire en un jour, même à cheval, le tour de leurs domaines (I, 3) ». Ces propriétaires, c'est aussi l'opinion de Fustel de Coulanges, « étaient de grands entrepreneurs de défrichements; Columelle donne à entendre que leur spéculation n'est pas toujours heureuse. *Beaucoup se ruinent visiblement,* parce qu'ils n'ont pas assez de bras à mettre sur ces grands espaces, et l'agronome prudent conseille de ne pas les imiter. Mais ceux qui réussissaient pouvaient arriver, avec le temps et à force de travail, à constituer d'immenses et magnifiques proprié-

tés (1). » Tel est le *saltus* qui est décrit par Julius Frontin. « Il appartient à un seul propriétaire et il est pourtant aussi vaste que le territoire d'une ville ; vers le milieu du terrain s'élève la demeure du maître ; à distance et tout autour s'étend une ceinture de petits villages, où habite tout un peuple de paysans qui appartiennent au même maître (2). »

En fait, après l'établissement des Romains en Gaule, nous voyons le défrichement se développer et le grand domaine s'étendre sur de vastes espaces, ainsi qu'en témoignent le poète Ausone (3) et Sidoine Apollinaire (4). « Nous savons, par les écrivains du quatrième siècle, qu'il s'est formé à cette époque une classe de très riches propriétaires fonciers (5). » Quelques-uns de ces grands propriétaires gallo-romains nous sont connus : par exemple Syagrius, Paulinus, Ecdicius, Ferreolus.

Mais ce qui, mieux que tous les témoignages, peut nous donner une idée de l'étendue de ces domaines et de la puissance de ces grands propriétaires, c'est l'organisation même de la culture et l'importance du personnel.

Ces domaines étaient exploités par des esclaves (*servi*), dont les uns s'occupaient de la culture, les autres des divers travaux de fabrication qui sont à faire

(1) Fustel de Coulanges, *l'Alleu et le domaine rural*, p. 30.
(2) Frontin, dans les *Grammatici veteres*, p. 53.
(3) Ausone, *Idyllia*, III.
(4) Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 8; II, 2; II, 9.
(5) Fustel de Coulanges, *loc. cit.*, p. 37.

sur un grand domaine. Il y avait des meuniers, des boulangers, des charrons, des maçons, des charpentiers, des forgerons, même des barbiers pour raser les esclaves (1). Il existe souvent un atelier de femmes, *gynæceum*, dans lequel on tisse les vêtements nécessaires à tout le personnel.

A la tête de cette population d'esclaves se trouve un surveillant, *monitor*, pour chaque décurie de laboureurs, ou de bergers; des chefs de travaux, *magistri operum*, pour les divers métiers. Certains esclaves ont des emplois de confiance : le sommelier, *cellarius*, distribue les vivres et le vin; l'économe, *dispensator*, tient les registres de compte. Au-dessus de tous est le *villicus*, qui, esclave lui-même, représente le maître et le remplace. Ce n'est pas une sinécure, car le riche Gallo-Romain est plus urbain que rural; il réside plus volontiers et plus longtemps à la ville qu'à la campagne. Le défrichement, la mise en culture du sol est, pour lui, plutôt un placement de fonds qu'une occupation personnelle. C'est là qu'il fait fructifier l'argent acquis soit dans les affaires, soit dans le pillage administratif. Ces grandes étendues incultes (*latifundia*), pouvaient s'acheter pour rien ou presque pour rien; mais, par leur exploitation, elles acquéraient une plus-value considérable. C'était une opération analogue à celle que peuvent entreprendre aujourd'hui des colons, des planteurs en pays neufs.

(1) V. Columelle, I, 9; Paul au *Digeste*, XXXIII, 7, 18; Ulpien au *Digeste*, XXXIII, 7, 12.

« C'est surtout dans les choses de l'agriculture, dit fort bien Fustel de Coulanges, que l'esprit romain a su mettre la discipline. L'organisation de la légion est admirable; celle du domaine rural ne l'est pas moins. Tout y était conduit hiérarchiquement; tout s'y faisait par ordre, avec une obéissance et une comptabilité parfaites (1). »

Voilà quel ensemble de forces ordonnées et puissantes il a fallu mettre en ligne pour livrer bataille aux forêts qui couvraient les plateaux de la Gaule. On voit que cela n'a pas été une petite affaire et que les modestes cultivateurs des vallées n'étaient vraiment pas capables de l'entreprendre.

Mais si cette grande exploitation était assez puissante pour triompher des obstacles que lui opposaient les vastes étendues forestières, elle portait en elle un vice grave : l'ouvrier de la culture ne tirait aucun profit personnel de son travail. « Jamais il ne travaillait pour soi. Il ne travaillait même pas isolément. Il faisait partie d'un groupe, d'une décurie; il allait avec elle, chaque matin, sur telle partie du terrain que le chef lui indiquait; avec elle, il allait, le lendemain, sur une autre partie. Il n'y avait dans son travail ni intérêt, ni personnalité. Nourri et vêtu, recevant chaque jour sa part réglementaire de farine et de vin et, à chaque saison, son vêtement, il n'avait rien à gagner, ni rien à perdre. Ce qu'il avait semé, c'était un autre esclave qui le moissonnait. Son tra-

(1) *Loc. cit.*, p. 48.

vail était sans récompense comme il était sans amour. Nous pouvons bien penser que ce travail forcé était lâche, mou, maladroit, souvent à refaire et stérile. L'esclave coûtait peu au maître, mais il lui rapportait peu. Cet esclave n'avait pas non plus sa demeure à lui, sa cabane, il ne connaissait que la demeure commune; ce n'était pas seulement la liberté qui lui manquait, c'était le chez soi (1). »

On peut caractériser la constitution du grand domaine gallo-romain par la formule suivante :

Ce type ne développe ni la personnalité du propriétaire, ni celle de l'ouvrier. Le premier, plus urbain que rural (2), ne réside pas et exploite au moyen d'un

(1) Fustel de Coulanges, *loc. cit.*, p. 49.

(2) Fustel de Coulanges, dont le parti pris fausse le jugement, a soutenu l'opinion contraire, dans des termes qui le réfutent lui-même : « Des historiens modernes, dit-il, ont dit que la société romaine, ou gallo-romaine, n'aimait que la vie des villes et que ce furent les Germains qui enseignèrent à aimer la campagne. Je ne vois pas de quels documents ils ont pu tirer cette théorie. Ce qui est certain, c'est que tous les écrits que nous avons du quatrième et du cinquième siècle dépeignent l'aristocratie romaine comme une classe rurale *autant qu'urbaine :* elle est urbaine en ce sens *qu'elle exerce les magistratures et administre les cités; elle est rurale par ses intérêts,* par la plus grande partie de son existence, par ses goûts. » (*L'Alleu et le domaine rural*, p. 94, 95). — Des hommes qui exercent les magistratures et administrent les cités et qui n'ont à la campagne que *des intérêts,* sont plus urbains que ruraux. Quant au goût des grands propriétaires gallo-romains pour la vie rurale, il nous apparaît surtout comme une tendance à aller passer la belle saison à la campagne, ce qui est un sentiment très développé et très explicable chez des habitants de la ville. En somme, ces grands propriétaires étaient des ruraux à la façon des deux tiers ou des trois quarts des membres de notre *Société des agriculteurs de France.* Dans la

intermédiaire, le *villicus;* le second n'a la libre disposition ni de son travail, ni d'une portion déterminée du domaine.

Et voilà bien une des causes principales de la différence entre la France du Midi et la France du Nord. Les formes d'exploitation, qui, dans le Midi, ont succédé à la culture par esclave, manifestent presque toujours cette tare originelle, ainsi que nous allons le voir : *il leur a généralement manqué le propriétaire résidant et exploitant,* aussi bien que *le travailleur énergique, progressif et doué d'initiative.* Veuillez noter ce point avec soin, car il est fondamental.

2° *Les grands propriétaires Visigoths et Burgondes.*

On sait comment les Burgondes, et surtout les Visigoths, sont venus se substituer aux Romains dans la domination de la Gaule centrale et méridionale. C'est au cinquième siècle, sous Euric, que les Visigoths fondèrent un puissant royaume entre la Loire, le Rhône et les Pyrénées. Vers la même époque, les

même page, d'ailleurs, Fustel de Coulanges nous en apporte la preuve, sans s'en apercevoir lui-même, en nous décrivant cette « vie de château », où l'on a tranporté tout le luxe de la ville jusqu'à la veille des invasions : « La table était élégamment servie, le mobilier brillant, l'argenterie précieuse, les écuries bien garnies, les carrosses commodes. » La causerie, la promenade à cheval et en voiture, le jeu de paume, les dés, surtout la chasse, tiennent plus de place que la préoccupation de diriger la culture. C'est qu'il est bien difficile d'administrer à la fois les magistratures urbaines et un grand domaine rural.

Burgondes occupèrent la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné et la Provence.

Les uns et les autres appartenaient à ce groupe de populations que la Science sociale désigne sous le nom de « Vieux Germains », pour les distinguer des Germains qui accomplirent, dans la Scandinavie et la Plaine saxonne, l'évolution fameuse de la formation communautaire vers la formation particulariste. Les Visigoths et les Burgondes représentent le groupe le plus célèbre des Germains à formation communautaire, comme les Saxons et les Francs représentent le groupe le plus célèbre des Germains à formation particulariste. Les incertitudes, les contradictions, les obscurités des historiens au sujet de ces populations s'expliquent par l'ignorance où ils sont des causes et de la nature de cette évolution sociale (1).

L'installation en Gaule des Visigoths et des Burgondes ne paraît pas avoir apporté de modifications importantes à l'organisation du grand domaine gallo-romain. En vertu de leur formation communautaire et demi-pastorale, ces deux groupes de populations s'adaptèrent bien à l'état social des Romains de la décadence qui dérivait de l'annexion des races du même type à l'Empire.

Orose, qui a pu connaître le chef goth Ataulph, et qui, tout au moins, a vu des hommes qui l'ont connu, rapporte de lui une parole qui montre bien l'aptitude

(1) Voir, dans la *Science sociale*, en cours de publication, *les origines de la formation particulariste*, par M. Henri de Tourville.

de ce peuple à s'adapter à la civilisation romaine : « Dans ma jeunesse, aurait dit Ataulph, j'avais soif de détruire le nom romain et de mettre à la place un empire goth; mais l'expérience m'a appris que les Goths ne savaient pas obéir aux lois et que, sans lois, il n'y a pas d'État; alors je me suis donné pour but de fortifier le nom romain avec la force des Goths et j'ai mis ma gloire à être appelé le restaurateur de l'Empire romain (1). »

Les chefs goths, habitués à commander de vastes communautés et à vivre du travail d'une clientèle nombreuse, se substituèrent partout où ils le purent aux grands propriétaires gallo-romains; ils continuèrent à mener la même vie, plus urbaine que rurale, et ils fournirent une civilisation riche, même luxueuse, assez éclatante, mais très peu vigoureuse, dont les organisations agricoles de cette partie de la France ont conservé la trace.

Quant aux soldats, c'est-à-dire à la masse de la population, ils vinrent recruter le personnel d'ouvriers agricoles qui était insuffisant à mesure que le défrichement des Plateaux était poussé plus avant. Comme aujourd'hui, plus encore qu'aujourd'hui, l'agriculture « manquait de bras » dans les derniers temps de l'Empire romain, et c'est parmi les Barbares que les grands propriétaires étaient obligés de recruter des travailleurs; ils les appelaient comme dans certains pays on appelle les coolies indiens ou chinois

(1) Orose, VII, 43.

et les travailleurs nègres. Frédégaire rapporte que, sous le règne de Valentinien Ier, « les Burgondes furent invités par les Romains (c'est-à-dire par les Gallo-Romains) qui habitaient la Lyonnaise, la Gaule chevelue et la Gaule cisalpine, à s'établir dans le pays, et qu'ils s'y installèrent avec leurs femmes et leurs enfants (1). »

Ils s'y installèrent comme colons sur les grands domaines, moyennant le paiement du tiers des fruits au propriétaire. Telle est l'origine du *métayage* qui remplace l'esclavage et devient le *contrat ordinaire du Centre et du Midi de la France.* Nous avons à ce sujet un passage très clair de la Loi des Burgondes : « Il est souvent arrivé qu'un propriétaire du pays invitât un homme de naissance barbare à s'établir à demeure sur sa propriété et qu'il en détachât volontairement un lot de terre pour le donner à habiter à ce barbare. Au cas où ce barbare le cultivait quinze ans, sans qu'on lui réclamât les *tertiæ* (le tiers des fruits), le lot devenait sa propriété (2). »

Les documents relatifs à cette transplantation volontaire ou forcée de travailleurs barbares sont extrêmement nombreux (3), et la Loi des Visigoths en fait également mention (4).

Ainsi, le partage des fruits par tiers se substitue

(1) V. dans Dom Bouquet, II, 462.

(2) Titre 79, § 1.

(3) Voir une série de textes : L. Rerolle, *du Colonage partiaire*, p. 145.

(4) XV, 55.

de plus en plus au travail par esclaves. Dans diverses chartes, on trouve le mot *terzare*, qui signifie labourer au tiers. Le colon qui cultive ainsi se nomme *tertiator* (1). La situation de ces cultivateurs constituait un grand progrès sur celle de l'esclave, bien que leur liberté fût encore restreinte. Ils n'étaient plus attachés au maître comme l'esclave; ils étaient attachés à la terre. En tous cas, ils marquent l'évolution vers le type actuel du métayer.

Si ces colons contribuèrent à accélérer le défrichement des plateaux, ils eurent aussi une bonne part dans la dévastation des forêts. Le propriétaire les établissait sur la lisière ou dans l'intérieur d'une forêt qu'il voulait défricher, et, pour compenser ce qui manquait au faible produit de leur tènement, ces colons entamaient souvent les parties de la forêt qu'il leur était enjoint de respecter. Loin de la surveillance des chefs de culture, il leur était facile de prendre en plus grande abondance qu'on ne leur avait concédé le bois placé à leur portée (2).

D'ailleurs, avec le temps, la terre acquérait plus de valeur par l'accroissement de la population; le profit qu'on avait à la mettre en culture augmentait. Les propriétaires, voyant qu'ils pouvaient retirer des sols cultivés en céréales de plus fortes redevances que des sols boisés, prêtaient eux-mêmes la main à la destruction des forêts. Gollut se plaint de ce qu'ils « font raser

(1) L. Rerolle, *ibid.*, p. 150.
(2) Maury, *les Forêts de la Gaule*, 422.

leurs bois, par trop grande cupidité, pour avoir des subjets ou des cens, ou fournir leurs forges à fer (1) ».

Ainsi les grands propriétaires visigoths et burgondes continuèrent l'œuvre de déboisement et de défrichement des grands propriétaires gallo-romains, sans modifier beaucoup leurs traditions et leurs procédés de culture.

3° *Les grands propriétaires ecclésiastiques.*

Les forêts, et par conséquent les plateaux, attiraient particulièrement les fondateurs de monastères : ils y trouvaient les vastes espaces et la solitude qu'ils recherchaient pour y fixer leur résidence. Au moyen âge, la plupart des ordres monastiques suivaient la règle de Saint-Benoît, qui prescrit le travail manuel : « L'oisiveté est l'ennemi de l'âme; c'est pourquoi les frères doivent, à certaines heures, travailler de leurs mains. Si quelques nécessités locales ou la pauvreté obligent les religieux à faire par eux-mêmes leurs récoltes, qu'ils ne s'en affligent pas; car ils se montrent vraiment moines en vivant du travail manuel, comme leurs pères et comme les apôtres (2). »

En fait, les moines ont défriché une partie des forêts de la Gaule et la plupart des monastères devinrent de grands centres agricoles. Les anciens monastères, tels que les avait conçus Saint-Benoît, présentaient même dans leur construction tout à fait l'aspect d'une colo-

(1) *Mémoires histor. de la République Séquanoise*, p. 84; et Maury, *loc. cit.*, p. 442.

(2) C. 48.

nie agricole établie sur une terre nouvellement défrichée et qui doit tout tirer de son sein : jardins, moulins à bras, fours, étables et ateliers étaient groupés autour de l'édifice principal.

Un chroniqueur nous montre Herluin, le premier abbé du célèbre monastère du Bec, occupé lui-même à piocher, à semer, à sarcler, dans l'enceinte du monastère où devaient bientôt venir Lanfranc et saint Anselme. Saint Benoît d'Aniane, le réformateur de l'ordre monastique sous Charlemagne, « conduisait la charrue avec ceux qui labouraient, bêchait avec ceux qui défonçaient la terre, et fourchait avec les fourcheurs (1) ».

Plus une forêt paraissait inaccessible, plus un site semblait inhabitable, plus aussi il attirait ces hommes épris de solitude. Parmi ces fondations du onzième siècle, la Chaise-Dieu, en Auvergne, la grande Sauve, en Aquitaine, Reichenbach, en Souabe, Achin et Afflighem, en Belgique, s'élevaient au milieu de vastes forêts coupées de ravins, où l'on ne pouvait arriver qu'en se frayant un chemin à travers d'épais fourrés. Au siècle suivant, le nouvel ordre de Cîteaux recherchait presque exclusivement les sites les plus déserts et les plus inaccessibles pour y établir ses innombrables fondations.

Le clergé séculier contribua, lui aussi, au défrichement. Ayant droit à la dîme sur les parties mises en culture, il encouragea les colons. Tout en veillant à la conservation des forêts qui faisaient partie de leur

(1) *Vita S. Bened.*, auct. Ardone, in *Act. SS. O. B.*, sæc. IV, part. I, p. 204.

domaine, les autorités ecclésiastiques trouvaient avantage à abandonner, de temps à autre, certains cantons à la cognée et à la charrue du colon pour les concéder ensuite, sous la réserve de dîmes et de redevances, à des couvents et à des abbés (1).

On peut encore observer aujourd'hui quelques exemples de défrichements de forêts entrepris par les moines. La Trappe de Soligny, que j'ai visitée récemment, permet de se rendre compte assez exactement de ce qui s'est passé autrefois sur tant de points de notre territoire. Elle est située au milieu de la grande forêt du Perche, où elle a formé comme une oasis de culture conquise sur la végétation arborescente. Quand on se trouve transporté au milieu de cette solitude, on se rend bien compte que le défrichement des vastes surfaces forestières ne pourrait être entrepris par de petits cultivateurs : il y faut l'effort, l'intelligence et les ressources du grand propriétaire, ou de la collectivité religieuse.

La Trappe de Soligny donne à la fois l'impression d'un monastère et d'une ferme sur laquelle on produit et on fabrique tout ce qui est nécessaire aux habitants et à la culture. L'objectif est manifestement de se suffire à soi-même.

A Soligny, la culture se fait au moyen de domestiques et d'orphelins, les oblats, qui ont été confiés aux moines par leurs parents. Sous la direction de ces maîtres débonnaires, plus préoccupés de la vie future

(1) V. Maury, *loc. cit.*, p. 314.

que de la vie actuelle, et chez lesquels le régime de la communauté affaiblit plus ou moins l'initiative individuelle, tout ce personnel ne donne qu'une faible somme de travail. Le trappiste qui m'accompagnait le reconnaissait, sans s'en préoccuper. Certainement un grand propriétaire laïque, ou un fermier, n'aurait pu se contenter d'un travail fait aussi placidement; il aurait été en dessous de ses affaires. Plusieurs de ces ouvriers étaient par groupes et causaient en donnant de temps en temps un coup de bêche ou de pioche, sous l'œil paternel d'un trappiste, qui paraissait trouver ce mode de travail suffisant. Deux ouvriers s'étaient mis ensemble pour porter, d'un pas tranquille et lent, un seau vide. Évidemment, ces gens-là devaient penser qu'il fait bon de vivre sous la crosse.

Seulement, il est clair qu'à ce régime-là on ne développe pas chez ceux qu'on emploie l'aptitude au travail personnel et intense et le désir de s'élever. Le véritable rôle agricole des moines, leur supériorité réelle a été de défricher les grandes surfaces perdues au milieu des bois et inaccessibles au commun des paysans.

Et cela explique à la fois comment ces ordres religieux ont brillé autrefois comme cultivateurs et comment ils ont abandonné ce rôle aujourd'hui que l'Europe est défrichée. Les trappistes seuls représentent encore parmi nous le type du moine-agriculteur, mais ils n'ont plus en France que quelques rares maisons, qui se recrutent difficilement. Ils sont les représentants d'un type monastique que l'évolution sociale

tend à éliminer de plus en plus. On n'apprécie plus hautement leurs services que dans les pays neufs, où il s'agit de mettre en culture de vastes territoires, envahis par la forêt, ou par des marécages, et situés sous un climat malsain. C'est le cas pour certaines parties de l'Algérie où les trappistes de Staouëli ont fait des merveilles; c'est aussi le cas pour Madagascar où on a essayé récemment de les attirer. Pour les pays complètement défrichés, livrés à la concurrence intense et aux méthodes progressives, le moine est un patron trop peu exigeant. C'est ce qu'ont compris les Bénédictins, qui, depuis trois siècles, ont abandonné la culture pour l'érudition historique.

D'ailleurs, un quatrième groupe de grands propriétaires était entré en scène et tendait de plus en plus à se substituer aux moines et aux seigneurs.

4. *Les grands propriétaires bourgeois.*

Nous avons expliqué comment les influences romaines et communautaires combinées avaient plus spécialement développé la vie urbaine dans le Centre et le Midi de la France. Tandis que, dans le Nord, du sixième au quatorzième siècle, la classe supérieure, — les grands propriétaires Francs, — résidait à la campagne; dans le Midi, la classe supérieure, — Gallo-Romains, Visigoths, Burgondes, — résidait à la ville.

Aussi les villes du Midi conservèrent-elles, à travers tout le moyen âge, une importance politique et sociale qu'on ne constate pas dans le Nord (en dehors des villes flamandes). La féodalité rurale ne s'implanta

jamais solidement dans le Midi. En Provence, par exemple, la qualité de noble (*nobilis*), demeure longtemps indépendante de tout titre aristocratique; elle exprimait seulement la considération dont la personne était entourée, à raison de l'honorabilité et de l'ancienneté de sa famille. Elle était le signe distinctif de la notabilité; un bourgeois agriculteur d'Ollioules, se qualifie noble, « Mi noble Deydier ». Les jurisconsultes ont leur notabilité consacrée par la chevalerie des lois. Il y a même des nobles marchands, *nobilis mercator* (1).

A l'époque où les villes, au Nord de la Loire, ne sont encore que de gros bourgs et *des dépendances de la circonscription rurale*, celles du Midi sont des centres importants, dont la population est enrichie par le commerce et les charges municipales, et qui *tiennent sous leur dépendance les campagnes*. La vie municipale y est pleine et intense, comme dans les républiques italiennes. Il existait entre ces dernières et les vieux municipes du Midi de la France, tels que Arles, Marseille, Avignon, Narbonne, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, un vaste mouvement commercial, industriel, maritime, qui développait, dans toute cette partie de la France, une abondante source de richesse. Ces villes commerçantes s'étaient même unies entre elles par une confédération qui augmentait encore leur puissance. Dès le douzième siècle, il y eut des traités d'alliance entre Avignon, Arles, Marseille,

(1) V. de Ribbe, *la Famille au moyen âge*, p. 131.

Nice, d'une part; Genève, Pise, Florence et Venise, de l'autre. C'étaient véritablement des villes souveraines; elles ne dépendaient pas, comme dans le Nord, d'un seigneur rural ou d'un évêque suzerain, et n'eurent généralement pas besoin de recourir à l'insurrection pour se faire « octroyer » des chartes de franchises.

En Languedoc, de même qu'en Provence, la haute bourgeoisie se distinguait à peine de la noblesse; les bourgeois, depuis un temps immémorial et sans qu'ils eussent besoin pour cela de dispense ni de concession expresse, pouvaient acquérir et posséder en toute franchise des terres nobles. « Être élu consul ou capitoul, dit un ancien auteur toulousain, était le comble de l'honneur, rien ne semblait plus grand, plus digne d'estime. Toutes les anciennes familles briguaient l'avantage d'entrer dans le capitoulat de Toulouse. » Cette ville levait des armées, jouissait de la plénitude de la juridiction, réformait ses coutumes, exerçait le pouvoir législatif. Il en était de même à Bordeaux : « La ville, disent les statuts, peut faire, sans autorisation de qui que ce soit toute expédition armée qu'elle juge nécessaire. » Toutes les villes du Bordelais modelèrent, à différentes époques, leur constitution sur celle de la capitale, et la plupart d'entre elles s'intitulent « alliées et filleules de Bordeaux ».

Il serait facile de multiplier les textes, mais cela nous entraînerait hors des limites de cette étude. Il suffit de constater que ces bourgeois enrichis par le

commerce, ou par les charges judiciaires et municipales, n'avaient pas de plus grande ambition que de placer leur fortune acquise en achats de propriétés rurales : au moyen âge, c'est par la possession du sol qu'on se donnait des airs de vivre noblement.

Or, précisément, à partir du quatorzième siècle, la noblesse militaire commençait à se ruiner par toute une série d'expéditions guerrières et précipitait sa décadence. Beaucoup de terres nobles furent alors acquises par de riches bourgeois. Mais en devenant grands propriétaires, ils ne devenaient jamais, ou presque jamais, des ruraux. Ils ne se détachaient pas foncièrement de la ville; ils y conservaient leur principal établissement. C'est là qu'ils se retiraient en hiver; c'est de là qu'ils rayonnaient sur la campagne pendant la belle saison.

Leur caractère urbain ne fit même que s'accentuer avec le temps. La petite ville finit par leur sembler trop campagnarde et la tendance de cette bourgeoisie fut de venir s'agglomérer peu à peu au chef-lieu de la province. Lorsque, grâce aux chemins de fer, les communications devinrent plus faciles, les plus riches de ces propriétaires ne rêvèrent plus que d'aller à Paris.

Mais, pour les habitants du Centre et du Midi de la France, Paris est bien loin et le voyage entraîne une dépense importante. Aussi la plupart durent se résigner à résider, suivant leur fortune, soit dans la petite, soit dans la grande ville locale. Ils sont restés ainsi, sinon sur leurs terres, du moins dans le pays

et, par conséquent, plus à portée de leur exploitation rurale. C'est là un demi-absentéisme, une demi-résidence.

Cela ne suffit pas pour prendre la culture en main et la pousser énergiquement. D'ailleurs ces grands propriétaires bourgeois sont généralement plus versés dans la pratique du commerce, du droit, des carrières libérales, ou de l'administration publique, que dans celle de la culture.

Ils sont donc obligés de s'en rapporter à ceux qu'ils emploient sur leurs terres, c'est-à-dire à leurs *métayers*.

CHAPITRE II

POURQUOI LE MÉTAYAGE DOMINE DANS LE MIDI ET LE CENTRE

C'est sous la forme du métayage que se fait généralement, dans le Midi et le Centre de la France, l'exploitation de la grande propriété. En cela, elle se distingue nettement du Nord, où le fermage est le régime le plus ordinaire.

Le métayage dérive du colonat romain dont j'ai dit un mot plus haut : le colon partageait déjà les produits du domaine avec le propriétaire; il s'est transformé en métayer pur et simple, le jour où il n'a plus été tenu que par un contrat librement consenti. Le colon était un métayer forcé; le métayer est un colon libre. L'évolution du premier type au second s'est opérée insensiblement et naturellement.

Pourquoi le métayage est-il devenu la forme ordinaire de la culture en grande propriété dans le Centre et le Midi?

La prédominance du métayage sur l'exploitation directe et sur le fermage est *une conséquence de la formation communautaire qui,* ainsi que nous l'avons exposé, *caractérise toute cette région.*

1° *La formation communautaire éloigne le propriétaire de l'exploitation directe.* — Par le besoin de société, de vie collective qu'elle développe, cette formation prédispose beaucoup plus à la vie urbaine qu'à la vie rurale. Par l'éloignement qu'elle inspire pour les travaux difficiles, compliqués, astreignants, exigeant de l'effort et de la suite, elle incline beaucoup plus vers les carrières libérales ou administratives que vers les professions usuelles. Elle éloigne donc à la fois et de la vie à la campagne et du travail de la culture, par conséquent de l'exploitation directe qui exige la résidence rurale et les aptitudes techniques.

2° *La formation communautaire éloigne le tenancier du fermage.* — Ce propriétaire ne demanderait pas mieux que de confier sa culture à des fermiers : il y trouverait complètement le moyen de satisfaire son goût pour la vie urbaine et d'écarter de lui toute préoccupation d'exploitation rurale. Ce serait l'idéal : toucher régulièrement un fermage en argent sans avoir à s'occuper de rien. Mais cet idéal n'est pas réalisable, par la nature même de l'ouvrier agricole. En effet, la formation communautaire, qui déprime le propriétaire au point de vue de la culture, agit dans le même sens sur l'ouvrier. Elle comprime chez ce dernier l'esprit d'entreprise, l'aptitude à l'effort et à l'initiative, l'habitude d'agir sous sa responsabilité personnelle et de courir des chances. Il lui manque donc les qualités éminemment nécessaires au fermier; il n'est pas apte à entreprendre l'exploitation à ses risques et périls; il n'a pas davantage les capitaux né-

cessaires pour acheter des animaux et faire à la terre les avances requises.

3° *La formation communautaire prédispose au métayage aussi bien le propriétaire que le tenancier.* — Le métayage est une association, une communauté; le propriétaire apporte la terre, les bâtiments d'exploitation, le cheptel, les instruments de travail; le tenancier apporte seulement ses bras; et l'on partage les produits en nature. C'est, en somme, une communauté plus étendue que celle de la famille, puisqu'elle englobe deux familles distinctes, qui confondent leurs intérêts en vue de l'exploitation du sol. Ce groupement convient donc parfaitement à des issus de communautés.

Ce propriétaire essentiellement urbain y trouve le moyen de se décharger, au moins en partie, de la culture et de résider à la ville pendant la plus grande partie de l'année. A la rigueur, il peut se contenter de faire une apparition au moment du partage des récoltes, et comme ce partage a lieu en été, à l'époque de la villégiature, cela ne change rien à ses habitudes et à ses goûts.

Le métayer, de son côté, trouve, dans cette combinaison, l'appui qu'il demande traditionnellement à l'association et les ressources qu'elle procure. Il est vrai qu'il n'a pas la direction complète de son affaire, qu'il est soumis à l'ingérence, à la surveillance plus ou moins étroite du propriétaire; mais, comme la formation communautaire habitue plus à obéir qu'à commander, comme elle dresse plus à la subordina-

tion qu'à l'indépendance, il n'en souffre pas, et cela ne change rien à ses habitudes. Tout est donc pour le mieux.

La culture seule en souffre, car le métayage ne s'accommode pas de l'absentéisme du propriétaire. Livré à lui-même, le métayer est peu capable d'améliorer, de perfectionner la culture, il n'en a ni la capacité, ni les moyens; de plus, il n'y est pas très porté, parce qu'il n'a pas le produit entier de ces améliorations : il doit les partager avec le propriétaire. Son initiative n'est donc excitée *qu'à moitié*. Dans le fermage, c'est la valeur du fermier qui fait la valeur de la culture ; *dans le métayage, la valeur du propriétaire est le facteur principal*. Or, avec l'absentéisme, ce facteur devient une quantité négligeable, et la responsabilité de la culture retombant tout entière sur le métayer, l'écrase et, du même coup, la culture se trouve compromise.

Et telle est bien, d'une façon générale (nous signalerons les exceptions), l'infirmité de la culture en grande propriété dans le Centre et le Midi de la France : elle est restée plus arriérée, plus routinière et, somme toute, plus pastorale que dans le Nord, elle est vouée traditionnellement aux petits procédés, aux petites méthodes, aux petits rendements. C'est de la culture extensive.

Cette culture en *grande propriété* peut-elle bien se classer dans la *grande culture?* Elle est grande souvent par l'étendue des surfaces exploitées : mais le terme de culture en *grande propriété* exprime suffisamment et complètement cet état de choses. Pour mériter le

titre de *grande culture*, l'étendue ne suffit pas. Il faut distinguer ce type de culture de la *petite culture* faite directement par le paysan propriétaire et de la *grande culture* faite soit par le grand fermier, soit par le grand propriétaire. Le terme de *petite culture en grande propriété* est peut-être celui qui traduirait le mieux cet état qui est propre à l'exploitation par métayers.

Turgot n'hésite pas à appeler pays de petite culture ceux qui sont exploités par métayers. Il les décrit dans ces termes peu élogieux : « Ce sont les pays où il n'existe point d'entrepreneur; où un propriétaire qui veut faire valoir sa terre ne trouve pour la cultiver que de malheureux paysans qui n'ont que leurs bras; où il est obligé de faire à ses frais toutes les avances de la culture : bestiaux, instruments, semences, d'avancer même à son métayer de quoi se nourrir jusqu'à la première récolte; où, par conséquent, un propriétaire, qui n'aurait d'autre bien que sa terre, serait obligé de la laisser en friche. Après avoir prélevé la somme et les rentes dont le bien est chargé, le propriétaire partage avec le métayer le reste des fruits, suivant la convention qu'ils ont faite entre eux. Le propriétaire qui fait les avances court tous les risques des accidents de récolte, des pertes de bestiaux; il est le seul véritable entrepreneur de culture. Le métayer n'est qu'un simple manœuvre, un valet auquel il abandonne une partie des fruits pour lui tenir lieu de gages (1). »

(1) *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, 1766, I, 544.

On voit qu'il est bien difficile de classer ce type dans la *grande culture*. Cependant il faut reconnaître, et nous le verrons, que le régime du métayage n'est pas fatalement voué à cette exploitation médiocre et arriérée; il peut s'élever plus haut, même très haut: il peut parfois réussir mieux que le fermage et réussir là où ce dernier échoue. Alors il se rapproche de la grande culture et, parfois, il y arrive brillamment. Mais ce n'est jamais par l'action du métayer; c'est sous l'influence, sous la direction réelle et suivie du grand propriétaire résidant, qui donne ainsi au métayage presque les allures de l'exploitation directe. Nous montrons plus loin par des exemples que le relèvement de la culture en grande propriété, dans le Centre et le Midi, peut se faire par le métayage, et que le phénomène commence à apparaître nettement çà et là.

D'une façon générale, le métayage est donc le mode d'exploitation propre aux populations issues de la formation communautaire : c'est là que se trouve son centre naturel. Mais, en fait, ses limites oscillent : à certaines époques, le fermage s'est plus ou moins répandu dans le Centre et le Midi, soit par régions, soit sous une forme purement sporadique; à d'autres époques, au contraire, c'est le métayage qui a reflué de son centre naturel jusqu'au Nord de la Loire, faisant reculer devant lui le fermage. Mais ces oscillations ne sont point dues au hasard; elles se manifestent suivant certaines lois très précises, dont on peut donner la formule, et qui mettent en relief

les avantages et les inconvénients qui distinguent ces deux modes d'exploitation.

On peut formuler cette loi ainsi : *Aux époques de prospérité agricole, le fermage fait reculer le métayage; aux époques de crise agricole, le métayage fait reculer le fermage.*

Ce double phénomène s'explique aisément.

Quand la culture est rémunératrice, les gens disposés à courir les risques du fermage se présentent en foule; les individus médiocrement capables eux-mêmes n'hésitent pas à l'entreprendre et arrivent à y réussir. De leur côté, les propriétaires sont heureux d'être déchargés de toute surveillance, de tout aléa et de toucher un revenu fixe en argent. Alors le fermage monte et le métayage baisse.

Mais c'est le phénomène inverse qui se produit lorsque la culture devient peu rémunératrice. Alors les fermiers payent mal ou ne payent pas du tout; ils se dérobent, ils s'éclipsent en dépit des diminutions qu'on leur accorde. Le propriétaire ne trouve donc plus en face de lui que des ouvriers agricoles sans capitaux, ou décidés à ne risquer aucun capital, et qui lui offrent seulement leurs deux bras. Il faut dès lors se raccrocher au métayage; ses actions montent; on célèbre ses vertus merveilleuses, ou tout au moins cette vertu remarquable d'être, en temps de crise, la suprême ressource du propriétaire qui ne veut pas faire valoir lui-même. Alors le métayage monte et le fermage baisse.

Les faits viennent pleinement vérifier cette loi.

« C'est à la *suite d'une famine* que Joseph établit le colonat en Égypte. C'est après que la *dépréciation des céréales et l'inclémence des saisons eurent ruiné les fermiers* que Pline l'essaye sur ces terres. C'est après les maux causés par les guerres de religion, qu'Olivier de Serres en conseille l'emploi (1). »

On sait, au contraire, quelle prospérité agricole coïncida avec le Second Empire, en France. Par suite de la création des chemins de fer, les produits du sol, jusqu'alors consommés dans le voisinage, purent être exportés plus loin, de nouveaux débouchés s'ouvraient et le cultivateur réalisait des bénéfices. Immédiatement le fermage prit un développement extraordinaire et ce fut un cri général pour condamner le métayage, qui recula sur toute la ligne.

Dans la grande enquête qui eut lieu, en 1867, le sénateur présidant la commission d'enquête des départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord s'exprimait ainsi : « On a, dans ce pays, l'honneur et le bonheur de ne pas connaître le métayage. Ici le propriétaire et le fermier sont trop intelligents pour admettre cet absurde contrat, qui est un obstacle à tout progrès, enlève toute initiative à l'exploitant, ne lui laisse point assez de durée pour lui permettre des améliorations; il lui ôte même la dignité de cultivateur pour ne lui laisser que le rôle d'un valet de labour, qu'on paye avec une portion de la récolte. Les pays à colonage et à métayage sont et seront tou-

(1) *Du colonage partiaire*, par Rerolles, p. 239.

jours, en fait de culture, les plus arriérés de tout l'Empire (1). »

Mais, depuis une trentaine d'années, l'état des choses s'est bien modifié. Le plus grand développement des chemins de fer a compromis la situation créée par leur établissement. Ils avaient eu pour premier résultat d'ouvrir des débouchés nouveaux; ils eurent pour second résultat de mettre en concurrence les pays du globe les plus éloignés. Ils avaient d'abord favorisé l'exportation; ils favorisèrent ensuite l'importation. Ce fut le commencement de la crise agricole qui dure encore et des lamentations qui s'élèvent de tous les domaines : tous les prix ont baissé et les cultivateurs se plaignent de travailler à perte et de ne pouvoir soutenir la concurrence des pays neufs à terres vierges, comme l'Amérique et l'Australie, ou des vieux pays à main-d'œuvre bon marché, comme la Russie et l'Inde. Le cultivateur européen est pris entre deux feux.

Alors les partisans du fermage ont baissé la tête et les partisans du métayage l'ont relevée. On a célébré les vertus magnifiques du métayage et ce dernier a gagné du terrain. On n'a pas vu que ces vertus étaient relatives et non pas absolues. C'est alors que Bastiat écrivait : « J'ai autrefois critiqué le métayer (c'était au temps où la culture était prospère), je suis aujourd'hui très persuadé que, si mes observations étaient justes, elles étaient incomplètes. J'avais vu le bien

(1) *Enquête*, V, 20. Cité par Rerolles.

qu'il empêche, je n'avais pas vu le bien qu'il fait et peut faire (1). »

Dans son *Manuel d'Économie politique*, Baudrillart avait déclaré que le métayage est un obstacle sérieux au développement progressif de l'agriculture et un de ces obstacles qu'aucune combinaison ne peut faire disparaître complètement. Mais en 1885, dans la *Revue des Deux-Mondes*, il constatait, au contraire, que le métayage peut se perfectionner et devenir le système de l'avenir. « Il y a ainsi en agriculture, dit-il, de bien vieux instruments qu'on ne supprime pourtant ni ne remplace par d'autres, la charrue par exemple. La tradition les conserve et les perpétue, le progrès les perfectionne. »

Lecouteux, également, avait souvent critiqué le métayage (2). Mais, en 1879, en présence de la crise croissante de l'agriculture, il adore ce qu'il a brûlé : « Le colonage partiaire, dit-il, se révèle de nos jours sous des aspects tout nouveaux. On le regardait comme un moyen transitoire pour arriver à une situation plus élevée, au fermage. C'est maintenant sa prétention, justifiée par le succès, de rester à l'état de constitution rurale définitive, car telle est son élasticité qu'il se prête à toutes les combinaisons que suscite le progrès agricole. Longtemps on a prétendu qu'il n'était qu'un régime de pauvres d'argent et de pauvres d'esprit; mais les opinions se sont modifiées, et alors

(1) *Journal des Économistes*, XII, p. 225.

(2) V. notamment, *Traité des entreprises de culture améliorante*, p. 107.

que de nombreux réformateurs cherchaient des combinaisons nouvelles pour élever les populations au-dessus de la condition du salariat, on a démontré que, de nos jours comme jadis, l'un des moyens les plus sérieux d'améliorer la terre en améliorant la situation de ceux qui l'exploitent, était la pratique constante de cet ancien et éternel système (1). » Voilà bien le dithyrambe après la critique outrée (2).

Il est impossible de ne pas tomber dans ces excès d'éloges et dans ces excès de blâme, quand on veut traiter ces questions au point de vue de ce qu'on appelle les principes, ce qui signifie le plus souvent l'opinion personnelle que l'on a sur les choses. Le fermage ou le métayage, pas plus que le libre échange ou la protection, n'ont la valeur d'un principe (3); ce sont des états différents qui se développent ou ne se développent pas suivant certaines lois sociales que l'analyse méthodique peut seule révéler. Que de discussions, que d'erreurs, que de contradictions les hommes s'épargneraient s'ils voulaient bien substituer aux théories toutes faites l'observation, la comparaison et la classification méthodique des phénomènes sociaux! Mais il est si commode et si facile d'imagi-

(1) *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, 1er mars 1879.

(2) Voir l'article de M. Henri de Tourville, sur *La décadence du fermage,* dans la *Science sociale*, t. III, p. 109 et suivantes.

(3) Sur le libre échange et la protection, voir les remarquables articles que M. Poinsard a publiés dans la *Science sociale* et qu'il a ensuite réunis en volume sous le titre : *Libre échange et protection*, 1 vol. in-8. Dans notre *Bibliothèque*.

ner une théorie; il est si long et si compliqué de déterminer une loi sociale! Ce qui n'empêche pas que, tôt ou tard, les lois sociales se vengent en dissipant les théories.

Nous savons maintenant comment les Plateaux plus ou moins forestiers du Centre et du Midi de la France ont été défrichés, exploités et transformés par la Culture en Grande Propriété. Nous avons vu quelles étaient les phases historiques traversées par cette culture et quelle était son organisation.

Mais ce ne sont là que les caractères généraux de tout le groupe. Il faut arriver à déterminer les principales variétés qu'il est possible, dès à présent, de discerner.

CHAPITRE III

LE TYPE DES PLATEAUX DU BASSIN DU RHONE

Nous avons expliqué, à propos de la Culture en Petite Propriété, comment les Vallées des trois bassins du Rhône, de la Garonne et de la Loire étaient diversement influencées par les conditions du sol, du climat et de l'origine historique. Ces mêmes causes agissent, ainsi qu'on va le voir, sur les Plateaux et par conséquent sur la Culture en Grande Propriété.

Dans le bassin du Rhône, les plateaux ne se présentent qu'à l'état pour ainsi dire *rudimentaire*. A vrai dire, dans cette région, ils ne sont guère que des terrasses étroites qui se succèdent, comme les marches d'un escalier, le long des pentes rapides des Alpes et du Massif central. Il suffit de jeter les yeux sur les cartes que nous reproduisons plus haut, pour constater que cette région ne comprend guère que deux lignes de montagnes resserrées, à travers lesquelles le Rhône et ses affluents se sont ouvert un étroit passage.

Ce faible développement des plateaux a eu pour effet de limiter la grande propriété à la fois comme

nombre des propriétaires et comme surface occupée par chaque exploitation. Nous vérifions bien ici ce qu'on pourrait appeler la loi des plateaux : *l'état rudimentaire des plateaux a pour conséquence l'état rudimentaire de la culture en grande propriété.*

Les métairies sont généralement très restreintes (1). La culture étendue, comme la petite, est d'ailleurs entravée par la sécheresse qui est, nous l'avons dit, le fléau de cette partie de la France; elle sévit sur les plateaux encore plus que dans les vallées, car on n'y a pas la ressource de l'irrigation.

Aussi cette région est-elle restée particulièrement démocratique : la grande propriété n'a jamais pu s'y développer et s'y superposer fortement à la petite, parce que les conditions physiques du Lieu ne lui ont pas laissé une place suffisante.

Il convenait donc de classer ce type le premier, car il nous présente bien la grande propriété à l'état naissant.

Nous avons d'ailleurs expliqué comment, par leur formation historique, les populations du bassin du Rhône ont toujours été plus urbaines que rurales, plus portées vers le commerce, les lettres, ou l'administration, que vers la culture. L'élément du grand propriétaire rural faisait donc défaut autant que l'élément de la grande propriété.

Le grand propriétaire est ici un type exceptionnel, produit par des circonstances fortuites, prises en de-

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 3e série, p. 131.

hors de l'histoire de la race et de la nature du sol. C'est à une de ces circonstances que fut due la vocation rurale d'un des rares grands agriculteurs qu'ait produit cette région, l'illustre agronome Olivier de Serres, seigneur du Pradel, né vers 1539, à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais.

Il était calviniste et se trouva, pour cause de religion, *exclu pendant longtemps des fonctions administratives*. A l'exemple de beaucoup de ses coreligionnaires, il dût se réfugier dans le calme de la vie rurale et se consacrer à l'exploitation de son domaine. Son titre de gloire devant la postérité est la publication du *Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs*, qui montre bien que sa formation de lettré, de Latin, restait quand même prédominante en lui.

Cet exemple est d'ailleurs une exception, même dans la famille d'Olivier de Serres. Il avait dédié son « livre au gentilhomme et à autre vertueux personnage capable de raison, qui ayant deslibéré faire valoir le bien que Dieu luy a donné, ou par ses antécesseurs ou par ses honnestes acquests, se résoud à prendre joieusement la peine de le faire cultiver ». Il faut croire que son fils Daniel, lui-même, ne se laissa pas pleinement convaincre et ne trouva pas cette occupation suffisamment « joyeuse », car il resta à Villeneuve-de-Berg, pour y remplir les fonctions de juge. Des situations de ce genre ont toujours été beaucoup plus dans les goûts de la race.

Aussi Olivier de Serres, devenu trop âgé pour continuer lui-même l'exploitation de ses terres, fut obligé

de les faire exploiter sous le régime du métayage. Je viens d'expliquer pourquoi ce mode de tenure était généralement répandu dans le Centre et le Midi de la France.

A la mort de son père, Daniel de Serres continua l'arrentement du Pradel « à miège le domaine », c'est-à-dire à moitié fruit. Ce n'est que plus tard, probablement lorsqu'il prit sa retraite de juge, qu'il « a prins son domaine du Pradel à la main », ainsi qu'il le note dans son Livre de raison (1). Malheureusement, il était trop tard, car un propriétaire ne peut pas faire progresser la culture, en lui consacrant seulement les années déclinantes de la vieillesse.

Ainsi Olivier de Serres lui-même ne s'est adonné à la Culture que par suite d'une circonstance exceptionnelle et indépendante de sa volonté; et, malgré sa remarquable apologie de la vie des Champs, il n'a pas même réussi à y intéresser son propre fils!

Voici d'ailleurs un document de la même époque qui montre bien comment la noblesse et la bourgeoisie du Midi ont toujours été plus portées vers les professions libérales que vers la culture. Il s'agit des huit frères de Jeanne du Laurens, dont on a publié l'histoire (2). Ils occupèrent les situations suivantes :

1° Honoré : docteur ès droits, d'abord premier avocat général au Parlement d'Aix, puis archevêque d'Embrun.

(1) Voir une étude sur Olivier de Serres, par M. Paul de Rousiers, *Science Sociale*, t. III, p. 272.

(2) Ch. de Ribbe, *Une famille au seizième siècle*, p. 128.

2° Charles : docteur en médecine, médecin de la ville d'Arles.

3° Julien : docteur en théologie, chanoine et premier théologal à Saint-Trophime d'Arles.

4° André : docteur en médecine, professeur et chancelier de la Faculté de Montpellier, plus tard, premier médecin de Henri IV.

5° Antoine : docteur ès droits, avocat au Conseil privé.

6° Richard : docteur en médecine, médecin à Lyon, puis à Arles.

7° Gaspard : docteur ès droits, d'abord abbé de Sénanque et de Saint-Pierre de Vienne, puis archevêque d'Arles.

8° Jean : docteur en théologie, trois fois provincial de l'ordre des Capucins.

Tous docteurs! Et cela au seizième siècle!

Voilà un signe bien sensible de l'orientation intellectuelle et sociale des Méridionaux. Ils sont singulièrement en avance sur le reste de la France à cette époque, et ils seraient vraiment dignes de la nôtre. Le Midi nous a conquis beaucoup plus qu'on ne croit; mais il ne nous a certes pas conquis à la culture!

On pourra remuer les faits tant qu'on voudra, on arrivera toujours à la constatation suivante : Les populations du bassin du Rhône n'ont jamais développé la grande culture, ni dans le passé, ni dans le présent, par suite de la faible étendue des plateaux et de la formation historique de la race.

CHAPITRE IV

LE TYPE DES PLATEAUX DU BASSIN DE LA GARONNE

Les Plateaux du bassin de la Garonne sont plus étendus que ceux du bassin du Rhône; ils ne se présentent pas sous la forme de petites terrasses courtes et rapides, parce que les pentes qui descendent des Pyrénées ou du Massif central vers l'Ouest sont beaucoup plus longues.

Par conséquent, à ne considérer que la disposition du sol, ce bassin est plus favorable au développement de la culture en grande propriété. En fait, les grands domaines y sont relativement un peu plus nombreux et un peu plus étendus. A ce point de vue, ce type marque une accentuation du précédent et il convient, pour cette raison, de le classer en second lieu.

Mais, d'autre part, cette accentuation dans le sens de la grande propriété est limitée sous l'influence de deux causes.

Elle est limitée d'abord, comme dans le type précédent, par la formation de la race. Nous avons vu (1),

(1) Voir livre III, ch. III.

que ce bassin a été directement influencé par des populations Ibères, arrivées à travers les déserts de l'Afrique et l'Espagne, c'est-à-dire par une race qui a toujours eu plus d'aptitude et de goût pour l'art pastoral et le commerce que pour la culture. Si elle a eu de la peine à se mettre à la culture des vallées, on comprend qu'elle ait montré encore moins d'empressement à entreprendre énergiquement le défrichement beaucoup plus difficile des plateaux. Encore aujourd'hui, ces plateaux ne sont guère exploités qu'au moyen de la culture extensive et en laissant au pâturage, surtout des moutons, le plus d'espace possible.

Le progrès de la culture en grande propriété a été limité en outre par l'importance que prend ici le maïs, dans l'assolement.

Le maïs exige, pour arriver à maturité, plus de chaleur que le blé : les variétés ordinaires ne doivent pas s'écarter beaucoup de la région des vignes; ailleurs cette culture cesse d'être avantageuse. Par ses conditions climatériques, le bassin de la Garonne convient donc particulièrement à cette plante. Or, le maïs est mieux adapté aux moyennes qu'aux grandes exploitations, parce qu'il exige des façons nombreuses et minutieuses, qu'il donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace.

1° *Le maïs exige des façons nombreuses et minutieuses,* ce qui permet d'utiliser avantageusement, sur un domaine restreint, le personnel dont on dispose.

a. On donne d'abord un *premier labour à la bêche* fourchue pour ameublir le sol, c'est le « pelleversage ».

« Les meilleures terres à maïs, celles qui, par cela seul qu'elles sont très compactes sont ainsi, une fois pulvérisées, les plus rétentives de l'humidité nécessaire à la végétation du maïs, seraient exclues de cette culture, sans le pelleversage avant l'hiver; aussi, malgré l'abandon de la moitié de la récolte en grain que le propriétaire est obligé de faire à ses ouvriers pelleverseurs, celui-ci n'hésite pas à adopter, pour ses terres les plus compactes, ce mode de préparation, toujours profitable avec des ouvriers capables et consciencieux (1) ». Il est plus facile à la petite qu'à la grande culture de trouver ces ouvriers capables et consciencieux, parce que le propriétaire, travaillant avec eux, peut les surveiller de plus près et les encourager par sa présence et par son exemple. Notons que ce premier travail ne dispense pas des autres labours que l'on donne à toutes les céréales.

b. Le maïs est très avide d'engrais, et d'engrais bien décomposés. Or, nous avons vu (2) que cette région n'entretient qu'une quantité de bétail insuffisante; ce qui oblige à réduire en proportion l'étendue des exploitations.

c. L'ensemencement du maïs est plus long et plus compliqué que celui du blé. Les graines doivent être déposées une à une et en ligne au fond du sillon et recouvertes avec certaines précautions. Ce système d'ensemencement tient à ce que, « de toutes les plantes cultivées en grande culture, le maïs est celle dont

(1) Joigneaux, *le Livre de la Ferme*, I, p. 203.
(2) Voir liv. III, ch. III.

l'enfance est la plus délicate. Les pluies mêlées de giboulées, toujours froides et violentes, les vents impétueux, les dernières gelées matinales sont autant d'accidents qui coïncident avec la naissance du maïs, sous le climat du Midi; son avenir serait compromis, s'il se trouvait trop directement exposé à ces fâcheuses influences (1). » On ne peut guère ensemencer plus d'un demi-hectare par jour. La grande culture ne s'accommode pas facilement de ces lenteurs.

d. Le maïs exige en outre plusieurs sarclages et buttages qui doivent être faits en partie à la main, ce qui demande beaucoup de temps. Ces buttages ont pour objet de donner de la fraîcheur aux tiges et de les soutenir contre les coups de vent.

e. Au mois d'août, il faut pincer les tiges pour refouler la sève; il faut ensuite arracher les rejets vigoureux et épuisants qui poussent au pied. On voit que cette culture se rapproche singulièrement de la culture maraîchère, et qu'il est plus difficile que pour le blé de l'entreprendre sur de vastes étendues.

Ces travaux sont si longs et si coûteux, qu'ils sont généralement donnés à l'entreprise à des ouvriers qui reçoivent le septième de la récolte des grains dans les bonnes terres et le sixième ailleurs.

2° *Le maïs donne des ressources abondantes et variées sur un petit espace;* par là, encore, il est mieux adapté à la petite culture qu'à la grande.

Cette plante rend un tiers, ou moitié, en plus que

(1) Joigneaux, *ibid.*, p. 204

le froment. Et son produit pourvoit à des besoins divers.

Pour l'alimentation de l'homme, le maïs donne une farine qui est consommée sous forme de pain et de bouillie.

Pour l'alimentation des animaux, il donne d'abord le grain qui est servi entier, ou concassé, au gros bétail et aux animaux de basse-cour. C'est un aliment d'engraissement par excellence, qui fait la réputation des volailles de Toulouse. En outre, les tiges abondantes et très volumineuses sont employées comme fourrage; les bœufs en sont très avides.

Enfin, pour le chauffage, le maïs donne le cylindre ligneux qui porte les graines et qu'on nomme le papeton; c'est un excellent combustible.

Par suite de ces conditions de culture, le maïs a dû contribuer pour une bonne part à constituer le mode d'exploitation spécial aux plateaux de cette région et que l'on peut définir ainsi : *De grandes propriétés divisées en petits et moyens domaines.*

L'exploitations est faite, ainsi que nous l'avons expliqué (1), sous la forme du métayage. Nulle part le métayage n'est plus général, mais nulle part aussi il ne donne lieu à plus de difficultés. Cet état de choses, que les observations les plus récentes constatent, était déjà signalé en ces termes par Léonce de Lavergne : « Le Sud-Ouest est la terre classique du métayage. Mais il ne s'y présente pas avec les mêmes avantages

(1) Voir livre IV, ch. II.

qu'en Anjou. Les propriétaires le subissent plus qu'ils ne le recherchent. Ce n'est pourtant pas faute de résidence, car ils résident presque tous, *sinon sur leurs terres, du moins à la ville la plus voisine.* Ici, le métayage accuse plus l'opposition que la solidarité des intérêts. Au lieu de chercher l'augmentation de sa part dans l'accroissement des revenus communs, le propriétaire s'applique trop souvent à rogner la portion de son associé, et celui-ci le lui rend bien. Le métayage n'est plus ici une association, c'est un combat (1). »

Le métayage est ici un combat, parce que le propriétaire pratique la résidence urbaine, qu'il dépense tous ses revenus à la ville au lieu de les consacrer en améliorations agricoles, dont souvent il n'a même pas l'idée. Et la résidence urbaine vient elle-même des origines de la race, qui lui ont inspiré, pour l'isolement rural et pour la culture, un éloignement bien caractérisé.

Au lieu de renoncer à cet absentéisme, les propriétaires essayent diverses combinaisons pour atténuer le mal. Les uns ont recours au fermage, qui leur paraît avoir pour premier et essentiel avantage, de dispenser le propriétaire de la résidence rurale et de le débarrasser de tout souci de surveillance. Malheureusement, ces populations, peu portées à la culture et peu douées d'initiative à cause de leur formation sociale, ne donnent pas le type du fermier. Les

(1) *Économie rurale de la France*, p. 307

fermiers, quand on en trouve, sont généralement pauvres, n'apportent qu'un capital insuffisant, et, n'ayant aucune pensée d'avenir, ne songent qu'à épuiser le sol pour augmenter leurs profits. D'autres propriétaires emploient ce qu'on appelle des maîtres-valets, c'est-à-dire des domestiques payés moitié en nature et moitié en argent, et plus strictement obligés que les métayers à remplir les ordres du maître. Mais cette organisation exige encore, de la part du propriétaire, la présence, l'activité et l'habileté, ce qui ne se rencontre pas habituellement, surtout ici. Aussi finit-on presque toujours par retomber, de guerre lasse, dans le mauvais type de métayage signalé plus haut. Le paysan en souffre, le propriétaire en souffre, l'agriculture en souffre.

Ainsi la culture en grande propriété tourne dans un cercle vicieux dont elle ne pourra sortir que par l'initiative du propriétaire. En décrivant la variété suivante, nous verrons comment ce relèvement de la culture et du métayage peut s'opérer sous l'influence et par l'initiative du grand propriétaire. Dans la région du Sud-Ouest, ce relèvement peut bien apparaître çà et là, mais ce n'est encore que d'une façon en quelque sorte sporadique.

Abandonnés par les propriétaires et livrés à eux-mêmes, beaucoup de paysans de cette région ont été amenés, — en vertu de leur formation communautaire, — à s'appuyer les uns sur les autres, à constituer une sorte de communauté très stricte, fondée

sur le *Voisinage*, dans le but de se soutenir et de s'entr'aider.

La monographie du *Métayer du Pays d'Horte*, en Gascogne, en donne un spécimen très curieux (1). « Le « voisinage » a tous les caractères d'une institution traditionnelle, imposant des charges et donnant des droits aux familles qui en font partie. Son importance est telle qu'on n'en viole pas les règles, si grandes soient les haines de famille à famille. Lorsqu'un métayer prend un domaine, il commence par demander quels sont les voisins et quel est leur rang. La maison qui fait face à la porte principale est, en général, *premier voisin*. Les visites en déclaration de voisinage se font alors suivant la hiérarchie établie. On n'est pas astreint à la respecter, ni à subir les voisins traditionnels, mais ce changement a des conséquences si graves qu'on ne s'y expose généralement pas. Les visites faites, les voisins opèrent le déménagement et les voisines président à l'installation, terminée par un repas. »

L'intervention des voisins ne se borne pas à la période de l'installation, elle se manifeste dans toutes les circonstances importantes de la vie des familles, notamment à l'occasion des baptêmes, des mariages, des maladies, des enterrements.

En cas de baptême, « la première voisine est avertie avant tous et vient visiter le nouveau-né. Elle annonce la nouvelle aux autres voisins, qui doivent alors

(1) Le *Métayer du Pays d'Horte*, par le baron d'Artigues, *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. I, p. 397.

une visite de compliments. On leur offre du pain, du vin et du fromage. »

S'il s'agit d'un mariage, « la première et la dernière voisine vont recevoir le trousseau et l'installent dans les armoires. Les autres voisines sont invitées à venir le voir et fournissent les *contre-époux* et les *contre-épouses* concurremment avec la parenté qui conserve un droit analogue ».

Les voisins interviennent également en cas de maladie grave. « Si on doit administrer le malade, les deux premières voisines sont prévenues; elles disposent la chambre et vont, un cierge à la main, au-devant du prêtre qui porte le saint viatique. Lorsque l'agonie commence, la famille se retire, seuls les voisins entourent le malade. Quand la mort est venue, les voisines s'emparent de la maison, fourbissent et nettoient tout de la cave au grenier. Le premier et le dernier voisins font les déclarations à la mairie et à l'église et creusent la fosse. Les autres voisins vont prévenir les parents et amis. »

Enfin, au moment de l'enterrement, les voisins jouent encore un rôle important. « La première et la dernière voisines font les honneurs de la cérémonie. Le premier et le dernier voisins portent la croix, l'un de la maison à l'église, l'autre de l'église au cimetière. Avant la levée du corps, le premier voisin baise la croix, reçoit de la première voisine un petit cierge qui lui est destiné et en offre un pour les enfants de chœur. Les autres voisins et amis portent le cercueil. A l'offertoire de la messe, la première voisine prend

le cierge, le remet à la dernière voisine et celle-ci va le porter à la personne qui doit l'offrir... (1). »

Cette organisation du voisinage est bien curieuse; on y sent un effort énergique pour constituer tout un système d'assistance et de secours mutuel qui, dans la réalité, s'étend bien au delà des circonstances que nous venons d'énumérer. Parmi ces populations, où la traditionnelle communauté de famille s'est presque complètement désagrégée, sans que le patronage, ou l'habitude de l'initiative individuelle, soit venu la remplacer, la communauté du voisinage se présente comme la grande ressource. Aussi on l'a fortifiée par une série de coutumes strictes et on s'y est rattaché désespérément.

Ce système d'assistance est certainement touchant, mais combien il est fragile et artificiel! Il ne se maintient que par l'impuissance où l'on est de s'en passer, ce qui n'est pas un symptôme des conditions sociales les mieux adaptées aux nécessités actuelles. Il manque à cette race : en haut, des patrons; en bas, des hommes dressés au travail et à l'initiative individuelle.

Il faudrait arriver à subdiviser les divers Plateaux du bassin de la Garonne en un certain nombre de variétés distinctes.

On pourrait, par exemple, adopter, au moins provisoirement, la classification suivante :

1° *Les Plateaux descendant des Pyrénées* et compris

(1) *Loc. cit.*, p. 398, 399.

dans l'Armagnac, le Béarn, etc., jusqu'à la Garonne. Ils sont plus petits, que ceux des variétés suivantes, plus coupés de vallées et à peine supérieurs à ceux du bassin du Rhône. Aussi la culture en grande propriété y est-elle encore étroitement limitée. C'est d'ailleurs par excellence la région du maïs.

2° *Les Plateaux du Rouergue et du Ségala.* Ils commencent, par le Sud, la série des Plateaux qui descendent du Massif central vers la Garonne. Ainsi que le nom de Ségala l'indique, le seigle est ici plus ou moins associé au maïs. Voilà qui ne dénote pas une culture bien riche.

3° *Les Plateaux du Quercy.* Ils succèdent plus au Nord aux précédents. Dans un article sur la Culture dans la Plaine Castraise (1), M. de Lacger nous a donné quelques indications sur ce type.

4° *Les Plateaux du Périgord.*

5° *Les Plateaux du Limousin.* Cette variété et la précédente sont bien caractérisées par le développement du châtaignier et du noyer, dont il y aurait à préciser l'influence sur la culture.

6° *Les Plaines des Landes*, où la culture est directement influencée par un art pastoral très spécial. Je suis très porté à croire que la lande de Gascogne a joué, au moyen âge, un rôle très important dans la constitution du type gascon. C'est là qu'a dû se former originairement ce type si remarquable d'aventuriers à panache, dont le « cadet de Gascogne » est

(1) Voir, dans *la Science sociale,* la livraison de janvier 1897.

resté le spécimen bien connu. Un de nos jeunes gens, auquel j'ai conseillé cette étude, s'est déjà mis à l'œuvre; mais il y a du travail pour tout un groupe de collaborateurs, qui pourraient se partager les recherches à entreprendre, soit dans le présent, soit dans le passé.

7° *Les Plaines de la Gironde.* J'englobe sous ce nom les vastes plaines qui s'étendent à peu près de Bordeaux jusqu'à la Charente, ou même jusqu'à la Sèvre Niortaise. Ici, la culture paraît surtout influencée par la vigne.

Je souhaite qu'on arrive bientôt à trouver cette classification trop vague, trop générale et trop compréhensive, comme elle l'est en effet; ce sera la meilleure preuve que la science aura progressé. C'est en rectifiant, en précisant et en développant les classifications et les formules de Le Play que nous l'avons dépassé; c'est en rectifiant, en précisant et en développant les nôtres, que nos successeurs nous dépasseront. Et de même que nos progrès glorifient Le Play ainsi les progrès de ceux qui viendront après nous nous glorifieront nous-mêmes.

CHAPITRE V

LE TYPE DES PLATEAUX DU BASSIN DE LA LOIRE

Les Types Bourbonnais et Angevin.

En abordant les Plateaux du Bassin de la Loire, nous entrons dans la région où le type celte s'est établi plus particulièrement, tout au moins où il a été moins mélangé d'autres éléments. En traitant de la culture en petite propriété dans ce bassin, j'ai exposé quels éléments sociaux le Celte avait apportés (1); je n'ai donc pas à y revenir.

Le Celte était essentiellement, nous l'avons vu, un habitant des vallées, dont il utilisait les productions variées et où il continuait à mener sa vie demi-pastorale.

Ce petit cultivateur de vallées était peu porté à défricher les plateaux et les grandes plaines, où il trouvait des ressources moins variées et une culture plus exigeante. Aussi le défrichement de ces grands espaces fut-il très tardif et n'est-il pas encore complète-

(1) Voir Liv. III, ch. IV.

ment terminé. Pour s'en rendre compte, il faudrait étudier séparément les différentes variétés de plateaux et de plaines de ce bassin.

J'aperçois, dès à présent, onze variétés que je classe tout simplement de l'Est à l'Ouest, c'est-à-dire dans le sens de la pente générale du sol et du mouvement de migration des Celtes. Voici ces variétés :

1° Plateau du Nivernais;
2° Plateau du Sancerrois;
3° Plateau du Bourbonnais;
4° Plateau de la Marche;
5° Plaine de la Sologne;
6° Plaine du Berry;
7° Plateau de la Touraine;
8° Plateau et Plaine de l'Anjou;
9° Plaine du Poitou;
10° Plaine de la Vendée;
11° Plaine du Maine.

Pour abréger, je prends, à titre d'exemple, deux variétés, le Bourbonnais et l'Anjou, qui me paraissent caractériser assez bien, l'une le type du Plateau, l'autre celui de la Plaine.

I

Le Plateau du Bourbonnais est formé de terres généralement d'une fertilité médiocre, où se rencontrent encore en très grande quantité des sols maigres, non susceptibles de cultures fourragères à gros rendement, et très impressionnables aux intempéries at-

mosphériques, excès de froid ou de chaleur, d'humidité, de sécheresse (1).

Le Celte n'était pas préparé à entreprendre le défrichement d'un sol de cette nature. Aussi cette région est-elle demeurée longtemps inculte. Il y a cinquante ans, elle contenait encore beaucoup de brandes, de bruyères et de forêts; elle était couverte de marécages par suite de la mauvaise culture et de l'absence de drainage. La population était étiolée et décimée par la fièvre.

De grands propriétaires seuls disposaient de ressources suffisantes pour mettre en culture un pays aussi rebelle. Les premiers défrichements furent accomplis par des monastères, ou par de grands propriétaires féodaux. Mais ces derniers ne résistèrent pas à l'entraînement général créé par la monarchie : ils furent attirés à la cour, à l'armée, ou vers la vie urbaine; et la culture, à peine commencée, se trouva arrêtée ou compromise. Elle végéta, avec des métayers misérables et des propriétaires absentéistes.

Il y a vingt à trente ans, elle était encore dans cet état que nous décrit un des grands propriétaires de cette région, M. de Larminat. A cette époque « les effets de la chaux, ou de la marne, n'étaient pas encore connus et, quand on commença d'en avoir connaissance, *les chemins n'existaient pas*, ou ils étaient si mauvais que le transport de ces amende-

(1) Voir *Le Métayage dans le département de l'Allier*, par M. L. de Larminat, président honoraire et par M. J. de Garidel, président titulaire de la Société d'agriculture de l'Allier, p. 55.

ments dans les terres était, sinon impossible, toujours difficile et coûteux. On soupçonnait à peine qu'il y eût d'autre instrument de labourage que l'*ariau* du pays, qui, je crois, n'avait pas varié de modèle depuis l'invention de celui avec lequel notre aïeul Triptolème ouvrit son premier sillon. Dans cet état de choses, on *dépensait peu d'efforts, mais on obtenait peu de produits.* Une famille ordinairement limitée aux membres qui la composaient, car ce n'était guère que dans le cas d'une *insuffisance absolue* qu'elle s'adjoignait des auxiliaires étrangers, devait, dans ces conditions ingrates, trouver ses moyens d'existence sur un sol qui ne pouvait donner que de maigres récoltes et, de plus, en tirer la rente due au capital (1). » C'était, en somme, une culture essentiellement extensive et en partie pastorale (2).

Pour pouvoir mieux se soustraire aux obligations et à la direction de la culture, un bon nombre de ces grands propriétaires avaient loué leurs terres à des fermiers intermédiaires, sorte d'hommes d'affaires, qui les sous-louaient à des métayers : ce fut le coup de grâce pour les métayers aussi bien que pour la culture. « Sous l'ancien régime du métayage et sous la direction du fermier intermédiaire, le colon, qui jusque-là n'avait rien gagné aux changements de maître dont il avait essayé quelquefois, malheureux partout, était tombé dans un état d'apathie physique et morale, qui le rendait bien peu propre à la transfor-

(1) *Le Métayage dans le département de l'Allier*, p. 5.
(2) *Ibid.*, p. 54.

mation qu'on voulait essayer avec son aide; jusque-là, souvent, *il n'avait même jamais vu son propriétaire,* mais c'était en son nom qu'on avait exercé toutes les exigeances dont il avait souffert, et s'étant habitué à ne le regarder que comme une sorte de vampire s'engraissant de sa substance, il était peu disposé à lui supposer des intentions bienveillantes (1). »

Les domaines du Bourbonnais sont *plus étendus* que ceux des bassins du Rhône et de la Garonne. Sur les plateaux qui descendent des Pyrénées, la grandeur moyenne des métairies est de 10 à 20 hectares; dans le Limousin, elle atteint 30 à 35 hectares; en Bourbonnais, elle arrive jusqu'à 60 et 70 hectares. Cette progression est à noter; à mesure qu'on s'avance vers le Nord, les plateaux s'élargissent et en même temps on atteint des populations qui ont été de plus en plus touchées par l'influence des Francs, lesquels, ainsi que nous le verrons, avaient une formation essentiellement agricole. Cette progression dans l'étendue des domaines vient encore justifier l'ordre dans lequel nous classons ces trois bassins.

Mais il est un point qui apparaît bien ici : c'est l'impuissance du métayer à relever, à développer, à améliorer la culture. Par définition et en vertu de sa formation sociale, il n'a ni les moyens, ni l'initiative, ni la capacité nécessaires pour pousser la culture en avant. Aussi ces métayers cherchent-ils, dans l'action collective, dans le groupe, le levier qu'ils ne trouvent

(1) *Le Métayage dans le département de l'Allier,* p. 19.

pas en eux-mêmes. Comme dans le Midi, comme dans le Limousin, la grande ressource du métayer, c'est la communauté de famille. Toutes les traditions de la race l'y poussent.

M. de Garidel constate que les métayers en communauté sont ceux qui se soutiennent le mieux. A l'appui de cette affirmation, il donne les comptes d'exploitation et la composition de famille des six métayers qui occupent ses domaines. Cinq sont en communauté de famille, c'est-à-dire comprennent plusieurs ménages associés pour l'exploitation; un seul est en simple ménage, et c'est précisément celui dont la situation est la plus précaire (1). J'ai d'ailleurs eu l'occasion de constater plus haut le même fait en Limousin.

Ces métayers réussissent mieux, parce que la communauté leur permet de réaliser une double économie : 1° une économie sur les salaires, puisqu'ils n'ont pas à payer d'ouvriers auxiliaires; 2° une économie sur les dépenses, car la vie en commun est moins dispendieuse. C'est en effet par la puissance d'économie, beaucoup plus que par la puissance de travail et d'initiative que se soutiennent les communautés, et c'est ce qui explique l'aptitude extraordinaire à l'épargne qui caractérise le paysan français. Il se prive avec plaisir même sur les choses essentielles, quand cette privation doit se traduire par une économie.

(1) Voir page 33 et suiv. Voir aussi ce que dit M. de Larminat à ce sujet, p. 64 65.

Évidemment c'est là une force, mais seulement pour se soutenir et non pour progresser. Pour progresser, il faut savoir dépenser et risquer à propos; c'est ce à quoi la communauté ne prépare pas. Non seulement elle n'y prépare pas, mais elle a eu pour résultat de rendre ces métayers rebelles à toutes les transformations et méfiants à l'égard de tous les progrès. M. de Larminat a éprouvé cette résistance : « Celui qui entreprend une amélioration, dit-il, doit comprendre qu'avant de transformer la terre et afin de réussir à le faire, *il faut d'abord transformer celui qui la cultive.* En ne perdant pas de vue un passé auquel nous touchons encore d'une main, je ne m'étonne pas de la méfiance du paysan; ayant vécu jusqu'à nos âges dans une profonde ignorance, on ne peut exiger de lui qu'il devine ce qu'il n'a pas appris, et comme il avait rarement éprouvé un bienfait, peut-on s'étonner qu'il ait douté de l'intérêt qu'on lui porte (1). »

En effet, ce n'a pas été une petite affaire que de relever à la fois le métayer et la culture dans le Bourbonnais. Cependant l'opération paraît actuellement en bonne voie, grâce à l'initiative intelligente et énergique de quelques grands propriétaires. Cette reprise récente de la culture par les grands propriétaires dans le Bourbonnais me paraît due à deux causes. D'abord, le voisinage des centres industriels de Montluçon et de Commentry a donné naissance à toute

(1) P. 20.

une classe de riches capitalistes, qui ont été portés à employer dans la culture non seulement les ressources dont ils disposaient, mais aussi les méthodes progressives qui sont une des conditons de succès de l'industrie. Ensuite, un certain nombre de grands propriétaires éloignés de la politique et des professions administratives, à cause de leurs opinions, sont revenus sur leurs domaines d'où ils étaient absents depuis si longtemps. L'agriculture, qui jusqu'alors n'avait que des bras, a eu ainsi des têtes pour la diriger.

Les deux principaux moyens par lesquels ces propriétaires entreprirent de relever la culture, furent l'amélioration de la terre par l'emploi de la chaux et l'amélioration de la race bovine par le choix de bons reproducteurs.

« Lorsque j'ai commencé de m'occuper d'agriculture en Bourbonnais, dit M. de Garidel, c'est-à-dire en 1857, le bétail qui peuplait les étables du pays était assez mauvais; c'était un mélange bâtard d'animaux limousins, marchais et charolais. Ces animaux étaient peu précoces, par suite du soin fort médiocre avec lequel on les élevait et de la nourriture mauvaise et surtout insuffisante qu'ils recevaient. Vers 1860, la transformation du bétail, dont l'exemple avait été donné par quelques propriétaires et fermiers, devint générale. La race charolaise fut adoptée par la grande majorité des éleveurs. Originaire d'un département voisin, elle était connue, *point important pour la faire accepter à nos métayers;* elle venait de subir

une amélioration notable par les soins des éleveurs nivernais, qui en avaient fait une de nos plus belles races (1). »

L'action et la présence du grand propriétaire ne tardèrent pas à se faire sentir : ce fut véritablement une renaissance de l'agriculture du Bourbonnais. Le cheptel des bêtes à cornes, qui était, en moyenne, de 20 à 25 têtes, s'éleva à 30 et à 35.

Les bœufs, bien nourris, firent aisément et avec peu de fatigue la culture des terres. Quand on veut les réformer, ils sont vendus à des prix qui varient de 1.000 à 1.400 francs la paire (et parfois jusqu'à 1.600, 1.800, et 2.000 francs dans les domaines qui tiennent la tête). Le troupeau n'a pas augmenté en nombre : on a trouvé préférable d'avoir moins de bêtes et de les mieux nourrir. Ainsi, au lieu de valoir, comme par le passé, en estimation de cheptel, 15 francs la paire, les moutons en valent de 45 à 50; et les brebis, de 35 à 40, au lieu de 12.

La récolte des pommes de terre, devenue plus abondante, a permis d'élever de meilleures truies provenant de croisement avec les races anglaises; leurs produits sont beaucoup plus précoces. Dans beaucoup de domaines, on a remplacé la petite « biquaille » d'autrefois par une bonne poulinière, dont le poulain atteint un bon prix entre six et neuf mois, sans que sa nourriture ait encore rien coûté. Tout réuni, les ventes annuelles du bétail sont, en moyenne, de 3.800 à

(1) Lettre sur la situation du bétail dans le département de l'Allier, *loc. cit.*, p. 47.

4.600 francs, soit 1.900 à 2.300 francs pour chaque part, tandis que, dans le passé, elles n'étaient que de 450 à 500 francs.

Pour les grains, la progression a été la même : la culture du froment s'est beaucoup développée, les avoines ont gagné en qualité, si bien qu'on arrive à produire en moyenne, pour la part de chacun, de 2.600 à 3.000 francs de grains, au lieu de 750 qu'on obtenait autrefois.

Le prix de la terre, qui était de 300 à 500 francs, s'est élevé à 12 et 1.500 francs. Les salaires ont subi également une augmentation notable et la vie, jusque-là misérable, est devenue plus large et plus saine.

Mais, pour atteindre de pareils résultats, il a fallu d'abord et longtemps lutter *contre la routine invétérée des métayers et faire leur éducation presque de force*. C'est qu'en effet, après le propriétaire absentéiste, le plus grand obstacle au relèvement de la culture française, c'est le paysan. Ceux qui prétendent que le paysan seul est capable de conduire la culture ne connaissent ni la culture ni le paysan.

M. de Larminat met en scène un de ces propriétaires et nous le montre aux prises avec ses métayers, dont il a entrepris de faire des hommes nouveaux; en effet, ce n'est pas seulement le bétail et les procédés de culture qu'il faut renouveler, c'est l'homme lui-même, et c'est bien là le plus difficile.

« M. C., dit-il, a certainement augmenté considérablement sa fortune, mais il a fait mieux encore

pour ses colons, car, eux, n'en avaient aucune et il leur en a fait acquérir. Au moral comme au physique, c'est une nature vigoureusement trempée que celle de mon voisin, d'ailleurs le meilleur de tous les hommes, mais je n'en connais pas de plus autoritaire. (On n'a prise, au début, sur des communautaires et on ne peut les relever qu'en agissant sur eux par voie d'autorité.) Il sait ce qu'il veut, il connaît les moyens d'arriver à ses fins et il ne supporterait pas de rencontrer un obstacle qui l'arrêtât en chemin. Aussi, quand il a besoin d'un métayer, il ne s'inquiète pas de savoir s'il a des avances, il exige seulement qu'il soit bon ouvrier, honnête et disposé à faire absolument toutes ses volontés. » Nous voilà loin de l'idée du relèvement de la culture par le paysan; c'est bien là la plus imaginaires des utopies.

Notre propriétaire, certain de ne pas faire fausse route, mène tout grand train : chaux, marne, guanos, graines fourragères, il n'épargne rien. Au commencement, il est vrai, quelques-uns de ses colons lui ont bien témoigné la crainte de ne pouvoir jamais couvrir leur part de tant de dépenses; pour les rassurer, il les ajourne à un délai de quelques années leur promettant que si, alors, ils redoivent quelque chose, il leur donnera quittance et, en attendant, il leur avance tout l'argent qu'il sait leur être nécessaire. Connaissant avec quelle confiante facilité le paysan prête et par suite perd son argent, M. C. se garde bien de le leur remettre, il reste leur caissier, leur tient compte d'un intérêt raisonnable et quand

le total lui paraît avoir atteint un chiffre suffisant, il cherche pour eux et leur fait acheter un petit bien à leur convenance. Ils sont chez lui cinq ou six qui en ont acquis depuis 15.000 jusqu'à 20.000 francs, et qui ont en mains la grosse de leur acte portant quittance. Quant à M. C., il possède aujourd'hui une propriété dont il a porté les terres à un degré de fertilité auquel, il y a trente ans, personne n'aurait cru qu'elles pussent jamais parvenir (1).

Nous avons vu ce que l'absentéisme du propriétaire avait fait de ces paysans; voilà ce que la résidence peut en faire, lorsqu'elle ramène à la terre un homme énergique, capable, entreprenant et n'hésitant pas à faire des avances à la terre.

Il se dégage de ces faits des conclusions très nettes qu'il suffit d'énoncer brièvement :

1° Le métayer, même appuyé sur la communauté, est impuissant à relever la culture.

2° Le grand propriétaire possède seul les moyens et la capacité nécessaires pour opérer ce relèvement, lorsqu'il se décide à s'installer sur ses terres et à apporter à la culture l'appui de son intelligence et de ses capitaux.

3° Le voisinage de la grande industrie est favorable au développement de la culture : elle lui apporte des capitaux et lui fournit des patrons préparés à appliquer à l'exploitation du sol les méthodes progressives de l'industrie.

(1) *Loc. cit.*, p. 96.

4° La difficulté de transformation de la culture est finalement dans la transformation du personnel employé. Les grands propriétaires peuvent bien arriver d'eux-mêmes à la culture et progresser d'eux-mêmes, mais il leur est difficile de faire passer le métayer à la capacité d'un travailleur agricole moderne, désireux de monter à cette école.

Ce n'est pas le paysan qui peut relever la culture — il n'en a ni l'idée ni les moyens —; c'est le propriétaire.

Par conséquent, l'avenir de la culture n'est ni dans la communauté, ni dans les procédés traditionnels, mais uniquement dans l'initiative éclairée des hommes qui possèdent les capitaux et l'intelligence des nécessités nouvelles. Et leur rôle ne consiste pas à protéger les incapables, mais à les élever.

II

Passer du Bourbonnais à l'Anjou, c'est aller de la partie haute du bassin de la Loire à sa partie basse, des Plateaux situés sur le haut cours du fleuve, aux Plateaux et aux Plaines situés sur son cours inférieur.

Si on essaye de discerner quels sont les caractères de ce Lieu nouveau qui agissent avec le plus d'intensité sur le type social, on en aperçoit immédiatement deux :

1° *La configuration du sol.* — L'Anjou s'étend à peu près également sur les deux rives de la Loire qui forme ainsi l'artère centrale du pays. Mais, en

arrivant dans l'Anjou, la vallée de la Loire s'élargit en une vaste plaine, surtout dans la direction du Nord. Cet abaissement du sol est particulièrement marqué dans la région où le Loir, la Sarthe grossie de l'Huisne, la Mayenne grossie de l'Oudon, viennent confondre leurs eaux pour former la Maine, qui se jette dans la Loire un peu au sud d'Angers. « La rive droite fuit sans fin, plaine immense, parfaitement unie, et parsemée d'arbres, qui se massent au loin et forment un large horizon boisé. La vallée de la Maine relie, par une bande de belles prairies, le val de la Loire à une autre plaine d'alluvion qui rivalise avec lui de richesse et de fertilité : c'est le vaste bassin de prairies où s'unissent la Sarthe, le Loir et la Mayenne (1). »

Voilà la partie centrale de l'Anjou caractérisée d'une façon très nette : c'est une vallée, dont l'étendue est telle qu'elle prend les proportions d'une *vaste plaine basse*, abondamment irriguée par de nombreux cours d'eaux. On pourrait appeler cette région le pays des rivières.

Le reste de l'Anjou, surtout au sud de la Loire, est plus élevé, il se développe en plateaux; mais ces plateaux ont une faible altitude, ils sont *mollement ondulés*, souvent bien irrigués et *coupés de vallées*. On ne trouve de relief un peu mouvementé que dans le petit massif de collines granitiques qui se dresse au sud de Chemillé, formant le nœud hydrographique duquel divergent l'Hyrôme de Chemillé, l'Èvre

(1) P. Joanne, *Dict. géogr. et adm. de la France*, art. MAINE-ET-LOIRE.

de Beaupréau, le Lys et l'Arduson. Le point culminant de ce petit massif n'est lui-même, qu'à 210 mètres d'altitude.

M. Dauprat caractérise en ces termes la partie du plateau qui s'étend entre la Loire et Beaupréau. « Ce n'est pas un grand plateau en forme de cuvette, aux bords légèrement surélevés, et tel que ceux de Touraine; il présente du sud au nord *une pente générale*. Cette pente et la fréquence des pluies ont donné naissance aux *nombreux cours d'eau* que nous avons remarqués sur notre route; ils reçoivent de nombreux affluents; j'en compte cinq sur la rive droite de la Divatte, entre la Varenne et Saint-Sauveur, c'est-à-dire sur une distance de quatre kilomètres seulement. Et comme les grands cours d'eau prolongent sur toute leur étendue les coulées que nous avons remarquées dans la vallée, comme les affluents déchirent le sol de la même façon, vous vous rendrez compte que ce plateau, raviné dans tous les sens, présente un aspect bossué, un *vrai pays de côtes*, ainsi que disent ses habitants (1). »

Nous pouvons donc dire que l'Anjou est, dans son ensemble, une région de plaines basses largement irriguées et de petits plateaux peu élevés, ondulés et coupés de vallées et de côtes.

Retenons bien ce premier caractère; voici le second :

2° *La douceur et l'humidité du climat.* — Le climat

(1) *Science sociale*, t. VIII, p. 543.

est *doux* d'abord à cause de la faible altitude du sol, ensuite à cause du voisinage de l'Océan et du Gulf-Stream, enfin et surtout, parce que l'Anjou est protégé contre les vents du nord et du nord-est, par les collines de Normandie et du Perche. Ce pays est donc directement exposé au midi.

Le climat est humide parce que ces mêmes collines arrêtent les courants d'air plus secs du nord et du nord-est; le pays se trouve ainsi ouvert aux vents humides de l'ouest qui lui apportent les vapeurs de l'Océan. « Ce qui manque à l'Anjou, c'est la limpidité et la transparence de l'atmosphère. *Même dans les belles journées de printemps*, une légère vapeur empâte toujours les lignes et restreint les horizons. Est-ce parce que le vent tiède de la mer apporte avec lui un peu de brumes de la côte bretonne? Est-ce que, de cet immense lacis de rivières, Loire, Mayenne, Maine, Sarthe, Loir, Authion, Loiret, Aubance et Layon, qui entoure Angers, les vapeurs montent sans cesse (1)? »

Ces caractères du sol et du climat ont agi directement et profondément pour constituer le type angevin. Mais, en réalité, leur action s'étend au delà. Ils paraissent expliquer aussi, du moins dans ses grandes lignes, le type vendéen, qui occupe une région contiguë également en plaine, située au sud-ouest de l'Anjou, et dont l'évolution sociale se rapproche sensiblement de celle de ce dernier pays. Cependant, comme le type est plus net et plus caractérisé dans

(1) *Voyage en France*, par Ardouin-Dumazet, 2e série, p. 214.

l'Anjou, nous considérerons plus spécialement ce pays.

Par l'étendue de ses plaines basses, par la faible altitude et le vallonnement de ses plateaux, par la douceur et l'humidité de son climat, l'Anjou est essentiellement un *pays à productions abondantes et variées*. Je dirais volontiers, si on veut bien ramener cette expression à un sens raisonnable, que l'Anjou est un pays de Cocagne.

« Ce doux pays d'Anjou est si aimable avec ses belles cultures, les molles ondulations de ses collines, ses grandes îles boisées remplies de hameaux enfouis sous la verdure; les pentes plantées de vignes contrastent si heureusement avec le fond des vallées rempli d'arbres fruitiers, que la disparition d'un seul des éléments du paysage en détruirait l'harmonie. » Peu de pays présentent, en effet, une pareille variété de productions.

Plus au nord, en Normandie et en Bretagne, l'humidité est trop grande, le soleil n'est pas assez chaud pour permettre la culture de la vigne et de nombreuses espèces d'arbres fruitiers; plus au sud, l'humidité est trop faible, le soleil est trop chaud pour le développement des prairies. L'Anjou est peut-être la seule région de la France où le parfait équilibre entre le climat du Nord et celui du Midi permette d'obtenir en même temps les productions de ces deux zones. C'est à la fois une Normandie plus chaude et une Provence plus humide.

Les plateaux de l'Anjou participent eux-mêmes en général à cette heureuse situation, grâce à leur faible

altitude, qui en fait des plaines à peine surélevées, et grâce aux ondulations du sol qui varient à l'infini les expositions et par conséquent les productions.

Parmi ces dernières, les productions herbagères ou fruitières sont représentées d'abord par les vastes prairies qui couvrent les plaines basses et par la gamme très étendue des arbres fruitiers qui couvrent les coteaux et les pentes mamelonnées. Dans les arrondissements de Segré et de Baugé, les pommiers à cidre rappellent la Normandie; dans les arrondissements de Segré et de Cholet, les châtaigniers rappellent le Limousin; dans les arrondissements de Saumur et de Baugé, les noyers rappellent le Périgord et le Quercy; dans les terres calcaires du Saumurois, le prunier, l'abricotier, et surtout l'amandier rappellent la Provence.

Les cerises à guignes sont si abondantes, qu'on en fabrique en grand la liqueur de guignolet et qu'il s'en exporte pour plus de 200.000 francs de la seule région qui borde la Loire.

A ces productions fruitières si variées s'ajoutent, surtout dans les plaines basses, les pépinières, les produits horticoles et les cultures maraîchères qui font la fortune de cette partie de l'Anjou; « Angers est la terre classique des pépiniéristes pour la plante d'appartement et les plantes de pleine terre (1) ». Le climat est très favorable à ces cultures, qui ont besoin d'une humidité tiède et d'une température égale.

(1) Ardouin-Dumazet, *loc. cit.*, p. 195.

L'horticulture est souvent entreprise par de grandes maisons. Mais il y a aussi « une multitude de maisons secondaires se livrant généralement à une culture particulière. L'une ne fait que des œillets, d'autres se bornent aux renoncules, celle-ci a des collections de dielytras remarquables; ailleurs, ce ne sont que des tulipes, plus loin des jacinthes. Au moment de la floraison des camélias, certaines pépinières sont des merveilles. La douceur du climat permet d'obtenir un grand nombre de plantes des pays chauds. C'est ainsi que le palmier de Chine, aux larges feuilles étalées, fructifie en plein air; ses graines sont bonnes pour la reproduction. La merveille des plantations d'Angers, c'est la culture des azalées. En avril et mai, les champs couverts d'azalées sont éblouissants. Dans la ville même d'Angers, au faubourg Bressigny, un champ de rosiers couvre cinq hectares. Plus considérable encore est la culture des jeunes arbres fruitiers, forestiers et d'alignement. Près de Brissac, aux Alleuds, j'ai parcouru des plantations de 50 hectares couverts de plants d'arbres fruitiers. La variété est grande : un catalogue me donne le nom de près de 400 espèces de poiriers indépendamment de 600 variétés non énumérées, 600 variétés de pommiers, 1.500 de rosiers, 150 de pruniers, 475 de vignes, 219 de rhododendrons. Camélias et azalées remplissent des colonnes du catalogue (1) ». Certaines de ces maisons ont des agents à l'étranger et jusqu'en Amérique, ce qui peut don-

(1) Ardouin-Dumazet, *loc. cit.*, p. 198.

ner une idée du développement de ce commerce.

Une autre culture très répandue dans l'Anjou, et qui accuse encore très nettement la douceur du climat, est celle des primeurs, particulièrement des artichauts et des choux-fleurs. Les Bretons de Roscoff, sitôt leurs cultures terminées, « parcourent les jardins angevins, achètent sur place, chargent sur leurs charrettes et transportent à la gare. Pendant les mois de mai et de juin, on expédie chaque jour jusqu'à 50 wagons. Quand les choux-fleurs, les petits pois et autres légumes sont expédiés, commence le commerce des artichauts (1). »

Enfin, la vigne vient terminer et couronner cette série de productions déjà si riche et si variée. Près de 50.000 hectares sont plantés en vignes, couvrant toutes les pentes le long des cours d'eau, les coteaux le long des routes et même de nombreux plateaux. Et le vin de ces vignes n'est pas d'une qualité ordinaire : les vins d'Anjou ont une réputation. Sur les bords de la Loire, les argiles compactes produites par la décomposition des schistes rouges donnent des vins blancs qui ont atteint jusqu'au prix de 1.500 francs la barrique. Le prix de 500 francs, qui est ordinaire pour les vins de choix des coteaux du Saumurois, n'est pas rare pour les crus de Rablay, de Bonnezeaux, des coteaux du Layon. Les cépages blancs sont le pineau blanc, le muscadel, le meslier, le gros plant et le bourgogne blanc. Il se fabrique même à Saumur des

(1) Ardouin-Dumazet, *loc. cit.*, p. 201.

vins champanisés qui peuvent faire concurrence à certains vins de la Marne. Le vin mousseux de Saumur se prépare dans des caves creusées dans le tuf et une partie est vendue comme champagne, après avoir subi un traitement analogue. Une seule maison de Saumur vend de 600.000 à 700.000 bouteilles par an.

On voit que, au point de vue des productions spontanées, herbe et fruits, l'Anjou est un des pays privilégiés, un de ceux, par conséquent, *où l'homme a le moins d'efforts à faire pour pourvoir à sa subsistance,* grâce à la libéralité d'une nature très généreuse. Je tenais à bien établir ce fait dont je vais dérouler les conséquences.

Mais auparavant, je dois signaler un second fait, dont l'influence a été également considérable. Je veux parler de *l'origine historique* des populations de l'Anjou.

J'ai expliqué comment le bassin de la Loire avait été la principale route des Celtes en Gaule : ils y arrivèrent en droite ligne à leur sortie de la vallée du Danube (1). J'ai dit également comment ils descendirent cette vallée de la Loire, où ils purent continuer à mener leur vie à demi pastorale, grâce à la large bande de prairies qui bordent les rives du fleuve.

On peut s'imaginer l'étonnement et l'admiration de ces populations, lorsque, en arrivant dans la région qui forme l'Anjou actuel, elles virent tout à coup la

(1) Voir livre III, ch. IV.

vallée s'élargir et s'étendre en une immense plaine, au climat tiède, aux nombreux cours d'eau, aux prairies encore plus vastes. Depuis qu'ils étaient sortis de la Puzta hongroise pour s'engager, bien plus de force que de gré, dans la passe étroite du haut Danube, pareille bonne fortune ne leur était pas arrivée. Et c'était une bonne fortune particulièrement pour des Celtes, plus formés à la vie pastorale et à la cueillette qu'à la culture.

Ils purent donc s'étaler et se mettre à l'aise ; ils purent s'établir en groupe au lieu d'émigrer presque individuellement au fur et à mesure de la colonisation, comme durent le faire, longtemps après, ceux qui occupèrent les plateaux plus élevés, à la suite des grands défricheurs de forêts (1). Ils purent se fixer *par clans entiers* avec leurs chefs, avec leur organisation antérieure et tout au large.

Ils se fixèrent d'autant mieux là que cet endroit était précisément le point d'aboutissement, le terme même de la longue route qu'ils suivaient d'Orient en Occident. La route s'arrêtait brusquement barrée par l'Océan immense. Il n'était pas facile de s'échapper vers le sud, car, dans cette direction, on allait se heurter au flot de populations plus anciennement arrivées de l'Afrique à travers l'Espagne. La route était bien ouverte vers le nord-ouest, vers la Bretagne, mais combien elle était peu engageante, en comparaison des plaines angevines, cette route de landes et

(1) Voir livre IV, ch. I.

de granit : c'était le désert après la Terre promise. Vers le nord, en remontant les trois rivières qui se réunissent près d'Angers, le Loir, la Sarthe, ou la Mayenne, on aboutissait aux collines boisées du Perche ou de la Normandie, dont l'altitude et la pauvreté ne laissaient pas soupçonner les riches et verdoyantes plaines de la Normandie septentrionale.

Tout portait donc à se fixer dans les basses plaines de la Loire. Mais là, une sélection dut s'opérer. Les clans celtes les plus forts, les plus résistants, durent se maintenir, et ce furent probablement les clans désorganisés, les vaincus, les fuyards, qui furent réduits à aller s'éparpiller tristement dans les landes de la Bretagne ou dans les collines du Perche et de la Normandie.

Par suite de sa situation géographique, de son climat, de l'abondance et de la variété de ses productions, l'Anjou apparaît donc comme une des régions où les Celtes se sont plus particulièrement établis et maintenus *par grandes masses, avec tout le cadre de leur organisation sociale.* J'ai d'ailleurs montré précédemment (1) comment le type social celte était resté particulièrement accusé jusqu'à nos jours dans cette partie du bassin de la Loire. L'Anjou formait, à l'époque gauloise, la confédération des Andécaves qui furent, avec Dumnacus, les derniers Gaulois qui aient résisté, même après le désastre d'Alésia, à la conquête romaine. Cela fait bien supposer que cette

(1) Voir livre III, chap. IV.

partie de l'Ouest était une des régions celtiques par excellence.

Si l'Anjou s'est trouvé à l'extrémité occidentale de la principale route suivie par les Celtes, il s'est trouvé également à l'extrémité méridionale de la zone où les Francs se sont surtout fixés.

Les Francs ont, en effet, occupé plus spécialement les pays situés au nord de la Loire. Dans les incursions qu'ils firent vers le Midi, la seule route largement ouverte était celle de la vaste plaine qui, de Paris, s'étend, à travers la Beauce, jusqu'à l'Anjou. Après l'Anjou, la route est étranglée, entre l'Océan, les collines du Poitou et les monts du Limousin, qui forment à cet endroit les dernières pentes du massif central.

Cette circonstance, combinée avec les avantages du sol, du climat et des productions spontanées, a dû avoir pour effet de retenir en Anjou un certain nombre de Francs, qui se superposèrent à la population purement celtique. On va voir que l'état social de l'Anjou ne peut s'expliquer complètement que par la superposition et le mélange plus ou moins complet de ces deux éléments de populations. Nous savons d'ailleurs que Chilpéric, chef des Francs Saliens, s'empara d'Angers et soumit tout le pays à sa domination vers 470.

Ajoutons, enfin, que la Loire fut une des grandes routes de pénétration des Normands en Gaule; ils s'emparèrent à plusieurs reprises de la ville d'Angers et se répandirent plus ou moins dans le pays. Or les

pirates normands entraînaient avec eux un certain contingent de Francs ou de Saxons.

Ce mélange de Celtes et de Francs semble expliquer la situation distinguée qu'occupèrent les Angevins dans l'histoire de la féodalité. On connaît la haute fortune de leurs comtes ou de leurs ducs, rois d'Angleterre, de Jérusalem, de Sicile, et la réputation des Angevins, qui furent toujours au premier rang dans les prouesses de guerre et de chevalerie, ce qui leur valut le renom de « gentillesse », comme on disait alors. Ils ne brillèrent pas, comme les Francs du Nord, dans la période territoriale et agricole de la féodalité, mais seulement dans sa période guerrière et féodale, comme il convenait à des Francs mélangés de Celtes.

Les facilités extraordinaires offertes par le Lieu et le mélange de ces deux groupes de populations semblent bien être les *deux facteurs essentiels* de l'état social dont il nous faut maintenant signaler les traits caractéristiques.

C'est dans les conditions du *Travail* que ces traits caractéristiques apparaissent d'abord.

S'il est un pays où l'homme n'ait pas besoin, pour se livrer à la culture, de donner une grande somme de travail, c'est bien celui que nous venons de décrire. La nature a trop fait, pour qu'il reste beaucoup à faire. Par lui-même, le travail de la culture exige l'effort énergique et persévérant, la prévoyance à long terme. Mais ici, par suite de la libéralité de la nature,

la culture est bien moins exigeante, elle devient facile et en quelque sorte aimable.

Presque partout, en Anjou, la culture s'appuie à la fois sur l'élevage du bétail et sur l'ensemble de productions spontanées et fruitières dont nous avons donné l'énumération. Aussi, jusqu'à ces dernières années, se contentait-on d'une culture tout à fait extensive, exigeant peu de travail et peu d'effort. On ne faisait de plantes sarclées, navets, choux, pommes de terre, que dans une pièce de terre spéciale, espèce de jardin nommé *closeau* ou *bordage*, où l'on concentrait beaucoup de fumier et que l'on cultivait à la main. Dans le reste des terres, on faisait trois ou quatre fois du blé ou du seigle, mais toujours après une jachère; puis on laissait la terre s'enherber naturellement et on s'en servait, comme pâturage, pendant six ou huit ans (1).

Sous l'influence de cette vie facile, le caractère angevin se dessina peu à peu et prit les traits sous lesquels il nous apparaît aujourd'hui.

J'ai dit qu'au moyen âge les Angevins avaient brillé au premier rang de la féodalité guerrière, sous la double influence de leur formation à la fois celtique et franque. Le Celte avait apporté sa turbulence batailleuse; le Franc ses aptitudes de chef et de dominateur. A ce contact, le Celte s'était trouvé quelque peu relevé; le Franc, au contraire, avait été sensiblement abaissé, en ce sens qu'il avait perdu ce

(1) P. Joanne, *loc. cit.*, p. 2.406.

qui fit ailleurs sa supériorité propre : l'aptitude à constituer et à gouverner des domaines ruraux indépendants. En Anjou, il fut moins porté que les Francs du Nord à s'installer solidement sur son domaine : la douceur du pays et les facilités de vie qu'il offrait l'inclinèrent davantage vers l'oisiveté, vers l'existence aventureuse et aventurière du chevalier féodal.

Lorsque la féodalité militaire eut vécu et que toute cette chevalerie fut contrainte, par la force des choses, de déposer son armure et de se fixer sur ses terres, elle y retrouva la vie facile que nous venons de dire et elle s'y abandonna.

Pour toutes les classes de la société, la vie est douce en Anjou. Cette douceur de vivre persistait même à la veille de la Révolution, c'est-à-dire à une époque où le peuple des campagnes, écrasé par le fisc, était généralement plongé dans la plus profonde misère. « La nourriture des habitants, dit un curé d'Anjou sous le règne de Louis XVI, même chez les moins aisés, était substantielle et abondante. Le pain, dans lequel il n'entrait qu'un tiers d'orge sur deux tiers de blé, était fort bon, et le cidre, plus ou moins affaibli par l'eau, ne manquait à personne. La soupe était, au souper, suivie d'un plat de viande, ou d'œufs, ou de légumes; au déjeuner et à la collation, on avait toujours deux plats, beurre et fromage, puis souvent un troisième de fruits crus ou secs, pommes, noix, etc. Les plats étaient servis entiers sur une table couverte d'une nappe, où chacun, muni d'une

assiette, de cuiller et de fourchette, mangeait suivant son idée (1). »

C'est à cette facilité de vie qu'il faut attribuer le trait particulier du caractère local qu'on a si bien exprimé dans ces termes : *la douceur angevine.* On retrouve partout « cette caresse des manières, qui est une des traditions, et une des grâces du pays angevin (2). » Un vieux magistrat du seizième siècle a bien défini ces populations : *Andecavi molles,* et il ajoutait : *sunt mites atque benigni.* La mollesse, la douceur, la bienveillance qui porte à accueillir l'étranger d'une façon souriante, ce sont bien là les caractères de ces populations, plus aimables qu'énergiques, plus portées aux réunions joyeuses, aux cérémonies, aux fanfares qu'au travail intense, dont on laisse volontiers retomber le poids sur les femmes. « Tandis que le mari, nonchalamment attablé à Angers, à Saumur ou ailleurs, laisse s'écouler avec insouciance son temps et son argent, la femme redouble d'économie comme de travail pour que la maison souffre le moins possible (3).

Malheureusement, les libéralités de la nature sont un présent encore plus funeste qu'il n'est agréable. Elles dispensent de l'effort; par là, elles ne développent pas l'énergie et l'esprit d'entreprise. On n'est pas excité à aller de l'avant; on reste bonasse, on est

(1) François-Yves Besnard, *Souvenir d'un nonagenaire*, publiés par M. Célestin Port, 1880, t. I, p. 301.

(2) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, p. 53.

(3) *Ibid.*, p. 60.

trop heureux naturellement. Avec cela, on peut fabriquer une race aimable; on ne fabrique pas une race vigoureuse et puissante.

A cette vie facile, les grands propriétaires angevins perdirent, à la longue, les traditions guerrières que leurs origines historiques avaient implantées dans la race. Au moment de la Révolution, l'Ouest, resté fidèle à la royauté (je dis plus loin pourquoi), entreprit de résister à la Convention; or l'initiative vint des paysans et ils durent obliger les nobles à les suivre. Ceux-ci ne demandaient qu'à rester tranquillement chez eux.

Quels sont donc ces grands propriétaires et ces paysans? Dans quelle situation se trouvent-ils les uns vis-à-vis des autres?

Dans l'Anjou, la petite et la grande *Propriété* sont peu répandues, c'est la moyenne qui domine. Les exploitations ont, en général, de 30 à 40 hectares; il y en a de beaucoup plus réduites, mais qui comprennent encore de 10 à 12 hectares; on les appelle des *closeries,* parce qu'elles sont formées d'un seul clos. « C'est dans l'Anjou que se présente le véritable country-gentleman français, dans ces familles qui jouissent de 5.000 à 10.000 francs de revenus. Point de grands entrepreneurs, de fermiers capitalistes, mais aussi, peu ou point de journaliers vivant exclusivement de salaires. Des exploitations limitées par l'étendue que peut cultiver une famille (1). »

(1) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 190. — V. aussi Baudrillart, *loc. cit.*, p. 214.

Cette situation moyenne de la propriété est bien la conséquence de cette culture facile avec combinaison de productions herbagères et fruitières : les petites gens se trouvent soutenus et ne tombent pas trop bas; les autres ne sont pas incités à l'effort et ne s'élèvent pas trop haut. On n'aboutit ni à la misère ni à la richesse.

Voilà bien l'influence du Lieu. L'influence du mélange de races se manifeste également dans le mode d'exploitation des domaines. Ce n'est ni le métayage, dont nous avons vu l'origine gallo-romaine, ni le fermage tel qu'il fut pratiqué par les Francs; c'est un type mixte et parfois un mélange des deux, ce qui prouve bien que nous sommes ici au point de rencontre des deux races, au point où elles se sont tout particulièrement compénétrées. « Beaucoup de cultivateurs sont des métayers et quand le contrat prend la forme d'un bail à ferme, la rente se paie souvent en denrées (1). » Ce mode mixte d'exploitation s'étend au sud de l'Anjou, jusque dans le Poitou : « Le nombre des fermiers s'est accru relativement à celui des métayers, sans que le métayage ait disparu. Sur 1.000 exploitations, on compte 416 métayers et 584 fermiers (2) ».

M. Dauprat a très bien défini ce type : « L'ami chez lequel nous allions (en Anjou), dit-il, réside toute l'année à la campagne. Il vit sur sa terre, qui lui four-

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 186.
(2) Baudrillart, *loc. cit.*, p. 214.

nit non seulement la vie matérielle, moins l'épicerie et la viande de boucherie, mais encore le bois à brûler et le bois de construction. Il n'exploite pas par lui-même, mais il possède des métairies, comme on dit dans le pays. En réalité, ce ne sont ni des métairies, puisqu'elles doivent un fermage en espèces, ni des fermes, puisqu'elles doivent des redevances en nature et de vraies corvées, des journées d'hommes et d'animaux à première réquisition du propriétaire. C'est un système mixte, qui, par les redevances, oblige le propriétaire à la résidence pour en profiter; à une certaine surveillance, pour se les assurer (1). »

En effet, les propriétaires angevins résident généralement sur leurs terres. C'est là un trait qu'il importe de noter.

Ici, la résidence paraît due à la fois aux facilités de vie et à la faible aptitude à l'effort qui caractérise cette population. Nous avons vu apparaître, dans le Bourbonnais, un type énergique de grands propriétaires, qui restent sur leurs terres pour les améliorer, pour entreprendre la lutte contre un sol médiocre et un climat difficile. Le propriétaire de l'Anjou n'obéit pas aux mêmes mobiles : il n'a à lutter ni contre le sol, ni contre le climat; d'ailleurs, il y serait généralement peu disposé. La vie facile, l'abondance de toutes choses ne le poussent pas au dehors; il se laisse aller doucement à cette bonne petite existence et aime mieux vivre modestement là, que de faire un effort pour

(1) *La Science sociale*, « Une visite en Anjou », t. VIII, p. 546.

améliorer sa culture, ou pour aller au loin se créer des ressources plus abondantes. Il ne suffit pas de constater qu'un propriétaire pratique la résidence, il faut encore savoir pourquoi et comment il la pratique. Le grand propriétaire de l'Anjou ne se rattache pas à la race des grands défricheurs et des grands transformateurs du sol. Jusqu'au commencement de ce siècle, il n'y avait guère en Anjou « d'autres chemins que les ornières creusées par les roues des chars rustiques, le long des pentes escarpées ou dans les fondrières des bas-fonds; les relations avec le dehors manquaient autrefois presque complètement. Les propriétaires, la plupart gentilshommes, n'ayant pas assez de revenus pour vivre à la cour, résidaient sur leurs domaines et y menaient un genre de vie *très conforme à celui de leurs paysans*. Les denrées se partageaient de bonne amitié entre le cultivateur et le maître, et comme la population n'était pas nombreuse, l'abondance régnait sans beaucoup d'effort. Les besoins des uns et des autres une fois satisfaits, nul n'avait intérêt à augmenter sa part, puisque les denrées n'avaient aucune valeur. Le climat étant d'ailleurs sain et tempéré, le paysage agréable et gai, le gibier, cette pomme de discorde, assez abondant pour suffire à tous, la vie coulait heureuse et facile (1) ».

Retenons cette phrase : « Ils résidaient sur leurs domaines et y menaient un genre de vie très conforme

(1) L. de Lavergne, *loc. cit.*, p. 187.

à celui de leurs paysans. » Voilà bien la formule qui caractérisait l'ancien propriétaire de l'Anjou. Elle explique à la fois les bons rapports qui ont persisté entre les diverses classes de la société et aussi l'état arriéré de la culture jusqu'à ces dernières années.

C'est seulement depuis quarante ou cinquante ans que cette situation tend à s'améliorer çà et là, mais sous l'action d'influences venues du dehors. Après l'insurrection royaliste de 1832, le gouvernement, voulant prévenir le retour de pareils événements, entreprit d'ouvrir le pays par un réseau complet de routes dites stratégiques. Ces routes, destinées à faciliter la circulation des soldats, facilitèrent surtout celle des marchandises; toutes les denrées agricoles qui jusqu'alors étaient consommées sur place, comme nous venons de le dire, purent être exportées au loin et prirent, par le fait même, une plus grande valeur. Il en résulta pour tout le pays un certain développement de richesse. Les idées du dehors, les méthodes nouvelles pénétrèrent également par les mêmes voies, et un mouvement dans le sens du progrès et des améliorations agricoles se dessina.

L'emploi de la chaux, en particulier, se développa; grâce à cet amendement, les terres les plus médiocres furent fertilisées : le froment fut substitué au seigle, dont on se contentait autrefois; l'antique assolement fut modifié; les prairies artificielles, se multiplièrent, l'espèce bovine fut améliorée par l'introduction du *durham*.

Ces progrès furent favorisés par la résidence des

grands propriétaires, qui, étant sur place, furent plus portés à s'intéresser à la culture, lorsqu'ils virent qu'on pouvait en tirer un produit rémunérateur. Comme ils étaient restés unis à leurs paysans par des liens traditionnels, les quelques propriétaires qui voulurent bien s'en donner la peine purent pousser les gens des campagnes dans la voie des améliorations. Ainsi le métayage, qui, dans le Midi, crée souvent un état d'antagonisme et coïncide avec une exploitation très arriérée, devint ici, par le fait de la résidence traditionnelle des propriétaires, une association véritable également avantageuse pour les deux parties et pour la culture.

Nous retrouvons donc la conclusion à laquelle nous ont amenés les faits précédemment observés : le relèvement de la culture ne s'opère pas par le paysan; il ne peut se faire que par le propriétaire. Mais la résidence du propriétaire ne suffit pas, ainsi que le prouve l'exemple des anciens propriétaires de l'Anjou; il faut, de plus, que celui-ci se décide à apporter à la terre le concours de son intelligence et de ses capitaux.

J'ai signalé les liens traditionnels qui existaient entre propriétaires et paysans. Ces liens apparaissent nettement quand on examine le type de *Famille* qui est un des traits caractéristiques de l'Anjou. Ce type est nettement communautaire.

« Partout, dit M. Dauprat (1), nous retrouvons la

(1) *La Science sociale*, t. VIII; *Une visite en Anjou*, p. 547.

trace de *plusieurs ménages* vivant sous le même toit et en communauté. Les parents gardent leurs enfants mariés, par des arrangements de famille, ou comme domestiques salariés; à la mort de l'un d'eux, le survivant règne incontesté et maintient la vie commune. C'est ainsi que l'une des fermes de mon ami a été conservée en commun par les deux frères après la mort des parents; que, dans l'autre, vit une veuve avec ses enfants et le ménage de son fils aîné; que, dans l'Ile aux Moines, après la mort de son mari, la mère a réuni, sous le même toit et sous son autorité, les deux ménages de ses fils aînés et de nombreux autres enfants. »

Ils éprouvent une peine extraordinaire à se séparer, à briser les liens qui les unissent les uns aux autres, à renoncer à la vie en commun. M. Dauprat en a donné un exemple pris sur le vif, en parlant d'une famille bourgeoise d'Anjou, qui vint se fixer en Touraine. Elle emmenait avec elle son personnel « composé de quatre hommes et de cinq femmes avec des enfants, ne formant qu'une seule famille employée dans la même propriété. C'était le vieux père avec sa femme, qui, en vrai descendant de famille patriarcale emmenait dans son exode un fils aîné célibataire, un second fils avec la femme, les deux enfants et la belle-mère de celui-ci, une fille aînée cuisinière, mariée au valet de chambre, une seconde fille vachère (1). » Naturellement ils conservent avec

(1) *La Science sociale*, t. VIII, p. 540.

un soin jaloux le costume et les traditions du pays.

Dans la classe supérieure, on s'efforce de maintenir la situation de la famille par des procédés artificiels. Les grands propriétaires « sont établis sur leurs terres depuis des générations au moyen d'un système de *transmission intégrale*. Le grand problème, pour chaque famille, est d'éluder le partage forcé, en transmettant la terre entière à l'aîné. Pour y réussir, on poursuit le rêve d'un mariage riche qui permette à l'aîné de dédommager ses frères et sœurs. On espère que les autres frères, à l'armée d'ordinaire, pourront, grâce à leur uniforme, se marier assez richement pour ne pas se montrer exigeants au moment du partage. On garde les filles à la maison, faute de dot pour les marier, ou bien elles entrent au couvent (1) ».

Comme on a bien l'impression que tout cet état social ne se maintient que par le cadre, par le groupe, par l'appui que chacun cherche et trouve, non en lui-même, mais dans les autres!

Tant que l'on reste solidement encadré, tout va à peu près bien; mais que le cadre vienne à se rompre et tout ce bloc se disloque, les uns tombant d'un côté, les autres de l'autre. Or, c'est précisément ce qui se produit aujourd'hui, par suite du développement des communications qui a mis l'Anjou en rapport avec le dehors et qui, en augmentant les moyens de s'élever par soi-même, pousse les plus capables à la rupture de la communauté.

(1) *La Science sociale,* t. VIII, p. 549.

Par le fait même, l'ancien *Patronage* patriarcal est battu en brèche et son insuffisance devient plus manifeste. Si ce patronage a l'avantage de soutenir, il a l'inconvénient de ne pas pousser les gens à s'élever. Et aujourd'hui il ne suffit plus de vivoter, il faut monter.

M. Dauprat caractérise bien ce genre de patronage à propos de la famille des serviteurs dont il est parlé plus haut : « Ils appellent M. C... « notre maître », même quand ils lui parlent. Mme C... « notre maîtresse » et non Madame. Ils se montrent affectueux et pleins de respect; leur confiance ne dégénère jamais en familiarité. M. C... me disait : « Ils demandent à être protégés. Ils ne sont capables de rien par eux-mêmes; ils font ce qu'on leur dit, mais il faut tout leur dire ». Ce sont de grands enfants et leurs maîtres les considèrent comme faisant partie de leur famille; ils causent avec eux, connaissent leurs besoins, s'intéressent à ce qui les touche. Pour n'en citer qu'un exemple, Mme C... s'est complètement chargée de l'éducation des enfants. Chaque jour, depuis trois ans, elle consacre deux heures à la classe. Il venait des paysans angevins chez nos voisins, soit des jeunes faisant leur service militaire à Tours, soit des pères venant voir leurs fils sous les drapeaux. Je vis l'un d'eux embrasser Mme C... « sur les trois joues » à la mode angevine, et Mme C... de me dire : « Il m'a bien piquée avec sa barbe, mais il avait l'air si heureux de me revoir (1)! »

(1) *Loc. cit.*

Les conditions du *Voisinage* ne sont pas moins caractéristiques que le Patronage. En dépit de cette formation communautaire, la tendance est d'établir les habitations au milieu du domaine, au lieu de les agglomérer en villages. Cette dispersion de la population est tellement générale que chaque curé possède un cheval pour pouvoir plus facilement visiter ses paroissiens épars dans la campagne. Même, d'après une vieille coutume, les curés font à cheval leur entrée dans leur paroisse.

Voilà bien la constitution du domaine rural à habitation centrale, qui s'observe partout où les Francs se sont établis; ce fait confirme encore ce que nous disions plus haut au sujet de l'établissement des Francs en Anjou. Ils se sont superposés à la population celtique et se sont établis à la campagne et à leur façon. Ils ont fourni à la fois des chefs militaires pendant la période féodale et des patrons pour l'établissement de la culture en grande propriété. Mais comme le fond de la population était celtique, cette dernière a conservé l'habitude de grouper plusieurs ménages dans chacune de ces fermes isolées.

Il s'est fait ainsi une combinaison des deux types sociaux. Mais, dans cette combinaison, c'est l'influence celtique, ou communautaire, qui paraît l'avoir emporté décidément et à la longue, ainsi que semble en témoigner le mode de culture et le mode de patronage exercé par ces grands propriétaires. Ainsi l'Anjou a fini par verser totalement du côté du type patriarcal.

Cette victoire du type patriarcal est encore bien marquée dans la conception de la *Vie publique*. L'Angevin est porté à assimiler le pouvoir public au pouvoir paternel. C'est bien là l'idée patriarcale qui confondait originairement, dans la même personne, les fonctions de père, de pontife et de magistrat. C'est ce qui explique l'attachement, pour ainsi dire filial et presque religieux, des Angevins pour le représentant de l'autorité royale. Tel fut en effet le caractère du monarchisme de l'Ouest. Comme cela donne bien la clef de cette série de soulèvements royalistes, où la passion religieuse est aussi ardente que la passion politique. C'est parmi les populations de ce type social que s'est surtout implantée et qu'a le plus persisté la fameuse théorie de l'union du trône et de l'autel. C'est bien là une théorie patriarcale au plus haut degré.

En somme, l'Anjou nous présente un type traditionnel, qui a été suffisamment résistant tant que le pays est resté replié sur lui-même et isolé, tant que la vie est restée facile, grâce à la douceur du climat et à l'abondance des productions plus ou moins spontanées. Son infériorité, son insuffisance ont éclaté, lorsque le pays s'est trouvé ouvert et mis en présence des conditions nouvelles qui s'imposent aux sociétés de l'Occident. Alors la faible aptitude à l'initiative, à l'effort, à l'élévation, s'est accusée par le contraste.

Cependant, même en présence des nécessités nouvelles de la lutte pour la vie, l'Anjou conserve un

avantage très appréciable dans l'attachement du paysan pour le grand propriétaire. Le paysan est complètement dépourvu d'initiative, mais du moins il a confiance dans le propriétaire et ne demande qu'à se laisser conduire par lui. C'est à ce dernier à se dégager progressivement de sa formation sociale. Il est déjà un propriétaire résidant ; il lui manque encore d'être un propriétaire dirigeant, énergique et progressif.

C'est par une éducation toute nouvelle, tournée vers l'avenir et non vers le passé, vers les professions essentielles et non vers les professions parasites, vers le vie active et novatrice et non vers la contemplation béate de sa généalogie familiale, que ce propriétaire fera de son fils l'homme nouveau qu'il ne peut plus être lui-même.

Et puis, n'est-il pas plus glorieux, d'être un « ancêtre », que d'être tout bêtement un « petit-fils » ?

Et c'est aussi plus difficile !

LIVRE V

LA ZONE DE LA CULTURE ISSUE DE LA COMMUNAUTÉ DES LANDES

Ceux de mes lecteurs qui ont bien voulu suivre jusqu'ici cette série d'études, doivent apercevoir l'ordre qui préside à notre classement des diverses régions de la France.

Nous sommes partis des trois massifs montagneux et herbus, Pyrénées, Alpes, Massif Central, où nous avons saisi le type encore bien conservé des populations adonnées à l'Art pastoral. Puis, suivant toujours l'ordre de la complication sociale croissante, nous avons étudié les populations adonnées à l'exploitation des Productions fruitières; enfin, celles qui sont engagées dans des travaux de Culture de plus en plus compliqués.

Tout ce groupe de populations, qui comprend d'une façon générale la France du Centre et du Midi, se rattache, soit actuellement soit au moins par ses origines, à la communauté pastorale.

La communauté pastorale explique ses caractères essentiels et distinctifs.

Nous abordons maintenant un autre groupe de populations : celui qui se rapproche le plus du précédent. Il sort également de la communauté pastorale, mais d'une variété distincte : *la Communauté des Landes.*

Cette variété n'est représentée, en France, que par un seul spécimen important : *le Type Breton.*

C'est à cette variété que se rattachent, en dehors de notre pays, les populations celtiques de l'Écosse et de l'Irlande.

CHAPITRE UNIQUE

LA RÉGION DES PLATEAUX GRANITIQUES

Le Type Breton.

I

Quand on jette les yeux sur une carte géologique de la France, on constate que la Bretagne est un pays à prédominance de terrains granitiques.

Cette nature de sol ne fait pas prévoir une grande richesse de productions végétales. La Bretagne est en effet un pays de landes : hautes landes — assez analogues aux Highlands d'Écosse — dans l'intérieur; basses landes, dans la zone voisine des rivages. La lande, ainsi que nous le verrons, a aujourd'hui reculé devant la culture, mais elle était autrefois et elle a été jusqu'à une époque récente l'élément caractéristique et dominant du pays. Le granit, qui affleure souvent et qui, en tous cas, ne retient pas l'humidité, est peu favorable à une végétation riche et exubérante. En 1840, il y avait encore 900.000 hectares

de terres incultes dans les cinq départements bretons (1). C'est dans la partie méridionale des Côtes-du-Nord, qui forme le centre de l'Armorique, que les collines sont le plus recouvertes de bruyères et que les habitations humaines sont le plus clairsemées (2). En Bretagne, « la nature est sévère, parfois sauvage. Ses champs de genêts et d'ajoncs d'or, ses landes rougies par les bruyères lui donnent un coloris particulier. Le centre du pays renferme surtout des landes arides et pierreuses (3) ».

Cependant, comme le climat est à la fois humide et doux, par suite du voisinage de l'Océan qui entoure de tous côtés la presqu'île armoricaine, l'herbe peut se marier, çà et là, à la lande, et la végétation forestière se développe partout où le granit est recouvert d'assez de terre pour donner prise aux racines des arbres. C'est donc le sol et non le climat qui oppose un obstacle à la végétation en Bretagne.

La lande fournit à l'homme un produit appréciable, quoique peu riche et peu abondant : d'abord un maigre pâturage, ensuite l'ajonc. Ce dernier est applicable à diverses destinations : il sert à former des clôtures, que la force de ses jets et de ses épines rend impénétrables; il donne en abondance des fagots, pour le chauffage, dans un pays qui manque de bois; il fournit des litières, qui repoussent à mesure qu'on les coupe; enfin, quand il est haché ou écrasé,

(1) Joanne, *Dict. de la France*, art. *Bretagne*.
(2) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 210.
(3) E. Reclus, *Géographie*, t. II, p. 630.

il peut être employé comme nourriture pour les animaux, surtout pour les chevaux.

Il n'y a pas là de quoi vivre largement; mais, pour des populations disposées à se contenter de peu et à préférer une vie pauvre à l'aisance achetée au prix d'un travail intense, la lande bretonne a pu suffire à la rigueur.

De fait, elle a suffi pendant des siècles, car ce pays a été précisément peuplé par des populations peu exigeantes. Le type breton, comme les autres d'ailleurs, ne s'explique pas seulement par son milieu physique actuel, mais encore par ses origines historiques, c'est-à-dire par les milieux qu'il a précédemment traversés.

Et, ici, ce second facteur a eu une importance considérable, ainsi que nous allons le voir.

En Bretagne, la Race, c'est-à-dire la formation sociale antérieure de la population, a singulièrement accentué les effets du Lieu.

Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment les Celtes étaient arrivés jusqu'en Anjou, en suivant la vallée de la Loire, qui fut leur principale route à travers la Gaule. La Bretagne formait la continuation et l'extrémité de cette route vers l'Ouest. Elle se présentait comme une poche gigantesque ouverte du côté la Loire et fermée de tous les autres côtés par l'Océan. Mais cette région n'avait rien qui pût attirer des populations, surtout après le pays si fertile, si doux et si enviable d'Anjou. Elle s'offrait

tout au plus comme un lieu de refuge, comme un lieu d'asile pour les fuyards, les vaincus, les désorganisés, auxquels on ne laisse d'ordinaire que les contrées peu favorisées de la nature : la Bretagne était incontestablement du nombre de celles-là. La suite de son histoire prouve d'ailleurs que les cinq petites nations celtiques qui l'occupaient, les Nannètes, les Vénètes, les Osismes, les Curiosolites, les Redons, n'étaient pas doués d'une très grande force de résistance.

On sait, en effet, que ce premier ban de Celtes-Gaulois fut ensuite refoulé et dominé par un ban de populations arrivé de la Grande-Bretagne et qui cependant n'était composé, lui aussi, que de fuyards et de désorganisés.

Ces fuyards étaient également des Celtes, mais des Celtes dits Bretons, anciennement passés dans la Grande-Bretagne, d'où ils se sauvèrent au moment de l'établissement des Saxons.

C'étaient bien de perpétuels fuyards : ils avaient fui pour passer de la Gaule en Angleterre, puis pour passer de l'Angleterre en Irlande et d'Irlande en Écosse, et finalement ils fuyaient pour revenir de la Grande-Bretagne en Armorique, afin de mettre le détroit entre eux et les Saxons.

La fuite est en effet la dernière et grande ressource des populations faiblement fixées au sol par la culture. Les nomades et les demi-nomades, habitués à errer sur le sol, de campement en campement, à la suite de leurs troupeaux, n'ont pas, pour un lieu déterminé, l'attachement du sédentaire. Ce dernier

aime mieux subir la domination étrangère que d'abandonner ses champs et sa demeure fixe.

Nous connaissons le type social des Celtes de la Grande-Bretagne (1); ce n'étaient pas des sédentaires cherchant un lieu d'établissement cultural et paisible. Ce n'étaient, à vrai dire, que des pasteurs nomades désorganisés, remplaçant la communauté de famille par la communauté de clan.

Il y a une loi sociale bien établie et qu'on pourrait appeler la loi de la génération des ateliers. En vertu de cette loi, un même lieu est différemment exploité suivant les méthodes de travail que les arrivants ont antérieurement acquises, à raison de la diverse nature des lieux où il leur a fallu vivre précédemment. C'est ainsi que les Bretons revenus de la Grande-Bretagne dans la Bretagne française (dans l'Armorique comme on l'appelait antérieurement) ont plus cherché, dans la Péninsule, les landes pastorales que les terres cultivables. C'est ce que leurs congénères ont aussi fait en Irlande et en Écosse (Highlanders, hommes des hautes terres de landes). Ils ont appliqué au pays la méthode de travail à laquelle ils étaient encore demeurés. Ils ne se sont pas avisés de se livrer au défrichement des forêts, parce qu'ils n'étaient pas alors rompus à la culture et la fuyaient. Ils n'usaient des forêts que comme lieu de pâturage, comme une ressource annexe aux hautes landes.

(1) Voir les articles de M. Ch. de Calan sur l'Écosse et l'Irlande, dans la *Science sociale*, t. XIX, p. 78, 356, 505, et t. XX, p. 41, 250 et 418.

Ils exploitaient de même, par le pâturage, les landes moins élevées, les landes de marais qui formaient une couronne entre les terres hautes de l'intérieur et le rivage armoricain. Seulement, il y a entre les hautes landes et ces basses landes cette différence, que les premières ne sont pas ou ne sont guère transformables et sont restées l'élément fixe du type breton, tandis que les basses landes sont plus facilement cultivables et ont donné, avec le temps, ainsi que nous l'indiquerons, un type breton nouveau, ou qui présente tout au moins les symptômes d'une évolution sociale.

Ces émigrants revenus de la Grande-Bretagne répugnaient encore plus à la culture que les Celtes demeurés en Gaule, parce qu'ils n'avaient pas, autant que ceux-ci, subi le contact pénétrant et la longue domination des Romains. Ils étaient restés plus pasteurs, plus batailleurs et plus désorganisés. Ils appartenaient à ce type social qui a donné naissance au cycle guerrier et légendaire des Chevaliers de la Table Ronde. Le nom de Table Ronde vient, dit-on, de l'habitude où étaient ces chevaliers de s'asseoir autour d'une table circulaire, afin d'éviter les querelles de préséance. Le fait est que l'histoire de tous ces petits chefs de clans, égaux entre eux, n'est qu'une suite de luttes, de compétitions et de meurtres, qui explique suffisamment la précaution dont parle la légende. Elle explique en même temps comment, chez les Bretons, le clan avait pris une importance extraordinaire, au point d'éclipser la famille elle-même. Celle-

ci n'était plus assez forte pour protéger les individus contre ces factions guerrières et ennemies et on n'avait d'autre ressource que de se réfugier dans le clan, de le fortifier et de s'y barricader en quelque sorte. De là, le dévouement extraordinaire des Bretons pour le chef du clan.

Tels furent les envahisseurs qui, vers le cinquième siècle, vinrent se superposer aux Celtes précédemment établis dans l'Armorique et se contentèrent d'exploiter ce pays de landes au moyen du pâturage.

Aujourd'hui encore, la Bretagne a conservé la tradition de cette exploitation pastorale peu intense, qui n'est associée qu'à une culture très arriérée. « La triste Sologne, toute désolée qu'elle soit, est supérieure à la Bretagne, écrivait Arthur Young, au siècle dernier. La plupart des rendements sont pitoyables; la moitié de la province est abandonnée. » En 1862, « près de la moitié du département du Morbihan consistait encore en vastes domaines revêtus de bruyères (1) ».

L'Art pastoral est resté le travail fondamental et le bétail est encore aujourd'hui la principale production. Mais, sur ces pâturages de landes ou de prairies pauvres, il ne vient que des espèces animales de petite taille; le cheval breton est petit, ainsi que la vache bretonne. Et ils sont sobres par la force des choses. Le mouton est rare; on lui a préféré ces

(1) É. Reclus, *Géographie*, II, p. 621.

vaches de petite espèce, qui ne sont pas plus difficiles à nourrir.

Aussi la Bretagne est-elle la province, qui, proportionnellement à sa surface, a le plus de bétail. Elle est également au premier rang pour le chiffre de sa population chevaline; elle en a plus qu'aucune autre partie de la France.

C'est ainsi que les influences du Lieu et celles de la Race se sont parfaitement combinées en Bretagne pour maintenir jusqu'à nos jours l'*art pastoral comme travait dominant.*

Si le sol avait été plus riche, il aurait pu triompher de l'apathie de la race; si la race avait été plus formée au travail, elle aurait pu triompher de la stérilité du sol. Mais ils étaient si bien faits l'un pour l'autre, que la race n'a pas entrepris de faire violence au Lieu, elle l'a respecté. Aussi le Breton est-il resté, au milieu de la France moderne, comme le représentant curieux, et en quelque sorte cristallisé, d'une époque disparue.

II

A cette influence combinée de la Race et de l'Art pastoral est venue s'ajouter celle de la Pêche et des Transports par eau, dont l'action, ainsi qu'on va le voir, s'est exercée dans le même sens.

Par suite de sa forme péninsulaire, la Bretagne possède un développement considérable de côtes, par rapport à son étendue. Au nord, à l'ouest et au

sud, on rencontre la mer. Et cette mer est particulièrement favorable à la pêche et aux transports. Les eaux qui baignent ces rivages sont échauffées par le Gulf-Stream, ce qui développe une multitude d'animalcules dont se nourrit le poisson, et une végétation sous-marine très variée qui lui fournit des retraites et des abris. D'autre part, les nombreuses découpures de la côte y créent une grande quantité de baies, de criques et de ports naturels où les navires peuvent aborder.

C'est par la mer plus que par la terre que la Bretagne, pendant longtemps, a été en communication directe et facile non seulement avec les autres pays, mais même avec la France. « C'est par les villes de son littoral plus que par celles des frontières de terre que la Bretagne est devenue française. En effet, les baies et les criques nombreuses de ses rivages, ses mers poissonneuses, les fortes oscillations de la marée, dans ses ports, favorisaient la naissance d'une grande marine de pêche et de commerce et facilitaient, par conséquent, l'échange des idées, le contact des civilisations (1). »

A toutes les époques, ces rivages ont donné une nombreuse population de pêcheurs. De toutes nos côtes océaniennes, celles de Bretagne sont même les seules où l'on rencontre à la fois le maquereau (qui est plus spécial à la Manche) et la sardine (qui est plus spéciale à l'Océan). C'est sur ces côtes que, compara-

(1) E. Reclus, *Géogr.* II, p. 594.

tivement au littoral européen, on pêche en plus grande quantité le homard et la langouste. L'abondance du poisson est bien accusée par ce fait que ces rivages, de Brest à Nantes, sont actuellement le principal centre pour l'industrie des conserves de poissons. Enfin, on sait que la Bretagne donne le plus fort contingent pour la grande pêche sur les côtes d'Islande et de Terre-Neuve.

A elle seule, cette région fournit presque la moitié de la population totale des pêcheurs français : sur 90.000 pêcheurs, la Bretagne en compte 41.000. La région flamande et boulonnaise n'en a que 10.000; la région normande, 12.000; la région vendéenne et saintongeoise, 7.500; la région gasconne et basque, 5.000; la région catalane et languedocienne, 7.000; la région provençale, 4.500; la région corse, 800; la région algérienne, 3.500. C'est donc bien en Bretagne que l'influence de la pêche s'accuse le plus fortement.

Mais cette influence est encore accentuée ici par le développement de la marine en générale; la Bretagne n'est pas seulement la région qui fournit le plus de pêcheurs, c'est encore celle qui fournit le plus de marins pour le commerce ou pour la guerre. Les quatre départements bretons recrutent à eux seuls la cinquième partie des équipages de la flotte.

Et cependant ce développement de la pêche et des transports maritimes n'est plus que l'ombre très affaiblie de ce qui existait autrefois. Au moyen âge, la Bretagne maritime fut incomparablement plus bril-

lante, plus célèbre et plus riche que la Bretagne terrestre. Au dix-septième siècle, les armateurs de Saint-Malo étaient assez riches pour prêter 30 millions à Louis XIV.

On comprend que le métier de marin ait attiré ces populations au moins autant que celui de pasteur.

D'abord la stérilité du sol, qui ne fournissait qu'un pâturage maigre, insuffisant pour faire vivre la population, en rejetait une bonne partie vers cette mer aux rivages sinueux et poissonneux. Et ce métier de marin était encore, comme celui de pasteur, une Simple Récolte, c'est-à-dire un travail n'exigeant pas de prévoyance et attrayant comme tout travail qui livre immédiatement son produit. Le pêcheur jette le filet et récolte, ou espère récolter immédiatement du poisson. Le marin (je parle de celui du moyen âge) jetait le harpon sur un navire et récoltait, ou espérait récolter immédiatement du butin, car ce marin était pirate au moins autant que transporteur. Il vivait autant de la course que du commerce. On peut dire que les nids de pirates s'égrenaient tout le long de la côte bretonne.

A partir du quatorzième siècle, on essaya bien de réglementer la course, mais sans beaucoup de succès. Aussi Henri III, renouvelant les édits sur la matière, disait : « Ils pillent, robbent et détroussent tout ce qu'ils trouvent à leur avantage. » Sous Louis XIV, la course était encore considérée comme l'auxiliaire légitime de la guerre publique. Il était même permis, en principe, par une ordonnance de Colbert, de courir

sus à un navire en temps de paix pour se venger d'une prise illégale. Tout ce qu'on put faire, ce fut de régler la vente et le partage des prises.

Saint-Malo fut alors un des plus fameux repaires de corsaires et Duguay-Trouin personnifie cette race d'écumeurs de mer. « La guerre est déclarée, dit un historien, la course est ouverte ; les mers vont être sillonnées d'ennemis : le commerce devient presque impossible. Le paisible négociant se fait armateur : il servira sa patrie et des prises riches et nombreuses rendront ses affaires peut-être plus florissantes qu'en temps de paix. Il se munit d'une soumission de l'amiral de France. Il dépose au greffe une caution de quinze mille livres pour répondre des injustices que ses représentants pourraient commettre en mer. Ses navires de transports se changent en bâtiments de guerre, ou, mieux encore, il construit des frégates de quatre-vingts à cent pieds de quille, qu'il se garde de trop charger d'artillerie, car il faut qu'elles soient souples à la manœuvre et d'une marche supérieure. »

On voit, par là, qu'il n'y avait pas loin du commerce à la piraterie et que l'on passait avec une extraordinaire facilité de l'un à l'autre. Et comme, alors, les guerres étaient longues et fréquentes, la piraterie l'emportait bien souvent sur le commerce. Et elle procurait parfois plus de bénéfice. On cite un armateur de Saint-Malo qui fit, en quinze jours, vingt-deux prises considérables. Dans un seul automne, plus de cent navires capturés entrèrent dans cette ville.

On pense avec quelle ardeur et quel enthousiasme

ces Bretons habitués aux luttes de clan et à la vie d'aventure qui en est la conséquence, durent se jeter dans la piraterie. Ils y étaient poussés à la fois par la formation guerrière de leur race et par leur éloignement pour le travail régulier. A peine une guerre est-elle déclarée, qu'on ouvre des registres où chacun vient inscrire sa demande d'embarquement, avec la mention du poste qu'il se croit capable d'occuper. Tout le monde se jette dans la marine, dit l'historien de Duguay-Trouin, au point que le corps des marchands ne peut fournir à l'État les trente et un soldats dont il est chargé. Des navires descendent des chantiers de construction du Talaro, du Val, de Trichet, de Solidor. Ces hardis croiseurs vont écumer les mers, si bien que le gouvernement de Bretagne touchera, en deux ans, neuf cent mille livres pour son dixième de part de prise, et que les ennemis, à la paix de Ryswick, auront perdu, pendant cette guerre et la précédente, plus de quatorze cents navires capturés par les seuls Malouins.

Non seulement le métier de pêcheur ou de marin n'exige pas de prévoyance, mais il a pour effet de développer l'imprévoyance, comme il arrive dans tout travail qui se rattache à la Simple Récolte. On vit au jour le jour, comme on récolte au jour le jour. Le pêcheur et le pirate ressemblent au joueur qui compte toujours sur un gain extraordinaire. Le simple métier de marin transporteur agit, lui aussi, dans le même sens; il développe l'insouciance des intérêts matériels. Le marin peut être imprévoyant à plaisir et

sans aucun inconvénient immédiat. Il est nourri et logé; il n'a pas à s'inquiéter de ces deux besoins essentiels; la prévoyance de l'armateur veille pour lui. Il peut donc dépenser son argent : il a la table et le couvert assurés. Il le dépense d'autant plus facilement qu'il reçoit sa paye, toute sa paye, en une seule fois, au moment où il débarque. Il se trouve donc avoir, tout d'un coup et sans y être préparé, une fortune entre les mains; et cela précisément quand il vient d'être sevré de toutes les jouissances qu'on ne peut se procurer qu'à terre.

La prodigalité des marins est célèbre dans les fastes de la Bretagne. « Les matelots vainqueurs, dit un vieil historien breton, font leur entrée sur des charrettes par la grande porte transformée en arc de triomphe; ils sont entourés de la population qui les acclame; ils jettent l'ancre attachée à leur véhicule devant le prochain cabaret. Là, le vin coule à flots, on fait grande chère. Que tous les compatriotes entrent! ils sont invités au festin, il y a de quoi les régaler tous. Les cruzades portugaises roulent sur les tables de jeu; on n'en veut pas conserver une seule; peut-être mourra-t-on dans la prochaine campagne; on fait frire les pièces d'or et on les précipite brûlantes sur la tête des passants. »

Aussi la plupart des corsaires meurent-ils pauvres, comme le fameux corsaire malouin, Angenard, qui, en vingt jours, rapporte à ses armateurs près de deux millions et trente-quatre mille francs pour sa part. Il écrit cependant : « Me voici arrivé à la fin de cette

guerre de vingt ans (les guerres, on le voit, duraient longtemps alors) à laquelle j'ai pris une part si active et au bout de laquelle je ne rapporte chez moi, pour toute fortune titres et récompenses, qu'une tête mutilée de coups de baïonnettes, souvenirs cruels et ineffaçables, une mâchoire dégarnie de toutes ses dents du côté gauche, la jambe gauche percée d'une balle, le côté droit déchiré par un éclat de bois, l'épaule gauche traversée par un biscaïen de 17 lignes de diamètre que je garde avec soin pour le renvoyer moi-même à ceux qui l'ont fabriqué ». — Il n'avait économisé que ses blessures et son biscaïen !

Dans un séjour que j'ai fait autrefois sur la côte bretonne, j'ai pu constater que ces habitudes d'insouciance et de prodigalité se retrouvent intactes aujourd'hui chez les marins. Souvent, m'a-t-on dit, les femmes sont obligées de contracter elles-mêmes des engagements au nom de leurs maris, et de les faire embarquer de force, pour les empêcher de dépenser à terre tout l'argent qu'ils ont gagné. C'est quelquefois, paraît-il, un spectacle curieux que de voir les femmes conduisant leurs maris à bord, comme de petits, ou plutôt comme de grands enfants.

Aussi, la première préoccupation des femmes, à l'arrivée des navires, est-elle de se faire remettre le montant de la paye, avant qu'elle ait été dépensée avec les camarades. Après cela, on ne doit pas s'étonner que les femmes de marins aient la direction du ménage. J'ai pu le constater, moi-même, par une

quantité de traits. Ainsi, en parlant d'une famille, on ne dit pas la famille d'un tel, mais la famille d'une telle; là où nous employons le mot Monsieur, pour désigner la famille, on emploie le mot Madame. Un instituteur me disait qu'un marin prend rarement sur lui de traiter une affaire : « Consultez ma femme, » vous répond-il.

Ainsi, à la dépression produite dans la race par ses origines, puis par l'art pastoral pauvre, vient s'ajouter encore la dépression produite par le métier de pêcheur et par celui de marin. Il existe donc ici un concours de circonstances singulièrement concordant, qui tendent toutes à déprimer chez l'homme l'aptitude au travail intense, au travail suivi, au travail qui exige les longues vues et la prévoyance.

La race bretonne nous apparaît donc comme essentiellement caractérisée par l'esprit de clan développé au plus haut degré pendant le séjour dans la Grande-Bretagne, et par la prédominance de trois travaux de Simple Récolte : l'art pastoral, la pêche et la piraterie.

On pourrait exprimer les éléments essentiels du type par la formule mathématique suivante :

Communauté de clan + Art pastoral pauvre + pêche + piraterie et service maritime combinés = type Breton.

Je prie surtout le lecteur de ne pas confondre ce type de pêcheurs avec celui qui, en Norvège, a été, autrefois, le prototype de la formation particulariste (1). Les différences sont profondes et absolues.

(1) Le lecteur trouvera prochainement, dans la *Science sociale*,

1° Le Norvégien était fondamentalement, comme il l'est encore aujourd'hui, *un paysan vivant de la culture* de son petit domaine. Un capitaine de navire norvégien que j'ai eu l'occasion d'interroger à ce sujet, me déclara qu'il ne connaissait pas de pêcheur qui ne fût en même temps cultivateur.

2° Par suite des profondes sinuosités de la côte norvégienne, qui se découpe en fjords ou golfes très nombreux, très allongés et très profondément enfoncés dans les terres, tous ces domaines de paysans sont situés au bord de l'eau. (En Norvège, les parties éloignées des rivages sont, sauf les deux plateaux de Christiania et Trondjem, montagneuses et inhabitées.) Par suite de ce voisinage de l'eau, chaque paysan norvégien peut se livrer à la pêche. Mais c'est une simple pêche à l'hameçon, qui se fait en petites barques à fond plat, à une très faible distance de la rive, et dans la partie du fjord qui est voisine de l'habitation. On peut donc la pratiquer sans perdre celle-ci de vue. On n'a pas d'ailleurs intérêt à aller au loin, parce que cette pêche a spécialement pour objet le saumon, qui remonte les fjords et que l'on capture au pied des rapides, au moment où il s'accumule pour les franchir. Ces rapides sont très nombreux et chaque paysan a eu soin d'établir son domaine précisément dans le voisinage d'une de ces chutes. Non seulement *ce pêcheur ne s'éloigne pas de son domaine,*

une description et une explication du type norvégien et des origines de la formation particulariste, sous la plume de M. Henri de Tourville.

mais la pêche ne le détourne de la culture que *pendant une courte période,* au moment où le saumon remonte de la mer vers les parties hautes du fjord pour aller y déposer son frai. Le Norvégien fait en peu de temps sa provision de poisson pour toute l'année. *Cet homme est donc beaucoup plus cultivateur que pêcheur* (1).

3° Enfin, ce paysan-pêcheur est, au plus haut degré, *un isolé.* Les domaines norvégiens s'égrènent le long des fjord, dans le voisinage des rapides, qui, quoique nombreux, sont cependant à d'assez grandes distances les uns des autres. Deux familles s'établissent rarement auprès du même poste de pêche à cause de la faible quantité de sol arable que l'on trouve entre la montagne et le rivage. Chaque famille est donc séparée des familles les plus voisines soit par le fjord qui est devant elle, soit par la montagne qui est derrière, soit par l'intervalle, qui, à droite et à gauche, la sépare du poste de pêche situé plus haut ou plus bas le long du rivage

Ces quelques indications suffisent à expliquer comment l'évolution du type norvégien a été profondément différente de l'évolution du type breton : pour le norvégien, la pêche n'était qu'un travail accessoire de la culture, elle se pratiquait d'une façon intermittente et dans des postes isolés les uns des autres.

(1) La pêche de la morue aux îles Lofoten présente des caractères différents; mais elle ne constitue pas le type national et ne s'est d'ailleurs développée que récemment.

III

Nous tenons les trois éléments essentiels du type breton et nous avons constaté qu'ils convergent pour accentuer la formation communautaire imprimée par le clan et par les travaux de Simple Récolte.

Il s'agit de savoir maintenant si les autres travaux, *la Culture* et *la Fabrication*, ont pu agir suffisamment sur le type pour contrebalancer ces influences.

Il existe, en Bretagne, deux zones bien distinctes de Culture. Le long des rivages, c'est la petite culture; dans l'intérieur, c'est la grande culture, ou plus exactement, la culture par grands domaines, qui domine.

Les rivages de la Bretagne présentent des facilités particulières à l'établissement de la culture.

1° Le climat est très humide par suite des influences de l'Océan, dont les vapeurs arrêtées par les collines de l'intérieur se déversent en brouillards et en pluies abondantes sur le littoral. Ce climat est, de plus, singulièrement doux et tempéré, à cause de l'action du Gulf-Stream, qui court le long du rivage de la Bretagne, plus particulièrement du rivage septentrional.

2° Sous l'influence de la chaleur, les plantes marines et les coquillages se développent en quantités considérables; ils s'accumulent et sont ensuite roulés, broyés et rejetés sur la côte par le mouvement de la

mer. Ces débris, la tangue surtout, formée de coquillages réduits en poudre, le varech et le goémon, constituent des engrais très énergiques, par suite des éléments calcaires qu'ils contiennent en très grandes quantités.

Or l'amendement calcaire est nécessaire pour donner au sol granitique de la Bretagne les éléments fertilisants qui lui font défaut. La nature a donc placé là le remède à côté du mal. Le remède est tellement approprié et énergique, qu'actuellement la culture s'est en quelque sorte arrêtée en Bretagne au point où peuvent arriver les engrais marins. Sur certains points de la côte, l'influence bienfaisante de ces engrais s'étend jusqu'à 40 ou 50 kilomètres dans les terres (1).

Si une autre race que la race bretonne avait eu à sa disposition un climat aussi doux et une réserve aussi abondante et vraiment inépuisable d'éléments fertilisants, elle aurait, depuis des siècles, transformé le pays, tout au moins la zone littorale par la culture. Mais nous avons vu que le Breton éprouvait plus d'attrait pour l'art pastoral, la pêche et les expéditions maritimes que pour la culture.

Ce n'est que récemment (il y a seulement une cinquantaine d'années), que la culture s'est développée sur ces rivages, principalement sur ceux du Nord. Elle s'est développée sous la forme de la culture maraîchère.

(1) Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, p. 210 et 540.

La culture maraîchère était en effet la mieux adaptée au climat et à la race.

L'hiver est très doux en Bretagne, par suite des influences marines signalées plus haut. Les gelées y sont rares. C'est là une condition particulièrement favorable pour la culture des primeurs, qui viennent là, en pleine terre, à une époque où, ailleurs, on ne peut les obtenir que sous châssis et au moyen de dépenses et de soins considérables. Quel avantage de pouvoir arriver sur le marché un mois avant tous les autres producteurs! On évite la concurrence, et on peut obtenir des prix très élevés.

Cette culture est, en outre, remarquablement adaptée à la race bretonne. C'est essentiellement une très petite culture, un simple jardinage, qui se fait sur un petit espace (un demi-hectare peut occuper une famille entière) et avec des instruments très simples, c'est du travail à la bêche; on n'emploie ni charrue, ni animaux de traits.

De plus, la culture maraîchère donne des produits très rapidement : au moyen des contre-plantations, on peut obtenir, jusqu'à huit ou neuf récoltes par an, sur le même sol. On récolte donc constamment, presque sans interruption, presque chaque jour. Tantôt c'est un produit, tantôt c'est un autre. Et comme ces produits doivent être consommés frais, il faut les expédier immédiatement. On touche donc, chaque jour, le produit de son travail, ce qui encourage singulièrement au travail et à l'effort. De toutes les cultures, la culture maraîchère est donc celle qui se rapproche le

plus de la Simple Récolte. Aussi on comprend que ces fils de pasteurs, de pêcheurs ou de marins aient pu s'y astreindre plus facilement.

Cette culture s'est surtout développée, depuis 1840, lorsque les communications à vapeur, soit par terre soit par eau, permirent de transporter rapidement au loin les produits maraîchers. Alors Paris et Londres, subitement rapprochés de la Bretagne, devinrent les deux grands débouchés.

C'est à Roscoff, dans le voisinage de Morlaix, que l'on peut observer cette culture maraîchère dans tout son développement. « Les jardins des environs produisent en abondance des oignons, des artichauts, des choux-fleurs, des asperges et autres légumes, qui vont alimenter Paris, Londres et Rotterdam. Les Bretons qu'on rencontre à Paris, aux alentours des halles, coiffés d'un grand chapeau à larges bords, sont des gens de Roscoff vendant les produits de leurs jardins (1). »

Cette transformation de la côte bretonne par la culture maraîchère est loin d'être achevée, même à Roscoff. Elle se poursuit tous les jours, ainsi que le constatait récemment encore un voyageur : « Voici la côte faite d'un sable blanc, qui n'a pu former des dunes bien hautes. Le cultivateur s'en est emparé, il a aplani le sol, il l'a entouré de ses éternels talus et a enclos ainsi des champs d'artichauts et de choux-fleurs. Il y a eu ici une transformation récente, car la carte de

(1) É. Reclus, *Géographie*, t. II, p. 630.

l'état-major indique un vaste espace de dunes. Bientôt tout le sol sera transformé en jardins (1). »

Ce maraîcher se double ordinairement d'un commerçant par suite de la nécessité où il est de vendre chaque jour les produits de sa petite exploitation, soit sur place à des intermédiaires, soit directement aux halles de Paris ou de Londres. Souvent même il donne à ce commerce une extension importante. Lorsque la récolte des primeurs est terminée en Bretagne, il se rend, par exemple, dans l'Anjou, où elle est plus tardive, et il y achète par grandes quantités des artichauts, des choux-fleurs, etc., qu'il va revendre aux halles de Paris. Il s'élève ainsi à la situation de commerçant et de commerçant en gros.

Il est intéressant de noter cette évolution qui peut avoir tant d'influence sur la transformation ultérieure de la Bretagne. « C'est d'un demi-siècle et surtout des trente dernières années que date la prospérité exceptionnelle de cette population. Elle est presque exclusivement fondée sur la perfection donnée à une ou deux cultures, surtout au chou-fleur et à l'artichaut : l'artichaut est le produit le plus vanté et le plus abondant de Roscoff. Ces primeurs sont vendues pour ainsi dire au poids de l'or. On les exporte encore, lorsqu'ils sont en pleine saison sur les marchés de l'Angleterre, de la Bretagne, de certaines villes de Normandie. On les recherche à Paris notamment. Ce commerce a longtemps communiqué à la population roscovite un

(1) Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*, 5e série, p. 26.

caractère à part. Il l'obligeait à de *perpétuels déplacements.* Qu'on songe que les petits propriétaires de Roscoff étaient jadis, en Bretagne, les *seuls paysans qui connussent la grande ville.* Leur costume les désignait sur les routes ou sur les marchés, où ils étaient réunis par petites bandes. On les reconnaissait à l'habit de serge blanche, sur lequel se dessinait une large ceinture de laine rouge, au grand gilet vert à manches bleu de ciel, qui leur serrait étroitement la taille. Les *plus entreprenants poussaient jusqu'à la capitale* avec leur charrette et faisaient, dans cet équipage, leurs cent cinquante lieues à petites journées. C'est, dit-on, vers 1830 qu'un paysan accomplit, pour la première fois, ce tour de force. Le Roscovite revenait de la même façon, non sans un séjour prolongé à Paris. La petite colonie s'installait près des Halles, où elle était connue presque autant que ses primeurs. Ces stations dans la capitale étaient fécondes. *Elles ont développé chez cette population l'expérience et les lumières agricoles et commerciales* par le mouvement que donnent les grandes villes même à des intelligences peu cultivées. Le pays continue à se ressentir d'une manière favorable de ce courant si régulier de bénéfices. Les fermes donnent le spectacle *d'un bien-être rarement aussi développé en Bretagne. La vie est laborieuse*, rangée (au moins durant la semaine), toute de famille, avantage précieux que permet ce genre de culture. Le moyen et surtout le petit propriétaire roscovite a un soin plus grand que les autres cultivateurs de « nettoyer » sa terre. Il y met

à la fois son goût, son orgueil et son intérêt (1). »

Ainsi s'est créé, sur ces côtes, un type nouveau de Bretons qui déjà diffère sensiblement de l'ancien type attaché séculairement à l'art pastoral, à la pêche et à la marine. Il en diffère en ce qu'il est plus capable de travail et d'efforts réguliers, et aussi en ce qu'il a, pour la culture, le commerce et la prévoyance, une aptitude qui fait totalement défaut au type commun du Breton. Certainement, à mesure qu'elle se développera le long des côtes, cette culture fera sentir de proche en proche son influence, même sur le Breton de l'intérieur. Dans toute la Bretagne, le climat est à la fois, nous l'avons dit, doux et humide; le jour où, grâce à la facilité des communications, les éléments fertilisants pourront pénétrer facilement et économiquement, la culture des primeurs s'installera peut-être dans beaucoup de vallées abritées. Alors, on verra le Breton de l'artichaut et du chou-fleur succéder, de plus en plus, au Breton de la lande et le supplanter.

Mais cette évolution ne pourra être notée que par les observateurs de l'avenir. Pour le moment, nous devons nous borner à constater qu'elle est trop récente et trop limitée pour que ses effets aient pu se faire sentir en dehors de la bande étroite où se confine jusqu'à présent la culture maraîchère. Les éléments constitutifs du vieux type breton n'ont donc pas encore été modifiés par cet élément nouveau et il nous suffit de le signaler.

(1) H. Baudrillart, *loc. cit.*, p. 507.

Nous devons constater également que ce type n'a pas, non plus, été modifié, au moins jusqu'à ce jour, par la Culture en grande propriété.

Ce n'est plus le long des rivages, mais sur les plateaux de l'intérieur du pays, que se rencontre surtout cette culture. Elle n'est grande que par son étendue; elle est petite, routinière, arriérée, par ses procédés. Elle a contre elle, à la fois, le sol, ce fameux sol de granit, et les hommes. Pour transformer un pareil sol, il aurait fallu un autre type de grands propriétaires que celui qui sort de ce milieu pastoral et de cette communauté de clan. J'ai dit plus haut que, dans l'intérieur, les deux cinquièmes du territoire sont encore en landes infertiles (1) et livrés à l'élevage rudimentaire des chevaux et des bœufs.

C'eût été le rôle de la grande culture de tirer la race de son antique état pastoral, de la faire évoluer vers un type différent et supérieur. Elle a été, au contraire, un des principaux agents de son immobilité. Les anciens chefs de clans, transformés en grands propriétaires ruraux, par une évolution sociale que nous expliquerons, pouvaient bien devenir de grands chasseurs devant le Seigneur, mais ils n'avaient ni la formation, ni les aptitudes, ni l'esprit d'entreprise, qui auraient pu en faire de grands défricheurs. En fait, ils s'en sont généralement tenus à une culture très extensive et en grande partie pastorale, qui contraste avec les progrès réalisés le long du littoral par la petite culture.

(1) V. aussi L. de Lavergne, *Écon. rur. de la France*, p. 206.

En 1840, « on en était presque partout à la charrue au soc disposé en cône, se terminant en une longue pointe aiguë, qui perçait le sol au lieu de le couper, le versoir fait d'une planche, posée droit sur la hauteur, sans inclinaison comme sans écart suffisant, ne pouvait ni renverser la terre, ni la ranger convenablement. Cet instrument défectueux rendait tous les mouvements difficiles, il exigeait beaucoup trop de bras pour le conduire et de chevaux pour le tirer. Les paysans étaient hostiles aux machines agricoles. La première machine à battre à vapeur introduite dans les Côtes du Nord fut détruite par les paysans (1). » Les progrès qui ont été accomplis depuis cette époque sont encore trop récents et trop clairsemés pour avoir modifié sensiblement le type dans le sens d'une culture moins pastorale et plus rationnelle.

Si la Fabrication s'était développée en Bretagne, elle aurait pu influencer le type. Mais ce pays est toujours resté en dehors du mouvement industriel. Par sa formation pastorale et maritime, le Breton n'est pas porté vers les travaux qui exigent un esprit d'entreprise suivi. La seule industrie à signaler est la fabrication de la toile; on connaît la réputation des toiles de Bretagne. Le développement de cette fabrication paraît tenir à l'extension de la marine. Les toiles les plus renommées étaient des toiles écrues, propres à faire des voiles de navire. Au dix-septième siècle, il

(1) Baudrillart, *loc. cit.*, p. 492.

s'en débitait, dans la seule région de Rennes, pour 300.000 ou 400.000 livres. Les toiles de Vitré donnaient lieu à un certain commerce et étaient destinées en grande partie au même usage.

Cette fabrication se faisait dans les campagnes, à domicile, où elle occupait les longs moments de loisirs, sans exiger une organisation très spéciale et de grands efforts, mais aussi sans créer dans le pays une source importante de richesse.

On voit par là que ni la Fabrication, ni la Culture, petite ou grande, n'ont pu modifier profondément en Bretagne, l'état social créé par les divers travaux de Simple Récolte. Ceux-ci sont restés réellement prédominants. Ils ont mis une empreinte profonde sur le type breton, ainsi que nous allons le constater, en passant en revue la série des phénomènes sociaux qui se superposent au Travail et qui en dérivent.

IV

L'influence des travaux de Simple Récolte combinée avec les origines de la race se manifestent d'abord dans la forme et l'évolution de la *Propriété*.

On pourrait croire que l'étendue des landes, la persistance et le développement de l'art pastoral ont maintenu, en Bretagne, de vastes surfaces sous le régime de la communauté, par exemple à titre de biens communaux. C'est ce qu'on observe en grand chez les populations pastorales de l'Asie et de l'Orient de l'Europe, dont les vastes steppes sont, encore aujour-

duhi, livrées au libre parcours. C'est ce que nous avons observé, en petit, dans les régions pastorales plus réduites de la France, par exemple dans les Pyrénées et dans les Alpes et même, sous une forme plus atténuée, dans les prairies basses de certaines vallées, notamment de la vallée de la Loire. Nous avons assez montré que l'herbe est, de sa nature, communautaire : c'est sa loi.

Cette loi s'est vérifiée en Bretagne jusqu'à une certaine époque ; mais ensuite elle a été faussée, par suite d'une circonstance spéciale qu'il nous faut expliquer.

Nous avons vu que l'Armorique fut envahie, du cinquième au sixième siècle, par des Celtes venus de la Grande-Bretagne et fortement organisés sous le régime du clan guerrier. Chez ces Celtes, le clan s'était superposé au groupement familial, comme cela est arrivé pour certaines populations du Midi, particulièrement pour celles du bassin de la Méditerranée (1).

Mais, ici, il y eut plus qu'une simple superposition, il y eut une prédominance très nette du groupement du clan sur celui de la famille. *On se rattachait beaucoup plus au clan qu'à la famille,* parce que ces populations, dont nous avons signalé la vie agitée et errante, les interminables luttes et les migrations successives, trouvaient une protection plus efficace dans le clan que dans la simple famille (2).

(1) Voir le chapitre sur le *type Corse*, liv. II, ch. IV.

(2) Je n'ai pas à revenir sur ce sujet après les articles de M. de Calan sur les Celtes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Voir la *Science sociale*, t. XIX et XX.

Ces clans étaient d'autant plus fortement constitués que, dans la circonstance donnée, ils formaient un cadre de marche. On sait assez qu'une troupe en marche, ou en présence de l'ennemi, est plus solidement encadrée, parce qu'elle doit toujours être prête à la résistance ou à l'attaque.

Et telle fut bien, en effet, pendant plusieurs siècles, la situation des Bretons, constamment en lutte soit contre les envahisseurs saxons, soit entre eux.

Lorsqu'ils vinrent s'établir dans notre Armorique, ils restèrent naturellement groupés dans les cadres de ce clan guerrier : c'était le *plou*. « Jusqu'aux invasions normandes, dit un des érudits bretons qui connaît le mieux l'histoire de son pays, le *plou* avait continué la tribu émigrée, fondée sur le continent, au sortir des barques par chaque nouvel essaim d'exilés bretons; le *matchiern* représentait le chef primitif de cette tribu; son autorité avait pour base la permanence du lien établi dès l'origine entre la tribu et la famille de son chef (1). »

Peu à peu, à mesure que l'établissement sur le sol devenait plus fixe, le *plou* tendit à se confondre avec la paroisse ecclésiastique : au dixième siècle, ce mot désigne à la fois la tribu et la paroisse.

La paroisse, en effet, a eu dès l'origine et a conservé jusqu'à nos jours une grande importance en Bretagne; cette importance doit être expliquée, car, à son tour, elle explique certaines circonstances es-

(1) *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, par Arthur de la Borderie, p. 3.

sentielles de l'organisation sociale de ce pays, et, en particulier, l'évolution de la propriété.

Le clan breton, tel qu'il se constitua originairement dans la Grande-Bretagne, était un pauvre clan, composé de petites gens, toujours prêts à fuir et réellement toujours fuyants, ainsi que nous l'avons précédemment indiqué. Dans ce milieu pauvre, le type du grand clan et du grand chef de clan ne pouvait pas se constituer. D'ailleurs les rivalités, les luttes, les jalousies, dont l'épopée de la Table Ronde nous donne des spécimens assez complets, eussent empêché la prédominance d'un de ces chefs sur les autres.

Or, ces petits chefs n'avaient ni assez d'autorité, ni assez de puissance pour organiser et pour conduire les migrations, ou plus exactement la fuite de la Grande-Bretagne vers l'Armorique. Seuls, les représentants du clergé, évêques ou moines, étaient en situation de s'imposer à ces petits chefs, et ce fut principalement sous leur direction que s'accomplit l'exode de la Grande-Bretagne et de l'Irlande vers l'Armorique. L'histoire nous a conservé les noms de quelques-uns de ces conducteurs ecclésiastiques : Idunet de Châteaulin, Guénolé de Landévennec, Brieuc de Saint Brieuc, Pol au Paul Aurélien de Saint-Pol de Léon, Corentin de Quimper, Malo ou Maclou d'Aleth, Samson de Dol, Ronan de Locronan et de Saint-Renan, Gunthiern de Quimperlé, etc. Si l'Irlande fut appelée « l'Ile des Saints », la presqu'île armoricaine aurait mérité le même titre; elle fut du moins, comme elle,

la région par excellence où s'exerça la domination ecclésiastique.

Dans une élection récente, on a pu voir combien l'influence du clergé est encore profonde en Bretagne : un candidat étranger et inconnu au pays, mais proposé et patronné par le clergé, a été élu à une forte majorité, contre un candidat du pays, connu de tous, appartenant à la vieille noblesse locale et soutenu par elle. Entre les descendants des anciens chefs de clan et le clergé, la population n'a pas hésité.

La puissance du clergé et la subordination des chefs de clans au clergé eurent pour conséquence d'empêcher le groupement féodal, la hiérarchie féodale, de prendre le pas sur le groupement et la hiérarchie ecclésiastiques.

« Dans l'origine, en Bretagne, il n'y avait point de *baronnies*, mais seulement des *barons* du duc, c'est-à-dire des officiers immédiats du souverain qui suivaient sa cour et qui garnissaient son tribunal. C'est là ce qu'on trouve dans les actes du onzième siècle, rien autre chose. Le titre, *personnel* dans le principe, devint *réel* en se communiquant aux terres possédées par les barons (1). » Et lorsque, plus tard, la féodalité se constitua, en Bretagne, par une sorte de snobisme apporté du dehors, ce fut une véritable inondation de titres français. Vicomtés, comtés, marquisats, sans parler des duchés, poussèrent comme des champignons; au besoin, on les éleva sur couche, on les

(1) Arthur de la Borderie, *loc. cit.*, p. 178.

fabriqua de toutes pièces. Cela ressembla pas mal à une mascarade, dit M. Arthur de la Borderie.

Tout ceci est donc importé et factice. Aussi, dans l'assemblée des États de la province et jusqu'à la Révolution, tous les gentilshommes étaient-ils égaux. La voilà bien, la vieille égalité des chefs de clans celtes! Les titres, quels qu'ils fussent, ne comptaient pas, n'étaient même pas inscrits au registre; il n'y avait d'exception que pour les neuf anciens barons, et si ces derniers sortaient d'une légende, du moins était-ce une légende bretonne. Entre tous les autres régnait une égalité parfaite, comme elle existait d'ailleurs au temps des ducs. Ce n'était pas une hiérarchie aristocratique et féodale, mais plutôt, — on a dit le mot, — une démocratie féodale (1).

Représentons-nous maintenant cette petite noblesse égalitaire au moment où elle était venue s'établir en Armorique, sous la conduite d'évêques et de moines, pour lesquels elle faisait l'office de lieutenants civils. Elle n'avait aucun désir de se fixer au sol, car elle avait des habitudes mobiles et errantes, elle aimait les réunions et fuyait l'isolement; elle avait encore moins le désir d'exploiter le sol, car elle était, par ses origines, plus habituée à la simple récolte pastorale qu'à la culture. Cette tendance se manifeste bien nettement dans ce fait, signalé par M. de la Borderie, que les titres sont d'abord *personnels;* ils tiennent à la personne, ils ne tien-

(1) Arthur de la Borderie, *op. cit.*, p. 181.

nent pas à la terre, comme dans le régime féodal.

Aussi, pendant une première période, les terres restent indivises, en qualité de biens communs, entre tous les membres du clan à la façon celtique; les chefs en usent, comme les simples membres, pour y faire paître leurs troupeaux. C'est la *période communautaire*, caractéristique de l'exploitation pastorale.

Mais, plus tard, se dessine une autre période, qu'on pourrait appeler : la période d'*expropriation subreptice ou d'éviction*. Elle se produit au moment où les titres, de personnels deviennent réels, c'est-à-dire où ils sont joints à une possession territoriale. Cette évolution est manifestement la conséquence de l'influence féodale, qui pénètre peu à peu du dehors. On connaît la maxime féodale : « Nulle terre sans seigneur; nul seigneur sans terre. »

Armés de cette maxime, les chefs bretons ont une tendance à considérer comme leur appartenant ces biens de la communauté restés jusqu'ici indivis. Par une évolution lente et subreptice, ils s'attribuent d'abord un simple droit théorique, puis peu à peu l'usage plus ou moins exclusif de ces terres. C'est bien là ce qui est arrivé également en Irlande, en Écosse, en Pologne. J'ai pu assister, moi-même, dans les Highlands d'Écosse, au dernier acte d'une de ces évictions; car, là, le phénomène s'est produit beaucoup plus tardivement, grâce à la plus longue résistance de la communauté du clan (1).

(1) Voir ce récit, dans *la Science sociale*, novembre 1892, article du *Mouvement social*.

Mais ces propriétaires improvisés ne se mirent pas à la culture, comme les Saxons ou les Francs. Ils adoptèrent un mode d'exploitation qui tranche nettement sur ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici, et qui donna à la tenure bretonne un caractère parfaitement approprié à la nature celtique.

Ce mode d'exploitation est le *domaine congéable*. Il est curieux de constater que les Bretons y arrivèrent par la force des choses, je veux dire par la fatalité même de leur formation sociale, qui leur interdisait pour longtemps les deux modes de tenure en quelque sorte classiques, le fermage et le métayage.

Les propriétaires que nous venons de caractériser pouvaient difficilement exploiter leurs terres au moyen du fermage, parce que la classe populaire était trop pauvre, avait trop peu de ressources, de capacité et d'initiative. Nous avons expliqué d'ailleurs que les populations à formation communautaire n'arrivent pas naturellement au fermage; et ici la formation communautaire se compliquait de la pauvreté du sol.

Ces propriétaires pouvaient difficilement exploiter leurs terres au moyen du métayage; mais ici l'obstacle n'était plus dans la classe populaire, il était en eux-mêmes. Pour organiser le métayage, il ne faut pas seulement, comme pour le fermage, élever des bâtiments d'exploitation et d'habitation, il faut, de plus, fournir aux tenanciers le cheptel et les instruments de travail. Or, ces propriétaires bretons, ces petits chefs de clans, habitués aux maigres mais fa-

ciles ressources de l'art pastoral des landes, également éloignés de la culture par cet art pastoral et par leur formation sociale, n'avaient ni les ressources, ni la capacité, ni même le désir, de faire à la terre les avances nécessaires pour cette exploitation en métayage.

C'est ainsi qu'ils furent amenés à la combinaison du domaine congéable.

Le domaine congéable est un mode de tenure qui consiste à concéder une terre à un tenancier nommé *guiraour,* moyennant une *rente fixe* en nature ou en argent, *mais à charge, pour le tenancier, d'édifier tous les bâtiments et de fournir les animaux.* En d'autres termes, on lui concède la terre nue, en lui disant de se débrouiller. Le nom de « congéable », donné à ce mode de tenure, vient de la faculté que le bailleur se réserve en outre de donner congé sous la condition de rembourser la valeur des bâtiments à dire d'experts.

Voilà bien le type le plus inférieur de propriétaire que nous ayons encore rencontré, celui qui fait le moins d'avances à l'homme et à la terre. A vrai dire, il n'est pas possible de pousser plus loin la désertion de son rôle de propriétaire et de patron. Cet homme ne fournit ni bâtiments, ni cheptel; il fournit en tout et pour tout le sol nu et pauvre, ce sol qui appartenait autrefois à la communauté. Il le fournit, et moyennant une redevance, à ceux-là mêmes, ou du moins aux fils de ceux auxquels ce sol appartenait!

Assurément, il n'est pas possible de placer ce type de propriétaire à côté des grands défricheurs, des

grands colonisateurs, que nous avons vus opérer le déboisement et la mise en culture des plateaux, dans le reste de la France. Ceux-là n'ont évincé personne et, de plus, ils ont réellement mis le sol en valeur; le sol n'a même pris une valeur que grâce à eux. C'est là un autre titre à la propriété que celui que nous constatons ici. On voit qu'il faut distinguer avec soin les différentes origines et les différents types de la propriété.

Les malheureux tenanciers du domaine congéable n'étaient pas en état d'entreprendre l'amélioration de ce sol essentiellement pauvre. Pendant longtemps, la plupart ne construisirent que de misérables cabanes et, sans même tenter de défricher la lande, ils se contentèrent d'en tirer de très modestes ressources par l'art pastoral traditionnel.

Ainsi, par la double impuissance des propriétaires et des tenanciers, la lande persista en Bretagne, au point qu'elle couvre aujourd'hui encore d'énormes étendues, comme nous l'avons indiqué précédemment. « Dans l'intérieur, les grands domaines sont encore partiellement incultes. Environ les deux cinquièmes du territoire sont demeurés des landes infertiles (1). »

De nos jours, le domaine congéable bat en retraite, dans la plus grande partie de la Bretagne; il ne persiste guère, sur de vastes étendues, que dans le Finistère et le Morbihan. « La Bretagne, prise dans son ensemble, le repousse décidément. »

(1) É. Reclus, *Géographie universelle*, II, p. 625.

Cette évolution doit être notée.

C'est qu'en effet, avec le temps, grâce au travail de plusieurs générations de tenanciers, et aux constructions qu'ils finirent par élever sur le sol, le fonds prit une valeur plus considérable et le propriétaire trouva plus d'avantages à le reprendre pour le louer à un vrai fermier un prix plus élevé. Mais, pour cela, il fallait rembourser, à dire d'experts, le prix des constructions, et celles-ci valaient parfois autant et même plus que le sol lui-même. « Congédier le tenancier dans ces conditions est une opération coûteuse et qui ressemble, en outre, à un acte de dépossession. Au dix-septième et au dix-huitième siècle, ces difficultés se posèrent avec plus de fréquence, avec plus de gravité, et contribuèrent à altérer parfois les bons rapports (1). »

Pour éviter de payer au tenancier des sommes équivalentes aux constructions qu'il avait élevées, les propriétaires eurent alors recours à un moyen qui constituait, pour le tenancier, une grave difficulté sinon une spoliation caractérisée. Dans une délibération des États de Bretagne, réunis à Nantes en 1647, il est dit que « les hommes domaniers et covenanciers de la province s'étaient accoutumés tellement à charger le fond des covenants de bâtiments et d'édifices, que les propriétaires desdits fonds ne pouvaient plus les congédier. » Les États demandaient que leur procureur général syndic présentât une requête au parle-

(1) H. Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, Bretagne, p. 388.

ment pour qu à l'avenir les domaniers ne puissent pas porter la valeur des édifices et des droits réparatoires à plus de la moitié et des deux tiers de la valeur du fonds (1). Comme le fonds, au moment de l'entrée en jouissance, avait généralement peu de valeur et souvent peu d'étendue, la faculté d'élever des constructions se trouvait, par le fait même, très limitée, ce qui constituait pour le tenancier une grave entrave au développement des moyens d'exploitation.

En donnant ainsi congé à leurs anciens tenanciers et en traitant avec d'autres sur la base du métayage ou du fermage simple, les propriétaires profitèrent de la plus-value donnée à la terre et réussirent généralement « à doubler leurs revenus » (2).

Voilà comment les terres, qui appartenaient autrefois à la communauté du clan, tombèrent finalement sous le régime de la grande propriété, qui domine aujourd'hui dans l'intérieur de la Bretagne.

V

Mais pour expliquer comment ces propriétaires ont pu, aussi complètement et aussi facilement, s'attribuer les biens de la communauté, il faut se rendre compte du type de la *Famille* bretonne et de son faible degré de résistance.

(1) Séance du 25 avril.
(2) L. de Lavergne, *Économie rurale de la France*, p. 211.

Dans les pays à famille patriarcale, la communauté familiale est généralement assez forte pour résister avec succès aux entreprises de certains particuliers. Dans les pays à famille particulariste, les particuliers sont généralement assez énergiques pour résister avec succès aux entreprises de certaines collectivités.

Or, la famille bretonne, qui n'appartient évidemment pas au type particulariste, ne se rattache pas non plus au type patriarcal. Le Breton est une *race communautaire, mais non patriarcale.* Ici la communauté de famille, ou patriarcale, a été dissoute de bonne heure et elle est venue se fondre dans la communauté plus vaste du clan et s'y subordonner. Le chef de communauté de famille, ou patriarche, s'éclipse devant le chef de clan. On se rattache au clan plus qu'à la famille.

Le type Breton ne repose donc ni sur la communauté de famille comme le type patriarcal, ni sur l'aptitude individuelle, comme le type particulariste. Il repose essentiellement sur le clan, qui est un organisme artificiel, instable, plus propre à propager la guerre et les luttes intestines que la paix et le travail.

On sait que, dans l'Écosse celtique, la parenté était si bien étendue *à tous les membres du clan* que ces derniers abandonnaient même leur nom de famille pour prendre le nom du chef de clan. C'est ce qui explique qu'il y ait encore aujourd'hui tant de gens portant le même nom et se disant fils du chef : par exemple, Mac Grégor, fils de Grégor. Ainsi on n'était

pas seulement du clan de Grégor, mais on se considérait comme son fils.

Nous retrouvons, en Bretagne, la même extension de la parenté : on se considère comme cousin jusqu'à un degré invraisemblable, ce qui a donné naissance au proverbe : « Parent à la mode de Bretagne. » C'est bien la parenté à la mode du clan. On peut dire que le Breton est plus attaché à l'entourage qu'à la famille. C'est ce qui fait de lui un si bon type de serviteur : il a, pour ses maîtres, un peu de la fidélité de l'esclave nègre, lorsqu'on a su se l'attacher. Le clergé y a réussi supérieurement.

Cette prédominance du clan se traduit, au point de vue familial, par certaines déformations caractéristiques, que je ne fais qu'indiquer brièvement :

1° *Ces populations sont moins préoccupées que les patriarcaux purs de la transmission intégrale et de la stabilité du foyer.* C'est même le régime de l'instabilité du foyer qui domine en Bretagne, et qui se traduit par l'habitude très ancienne et très répandue du partage égal des biens. Les lois galloises du dixième et du onzième siècle repoussent formellement la transmission intégrale des biens. « Les Bretons ne pouvaient admettre comme juste l'inégalité de partage entre les fils d'un même père, uniquement fondée sur le hasard de l'antériorité de la naissance (1). » Même, lorsque, après les invasions normandes, les institutions de la féodalité française pénétrèrent en

(1) Arthur de la Borderie, *loc. cit.*, p. 177.

Bretagne, la noblesse atténua beaucoup, en pratique, le principe du droit d'aînesse.

La transmission intégrale des biens à un seul enfant s'observe, chez les divers peuples, dans trois cas :

Dans le cas où la famille patriarcale, trop resserrée et trop appauvrie ne peut faire vivre tous ses membres au même foyer et sur le même domaine sous le régime de la communauté. Elle prend alors le parti de laisser le bien patrimonial à un seul enfant, à charge d'élever, d'établir et de recueillir au besoin les autres. C'est une déformation de la communauté patriarcale dont nous avons vu la prédominance dans les montagnes du Centre et du Midi de la France.

Ensuite, dans le cas où l'aîné de la famille devait remplir certains services militaires, dont la possession d'un patrimoine suffisant était la garantie. C'est le régime du *droit d'aînesse* établi pour la noblesse, avec la féodalité militaire, et maintenu, par le fait de la coutume, jusqu'à la Révolution. Ce type n'a jamais été qu'un régime artificiel, créé en dehors des conditions sociales naturelles.

Enfin, le régime de la transmission intégrale s'observe, mais accidentellement, dans certains pays, avec la famille particulariste. Là, il est la conséquence de l'aptitude des enfants à se séparer de bonne heure de la famille, pour aller s'établir au dehors dans leur indépendance. Pour ne pas rester dans l'isolement, pour conserver auprès de lui un de ses enfants, le père, usant de sa *liberté de tester,* prend parfois le parti d'attribuer à l'un d'eux le foyer et le domaine.

Or, la Bretagne ne s'est trouvée complètement dans aucun de ces trois cas. Aussi la famille a évolué, purement et simplement, suivant les influences imprimées par le clan.

2° *La famille bretonne n'est nullement préoccupée de la bonne installation du foyer.*

Ce phénomène peut être constaté chez tous les Celtes de cette variété ; je l'ai indiqué autrefois à propos des Écossais des Highlands et des Irlandais (1). Le fait n'est pas moins accusé en Bretagne.

Ainsi que l'avait déjà noté Le Play, l'habitation, formée seulement d'un rez-de-chaussée, ne comprend souvent qu'une *seule pièce, où la famille se tient avec les animaux* (2). Le cochon est parfois placé dans un appentis séparé, mais, parfois aussi, il est installé dans la même pièce que la famille. « Le mobilier de la famille décrite dans la présente monographie, continue le Play, est l'un des plus simples parmi ceux dont il est fait mention dans ce volume. Les vêtements sont eux-mêmes en rapport avec le mobilier. Les jours de travail, l'homme et la femme ne portent point de bas et n'ont que de gros sabots, qui, fourrés de paille, tiennent les pieds à l'abri de l'humidité (3). »

M. Baudrillart trace un tableau du même genre ; il signale des maisons misérables, exiguës, étroites,

(1) Voir le *Mouvement social*, dans la *Science sociale* de novembre 1892.

(2) *Ouv. europ.*, monographie du *Bordier de basse Bretagne*, t. IV, p. 343.

(3) *Ibid.*

basses, quelques-unes presque à ras du sol, avec un plancher boueux (1). Voici une famille observée près de Saint-Quay : « Il n'y a qu'une seule pièce où mange et couche toute la famille, qui se compose du père, de la mère et de deux enfants. Le plancher est une terre humide. Cette humidité, qui vient aussi des murailles, est un mal qu'ils signalent eux-mêmes, quoiqu'ils fassent peu pour le corriger. Ils ne sont pas des plus pauvres, malgré l'apparence, mangent deux ou trois fois par semaine de la viande de porc accommodée avec le chou et quelques légumes (2). »

Tous les coins de la Bretagne que j'ai pu personnellement observer présentent les mêmes caractères de mauvaise installation du foyer. J'ai eu à employer, soit pour le service de l'habitation, soit pour des travaux de culture, quelques Bretons des deux sexes; la plupart étaient de médiocres travailleurs, mais faciles à conduire et à s'attacher; la grosse difficulté est de leur donner des habitudes de propreté.

J'ai expliqué, dans une étude spéciale, l'importance de la bonne installation du foyer pour l'élévation d'une race (3); le Breton n'a pas encore franchi ce premier échelon.

3° *En Bretagne, les mariages sont tardifs et les célibataires nombreux.* « Le mariage offre, chez ces populations, une particularité, dont on s'étonne au

(1) *Loc. cit.*, p. 609.

(2) *Ibid.*, p. 611.

(3) V. la *Science sociale*, t. XXI, p. 5, et mon volume : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, l. II, ch. IV.

premier abord. Des habitudes de moralité dans la jeunesse devraient rendre le célibat rare et les mariages précoces. Ces deux suppositions sont démenties par les faits. Le nombre des célibataires est très considérable en Bretagne. Un habile statisticien, M. Loua, a établi qu'il l'est beaucoup plus qu'en Normandie, où l'on pourrait supposer avec vraisemblance que la crainte d'avoir charge d'enfants le rend plus fréquent. Nullement : on y compte 198 mariés contre 100 célibataires, tandis qu'en Bretagne, on ne compte que 102 mariés pour le même nombre de célibataires. Le mariage, moins fréquent, est aussi plus tardif. Il l'est à un degré exceptionnel dans presque toute la Bretagne. C'est ainsi qu'après les départements méridionaux des Hautes et Basses-Pyrénées, le département où les hommes se marient le plus tard est celui d'Ille-et-Vilaine ; ils ne contractent mariage, en moyenne, qu'à l'âge de trente-quatre ans. Pour les femmes, les départements où elles se marient le plus tardivement sont, avec les Basses-Pyrénées, l'Ile-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord ; elles ne s'y marient qu'à vingt-neuf ans en moyenne (1) ».

Sur ce point, les populations de la Bretagne se rencontrent avec celles des Pyrénées, mais le phénomène est dû, dans ces deux régions, à des causes très différentes.

Dans les Pyrénées, où s'est maintenue, ainsi que nous l'avons expliqué (2), la famille patriarcale amoin-

(1) H. Baudrillart, *loc. cit.*, p. 465.
(2) Voir livre I, ch. I.

drie, la préoccupation dominante est de conserver intact le foyer et le domaine, patrimoine *commun* de la famille. Pour aider « l'héritier » à le conserver, beaucoup de frères et de sœurs n'hésitent pas à renoncer au mariage, ou à se marier tardivement. Ils restent au foyer de l'héritier (ce sont les « oncles » et « tantes » si fameux); ils l'aident à élever les enfants, à cultiver le domaine, à « faire fumer » la maison de famille, suivant la pittoresque expression de ces patriarcaux. Et ils trouvent une satisfaction douce à se dévouer ainsi pour empêcher le morcellement et la ruine du vieux foyer de la famille.

En Bretagne, où les traditions et les habitudes de partage sont anciennes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le célibat prolongé ou définitif ne peut être dû à la même cause. Il n'est plus, comme dans les Pyrénées, une forme du dévouement à la famille, mais une manifestation de l'infériorité imprimée à l'individu par la mauvaise organisation du foyer et la formation de la race.

Le Breton est naturellement peu porté au travail, à l'effort intense et suivi (1) (il faut excepter, ainsi que je l'ai dit, les Bretons adonnés à la culture maraîchère; mais c'est là un type récent et encore peu développé); de plus, le Breton est essentiellement apathique.

(1) « Additionnez les foires, en y comprenant les dimanches, les fêtes patronales et tous les « pardons », près d'un tiers de l'année échappe à la loi du travail ». (Baudrillart, *Population agricole de la France*, p. 479).

Ém. Souvestre a tracé un portrait exact de ses compatriotes (1). « Le Breton, dit-il, ne court après la fortune ni ne l'attend. C'est la seule superstition à laquelle il soit demeuré étranger. Le pain noir de chaque jour, l'ivresse du dimanche et un lit de paille pour mourir vers soixante ans, voilà son existence et son avenir, et il l'accepte comme définitif. Il traite sa misère comme une maladie héréditaire et incurable... Proposez-lui de quitter son industrie (de tisserand) qui est à l'agonie, il secouera sa tête chevelue avec un triste sourire et il vous répondra : « Dans notre fa- « mille, nous avons toujours été fabricants de toiles ». Montrez-lui sa misère, ses enfants courant dans le village avec une simple chemise pour vêtement, il ajoutera avec une indicible expression d'espérance : « Dans notre famille, nous « avons été riches autrefois ». Cherchez enfin à lui faire comprendre que les temps sont changés, que ces souffrances ne feront que s'accroître, il soupirera profondément et vous dira encore : « C'est le bon Dieu qui conduit le pauvre monde. »

Comme on comprend bien que cet homme recule devant l'effort qu'il faut faire pour s'établir, se créer un foyer, pour l'installer et s'y fixer : il est aussi apathique pour passer d'un état de vie à un autre, que d'un métier à un autre.

4° *Cependant le Breton a de nombreux enfants.* — Sur 100 habitants, il y a 3,01 enfants, tandis qu'en

(1) *Les derniers Bretons*, II, p. 130, cité par J. Lemoine.

Normandie il y en a seulement 2,31. Par 100 femmes de 15 à 45 ans, la fécondité en Bretagne étant représentée par 100, celle de la population normande l'est par 60.

L'influence religieuse ne suffit pas à expliquer cette fécondité. Les familles bourgeoises qui envoient leurs fils dans les collèges religieux n'ont pas plus d'enfants que celles qui les envoient dans les lycées, ainsi que me le disait le directeur d'un collège religieux bien placé pour le savoir. D'autre part, on sait assez que les faubourgs de Paris et des grandes villes sont, à la fois, très prolifiques et très irréligieux.

Les causes qui développent ou restreignent la natalité sont surtout d'ordre social.

Pour le Breton, comme pour l'ouvrier parisien, la fécondité est une conséquence de l'imprévoyance naturelle de la race. C'est une fécondité inférieure, par opposition à la fécondité des races particularistes qui provient du sentiment très net que les enfants sauront pourvoir par eux-mêmes à leur avenir sans exiger de leurs parents aucune dépense d'établissement. Enfin, c'est la perspective de la dot à constituer qui restreint la natalité dans notre bourgeoisie française. Tout cela a été suffisamment exposé et démontré (1).

(1) Voir les détails dans mon ouvrage : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons,* l. II, ch. I.

VI

Nous n'avons plus, pour achever de peindre et de caractériser ce type dans son ensemble, qu'à signaler quelques traits, qui dérivent des précédents, relativement aux phénomènes du Patronage, du Voisinage, des Cultures intellectuelles et de l'Expansion de la race.

Le *Patronage*, en Bretagne, est à la fois intense et inefficace, parce qu'il est surtout et avant tout intéressé.

En cela, il diffère essentiellement du Patronage patriarcal et du Patronage particulariste qui, avec des moyens différents, ont principalement en vue l'intérêt des individus : le premier, en soutenant paternellement; le second, en excitant virilement à s'élever par soi-même.

Ici, l'individu est mal soutenu et n'est guère poussé à s'élever; il est surtout considéré en vue des intérêts qui étaient autrefois ceux des chefs de clan, qui sont aujourd'hui ceux des chefs de parti. Les premiers avaient intérêt à le tenir pour le mener à la guerre; les seconds, pour le mener au scrutin ou du moins pour l'avoir sous la main. Les luttes électorales ont d'ailleurs conservé, en Bretagne, les allures des anciennes luttes du clan.

En fait, ces patrons, loin de pousser la race dans le sens du travail intensif, se sont toujours contentés

d'un travail médiocre. « J'ai fait valoir un domaine pendant dix ans près de Meaux, me disait un grand propriétaire du Morbihan, et j'aimais mieux payer les journaliers 3 fr. 50 et 4 francs par jour que mes gens d'ici 1 fr. 25. L'ouvrage fait était et est en rapport avec le prix. Le travail de l'ouvrier rural breton est peu productif (1). » Aussi, ce qui est bien caractéristique, l'ouvrier breton préfère-t-il le travail à la journée au travail à la tâche.

On est amené à se demander comment, en dépit d'un patronage aussi insuffisant, l'harmonie entre les diverses classes a pu se maintenir d'une façon assez satisfaisante.

J'en aperçois immédiatement quatre causes :

1° La dépression imprimée à la race par la pratique traditionnelle et prédominante de la simple récolte, qui l'a déshabituée de l'effort personnel et de la résistance ;

2° Les liens étroits et la longue subordination établis par le régime du clan, qui, en habituant les individus à considérer les liens du clan comme sacrés, ont dressé à la subordination et à l'obéissance envers les chefs, qui savent s'imposer ou en imposer.

3° La résidence traditionnelle d'un grand nombre de propriétaires. Ces propriétaires, en général, ont conservé l'habitude de résider dans le pays, cédant plutôt à l'apathie naturelle à la race, qu'au désir d'exercer

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc*, févr. 1892, citée par M. Lemoine.

une fonction sociale, ou de développer la culture;

4° Enfin, la vie simple et paysanne menée par cette démocratie nobiliaire, qui, depuis longtemps, se distingue à peine du reste de la population et, par là, se trouve plus complètement en contact et en communion avec elle. « Les nobles remplirent les campagnes, mais ils se gardèrent bien de les cultiver, *assez semblables d'ailleurs aux paysans,* pour se faire aimer d'eux. On compte *vingt-cinq mille nobles* en Bretagne à la fin du quinzième siècle et, comme bien l'on pense, la plupart ne sont ni très nobles, ni très riches. Un tiers environ fait valoir ses terres par des serviteurs à gages, les deux autres tiers les ont abandonnées à des métayers ou domaniers. Les *faisant-valoir* sont surtout de très petits gentilshommes réduits à des terres excessivement morcelées. On cite, parmi d'autres d'exemples, un acte de partage de 23 juin 1759, de la terre du Chef-du-Bois, arrondissement de Dinan, où l'un des lots de la succession partagée comptait jusqu'à *sept petits fiefs, pour un revenu de 854 livres.* On verra ces petits gentilshommes, dans les deux derniers siècles de la monarchie, fréquenter les marchés, l'épée au côté, pour vendre eux-mêmes leurs propres denrées. Un certain nombre se portent en foule, à chaque tenue d'États, dans les antichambres des gouverneurs de la province et du procureur-syndic des États, *pour se faire inscrire sur la longue liste des pensionnaires de l'ordre de la noblesse.* Ceux qui n'obtenaient pas leur part dans les aumônes qui se distribuaient au nom de la province, étaient réduits à

prendre les larges braies du cultivateur pour s'adonner à la culture de leurs champs et *se confondre à peu près dans la masse rurale*. Même ceux qui restèrent gentilshommes, on le voit par des inventaires qui datent du quinzième siècle, mènent une *vie extrêmement simple*. Leur mobilier diffère peu de celui des autres cultivateurs (et nous avons vu combien ce dernier était modeste!). Les meubles, peu nombreux, sont en bois de noyer, de chêne, de hêtre, bruts ou sans ornements. Le linge n'a rien qui le distingue. L'étain tient plus de place que l'argent dans le service de la table. Un domanier aisé eût à peine été meublé de la sorte. Certains signes seulement révélaient chez ces gentilshommes la naissance, non la richesse. C'étaient des armes à la tête du lit, un bois de cerf, des défenses de sanglier dans la grande salle du manoir, et, sur la maîtresse-porte de l'avant-cour, fichés au front le plus élevé de ses battants, des pieds de chevreuil ou de loup, accompagnés d'oiseaux de proie les ailes étendues; vrais insignes du gentilhomme hobereau, mais qui n'en ont pas l'odieux auprès des populations bretonnes (1). »

Si cette vie étroite, besogneuse et mendiante prouve le peu de ressort, d'énergie, de virilité féconde de cette petite noblesse, elle eut du moins pour effet de la rapprocher du peuple en l'associant à sa vie. Mais, en vérité, c'était là une étrange et peu louable manière de s'en rapprocher. La bonne manière consiste

(1) H. Baudrillart, *loc. cit.*, p. 402.

à élever ses inférieurs jusqu'à soi et non à s'abaisser jusqu'à eux.

Voilà ce que n'a pas su faire cette classe de patrons et c'est pour cela que son patronage est resté, malgré tout, inférieur et généralement inefficace.

Le phénomène du *Voisinage* se présente, en Bretagne, sous une forme assez inattendue, mais bien caractéristique. En dehors des villes et des chefs-lieux de cantons, *les habitations sont généralement dispersées par petits hameaux.* Le chef-lieu de la commune, le bourg, ne comprend ordinairement que l'église, le presbytère, l'école et quelques habitations peu nombreuses.

Voilà une disposition assez imprévue pour une population à formation communautaire, dont la tendance naturelle devait être de se grouper dans des centres populeux. Cette exception à une règle aussi générale n'en est que plus curieuse et plus intéressante pour la Science sociale.

Elle me paraît due ici à deux causes tout à fait spéciales à la Bretagne et qui ont été assez impérieuses pour triompher de la tendance naturelle de la race aux grands groupements.

La première de ces causes est la *faible fertilité du sol,* c'est-à-dire de la lande, qui obligea les familles à se disperser çà et là, dans les endroits clairsemés et peu étendus, où l'on rencontrait un peu plus d'humus amené par les eaux. Dans les régions de landes, on a toujours beaucoup de peine à constituer de grandes

agglomérations, car le sol n'est pas assez fertile pour faire vivre des populations très denses. Cette nécessité a dû s'imposer particulièrement autrefois, alors que la lande avait bien plus d'extension qu'aujourd'hui, et il était vraiment difficile de s'y soustraire.

Une seconde raison paraît avoir agi dans le même sens. C'est l'obligation d'établir son habitation sur les parties concédées à titre de domaine congéable; on y était d'ailleurs incité par la nécessité de rester à la portée des animaux, que l'on devait surveiller, puisque l'art pastoral constituait le mode le plus général et le plus usuel d'exploitation du sol. C'est ce que M. Baudrillart a fort bien aperçu : « La population soumise au régime congéable, dit-il, et c'était la très grande majorité du sol de la Bretagne, s'entassait dans des demeures distantes les unes des autres. Elle resta dispersée au milieu des campagnes, au lieu d'aller se grouper en gros bourgs sous la protection des seigneurs (1). »

Cette dissémination de la population explique d'une part l'extraordinaire variété des costumes en Bretagne : chaque paroisse avait autrefois le sien. A cause de l'éloignement, on avait peu de rapports de voisinage en dehors du groupement périodique créé par l'assistance aux offices. Elle explique d'autre part la persistance de ces costumes chez ces familles que leur isolement mettait plus à l'abri des influences extérieures.

(1) *Loc. cit.*, p. 391.

C'est particulièrement sur le caractère du Breton, à la fois rêveur et triste, que l'influence de cette dispersion en petits hameaux s'est fait plus particulièrement sentir. Par lui-même, — nous le savons assez par la concordance si remarquable des faits observés, — l'art pastoral, avec son faible travail et ses longs loisirs, développe à un haut degré les habitudes de rêverie et de flânerie intellectuelle. Mais la dissémination par petits groupes, dans un pays pauvre, a ajouté cette nuance de tristesse qui est si remarquable chez le Breton. Cette tristesse a encore été augmentée par le sentiment bien justifié que l'homme a, ici, de son infériorité pour surmonter les difficultés de la vie. Depuis la légende d'Arthur, toute la poésie bretonne est pleine de lamentations et de gémissements; elle est empreinte d'une tristesse navrante. Il m'a été donné d'assister, en Bretagne, à une grande fête populaire; jeunes gens et jeunes filles étaient réunis sur la grande place de la petite ville et dansaient en chantant : c'était lugubre comme air, comme mouvement et, à ce qu'on m'a dit, comme paroles.

Les Bretons sont donc des communautaires de clan, groupés en petites communautés de hameaux. Par là, ils diffèrent nettement des communautaires à productions spontanées de l'Italie et du Midi de la France qui, au lieu de se disséminer dans la campagne, s'agglomèrent en de gros bourgs, étendus parfois aux dimensions de petites villes. Et telle est bien une des causes de l'exubérance extérieure, de la vivacité, de l'animation, de la gaieté de ces populations méri-

dionales, où la vie de société et la vie publique sont si intenses, où le besoin de plaisirs extérieurs est si vif. Et voilà aussi pourquoi le Breton, quoique communautaire à productions spontanées, a un caractère si différent.

Tout ce que nous venons de dire va nous expliquer comment se manifestent les *Cultures intellectuelles*, dans une tête bretonne.

Le Breton a une tendance marquée vers les spéculations intellectuelles. Il y est d'abord porté par son éloignement pour le travail corporel ; il y est porté ensuite par son esprit rêveur et méditatif. Cette tendance à la rêverie, à la méditation, explique le genre de développement intellectuel vers lequel le Breton est plus particulièrement enclin et que l'on pourrait peut-être dénommer la poésie philosophique ou la philosophie poétique. Cette race, plus douée d'imagination que de sens pratique, a toujours philosophé sur ses malheurs et les a toujours chantés.

La liste de ses grands hommes est bien caractéristique. En dehors des marins et aventuriers célèbres produits par ses rivages, comme Duguay-Trouin, Surcouf et La Bourdonnais, elle a surtout enfanté des littérateurs, dont il est difficile de dire s'ils sont plus philosophes que poètes, ou plus poètes que philosophes. Tels sont, par exemple, Chateaubriand, Lamennais, Brizeux, Renan, Jules Simon, qui ont incarné à un haut degré les aptitudes intellectuelles de leur race. Il y aurait une intéressante étude à faire, à la lumière

de la Science sociale, sur cette famille de littérateurs, qui ont été produits si directement par la combinaison de la lande, de l'art pastoral, des luttes de clan et des aventures maritimes.

La capitale de la Bretagne, Rennes, témoigne bien du genre d'élévation dont cette race est surtout susceptible : c'est essentiellement une ville d'étude et non un foyer actif de production et d'échange; c'est, de plus, une ville mortellement triste, ce qui encore est bien à l'image de la race.

Toute la vie de ce groupe de Celtes semble avoir fui les bras pour se réfugier dans la tête. Cela ne donne pas un corps bien équilibré, ni au point de vue physique, ni au point de vue social. Le rêve y tient trop de place et la réalité trop peu.

Mais ces rêveurs, ces lettrés, eux-mêmes, ont généralement l'esprit aussi inquiet, aussi aventureux aussi batailleur que les Duguay-Trouin, les Surcouf et les La Bourdonnais. Il ne faut pas gratter beaucoup pour voir apparaître en eux l'homme des clans guerriers et le corsaire. Le phénomène est bien sensible chez deux illustres Bretons, enfants de Saint-Malo : Maupertuis, le géomètre (ce n'est cependant pas une profession bien excitante) et Chateaubriand, littérateur et poète.

« Mousquetaire, puis capitaine de dragons, Maupertuis quitte l'armée pour aller mesurer un méridien au cercle polaire. Il court en traîneau les steppes glacées. Il « aimait assez, dit la biographie de Michaud, les entreprises extraordinaires ». Nous le voyons se trans-

porter à Londres, à Bâle, à Berlin, guerroyer en Silésie dans les troupes du roi de Prusse, se livrer à une guerre de pamphlets (de *corsaire,* eût dit Boileau), avec Voltaire, courir ensuite à Saint-Malo, à Bordeaux, à Toulouse, à Neufchâtel, et mourir finalement à Bâle. Parmi ses ouvrages se trouve une *Astronomie nautique, imprimée pour être envoyée dans tous les ports.* Chateaubriand, lui aussi, entre dans l'armée, part pour l'Amérique afin de tenter le fameux passage du Nord-Ouest, revient en France d'où il ressort pour faire le coup de feu avec les émigrés, passe d'Allemagne en Angleterre, lance son *Génie du Christianisme,* un livre de combat, choisit comme carrière la diplomatie, qui fait voir du pays, fronde le premier consul comme il a frondé les encyclopédistes, et comme il frondera plus tard la royauté qu'il défend. Il parcourt la Grèce, la Palestine, l'Espagne. En 1814, il lance un célèbre pamphlet contre Bonaparte, écrit de véhéments articles dans les journaux, bataille au congrès de Vérone pour procurer à la France l'honneur de batailler en Espagne. Il est dans l'aventure de la duchesse de Berry; il fait le voyage de Prague pour voir Charles X à un moment où ce voyage constitue une équipée difficile (1). »

Lamennais est digne de figurer à côté de ces deux illustres Bretons, lui qui batailla si âprement non

(1) *Essai d'une critique sociale de la critique*, par G. d'Azambuja, dans la *Science sociale* d'avril 1898. — Dans ces études, M. d'Azambuja expose comment la science sociale renouvelle la critique littéraire.

seulement contre la puissance civile, mais encore contre la puissance religieuse.

Mais c'est surtout dans le mode d'*Expansion*, dans la nature de l'émigration au dehors que s'accusent les aptitudes essentielles du Breton. Je l'ai dit, on ne juge définitivement un type social qu'en observant comment il se comporte lorsqu'il est mis en présence d'un autre et qu'il est obligé d'entrer en concurrence directe avec lui. Alors on peut le juger par comparaison, car juger c'est comparer.

Je n'insisterai pas longuement à ce sujet, parce qu'un de mes collaborateurs, un breton, M. Lemoine, archiviste-paléographe, a traité spécialement cette question dans la *Science sociale* (1). Je me borne à indiquer ce qui est indispensable pour compléter ce tableau très général du type breton.

L'émigration bretonne est considérable (comme l'émigration irlandaise et écossaise), mais c'est une émigration pauvre et de pays pauvre. Ce n'est pas, comme en Angleterre, une élite bien préparée à la lutte pour la vie, partant volontairement, apte à transformer de nouveaux territoires et à s'y installer triomphalement. Ce sont des émigrants chassés par la misère, et qui vont se perdre dans les métiers subordonnés, dans les situations inférieures, d'ouvriers, de domestiques, de petits employés de chemin de fer, ou d'administrations. Dans toutes les campagnes de l'Ouest, ils

(1) Voir la *Science sociale*, t. XIV, *L'émigration bretonne à Paris et aux environs.*

fournissent la main-d'œuvre à bon marché; dans toutes les villes de l'Ouest jusqu'à Paris, ils recrutent la classe des serviteurs à tout faire. En général, ils ne s'élèvent pas à des situations supérieures, par suite de leur inaptitude native au travail intense, à l'initiative à la prévoyance, à la persévérance dans l'œuvre entreprise, souvent par impuissance à se fixerlongtemps.

« Arrivés dans les grandes villes, nos Bretons, écrit un de leurs compatriotes, ne tardent pas à s'apercevoir que, pour parvenir aux gros salaires et aux richesses rêvées, il faut une activité et un esprit d'initiative, une certaine audace que réclame la lutte pour la vie. *Ni leur nature ni leur éducation ne les y ont préparés.* Aussi ne tardent-ils pas à être relégués dans les métiers *les plus simples, les plus grossiers et les moins lucratifs* (1). »

Le proverbe : « Pierre qui roule n'amasse pas mousse » s'applique bien à l'émigrant breton. Ce proverbe n'est pas vrai d'une façon absolue, mais seulement pour les populations à formation communautaire, qui, peu dressées à l'action individuelle, sont exposées à déchoir dès qu'elles sortent du cadre de la famille, ou du clan, qui les patronne et les soutient. Le communautaire ne doit pas « rouler », il doit s'attacher et se fixer, s'il veut se maintenir.

Il n'en est pas de même du particulariste; pour lui, le proverbe est faux et il n'a garde de l'invoquer : il serait tenté de dire au contraire : « Pierre qui roule

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Saint-Brieuc*, fév. 1892.

amasse mousse », car il roule, et avec succès, d'un bout du monde à l'autre.

C'est qu'il « roule » d'une autre façon, de la bonne façon, qui consiste à passer d'une situation inférieure à une situation supérieure, non par le besoin du changement, mais par l'aptitude à s'élever. Il roule en faisant la boule de neige. Mais ce système n'est pas à la portée de tout le monde : il faut y avoir été prédisposé par une éducation et une formation sociale qui ont manqué particulièrement aux Bretons.

Cette émigration présente ce caractère bien communautaire qu'elle se fait, le plus possible, *par groupes :* la tendance est de partir en bande et de s'établir de même : « Rien n'est plus frappant que de constater que les gens du même village émigrent vers les mêmes régions. Interrogez cent Bretons fixés à Saint-Denis, soixante-dix vous répondront qu'ils sont de Plougonver; Saint-Nicolas du Pelem dirigera ses émigrants sur Versailles; quant au Roscovite, il paraît avoir élu son séjour préféré à la Roquette et à Vaugirard. L'esprit de groupement qui préside au départ des émigrés préside avec plus d'intensité encore à leur établissement et amène la formation de véritables colonies au sein des populations parmi lesquelles ils s'établissent... Ainsi, les 3.648 Bretons de Versailles se trouvent entièrement répartis entre les quartiers de Montreuil, ou du Chesnais. Dès qu'on y pénètre, on sent que l'on se trouve dans un milieu spécial. Les enseignes des épiciers, des marchands de vin prennent un caractère celtique très accentué : maison

« Le Goff », maison « Kermadec »; les femmes, qui gardent encore souvent la coiffe du pays, penchées à la fenêtre, regardant avec étonnement passer un étranger, un non-breton. Demandez-vous simplement la direction de telle ou telle rue, on feindra d'abord de ne pas vous comprendre et on ne vous répondra qu'avec peine; vous présentez-vous au contraire comme un compatriote, vous serez accueilli à bras ouvert; on vous forcera à boire du cidre, que l'on a tout dernièrement fait venir du pays, on vous confiera la gêne que l'on éprouve à vivre de salaires peu élevés avec beaucoup d'enfants; on vous demandera même des conseils, on vous fera promettre de revenir (1). » La tendance au groupement est-elle assez accusée?

M. Lemoine cite d'ailleurs des chiffres qui témoignent non seulement de son intensité, mais de sa généralité : dans le département de Seine-et-Oise, beaucoup de communes sont en train de se bretonniser. Ainsi on trouve, à Montigny-le-Bretonneux, 56 Bretons sur 318 habitants; à Guyancourt, 159 sur 598; à Orgeval, 52 sur 302; à Vaux, 266 sur 1.980; à Toussus-le-Noble, 19 sur 69, etc., et dans ces chiffres ne sont pas compris les Bretons très nombreux qui ne sont engagés que pour quelques mois à l'époque de la moisson. Enfin il est remarquable que, souvent, dans les communes voisines de celles-là, on ne rencontre pas un seul Breton, tant il est manifeste

(1) Voir la *Science sociale*, t. XIV, p. 56. *L'émigration bretonne à Paris et aux environs*, par M. J. Lemoine.

que la préoccupation dominante de ces émigrants est de se grouper. Pour ces natures façonnées depuis des siècles par le régime du clan, l'isolement est une situation intolérable.

De fait, cette émigration a lieu presque toujours avec *esprit de retour :* on part avec l'idée de revenir au pays, sans cela on se résoudrait difficilement à cette dure extrémité. D'ailleurs, cette émigration est souvent *périodique :* on va faire, chaque année, les binages et la moisson et on revient aussitôt après.

Cet entourage des gens de son pays, ce cadre traditionnel sont nécessaires au Breton, ils le soutiennent. Si cela vient à lui manquer, cet homme est livré sans défense à toutes les influences extérieures. Il perd les traditions de sa race avec une facilité et une rapidité extraordinaires, parce qu'il n'est doué ni d'une grande résistance personnelle ni d'une individualité énergique; n'étant pas préparé par sa formation sociale à s'assimiler les qualités des autres races, ce qui exigerait trop d'efforts, il en prend rapidement les défauts, ce qui est infiniment plus facile et plus à sa portée.

L'infériorité organique de la race née du clan s'accuse donc aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Aussi cette race a-t-elle été partout, ou dominée, ou évincée, ou languissante. Depuis l'époque des chansons de la Table Ronde, elle attend le sauveur qui doit la délivrer et lui donner la prééminence. Elle l'attendra longtemps, car les populations ne sont sauvées que par elles-mêmes. Les sauveurs dont l'his-

toire enregistre les noms ne sont ordinairement venus que pour asservir les peuples et, par là, les faire retomber encore plus bas.

La race bretonne présente deux lacunes qui, décidément, la rendent inférieure à la fois aux sociétés purement patriarcales et aux sociétés particularistes :

Elle ne s'appuie ni sur la famille forte, comme dans le premier type, ni sur l'individu fort, comme dans le second.

Elle s'appuie surtout sur l'entourage vague et flottant du clan. C'est le clan qui, pendant des siècles, l'a soutenue, assez malheureusement. Aujourd'hui le clan se meurt et le Breton est obligé de retomber sur lui-même. Mais comme il ne trouve pas en lui la force nécessaire pour surmonter les difficultés actuelles de la vie, son infériorité est devenue à la fois plus cruelle et plus manifeste.

C'est aux propriétaires et au clergé bretons qu'il appartient d'aider au relèvement de la race ;... mais ils doivent d'abord réagir eux-mêmes contre leur formation originaire. La science sociale leur en indique les moyens ; c'est à eux d'y coopérer.

Il dépend de chaque homme que les lois sociales soient pour lui un instrument de vie ou un instrument de mort.

ÉPILOGUE

Je demande maintenant au lecteur de regarder la carte qui est représentée en tête de ce volume.

Ce qui le frappera, à première vue, c'est le *développement considérable de la zone montagneuse* : elle domine tout le Midi et le Centre de la France.

Le développement de cette zone montagneuse à production herbacée a eu pour conséquence la prédominance de l'Art pastoral.

La prédominance de l'Art pastoral a eu pour conséquence l'intensité de la Formation communautaire.

La Formation communautaire a été encore accentuée :

1° Par l'Origine historique des populations.

2° Par l'extension extraordinaire des Productions fruitières arborescentes, sous l'action de ce climat méridional.

Les populations plus spécialement adonnées à la Culture ont été, elles aussi, profondément influencées par le voisinage et par la prédominance de la Montagne herbacée et des Productions fruitières.

Et voilà bien ce qui fait l'unité des diverses populations décrites dans ce volume :

Elles ont toutes été plus ou moins façonnées par la Communauté pastorale.

L'état social du Midi et du Centre de la France se ressent profondément de cet état de choses :

L'homme n'est pas porté au travail régulier et intense, à l'initiative individuelle, à l'action privée; il trouve plus commode de vivre en s'appuyant sur le groupe de la famille, des amis, des voisins, du clan, de l'État.

Ce régime social développe plutôt le type du frelon, que le type de l'abeille. Il favorise un égoïsme qui se dissimule sous les apparences menteuses de la solidarité.

Son plus beau triomphe est d'avoir acclimaté en France cette « politique alimentaire » qui permet aux intrigants de vivre sur le budget et aux dépens des travailleurs.

C'est ainsi que le Midi pousse insensiblement la France dans la voie où sont déjà engagées la Grèce, l'Italie et l'Espagne; c'est la voie de la décadence.

Beaucoup avouent cette décadence et en gémissent; la science sociale seule a pu en pénétrer les causes.

Au point de vue physique, historique et social, la *France du Nord* présente des caractères différents.

C'est ce que j'essayerai d'expliquer dans un autre volume.

FIN.

APPENDICES

PREMIER APPENDICE

LA NOMENCLATURE

OU

CLASSIFICATION DES FAITS SOCIAUX

ÉTABLIE PAR M. HENRI DE TOURVILLE.

Depuis un certain nombre d'années, on a fait, en divers pays, des efforts sérieux pour constituer l'étude des sociétés humaines à l'état de science.

Les progrès de la géographie et le développement des voyages, grâce à la vapeur, ont révélé de nombreuses variétés sociales et ont fait naître, parmi les savants, le désir de les étudier, de les classer, de les expliquer.

En outre, les crises sociales, la question ouvrière, ont accru, parmi les hommes politiques et les philanthropes, le désir de découvrir la cause et le remède des souffrances d'une partie de la population.

Mais la difficulté était de trouver et d'appliquer une méthode d'investigation qui permît de se rendre compte exactement de faits aussi variés, aussi complexes, aussi mobiles, qui exigent une analyse plus minutieuse que n'importe quel autre phénomène naturel.

Frédéric Le Play tenta, en France, de résoudre ce problème : pendant vingt-cinq ans, il voyagea pour recueillir des faits, les analyser, les comparer et les classer.

Mais son œuvre contenait de graves lacunes, qui étaient un obstacle au développement de la science.

Je voudrais exposer brièvement la méthode scientifique qui a permis de combler ces lacunes.

I

La Méthode, en science sociale, comprend trois opérations distinctes et successives : l'*Analyse*, la *Comparaison* et la *Classification*.

L'*Analyse* est naturellement la première opération. Il en est ainsi dans toutes les sciences naturelles, mais cela est encore plus nécessaire en science sociale, à cause de la prodigieuse complexité des phénomènes qui concourent à constituer une société.

Une société est un corps composé d'une infinité d'éléments, qu'il s'agit de dégager, d'isoler les uns des autres, de réduire en quelque sorte à l'état de corps simples, afin de pouvoir les considérer séparément.

Or, l'instrument d'analyse que Le Play avait créé par une série de tâtonnements laissait beaucoup à désirer; il marquait seulement le premier effort de la science.

C'est mon ami, M. Henri de Tourville, élève comme moi de Le Play, qui eut l'honneur de refondre complè-

tement la méthode d'analyse, en établissant une *Nomenclature* ou *Classification sociale,* qui est une œuvre absolument remarquable. Cet instrument de travail a fait faire, depuis douze ans, à la science sociale des progrès comparables à ceux que la nomenclature chimique a fait faire à la chimie. Aujourd'hui, nous pouvons mettre entre les mains de nos élèves (1) un instrument précis et complet qui leur permet d'analyser exactement et rapidement les sociétés les plus compliquées, de se rendre compte de la portée précise de chaque phénomène, de ses relations de cause et d'effet, de la place qu'il occupe parmi les autres phénomènes observés dans la même société.

Je ne puis présenter ici une étude *détaillée* de la Classification sociale. Je dois me borner à signaler les vingt-cinq grandes classes de faits qui composent tout l'ordre d'une société et à en indiquer brièvement l'enchaînement, en résumant un article de M. Henri de Tourville (2).

Je prie le lecteur de suivre cet exposé, en se reportant au tableau qui se trouve à la fin de cet Appendice.

La *première classe* de faits comprend tout ce qui compose le *Lieu* physique où vit une société : sol, sous-sol, air, productions végétales et productions animales; c'est le théâtre de l'action dressé par la nature; ce sont les conditions matérielles premières, po-

(1) L'enseignement de la Science sociale, qui a lieu à Paris, 184, boulevard Saint-Germain, comprend actuellement deux cours : un Cours d'Exposition et un Cours de Méthode.

(2) Voir *la Science sociale*, t. II, p. 502 et suiv.

sées à l'installation de toute société et à son existence même. C'est comme le moule d'argile dont elle doit subir d'abord la forme. Il est donc naturel et nécessaire de commencer par le Lieu la nomenclature méthodique des faits sociaux. Aussi est-ce à partir de la connaissance du Lieu que l'on a procédé dans toutes les études que contient ce volume. Le lecteur pourra s'y reporter pour trouver là des exemples.

La *seconde classe* de faits comprend ce qui regarde le *Travail* de l'homme, le travail matériel, manuel. Les ressources offertes par la nature ne sont rien, si l'homme ne se met en devoir d'en tirer parti, de les appliquer, de les tourner à son service. De là, une série de faits qui se lie étroitement à la question du Lieu. Le Travail est l'opération de l'homme pour tirer du Lieu ce dont il a besoin. C'est pour l'homme comme le complément du Lieu; c'est l'action par laquelle il se met en rapport avec lui. Cette classe de faits est ainsi intimement liée à la précédente, on pourra le voir, dans ce volume, de chapitre en chapitre.

La *troisième classe* de faits concerne la *Propriété;* c'est le phénomène social qu'amène immédiatement et inévitablement le Travail : toute la visée de l'homme dans le Travail est d'appliquer à ses besoins un produit naturel quelconque. L'homme ne travaille pas pour que le résultat de ses efforts lui échappe. De là la nécessité pour lui d'être assuré de la possession du sol qu'il travaille en vue de la production. Il y a un tel lien entre le travail et la propriété que, par-

tout, la propriété se constitue d'après les besoins du travail. Elle va constamment se taillant et se retaillant sur cette donnée.

La Propriété par excellence, celle qui est le plus caractéristique de tout état social, c'est la Propriété foncière. Viennent ensuite, dans la Classification sociale, les *Biens mobiliers*, le *Salaire* et l'*Épargne*, qui forment la *quatrième*, la *cinquième* et la *sixième classes* de faits, car ils constituent une Propriété ou inférieure, ou plus précaire, ou additionnelle.

Le Lieu, le Travail et la Propriété forment un ensemble qui peut être réuni sous le nom commun de « Moyens d'existence ». Ce sont eux en effet qui fournissent les moyens de vivre, et qui imposent aux familles les organisations diverses qui s'y adaptent.

Il est impossible d'étudier les Moyens d'Existence sans voir qu'ils imposent non seulement la coopération (c'est-à-dire des opérations divisées mais concordantes) entre gens appartenant à la même génération, mais encore la continuité entre les générations successives. Or, c'est par la Famille que se résout *le problème de la continuité dans le genre humain*. De plus, la Famille est le *groupement* fait pour pratiquer le *Mode d'existence*, le mode d'emploi des ressources, contre-partie des *Moyens d'existence*.

C'est ce qui amène à étudier ici le cadre de la famille, les rapports hiérarchiques de ses membres : la *Famille* forme donc la *septième classe* de faits. En effet, quand on a sondé à fond les phénomènes du Travail et de la Propriété, on voit qu'ils ne tiennent pas de-

bout, s'il ne se rencontre pas, dans la race humaine, quelque chose de très particulier, qui est la formation des enfants à certaines règles d'action, au moyen d'une autorité qui les saisit dès le berceau et les domine étroitement chaque jour et dans tout le détail de leur vie. Cette opération, par laquelle il faut que passe la race pour se trouver capable d'établir et de maintenir ses moyens d'existence, cette opération, dis-je, s'exécute par le jeu d'un mécanisme constant, dont les trois pièces principales sont le foyer, l'autorité paternelle et la loi divine. C'est ici que se saisit mieux qu'ailleurs l'étroit accouplement des faits moraux et des faits matériels pour produire indivisiblement la société humaine.

Après la Famille, vient, je l'ai dit, son *Mode d'existence,* c'est-à-dire la nourriture, le vêtement, le logement, etc., qui forme la *huitième classe* de faits. Elle est la contre-partie des Moyens d'existence. Le Mode d'existence est aux Moyens d'existence ce que la dépense est aux recettes, ce que la consommation est à la production; c'est la conséquence et le but final du Travail et de la Propriété.

La *neuvième classe* de faits est formée par les *Phases de l'existence,* qui comprennent tout ce qui vient bouleverser, tantôt pour un bien, tantôt pour un mal, les conditions ordinaires du Mode d'existence; c'est à ce titre qu'elles viennent immédiatement après celui-ci; je citerai comme exemples : les naissances d'enfants, leur établissement, les déplacements, les accidents et maladies, les retraites d'infirmes ou de

vieillards, les décès, les sinistres, les chômages, les dettes, etc.

En étudiant les différentes classes de faits que nous venons d'énumérer, l'observateur a été amené à constater que la plupart des familles sont obligées, dans un grand nombre de cas, de recourir à des gens ayant des ressources ou des aptitudes supérieures, qui interviennent, soit pour la direction du Travail, soit pour la fécondation de la Propriété, soit pour suppléer à l'insuffisance des ressources.

De là, une *dixième classe* de faits, sous le nom de *Patronage,* dans laquelle on étudie tout le mécanisme des familles patronales, pour voir en quoi et comment elles viennent en aide à la famille ouvrière.

Mais elles n'interviennent pas toutes seules, il leur faut recourir à trois groupes de spécialistes, de gens à aptitudes particulières et rares, qui sont en quelque sorte les auxiliaires du Patronage.

Ces auxiliaires, qui constituent ainsi la *onzième,* la *douzième* et la *treizième* classe de faits, sont le *Commerce,* les *Cultures intellectuelles* et la *Religion.* Il ne s'agit ici que de la religion considérée en elle-même, dans son organisation fondamentale, dans la constitution intime de son clergé, de son enseignement, du culte public, etc.; car les faits religieux, à vrai dire, apparaissent partout à travers toute la série des faits sociaux; l'observation les enregistre partout où ils se manifestent.

Arrivé à ce point, l'observateur rencontre des groupements plus étendus et plus compliqués, qui vien-

nent se superposer aux précédents, qui en subissent l'influence et qui vont nous conduire aux diverses manifestations de la vie publique.

Je me borne à les énumérer, parce qu'il est facile de comprendre leur signification et la place qu'ils occupent dans la Classification sociale. Ce sont : le *Voisinage,* c'est-à-dire le groupement des gens mis en relations plus ou moins fréquentes, surtout par la proximité des foyers dans une même région; les *Corporations* d'intérêts communs ou de bien public, qui sont comme un voisinage étroitement lié et fondé sur des engagements définis, positifs et formels. Viennent ensuite les divers groupements encore plus stricts, parce qu'ils ne sont pas laissés à l'initiative privée : ils sont forcés; ils constituent à proprement parler la vie publique; ce sont : la *Commune,* les *Unions communales,* la *Cité,* les *Pays-membres de la Province,* la *Province,* l'*État.* Ce dernier forme la vingt et unième classe de faits sociaux.

Nous sommes ainsi arrivés du Lieu à l'État, du phénomène le plus primordial et le plus simple, au phénomène le plus subordonné à tous les autres et le plus compliqué; nous avons bien suivi une gradation ascendante et de proche en proche.

Arrivé à ce point, on connaît une société de bas en haut; il ne reste plus qu'à constater son action extérieure et historique, qu'on va pouvoir s'expliquer grâce à la connaissance acquise de sa structure intime. Tel est l'objet des quatre dernières classes de faits : l'*Expansion de la race,* c'est-à-dire les phénomènes

d'émigration et de colonisation; l'*Étranger*, c'est-à-dire les rapports de la race avec les autres races; l'*Histoire* qui est singulièrement éclairée par l'étude méthodique des faits actuels et qui, d'autre part, permet de déterminer certaines causes dont les effets agissent encore; enfin, le *Rang de la race*, où l'observateur, parvenu au terme de son analyse, détermine le rôle qu'exerce dans le monde le type étudié, indique en connaissance de cause les réformes nécessaires et, fort de la connaissance du présent et du passé, pronostique quel sera l'avenir de la société qu'il vient de soumettre à une véritable opération de dissection.

II

Grâce à cette méthode de classification, nous avons pu constater que le Play avait confondu dans le même groupe des types sociaux absolument différents, parce qu'une analyse trop sommaire ne lui avait pas permis de saisir ces différences.

Nous-même, après Le Play, nous avons persisté dans cette erreur pendant plusieurs années. Nous éprouvions bien le sentiment vague que les faits nouvellement observés avaient peine à entrer dans les groupements établis; mais nous étions retenus, d'une part, par notre respect pour l'œuvre du Maître, ensuite, par l'espoir que ces difficultés seraient peut-être levées par des observations ultérieures mieux conduites et par des analyses plus minutieuses. On

sait que, dans les sciences, il faut procéder avec beaucoup de prudence et avec une grande défiance de soi-même.

C'est seulement il y a huit ans que nous avons réussi à déterminer exactement l'erreur fondamentale commise par Le Play; nous avons pu ainsi rectifier son œuvre, qui se trouve aujourd'hui non seulement singulièrement développée, mais complètement renouvelée.

Ces résultats, qui ont été pour la science sociale le point de départ d'une véritable rénovation, ont pu être obtenus à la suite de voyages comparatifs entrepris par les collaborateurs de la *Science sociale* et par nos élèves, en Norvège, en Allemagne, en Suisse, dans le Sud algérien et le Sahara, dans les Pyrénées, en Angleterre, aux États-Unis, etc. Ces résultats ont été contrôlés, vérifiés et développés par toute une série d'études poursuivies sans interruption, par les collaborateurs de la *Science sociale*, études qui portent sur les sociétés les plus différentes du présent et du passé.

A la suite de ces études ainsi accumulées, j'ai cru pouvoir ramener à deux grandes divisions les sociétés humaines.

Le premier groupe comprend les diverses variétés qui cherchent à résoudre le problème de l'existence, en s'appuyant sur la collectivité, sur la communauté, soit de la famille, soit de la tribu, soit du clan, soit de l'État : ce sont les *Sociétés à formation communautaire*.

Le second groupe comprend les diverses variétés

qui cherchent à résoudre le problème de l'existence, en s'appuyant uniquement sur l'énergie individuelle, sur l'initiative privée : ce sont les *Sociétés à formation particulariste*. Elles sont ainsi nommés parce que le *particulier* conserve toute son indépendance vis-à-vis du groupe (1).

Il restait à disposer, dans chacun de ces deux groupes, les sociétés qui constituent les types connus de l'innombrable série des variétés sociales.

Pour cela, il a fallu d'abord choisir, comme point de départ, la variété sociale qui présentait le type communautaire le plus exclusif et, en même temps, le plus simple. Nous avons trouvé cette variété initiale dans les populations de pasteurs nomades qui habitent les grandes steppes de l'Asie centrale et dont les Tartares-Khalkhas sont un des spécimens les plus complets.

En France, où ce type simple n'existe pas, nous avons pris, comme point de départ, les populations semi-pastorales de nos régions montagneuses, qui s'en rapprochent le plus.

Ce point de départ étant établi, il restait à disposer, de proche en proche, les autres variétés dans l'ordre où elles vont s'éloignant de plus en plus de celle-là,

(1) Les sociétés dont Le Play avait formé un groupe à part, sous le nom de « *Sociétés à familles instables* » et dont les chasseurs ou sauvages sont le spécimen le plus caractérisé, peuvent se classer comme une déformation extrême du type communautaire. En effet, ces sociétés reposent, elles aussi, sur la communauté, mais sur une communauté non familiale, fondée seulement sur la force brutale et sur la terreur exercées par les chefs.

c'est-à-dire dans l'ordre où l'action de la communauté familiale va en s'affaiblissant.

On arrive ainsi à une dernière variété dans laquelle cette communauté est complètement brisée et remplacée par des formes communautaires plus compliquées. Ce volume et le suivant pourront donner une idée de cette progression.

On a alors épuisé toute la série des variétés connues du premier groupe et l'on passe au second, au groupe des *Sociétés à formation particulariste.*

Dans ce second groupe, suivant la même marche que dans le précédent, on prend pour point de départ la variété sociale qui présente le type particulariste avec le plus grand caractère de simplicité.

Cette variété initiale est fournie par les populations de la Norvège, qui s'adonnent simultanément à la pêche dans les fjords et à la culture.

En partant de là, on procède pour ce second groupe comme pour le précédent, en disposant les diverses variétés dans l'ordre où elles se compliquent de plus en plus. On aboutit de la sorte à la variété qui présente le type le plus compliqué et le plus accentué de l'initiative individuelle, c'est-à-dire à celle qui est placée au pôle opposé à la formation communautaire.

Ainsi, on obtient une chaîne ininterrompue de Sociétés qui vont de la formation communautaire la plus intense à la formation particulariste la plus intense.

Quand les différentes sociétés humaines sont ainsi classées, on s'aperçoit que la formation communautaire règne presque exclusivement dans l'Orient

NOMENCLATURE OU CLASSIFICATION DES FAITS SOCIAUX

A. — LE LIEU

I Sol et eaux (*Géographie physique*).
Situation géographique de la famille et superficie totale.
Limites et contours du sol.
1 Cours.
2 Eaux.
II Sous-sol (*Géologie*).
III Air (*Météorologie*).
1 Climat.
2 Accidents atmosphériques.
IV Productions végétales (*Botanique*).
1 Serres.
2 Forêts.
3 Végétations variées.
V Productions animales (*Zoologie*).
1 De la terre.
2 De l'eau.

B. — LE TRAVAIL

(Les divers membres de la famille (repas, veillées, atelier, opération, personnel).

I Simple récolte
1 Pêchage.
2 Chasse.
3 Cueillette.
II Extraction.
1 Pêche en communauté (*Industrie agricole*).
2 Pêche pelagique.
3 Chasse fragmentaire. — Quasi-patriarcale.
4 Chasse, grande (*Lisse les usines agricoles*). — Partie-clarisée.
5 Pêche, art des (*avec les usines flottantes*). — Instable.
6 Mines, art des (*avec les fonderies*).
III Fabrication
1 A la main
2 Avec usines
3 Chimie.
4 Usines.
5 Usinage.
6 Usinage.
IV Transports
1 Par portefaix.
2 Par animaux de bât ou de trait.
3 Par guinage.
4 Par batellerie.
5 Par chemin de fer.
a En communauté sans (*Mire industrielle*).
b Industrie domestique principale.
c Industrie domestique avec usine.
d En petit atelier patronal.
e En fabrique collective.
f En grand atelier.

C. — LA PROPRIÉTÉ

(Composition des biens, mode de possession, obventions, transmission).

Pr. Sol disponible (sa nature, son parcours, abondance de ses productions spontanée, sa permanence).

I Communauté (*ouvrière*).
1 Du foyer
2 Du domaine
3 De l'industrie.
II Propriété familiale (*limite ou illimite*).
1 Du foyer.
2 Du domaine, petit.
3 Du domaine, fragmentaire.
4 De la petite industrie principale. — Domestique / Patronale
5 De la petite industrie accessoire.
III Propriété privée (*particulière ou collective*).
1 Du foyer unitre.
2 Du foyer ouvrier.
3 Du domaine chef.
4 Du domaine dépendant.
5 De la grande industrie en grand atelier.
6 De la grande industrie en fabrique collective.

D. — LES BIENS MOBILIERS

I Animaux domestiques.
II Instruments de travail
III Mobilier meublant.
IV Mobilier personnel.

E. — LE SALAIRE

I Entente sur le salaire
II Objet du salaire
1 Salaire en nature.
2 Salaire en argent.
III Mesure du salaire
1 Salaire à la journée
2 Salaire à la tâche
3 Salaire avec prime.

F. — L'ÉPARGNE

I Objet de l'épargne
1 Épargne en nature
2 Épargne en argent.
II Aides de l'épargne
III Emploi de l'épargne

G. — LA FAMILLE

(ouvrière).

I Patriarcale
a Le vice original.
b L'autorité au foyer.
c La loi de Dieu.
d La tradition des ancêtres.

II Quasi-Patriarcale
1 Mère.
a Les fiançailles.
b Le mariage.
c Le mariage domestique
2 Enfants
a Leur nombre.
b Leurs rapports.
c Leurs aptitudes diverses.
d Leur éducation.
3 a Enfants mariés au foyer — Nouvelle génération
b Le choix de l'héritier associé
4 Émigrants, dans leurs rapports avec le foyer — Ancienne génération
5 Célibataires demeurant au foyer.
6
7 Domestiques
8 Vieillards.
9 Infirmes

III Particularisée

IV Instable.

H. — LE MODE D'EXISTENCE

(matériel).

I Nourriture
II Habitation
III Vêtements
IV Hygiène
V Récréations

I. — LES PHASES DE L'EXISTENCE.

I Origines
1 Du père.
2 De la mère.
II Survenances notables
1 Naissances.
2 Instructions.
3 Solennités et cérémonies.
4 Établissements et entreprises
5 Alliances et noces.
6 Institution de l'héritier.
7 Déplacements et départs.
8 Adoptions, donations, héritages.
9 Autres survenances notables.
III Perturbations
3 Accidents et maladies.
2 Retraites.
3 Décès.
4 Sinistres.
5 Chômages.
6 Dettes.
7 Incendiés.
8 Condamnations
9 Service public.
10 Calamités sociales
11 Autres perturbations.

J. — LE PATRONAGE

(d'après chaque nature de travail).

I 1 Patriarche
2 Conseil de communauté (*ouvrière*).
II Ouvrier chef de métier.
III 1 Petit patron.
2 Patron de fabrique collective.
3 Grand patron.
IV Société d'actionnaires
a A. Famille Quasi-Patriarcale.
b A. Famille Particularisée.
c A. Famille Instable.

K. — LE COMMERCE.

I Chef de métier commerçant.
II 1 Petit commerçant.
2 Grand commerçant
3 Société commerciale.
III Commis.
IV Banque

L. — LES CULTURES INTELLECTUELLES

I Culture intellectuelle résultant des conditions de vie
II Arts libéraux
1 L'Instituteur primaire
2 Le Professeur d'enseignement secondaire.
3 Le Médecin.
4 Le Savant.
5 L'Artiste.
6 Le Lettre.
7 Le Légiste.
III Corporations d'arts libéraux
1 Fermées.
2 Ouvertes.

M. — LA RELIGION

(dans toute la série des faits sociaux).

I Culte privé
II Culte public.
III Corporations religieuses
IV Relations des dissidents
1 Personnel actif et passif.
2 Rites et coutumes.
3 Enseignement et doctrine.

N. — LE VOISINAGE

I Proximité des foyers
II Extension du voisinage
III 1 Diversité et rapports du voisinage
2 Autorités sociales
3 Gentleman.

O. — LES CORPORATIONS

(de bien public).

I Corporations d'intérêts communs.
II Corporations de bienfaisance
III Corporations mixtes.

P. — LA COMMUNE

(rurale).

I La circonscription et ses divisions
II Biens et intérêts communaux
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes.
V Participants
VI Autorités et agents.
VII Gestion.
VIII Contrôle.
IX 1 Démocratie
2 Intervention supérieure

Q. — LES UNIONS DE COMMUNES

I Diverses unions communales.
II Biens et intérêts de l'union communale
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes
V Participants.
VI Autorités et agents
VII Gestion.
VIII Contrôle
IX 1 Fédération.
2 Intervention supérieure

R. — LA CITÉ

I 1 La ville, ses quartiers et sa banlieue.
2 Relations des campagnes avec la ville
II Biens et intérêts de la cité.
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes
V Participants
VI Autorités et agents
VII Gestion.
VIII Contrôle
IX 1 Distinction politique des villes et des campagnes.
2 Intervention supérieure.

S. — LE PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE

I La circonscription et ses divisions.
II Biens et intérêt du pays membre
III Service de la paix publique.
IV Impositions et contraintes.
V Participants.
VI Autorités et agents.
VII Gestion
VIII Contrôle
IX 1 Autonomie locale
2 Intervention supérieure

T. — LA PROVINCE

I La circonscription et ses divisions.
1 Province générale.
2 Province spéciale.
3 Université.
II 1 Biens et intérêts provinciaux
2 — — universitaires
III Service de la paix publique
IV Impositions et contraintes
V Participants.
VI Autorités et agents
VII Gestion.
VIII Contrôle
IX 1 Aristocratie.
2 Autonomie provinciale
3 Privilèges universitaires
4 Intervention supérieure.

U. — L'ÉTAT

I La circonscription et ses divisions
II Biens et intérêts nationaux
1 Domaines
2 Affaires intérieures.
3 Affaires extérieures
III Service de la paix publique
1 Cours centrales de justice.
2 Police centrale.
3 Force armée centralisée.
IV Impositions et contraintes
1 Contributions en service
2 Contributions en nature.
3 Contributions en argent.
V Participants.
1 Nationaux en résidence : leurs droits
2 Représentation nationale.
3 Les vertus.
VI Autorités et agents.
1 Souverain.
2 Conseil du souverain.
3 Premier ministre.
4 Fonctionnaires, hauts et bas
VII Gestion.
1 Mœurs administratives
2 Mœurs politiques.
3 Capitale.
4 Cour et résidence du souverain
VIII Contrôle.
1 Garanties légales.
2 Garanties sociales.
IX 1 Indépendance nationale
2 Protectorat politique.

V. — L'EXPANSION DE LA RACE

I Essaimage.
2 Émigration organisée
1 Temporaire
2 Permanente
3 Instituée.
a A. Intérieur
b A. Extérieur
3 Émigration désorganisée
II 1 Invasion nomade
2 Colonisation agricole
3 Colonisation commerciale
a Pacifique
b A. Guerrière
III 1 Établissement en territoire vacant.
1 Avec une race unique.
2 Avec des races mêlées.
3 Avec des races alternantes.
2 Établissement en territoire peuplé

X. — L'ÉTRANGER

I 1 Nationaux de passage à l'étranger
2 Étranger de passage
II 1 Introduction d'essaims étrangers
2 Immigration organisée
a Temporaire.
b Permanente
Définitive.
3 Immigration désorganisée
III Voisinage des races étrangères
IV Concurrence des races étrangères
V Annexions.

Y. — L'HISTOIRE DE LA RACE

I Origine historique des faits sociaux actuels
II Résultats des mêmes faits aux diverses époques
III Variations historiques de la race
IV Comparaison avec les races locales antérieures

Z. — LE RANG DE LA RACE

I Rôle actuel de la race dans le monde
II Rapprochement avec les faits similaires
1 Actuels.
2 Passés.
a Chef de races étrangères
III Réformes
IV Avenir de la race

Typographie Firmin-Didot et Cie — Mesnil (Eure)

asiatique et européen; qu'elle prédomine, quoique atténuée, dans tout le midi occidental de l'Europe et dans l'Amérique du Sud; on peut donc dire que c'est le type caractéristique des peuples de l'Orient et du Midi.

Par contre, la formation particulariste prédomine dans le nord occidental de l'Europe et dans l'Amérique du Nord; le spécimen le plus complet et le plus intense de cette formation sociale est fourni par la race anglo-saxonne.

Je dis avec intention par la race anglo-saxonne, car, parmi les populations qui sont plus ou moins mélangées à cette race, il en est qui, par suite de causes historiques que je n'ai pas le temps d'expliquer ici, appartiennent à la formation communautaire : par exemple le groupe des populations celtiques, comme les Écossais des Highlands, les Irlandais, les habitants du Pays de Galles. Cette étroite juxtaposition d'éléments essentiellement différents explique clairement, pour la science sociale, les tendances si opposées, les luttes et certaines divisions politiques de l'Angleterre actuelle.

Je dois borner là cet exposé sommaire et je me permets de renvoyer, pour plus de détails, aux vingt-quatre volumes déjà parus de la Revue *la Science sociale.*

DEUXIÈME APPENDICE

APPEL

AUX COLLABORATEURS LOCAUX

Les études publiées dans ce volume nous ont permis de dégager et de classer un certain nombre de faits utiles à la connaissance des principales variétés du type français.

Bien que ce ne soient là qu'une analyse et une classification très générales, cet essai peut déjà offrir un point de départ et une orientation pour entreprendre des études, soit individuelles, soit collectives, d'après une méthode commune.

Je m'adresse donc à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux trop souvent ne dépas-

sent pas l'étroit horizon de leur localité ; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la société. Ils ont intérêt à venir à elle.

Et chacun peut utiliser les connaissances spéciales qu'il possède, en étudiant d'une façon plus particulière tel élément social ou tel autre.

En effet, l'étude sociale d'une région se décompose en un grand nombre de questions : la géographie, la géologie, la météorologie, la botanique, la zoologie, qui constituent les éléments du *Lieu;* les innombrables formes et natures des Travaux, la Propriété, la Famille, les Cultures intellectuelles (littérature, arts, sciences), le Culte, les Corporations d'intérêt commun et de bienfaisance, les organismes des Pouvoirs publics, l'Émigration et la Colonisation, l'Histoire et l'Archéologie. Chacun peut choisir, entre ces questions, celle qui l'intéresse plus particulièrement et qu'il rattache ensuite, par le lien d'une commune science, aux autres questions étudiées par les autres collaborateurs de sa région. Ces études séparées forment un ensemble qui se tient et qui vient se classer lui-même dans la série des études entreprises sur les autres régions de la France et de l'étranger, car dans la science tout s'enchaîne.

Ainsi, sans sortir de sa spécialité, mais au contraire en renouvelant ses procédés et ses connaissances, chacun peut défricher un coin de la science sociale : géographes, géologues, météorologistes, botanistes, zoologues, agriculteurs, industriels, commerçants, juristes, lettrés, artistes, savants, ecclésiastiques, membres des sociétés de bienfaisance ou d'assistance, administrateurs et politiques, historiens, archéologues, etc., car la connaissance sociale d'une région résulte de l'étude préalable de ces divers éléments.

Quel relief prendrait, par exemple, le type Auvergnat, ou le type Breton, si, au lieu de la simple et sommaire esquisse que j'en donne, il avait été ainsi étudié, dans tous ses éléments par une série de collaborateurs! Ces analyses permettront de déterminer et de classer les diverses variétés d'une région, comme j'ai tenté de le faire pour les diverses régions de la France.

Nous classons entre elles les diverses régions de la France suivant la nature du travail qui y domine d'après l'ordre de la complication croissante.

Il s'agirait de subdiviser et de classer dans le même ordre les différentes variétés de chaque région, en commençant par celle où domine le travail le plus simple, l'art pastoral, et en continuant suivant la progression indiquée, dans la Nomenclature, au tableau du Travail.

Ce que nous disons pour la France s'applique naturellement aux pays étrangers. La classification des

diverses régions du globe est d'ailleurs ébauchée par les études qui ont été publiées depuis douze ans, dans la Revue, la *Science sociale*.

Quelque objet que l'on poursuive, soit l'étude d'un des éléments que nous avons énumérés plus haut, soit l'étude entière d'une région, le procédé de travail est le même : il s'agit de se servir de la Nomenclature comme d'un instrument d'analyse et de classification.

On présente successivement, soit le phénomène, soit la région que l'on entreprend d'analyser, à toutes les divisions de la Nomenclature, depuis la première jusqu'à la dernière, en recherchant en quoi chacune de ces divisions a pu influencer ce phénomène ou cette région. Ainsi, on recherche quelle influence a eu le Lieu, le Travail, la Propriété, la Famille, la Religion, l'État, etc., etc. ; en quoi ils ont agi, soit comme *cause*, soit comme *conséquence*.

En d'autres termes, la Nomenclature est un crible, ou plutôt une sorte d'opérateur anatomique, au moyen duquel on sépare un élément composé en ses diverses parties simples, afin de saisir une à une toutes les influences qui ont pu agir sur chacune de ces parties, et toutes les influences que ces diverses parties ont pu avoir entre elles.

On arrive ainsi à déterminer les relations de cause à effet qui expliquent le type que l'on étudie.

Mais à mesure que la science avance et qu'un plus grand nombre de types sont décrits, l'analyse révèle

une quantité croissante de phénomènes, de relations de cause à effet, déjà connus. On serait donc exposé à d'inutiles répétitions qui ne seraient que des confirmations superflues, car ce qui a été une fois acquis à la science reste acquis jusqu'à preuve du contraire. Nous connaissons, par exemple, un certain nombre de causes ou d'effets de telles formes du Lieu, du Travail, de la Propriété, de la Famille, du Patronage, des Cultures intellectuelles, de la Religion, de l'État, etc. Il suffit donc de constater qu'elles se vérifient, mais sans insister. Ce qu'il est intéressant de déterminer ce ne sont pas les ressemblances avec les types déjà connus, mais *les différences*. La question que l'observateur doit se poser sans cesse est celle-ci : *En quoi le type que j'étudie diffère-t-il des types du même groupe, qui ont été précédemment étudiés?* Sous l'empire de cette préoccupation, et en poussant toujours plus à fond son analyse, il arrivera à apercevoir des différences là où, au premier abord, il ne voyait que des ressemblances, car il n'y a pas deux types sociaux, quelque rapprochés qu'ils soient, qui se trouvent exactement semblables.

Ces différences une fois reconnues, l'observateur doit s'attacher à les décrire avec le plus grand soin et exclusivement.

Le type ainsi *analysé*, puis *comparé* avec les types analogues pour en saisir les différences, puis *classé*, il reste à *l'exposer* au public.

La *méthode d'exposition* consiste à présenter les éléments du type *dans l'ordre où ils s'enchaînent et*

s'engendrent les uns les autres, en commençant par le phénomène le plus simple, et le plus facilement constatable. C'est cet enchaînement qui donne à l'exposition un caractère rigoureux et scientifique et qui met en lumière la loi de chaque phénomène.

C'est aussi par cet enchaînement que le savant se distingue nettement de l'érudit.

Il est nécessaire de s'expliquer à ce sujet.

Depuis 1870, l'érudition allemande a fait chez nous beaucoup d'adeptes. Compilateurs, collectionneurs de textes, les Allemands estiment la valeur d'une œuvre, surtout d'après la quantité de faits inédits mis au jour, jamais l'art d'accumuler les faits et les citations de sources n'a été poussé plus loin. Les Universités allemandes sont sans rivales à ce point de vue. Un livre allemand qui se respecte, connaît tout ce qui a été écrit précédemment sur le même sujet, et a bien soin d'en donner la bibliographie complète. On n'est un érudit qu'à cette condition-là.

Il faut le dire hautement : l'érudition ne doit pas être confondue avec la science, elle ne la constitue pas et souvent même elle l'étouffe. Il y a là un préjugé dont il serait temps de se débarrasser.

Comment procède l'érudit? Il accumule, sur un sujet donné, le plus de documents, le plus de textes possible ; la palme appartient à celui qui a pu en réunir le plus grand nombre. Au fond, ce n'est pas là un travail compliqué, ni qui exige beaucoup d'effort intellectuel : de la patience, beaucoup de patience y suffit. C'est même, en somme, un travail attrayant, comme

tout travail de collectionneur, comme la chasse. On collectionne des fiches, on va à la chasse des faits. Chaque soir, on constate avec satisfaction que le tas des fiches a augmenté, que le nombre des faits accumulés s'est accru. Ainsi on est encouragé à recommencer le lendemain ce travail de compilation, car on se donne à soi-même la preuve matérielle que le travail avance, puisque le tas de fiches s'accroît.

En réalité, le travail n'avance pas, car un sujet n'est pas connu par le fait qu'on a réuni tous les documents publiés sur la question, toutes les citations qui s'y rapportent. Souvent même il recule en proportion des documents qu'on a amassés; ou, plus exactement, sous lesquels on est submergé. Un érudit allemand me disait un jour à propos d'une étude qu'il poursuivait : « Je n'y vois plus rien; j'ai trop de faits. » Il avait raison et j'ai connu moi-même pendant longtemps la cruelle situation d'un auteur enlizé au milieu des faits qu'il a accumulés. J'ai entre autres un certain carton que j'avais fait faire exprès, il y a une vingtaine d'années, et qui contient peut-être dix mille fiches. Je voyais le tas croître avec une satisfaction juvénile, mais lorsque enfin j'ai voulu classer cet entassement de matériaux pour lui donner une tournure d'ouvrage, je me suis senti submergé par le document et impuissant à mettre de l'ordre dans ce chaos : les arbres m'empêchaient de voir la forêt. Aujourd'hui, le carton est fermé et je ne le rouvrirai jamais, si ce n'est pour en jeter le contenu aux vieux papiers.

En général, l'érudit ainsi submergé ne se résout pas

à ce parti extrême et pénible. Il ne veut pas que tant de notes amoncelées soient perdues, et, en désespoir de cause, il se décide à publier, sous forme d'ouvrage, une vaste compilation à la façon allemande. En réalité, il n'a fait que vider ses tiroirs, en se bornant à disposer à peu près ses notes par catégories de sujets, — ce sont les chapitres, — sans se préoccuper de saisir l'enchaînement des causes et des effets et de dégager les lois.

Saisir l'enchaînement des causes et des effets et, par là, arriver à dégager la loi des phénomènes, voilà bien, je le répète, ce qui distingue la science de l'érudition.

On peut ramener à trois les méthodes de travail dont se sert l'esprit humain :

1° *La méthode des théoriciens :* ils dédaignent les faits et construisent des théories et des systèmes par raisonnement pur.

2° *La méthode des érudits :* ils dédaignent le raisonnement théorique et procèdent par accumulation de faits.

3° *La méthode des savants :* ils ne procèdent ni par système *à priori* comme les premiers, ni par accumulation de faits, comme les seconds. Leur procédé peut se résumer dans la formule suivante : *Raisonner* A FOND *sur un* PETIT NOMBRE *de faits jusqu'à ce qu'on en ait saisi l'enchaînement et déterminé la classification.* Chaque progrès de la science a été le résultat de la connaissance plus complète de quelques faits complètement analysés. Ainsi Galilée rectifiant le système

du monde par la seule inspection des taches du soleil; ainsi Pasteur bouleversant la médecine par l'étude patiente d'un infiniment petit; ainsi Le Play jetant les fondements de l'étude scientifique des sociétés humaines par l'analyse méthodique et approfondie de quelques familles.

Raisonner à fond sur quelques faits, en saisir l'enchaînement, exige cent fois plus de travail personnel, d'effort de réflexion et de comparaison que d'entasser des liasses de fiches, par un travail qui est, en somme, plus machinal qu'intellectuel. Je puis citer à l'appui de cette affirmation l'exemple des jeunes gens qui suivent notre Enseignement. Quand on leur donne une question sociale à étudier, ils sont toujours portés à accumuler des notes, à compiler des faits; ils se documentent, comme on dit, et ils font cela sans aucune difficulté; le premier venu y réussit. Mais où la difficulté commence pour eux, où cela ne va plus, c'est quand il s'agit de mettre tous ces faits en ordre, de voir par où ils se tiennent et s'enchaînent les uns aux autres, en un mot quand il s'agit de rattacher les faits aux causes. Or, c'est en cela que réside toute la science et c'est précisément en cela que les trois quarts échouent. Voilà pourquoi il est plus facile de fabriquer cent érudits qu'un seul savant... et nous en savons quelque chose.

C'est précisément pour aplanir cette difficulté, pour fournir à de futurs collaborateurs un spécimen et une direction, que je me suis décidé à publier ce volume.

TROISIÈME APPENDICE

LE PASSÉ ET L'AVENIR

DE LA REVUE « *LA SCIENCE SOCIALE* »

I. — Le Passé de la Revue.

Pendant ses douze premières années, la Revue, la *Science sociale*, a donné les résultats suivants :

1° *La Méthode d'observation sociale,* inaugurée par F. Le Play, a été précisée, rectifiée et développée, grâce à la *Classification,* ou *Nomenclature Sociale,* établie par M. Henri de Tourville.

2° *Le Classement des Sociétés humaines* a été fixé, dans ses grandes lignes, d'après cette méthode, au moyen d'observations entreprises en France et à l'Étranger.

3° *L'Enseignement de la Science sociale,* commencé depuis vingt-quatre ans à titre de Réunions privées, a été continué publiquement depuis douze ans sans interruption devant un nombreux auditoire composé surtout de jeunes gens de nos grandes écoles. La Revue a publié régulièrement les deux Cours de Méthode et d'Exposition de la Science sociale.

4° *La Revue « la Science sociale »* a enregistré ces résultats et en a fait des applications à propos de tou-

tes les *questions du jour* qui ont préoccupé l'opinion. Le volume, *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, publié d'abord dans la Revue, a été une de ces applications.

5° *La Bibliothèque de la Science sociale* a été inaugurée. Elle comprend aujourd'hui vingt et une publications formées d'études insérées dans la Revue et qui s'inspirent de la même méthode (1). Quatre de ces volumes ont été présentés aux concours de l'Institut : tous ont été couronnés. Plusieurs ont été traduits en anglais, en allemand, en russe, en italien, en grec, en hongrois.

6° *La Société de Science sociale* a été créée en vue de poursuivre, de propager ces études et de concourir au développement de l'initiative individuelle et de l'initiative privée (2). Son but pratique est de démontrer à chacun que le meilleur moyen de succès dans la vie est de *s'aider soi-même* et elle indique, d'après l'observation, les conditions qui mènent à ce résultat.

En somme, le travail de ces douze années a eu surtout pour effet d'établir sur des bases scientifiques l'étude des phénomènes sociaux.

II. — L'avenir de la Revue.

Il s'agit maintenant, — tout en continuant l'œuvre

(1) Voir, à la quatrième page de la couverture, la liste des principaux ouvrages de la *Bibliothèque*.

(2) Voir, à la fin de l'Appendice les moyens d'action et le recrutement de cette Société.

scientifique, qui doit toujours progresser, — de vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment s'acquiert la supériorité dans chaque profession.*

La crise sociale actuelle est en effet la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.

Il y a une *crise de l'Éducation.* Notre éducation n'est plus adaptée aux conditions actuelles de la vie sociale. Il s'agit donc de modifier pratiquement nos méthodes d'enseignement qui forment des hommes, — et aussi des femmes — pour le passé et non pour le présent, pour une société morte et non pour la société actuelle et vivante. La Revue se tiendra dans cette voie, non seulement en examinant et en éclairant, mais encore en provoquant les idées de réformes à ce sujet.

Il y a une *crise agricole,* qui provient de ce que l'agriculteur en est généralement resté à des idées et à des pratiques qui ne suffisent plus en présence du développement des transports et de la concurrence étrangère. La Revue fera connaître l'exemple des agriculteurs qui réussissent et elle expliquera pourquoi ils réussissent.

Il y a une *crise industrielle* déterminée par la transition subite du petit atelier au grand atelier, du petit patron au grand patron, de l'ouvrier spécialiste à

l'ouvrier déspécialisé, du moteur à la main au moteur à la machine. Il est clair que les vieux errements industriels ne sont plus adaptés à ces conditions nouvelles de l'usine et que les patrons doivent transformer leurs idées et leurs procédés comme ils ont dû transformer leurs ateliers et leur outillage.

Il y a une *crise ouvrière,* qui résulte de cette transformation de l'industrie. Cette crise a pour résultat d'abaisser davantage les ouvriers incapables et d'élever davantage les ouvriers capables. Le problème est donc de s'orienter vers un type social qui produise le maximum de capables et le minimum d'incapables et qui aide ces derniers à monter par eux-mêmes. Cela est en réalité plus facile que de les aider à végéter, comme on le fait trop souvent par toutes sortes d'institutions artificielles, compliquées et parfois ridicules.

Il y a une *crise commerciale* amenée par la brusque extension de la clientèle d'une extrémité du monde à l'autre. Pour saisir cette clientèle et pour la satisfaire, il faut autre chose que les procédés traditionnels et usés du petit commerce d'autrefois. Le type du commerçant et celui de l'employé de commerce doivent être modifiés.

Il y a une *crise ecclésiastique,* qui est bien manifestée par la diminution de l'influence sociale du clergé. Le clergé a intérêt à connaître exactement les causes de cette situation et les moyens d'y remédier. Il doit être prêt, si cela lui est démontré, à modifier certaines de ses idées et de ses pratiques. Il n'a pas intérêt à laisser se creuser davantage le fossé qui le sépare de la

société actuelle ; c'est une condition essentielle de succès dans l'exercice de son ministère.

Il y a une *crise littéraire,* qui se traduit par des oscillations brusques du naturalisme à l'idéalisme, par l'avortement d'une grande partie de la jeunesse lettrée et par l'encombrement extraordinaire des professions libérales.

Il y a une *crise administrative*, qui résulte du nombre croissant des fonctionnaires et de l'étendue croissante de leurs attributions. Par suite de leur nombre et de leurs attributions, ils entravent l'initiative privée et développent la centralisation administrative qui paralyse l'action individuelle et locale au dedans, la colonisation au dehors. Il s'agit de savoir exactement, comment procèdent les peuples qui grandissent sous le régime de la décentralisation administrative.

Il y a une *crise financière,* que l'on pourrait appeler la *crise des rentiers;* la diminution de l'intérêt de l'argent en est le principal facteur. La puissance du capital diminue de jour en jour et l'homme, pour maintenir sa situation, doit compter de plus en plus sur lui-même, sur son travail, sur son effort personnel sur la connaissance exacte des conditions sociales actuelles. La science sociale apprend à surmonter cette crise.

Il y a une *crise militaire,* provoquée par la transition du régime de la petite armée de métier au régime de la nation armée. Si cette évolution s'accomplit sans tenir compte des nécessités sociales nouvelles, toutes les professions peuvent être désorganisées à la fois.

On le sent si bien que la préoccupation dominante des pères de famille est de soustraire leurs fils au service de trois ans. La science sociale démontre qu'il est possible de concilier l'intérêt militaire et l'intérêt social.

Il y a une *crise politique* dont témoignent suffisamment l'augmentation des impôts et de la dette, l'exagération du rôle et de l'influence des politiciens. Nous sommes arrivés à l'extrême limite de l'action publique. Il faut enrayer ce mouvement, et nous inspirer de l'exemple des peuples qui trouvent aujourd'hui la supériorité en fortifiant énergiquement l'indépendance du particulier, et la puissance de la vie privée et de la vie locale.

Il y a une *crise coloniale* qui est de la dernière gravité; elle résulte de ce fait que notre empire colonial s'étend démesurément, tandis que nous ne formons pas de colons pour l'exploiter. Nous y envoyons surtout des militaires et des fonctionnaires. Pour faire cesser cet état de choses, il ne suffit pas de parler en faveur de la colonisation, il faut surtout adopter les procédés qui donnent à d'autres peuples la puissance coloniale. Ce sont ces procédés qu'il est possible de déterminer rigoureusement d'après l'observation comparée.

Ces exemples suffisent à signaler quelques-unes des formes très multiples que revêt la crise sociale actuelle et qu'il importe de soumettre séparément à une analyse méthodique et à une observation comparée.

C'est cette œuvre que la Revue la *Science sociale* poursuit, et, par là, elle s'adresse à *toutes les catégories de lecteurs*.

La Revue fait en outre *appel à tous ses lecteurs* pour diverses *Enquêtes*. Elle leur fournit, nous venons de le dire, une méthode d'investigation rigoureuse, qui permet d'observer, d'enregistrer ses observations et d'en tirer des conclusions à la fois scientifiques et pratiques.

C'est ainsi qu'elle poursuit actuellement une Enquête, en vue de dresser la *Carte sociale de la France*, c'est-à-dire en vue de comparer, d'expliquer et de classer les divers types sociaux, dont l'ensemble forme la Société française. La France, qui a sa carte géologique, n'a pas encore sa carte sociale.

Le plan d'ensemble de ce travail est établi dans le présent volume et chacun pourra, grâce à ce point de départ, étudier sa région d'après une méthode commune, qui facilitera les observations et rendra les résultats comparables entre eux.

Tous ceux qui, à un point de vue ou à un autre, s'intéressent à la connaissance de leur région, soit dans le passé, soit dans le présent, pourront ainsi s'associer à une œuvre collective et d'un intérêt général. Ils auront le sentiment qu'ils contribuent à l'avancement de la science.

Afin de faciliter ce travail d'ensemble, la Revue met en communication ses lecteurs de chaque région. Elle leur donne ainsi le moyen de constituer des *groupes locaux*, en France et à l'Étranger, soit pour l'étude des questions sociales, soit pour la vulgarisation et la mise en pratique des conclusions de la science.

LA SCIENCE SOCIALE, Revue Mensuelle.
Directeur : M. Edmond Demolins.

La Science sociale paraît depuis 1886, par livraisons mensuelles de plus de cent pages; avec son Supplément le *Mouvement social*, consacré à la vulgarisation, elle forme trois volumes grand in-8 par an.

ABONNEMENT ANNUEL : France, 20 fr.; Étranger, 25 fr.
Le *Mouvement social* seul : France, 6 fr.; Étranger, 7 fr.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou en adressant un mandat-poste à M. PAUL LELOUP, administrateur de la Revue, à la librairie FIRMIN-DIDOT ET Cie, 56, rue Jacob, Paris.

Les douze premières années de la SCIENCE SOCIALE, presque épuisées et formant vingt-quatre volumes, sont vendues au prix de 240 francs.

Société de science sociale.

But de la Société. — La Société a pour but de propager l'étude de la Science sociale et d'exciter le développement de l'initiative privée.

Action de la Société. — Elle s'exerce :

1° Par deux Publications mensuelles, l'une, le *Mouvement social*, consacrée à la vulgarisation et à la propagande; l'autre, la *Science sociale*, consacrée à l'étude scientifique des phénomènes sociaux;

2° Par des Ouvrages édités sous le patronage de la Société et formant une Bibliothèque. Ces volumes sont livrés aux membres à prix réduits; (1).

3° Par des Enquêtes entreprises en vue de recueillir des faits

(1) Voir la liste des principaux ouvrages de la *Bibliothèque* sur la quatrième page de la couverture.

précis, de les classer, et d'en dégager des enseignements positifs;

4° Par des Réunions d'étude et des Conférences, à Paris et en province;

5° Par des Subventions à l'Enseignement de la Science sociale;

6° Par des Bourses de voyage, ou Missions d'étude, en vue de faire des observations sociales en France et à l'étranger;

7° Par une Rétribution aux meilleurs travaux d'études sociales.

Recrutement de la Société. — La Société comprend trois catégories de membres :

1° Les *Membres souscripteurs*, qui versent une cotisation de 6 fr. (7 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, le *Mouvement social;*

2° Les *Membres titulaires*, qui versent une cotisation de 20 fr. (25 fr. pour l'étranger). — Ils reçoivent, en échange, outre le *Mouvement social*, la *Science sociale;*

3° Les *Membres fondateurs de bourses.* — Les membres qui veulent bien souscrire pour une somme de 100 à 500 francs sont fondateurs de partie de bourse, ou de bourse entière. Ces bourses sont destinées à faire faire des voyages d'étude aux jeunes gens qui ont suivi avec le plus de succès l'Enseignement de la Science sociale.

On est admis, en adressant une demande au Secrétaire général.
Bureaux de la SCIENCE SOCIALE, 56, rue Jacob, PARIS.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE..... I

LIVRE I

La zone de l'Art pastoral.

CHAP. I. — La région des Grandes Montagnes : Le type des Pyrénées et des Alpes..... 4

CHAP. II. — Le région des Hauts-Plateaux calcaires : Le type du Gévaudan et du Rouergue..... 41

CHAP. III. — La région des Montagnes volcaniques : Le type Auvergnat..... 55

LIVRE II

La zone des Productions fruitières arborescentes.

CHAP. I. — La région du Châtaignier et du Noyer : Les types Limousin et Périgourdin..... 78

CHAP. II. — La région de l'Olivier : Le type Provençal..... 92

CHAP. III. — La région de la Vigne : Les types Tourangeau et Gascon-Armagnac..... 119

CHAP. IV. — La région de la Simple Récolte intense : Le type Corse..... 163

LIVRE III

La zone de la Culture en Petite Propriété.

Chap. I. — La Vallée et son rôle social..... 201
Chap. II. — Le type des Vallées du Bassin du Rhône..... 213
Chap. III. — Le type des Vallées du Bassin de la Garonne.. 224
Chap. IV. — Le type des Vallées du Bassin de la Loire : Les types du Val de Loire et de la Marche..... 233

LIVRE IV

La zone de la Culture en Grande Propriété.

Chap. I. — Le Plateau et son rôle social..... 265
Chap. II. — Pourquoi le métayage domine dans le Midi et le Centre..... 291
Chap. III. — Le type des Plateaux du Bassin du Rhône.... 303
Chap. IV. — Le type des Plateaux du Bassin de la Garonne. 308
Chap. V. — Le type des Plateaux du Bassin de la Loire : Les types Bourbonnais et Angevin..... 32

LIVRE V

La zone de la Culture issue de la Communauté des Landes.

Chapitre unique. — La région des Plateaux granitiques : Le type Breton..... 363
Épilogue..... 427

APPENDICES.

1er Appendice : La *Nomenclature* ou *Classification des faits sociaux* établie par M. Henri de Tourville..... 430
2e Appendice : Appel aux collaborateurs locaux..... 443
3e Appendice : Le passé et l'avenir de la *Science sociale*... 453

Cartes et Plans.

Carte de la France du Midi et du Centre..... (Couverture).
Carte de la Vallée d'Ossau..... 7
Carte du Massif Central..... 42
Carte des zones de la Vigne..... 121
Tableau de l'influence comparée du Sol et du Travail..... 202
Plan idéal d'une Vallée..... 209
Plan idéal de la disposition des Plateaux..... 266
Tableau de la Nomenclature, ou Classification des faits sociaux..... 442

Author Demolins, Edmond
Title Les Français d'aujourd'hui. Vol.1
44874
HT.
D38E6f
DATE.
NAME OF BORROWER.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.
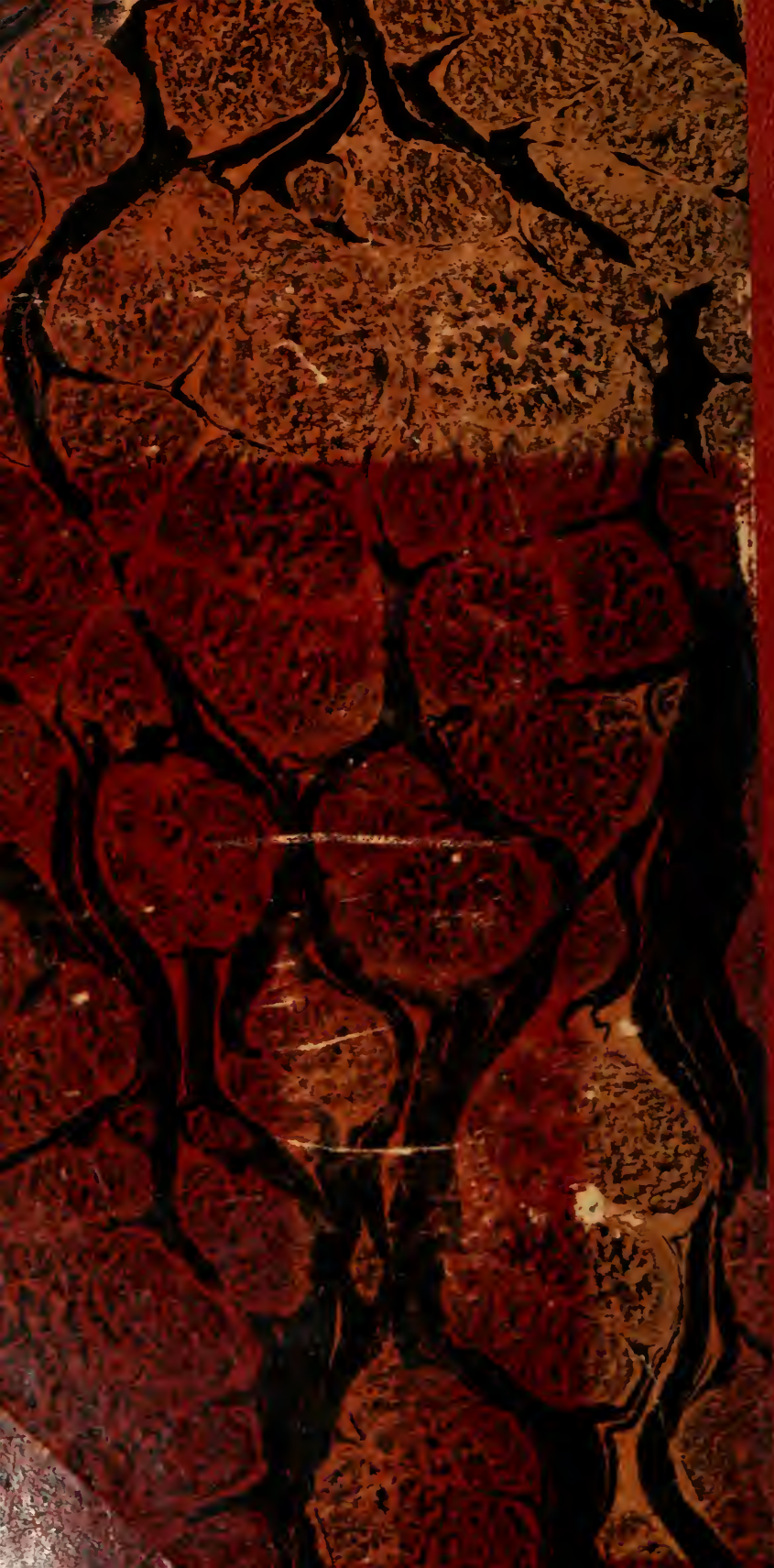
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU